

Sous

la direction de

Pascal Boniface

ATLAS

DES RELATIONS

NOUVELLE ÉDITION

INTERNATIONALES




HATIER

ATLAS **DES RELATIONS** **INTERNATIONALES**

SOUS LA DIRECTION DE PASCAL BONIFACE



HATIER

Table d'illustrations

Pages 47 et 82 : avec l'aimable autorisation de IFRI/RAMSES 2000.

CRÉATION DE COUVERTURE ET DE MAQUETTE : **MARC HENRY**

MISE EN PAGE : **DOMINO**

ACTUALISATIONS ET NOUVELLES CARTES : **DOMINO, NOËL MEUNIER**

© Hatier - Paris, novembre 2003.

ISBN 2 218 744 92 9

Toute représentation, traduction, adaptation ou reproduction même partielle, par tous procédés, en tous pays, faite sans autorisation préalable est illicite et exposerait le contrevenant à des poursuites judiciaires. Réf. : loi du 11 mars 1957, alinéas 2 et 3 de l'article 41. Une représentation ou reproduction sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris) constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

> CONCEPTION ET DIRECTION DE L'OUVRAGE : **PASCAL BONIFACE**
CARTOGRAPHIE : **ROBERTO GIMENO** ET **PATRICE MITRANO**
SECRÉTAIRES DE RÉDACTION : **GWENAËLLE SAUZET** ET **JEAN-LAURENT TREMSAL**
SECRÉTAIRES : **MARIE-FRANCE LABBÉ** ET **SABRINA CONTOUT**

> ONT CONTRIBUÉ À CET OUVRAGE :

ALAIN ANTIL
chercheur à l'IRIS

DIDIER BILLION
directeur adjoint de l'IRIS

DOMITILLE BLANC
adjointe au pôle développement
et communication de l'IRIS

PASCAL BONIFACE
directeur de l'IRIS, membre du Comité consultatif
sur la question désarmement auprès du Secrétaire
général de l'ONU

FRANCK-EMMANUEL CAILLAUD
directeur de recherche à l'IRIS

BARTHÉLÉMY COURMONT
chercheur à l'IRIS

ARNAUD DUBIEN
chercheur à l'IRIS

BERTRAND GALLET
directeur général de Cités-Unies France

ROBERTO GIMENO
cartographe

HUBERT GOURDON
professeur honoraire en Sciences politiques

HOUDINOT
haut fonctionnaire

JEAN-JACQUES KOURLIANDSKY
chercheur à l'IRIS

ALAIN LABROUSSE
expert à l'Observatoire géopolitique de la criminalité
internationale (OGCI) à l'université de Liège

CHRISTIAN LECHERVY
chercheur associé à l'IRIS

JEAN-LOUIS MARGOLIN
maître de conférences en Histoire contemporaine
à l'université d'Aix-en-Provence

SYLVIE MATELLY
chercheur à l'IRIS

BARAH MIKAÏL
chercheur associé à l'IRIS

BASTIEN NIVET
chercheur à l'IRIS

MARC NOUSCHI
historien, directeur du Centre culturel français
de Berlin

NADÈGE RAGARU
chercheur à l'IRIS

JEAN-CHRISTOPHE RUFIN
président d'Action contre la faim,
prix Goncourt 2002

GWENAËLLE SAUZET
assistante de recherche à l'IRIS

JEAN-MARC SOREL
professeur de Droit public
à l'université Paris II

JEAN-LAURENT TREMSAL
assistant de recherche à l'IRIS

ALEXANDRE TUAILLON
responsable du pôle développement
et communication de l'IRIS

Représentations cartographiques	6
<i>Roberto Gimeno</i>	
La mondialisation	8
<i>Pascal Boniface</i>	
Quel ordre international ?	10
<i>Pascal Boniface</i>	

ESPACE MONDIAL

PERSPECTIVES HISTORIQUES

La colonisation et le partage du monde	16
<i>Marc Nouschi</i>	
L'ordre mondial après la Première Guerre mondiale	18
<i>Marc Nouschi</i>	
L'ordre mondial en 1945	20
<i>Pascal Boniface</i>	
La division de l'Europe	22
<i>Pascal Boniface</i>	
Guerre froide et détente	24
<i>Pascal Boniface</i>	
La décolonisation	26
<i>Marc Nouschi</i>	
L'émergence du tiers-monde	28
<i>Marc Nouschi</i>	
L'effondrement de l'empire soviétique	30
<i>Pascal Boniface</i>	
La situation stratégique en 1989	32
<i>Pascal Boniface</i>	

LES ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES

Les États	34
<i>Jean-Marc Sorel</i>	
L'Organisation des Nations unies	36
<i>Jean-Marc Sorel</i>	
Les organisations intergouvernementales (OIG)	38
<i>Jean-Marc Sorel</i>	
Les organisations non gouvernementales (ONG)	40
<i>Jean-Marc Sorel</i>	

LES FACTEURS DE PUISSANCE

L'ère nucléaire	42
<i>Pascal Boniface</i>	
Les armes de destruction massive	44
<i>Pascal Boniface</i>	
La puissance militaire	45
<i>Pascal Boniface</i>	
Les forces démographiques	46
<i>Alexandre Tnaillon</i>	
Les NTIC, un facteur de puissance ?	48
<i>Alexandre Tnaillon</i>	
Économie et commerce internationaux	50
<i>Domitille Blanc et Sylvie Matelly</i>	
Les matières premières	52
<i>Barthélemy Courmont</i>	

LES GRANDS DÉFIS

Les déséquilibres Nord/Sud	54
<i>Barthélemy Courmont</i>	
Le terrorisme	56
<i>Bertrand Gallet</i>	
Le trafic international de la drogue	58
<i>Alain Labrousse</i>	
Les <i>Terrae incognitae</i> ou zones grises	60
<i>Jean-Christophe Rufin</i>	
Les diasporas	62
<i>Gwenaëlle Sauzet</i>	
Les migrations internationales	64
<i>Barthélemy Courmont</i>	
Les espaces culturels	66
<i>Jean-Jacques Konrliandsky</i>	
La géopolitique des religions	68
<i>Jean-Laurent Tremsal</i>	
Les droits de l'Homme	70
<i>Alexandre Tnaillon</i>	
La protection de l'environnement	72
<i>Pascal Boniface</i>	

CRISES ET GUERRES

Division de l'Allemagne et crises de Berlin	74
<i>Pascal Boniface</i>	
La guerre de Corée	75
<i>Pascal Boniface</i>	
La guerre de Suez	76
<i>Pascal Boniface</i>	
La crise de Cuba	77
<i>Pascal Boniface</i>	
La guerre du Vietnam	78
<i>Pascal Boniface</i>	
La guerre d'Afghanistan	79
<i>Pascal Boniface</i>	
Les conflits yougoslaves	80
<i>Nadège Ragaru</i>	
La guerre du Kosovo	82
<i>Nadège Ragaru</i>	
La guerre du Golfe	83
<i>Pascal Boniface</i>	
La guerre d'Irak	84
<i>Barah Mikail</i>	
Les conflits israélo-arabes	86
<i>Didier Billion</i>	

AIRES RÉGIONALES

L'EUROPE

La France	92
<i>Pascal Boniface</i>	
L'Allemagne	94
<i>Bastien Nivet</i>	
Le Royaume-Uni	96
<i>Bastien Nivet</i>	
L'Italie	98
<i>Bastien Nivet</i>	
La péninsule ibérique	100
<i>Jean-Jacques Kourliandsky</i>	
L'Europe centrale et orientale	102
<i>Nadège Ragaru</i>	
Les Balkans	104
<i>Nadège Ragaru</i>	
De l'URSS à la Russie	105
<i>Arnaud Dubien</i>	
L'Europe du Nord	108
<i>Bastien Nivet</i>	
La CEI	109
<i>Arnaud Dubien</i>	
La construction européenne	110
<i>Bastien Nivet</i>	
Les évolutions de l'architecture européenne de sécurité	112
<i>Bastien Nivet</i>	
La Turquie	114
<i>Didier Billion</i>	

LES AMÉRIQUES

L'Amérique du Nord	116
<i>Barthélémy Courmont</i>	
Les Caraïbes	120
<i>Hubert Gourdon</i>	
L'Amérique centrale	122
<i>Jean-Jacques Kourliandsky</i>	
L'Amérique andine	124
<i>Jean-Jacques Kourliandsky</i>	
Le cône Sud	126
<i>Jean-Jacques Kourliandsky</i>	

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Le Maghreb	128
<i>Didier Billion</i>	
Le monde nilotique	130
<i>Barah Mikaïl</i>	
Moyen-Orient et péninsule arabique	132
<i>Didier Billion et Barah Mikaïl</i>	

L'AFRIQUE

L'Afrique australe	136
<i>Alain Antil</i>	
L'Afrique centrale	138
<i>Alain Antil</i>	
L'Afrique des Grands Lacs	139
<i>Alain Antil</i>	
La corne de l'Afrique	140
<i>Alain Antil</i>	
L'Afrique occidentale	142
<i>Alain Antil</i>	

L'ASIE

Le sous-continent indien	144
<i>Houdinot</i>	
La Chine	148
<i>Jean Louis Margolin</i>	
L'Asie du Sud-Est	152
<i>Christian Lechervy</i>	
Le Japon	154
<i>Pascal Boniface</i>	
La Corée	156
<i>Franck-Emmanuel Caillaud</i>	

Représentations cartographiques



Comme instrument privilégié du géographe, la carte a été, notamment depuis « le péché originel » de la géopolitique allemande, relativement négligée, en particulier en France, par les spécialistes des relations internationales. La cartographie connaît aujourd'hui un indéniable regain, qui coïncide avec un besoin de compréhension et de représentation d'un monde redevenu complexe depuis la fin de la guerre froide.

Le recours aux cartes exige cependant prudence et attention. Comme les textes, les cartes peuvent « mentir ». Une carte peut être considérée comme efficace et utile quand la perception de tous ses éléments est claire, la compréhension rapide, la mémorisation aisée.

Dans les relations internationales, en dehors des cartes simples qui situent États, frontières, capitales, villes et certains accidents géographiques, il est possible de considérer deux grands ensembles : des cartes quantitatives et des cartes qualitatives.

Les cartes quantitatives

Elles représentent des données statistiques et c'est la nature des données (quantités absolues ou relatives) qui détermine la carte. Les quantités absolues donnent lieu à des cartes par points de surface proportionnelle à ces quantités : la variation de taille est, en effet, celle qui exprime le mieux la relation de proportionnalité entre ces quantités (voir la représentation des villes en Afrique australe sur la carte page 137).

Les quantités relatives (pourcentages, taux,...) sont discrétisées en quatre ou cinq classes de quantités et chaque classe est représentée par une plage de couleur. Ces couleurs transcrivent la relation d'ordre existant entre les données ; pour cette raison elles appartiennent à une même gamme et sont ordonnées de la plus claire à la plus foncée : l'ordre visuel doit correspondre à l'ordre numérique (voir la représentation de la population hispano-américaine sur la carte page 117).

Les cartes qualitatives

Ces cartes sont plus complexes. Elles expriment des phénomènes en implantation ponctuelle, linéaire (parcours, flux, réseaux,...) ou zonale (phénomènes concernant des espaces régionaux, nationaux,...).

La plupart des cartes de cet atlas présentent des superpositions relativement complexes de données quantitatives et qualitatives. Les différents éléments de la carte doivent être perçus de manière autonome. Les propriétés des variations de taille, valeur, grain, couleur, orientation et forme des signes utilisés permettront de hiérarchiser les informations ou de créer des regroupements de phénomènes de nature semblable.

Les projections cartographiques

L'utilisation de l'informatique et de technologies de plus en plus sophistiquées ne résout pas le problème de l'exactitude des cartes. Un des problèmes les plus importants demeure celui de la projection utilisée.

Parce que la Terre est une sphère, il est impossible de la représenter sur un plan en respectant strictement les distances, les superficies et les angles. Le choix d'une projection s'impose donc au cartographe qui doit utiliser celle qui est la plus adaptée à l'information représentée et cela tout particulièrement dans le domaine des relations internationales.

Parmi les grands systèmes de projection, celle de Mercator est sans doute la plus courante : les méridiens et parallèles se coupent à angle droit, ce qui a comme conséquence une déformation qui s'accroît de manière extrême au fur et à mesure que l'on se rapproche des pôles. Elle donne notamment au Groenland une taille démesurée. Néanmoins, la faible déformation des angles, la possibilité de placer le continent américain au centre de la carte, ou de représenter avec une faible déformation les surfaces situées entre les 45° nord et sud rend cette projection utile dans beaucoup de cas. La projection de Peters, en revanche, respecte bien les surfaces mais déforme les distances.

Une autre projection est particulièrement intéressante : celle de J. Bertin. Elle établit un équilibre entre les déformations d'angle et de surface, fait coïncider les faibles déformations avec les zones continentales et montre la proximité du continent américain avec l'Asie.

Il existe de nombreuses autres projections. La projection polaire, par exemple, qui crée des déformations de plus en plus importantes à mesure que l'on s'éloigne du centre de la carte.

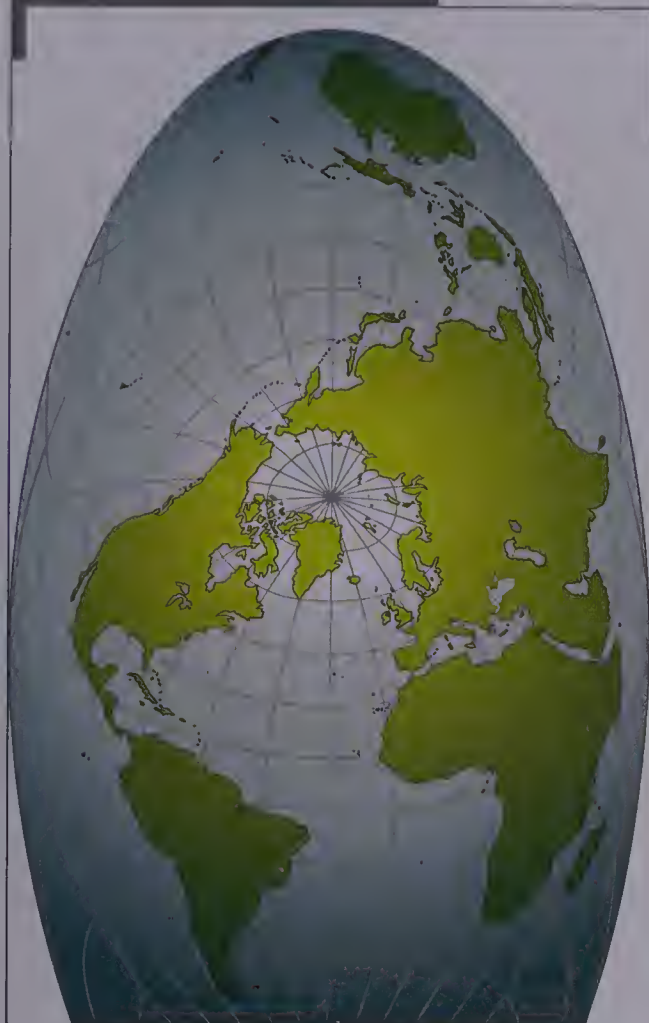
La projection utilisée doit s'adapter à l'information représentée. Actuellement, on essaie de remplacer une projection traditionnelle du monde par des représentations diverses, même si elles sont parfois déroutantes. Elles s'adaptent mieux à une nouvelle conception de l'espace mondial.

L'objectivité d'une carte est illusoire

À partir des mêmes informations on peut construire des cartes différentes, véhiculant des idées différentes selon l'utilisation que l'on fait des procédés établis par la sémiologie graphique. Le choix des informations cartographiées, celui de la projection (et de ses déformations) peuvent se révéler contestables. L'utilisation des symboles, des couleurs (neutres ou agressives) peut être tendancieuse.

La carte n'est qu'un outil, de recherche ou de communication, mais elle contribue à créer des représentations mentales du monde et dans ce sens la responsabilité du cartographe est considérable. Aussi la lecture des cartes doit-elle rester critique et leur utilisation prudente.

Projection « Atlantis »



Projection « Bertin »



Projection « Mercator »



La mondialisation

Le terme de mondialisation est une traduction du mot américain *globalisation*, apparu au début des années 1980. Il décrivait initialement la convergence des marchés dans le monde et la facilité croissante de circulation de flux financiers. Son sens s'est élargi très rapidement à l'ensemble des échanges entre les différentes parties du globe et à leur accélération, grâce aux nouveaux moyens de communication. C'est à la fois un processus banal mais également un réel bouleversement du monde. Il a des racines anciennes de plusieurs siècles mais il peut, à juste titre, être considéré comme la caractéristique majeure de la dernière décennie du XX^e siècle, à l'origine d'une modification fondamentale des relations internationales.

Un phénomène ancien

En tant que telle, la mondialisation, au sens de mise en relation des différents ensembles de la planète, n'est pas un phénomène entièrement nouveau. En effet, ses premières et spectaculaires manifestations remontent aux grandes découvertes faites par les navigateurs à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle. La découverte de la rotondité de la Terre, de la « circumnavigation », et celle de nouveaux mondes ont eu un impact exceptionnel. En effet, l'historien Fernand Braudel parlait déjà « d'économie-monde » pour définir le système économique international aux temps des empires espagnol et britannique.

Dès les XVI^e et XVII^e siècles, de grandes villes comme Gênes, Amsterdam et Londres sont les capitales de réseaux commerciaux et financiers qui s'étendent à l'échelle mondiale, et ne se limitent pas à des sphères régionales ou nationales. Mais cette mondialisation est en fait une conquête du monde par les Européens. La révolution industrielle du XIX^e siècle, les nouveaux moyens de communication (bateaux à vapeur, chemins de fer, télégraphe) vont par la suite accentuer l'ouverture du monde et sa domination par les puissances européennes. C'est en réaction au développement du capitalisme international que Marx et Engels ont appelé à la création de l'International des travailleurs ainsi qu'à l'abolition des frontières, en affirmant « les travailleurs n'ont pas de patrie ».

En 1935, dans son livre *Regard sur le monde actuel*, Paul Valéry écrit « le temps du monde fini commence » ; selon lui, avec la fin de la colonisation, la terre est quasiment entièrement partagée entre les différents États, le recensement des ressources est effectué et les parties du monde sont ainsi reliées entre elles. Il n'y a, dès lors, plus de terres inconnues ou nouvelles à découvrir.

De façon tragique, le krach boursier de 1929 et surtout les deux guerres mondiales ont confirmé la possibilité pour certains événements ou phénomènes d'avoir désormais un impact à l'échelle planétaire et non plus seulement local. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la compétition entre Washington et Moscou va revêtir également un caractère global. Soviétiques et Américains s'affronteront par alliés interposés sur l'ensemble des continents.

L'émergence actuelle

Au début des années 1960, le sociologue canadien, Marshall Mac Luhan, parle du village planétaire (*global village*). Les médias de masse, télévisés et radiodiffusés, permettent en effet une

information généralisée sur l'ensemble de la planète. Pourtant la mondialisation du début du XXI^e siècle n'a rien à voir avec ces phénomènes précédents. La liaison entre les différentes parties du monde existant depuis longtemps, c'est aujourd'hui la modification des notions d'espaces et de temps qui est un phénomène nouveau. Les moyens modernes de communications ont supprimé les distances et ont révolutionné les relations entre les différentes parties du monde, tant par les modes de déplacement que par celui des communications (avion, téléphonie, télécopie puis Internet). Tout devient proche et immédiat. Les distances et les frontières semblent abolies. Aujourd'hui les personnes et les marchandises, tout comme les flux financiers, la technologie et l'information franchissent les frontières avec une rapidité et une facilité sans précédent, à tel point que l'idée de la fin des frontières a été évoquée.

Le cadre national, en matière d'économie, est de plus en plus mis en cause par les réseaux mondiaux des entreprises. Il s'agit d'une libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux par suppression des barrières nationales.

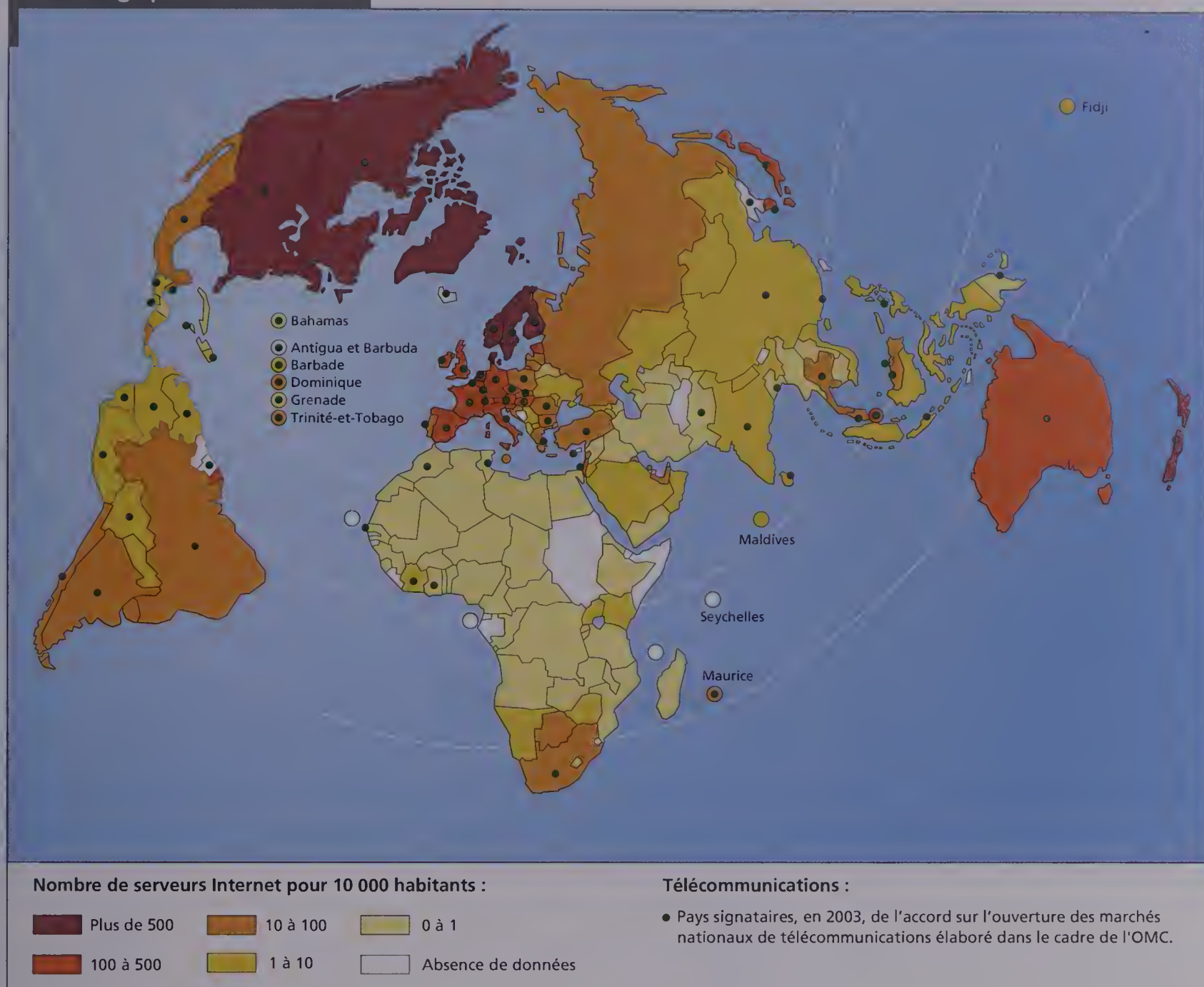
Le Fonds monétaire international (FMI) a défini la mondialisation comme l'interdépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde. Celle-ci est provoquée par l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontalières de biens et de services, par le flux de capitaux en même temps que par la diffusion accélérée et généralisée de la technologie. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), elle est le produit d'une vague de libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux, ainsi que celui de l'importante croissance de tous ces flux, et de la concurrence internationale dans l'économie mondiale.

L'émergence de la mondialisation résulte de la combinaison du libéralisme économique et de l'innovation technologique – notamment des technologies de l'information –, mais également de la fin du clivage Est/Ouest, suite à la chute du communisme.

Un phénomène complexe

La lecture du phénomène de la mondialisation a parfois été difficile, de par la multiplicité de ses données : s'agit-il d'un processus idéologique (le libéralisme économique en politique) ou est-ce la conséquence des progrès technologiques ? Ce phénomène suscite en effet des réactions très différenciées. Pour certains, il est le vecteur de l'extension des valeurs démocratiques et de la prospérité à l'échelle mondiale, et ne peut qu'être profondément positif. Les frontières ne séparent plus les peuples et ne peuvent plus protéger les dictateurs. Pour d'autres, il est avant tout une simple « américanisation » de la planète, l'effacement des identités, et s'accompagne d'une augmentation sans précédent des inégalités entre riches et pauvres. Il est vrai que la mondialisation est efficace économiquement car la richesse globale ne s'est jamais autant accrue. Elle demeure cependant injuste socialement. Les inégalités ne se comblent pas mais au contraire, se développent ; elles sont davantage visibles du fait même de la globalisation qui les rend de plus en plus choquantes. La solution à ces inégalités serait peut-être de réguler la mondialisation – celle-ci ayant été un vaste mouvement de dérégulation –, plutôt que de la combattre, afin de conserver l'efficacité du phénomène, tout en réduisant son injustice.

Un village planétaire ?



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Les mouvements «altermondialistes»

Le débat sur le « pour ou contre » la mondialisation doit distinguer le projet (libéralisme économique) et le processus (progrès technologique). Les gens, surnommés initialement « anti-mondialistes », s'opposent à la règle de l'ultra-libéralisme économique, mais utilisent fort bien – y compris pour leur propre mobilisation – les moyens de la mondialisation. C'est pourquoi ils se déclarent désormais « altermondialistes », illustrant ainsi l'idée qu'une autre mondialisation est possible.

Cependant, ce mouvement a par ailleurs des difficultés à s'opposer à ces phénomènes internationaux. Leurs critiques portent essentiellement sur l'actuelle mondialisation qui leur semble aussi inégale qu'imparfaite. Elle ne concernerait, selon eux, qu'une infime fraction de la population mondiale, notamment les classes sociales favorisées de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale, du Japon et d'une partie de l'Asie. Loin de combler les inégalités entre les différentes parties de la planète, elles les accentueraient.

Les Forum économiques de Davos en Suisse, et les forums sociaux de Porto Alegre au Brésil, où se rejoignent syndicalistes et

militants d'ONG, incarnent ces deux visages de la mondialisation. Cependant, ceux de Davos traitent de plus en plus des questions sociales, tandis que ceux de Porto Alegre, dès leur deuxième édition en 2002, sont entrés dans une phase de propositions constructives vis-à-vis des actuels problèmes de gouvernance.

Il est possible néanmoins d'affirmer que les standards mondiaux et les événements prennent de plus en plus une dimension internationale. La mondialisation ne concerne plus uniquement la seule sphère économique mais aussi les relations humaines, les échanges culturels, les phénomènes sportifs, les loisirs, la politique, etc. Cette émergence de références à l'échelle mondiale n'est en effet pas incompatible, malgré les crispations identitaires et le développement de différenciations locales ou régionales, avec le maintien de l'État-nation comme référence principale. Aujourd'hui, les identités et les références sont multiples et non plus uniques.

Les événements du 11 septembre 2001 ont montré un autre aspect – tragique – de la mondialisation. Dans un monde globalisé, il n'est plus possible de penser être à l'abri des désordres et tumultes du monde.

Quel ordre international ?

Après l'effondrement du mur de Berlin en 1989 et l'implosion de l'empire soviétique en 1991, le clivage Est/Ouest et le monde bipolaire ont disparu.

Les responsables politiques et les experts ont longuement débattu pour savoir si le monde bipolaire, structuré autour de la compétition soviéto-américaine, allait être remplacé par un monde unipolaire ou multipolaire.

Unipolarité ou multipolarité ?

Les partisans de la thèse d'un monde multipolaire soutenaient que si l'URSS avait bien disparu, les États-Unis, au début des années 1990, montraient des signes de déclin, comme l'a démontré l'historien Paul Kennedy dans son ouvrage publié en 1987, *Naissance et Déclin des grandes puissances*. Selon lui, les États-Unis souffraient de surextension stratégique, de par la multiplicité d'engagements contractés à l'époque où leur influence politique, économique et militaire était beaucoup plus solide. De la même manière que les empires espagnol et britannique déchu, les États-Unis subiraient nécessairement une phase de déclin, du fait d'engagements supérieurs à leurs capacités. Il est vrai qu'à la fin des années 1980, l'économie américaine était en stagnation. Celles du Japon et des pays européens la concurrençaient. Face à ce déclin relatif, l'idée d'un monde multipolaire émergeait, créée par la montée en puissance du Japon qui semblait inexorable à la fin des années 1980, mais également par les perspectives d'unification européenne, et l'émergence de la Chine.

D'autres mettaient en avant que la fin de l'URSS déboucherait nécessairement sur un monde unipolaire dirigé par les États-Unis. Ils l'expliquaient par le fait que ce pays restait la seule puissance globale à l'échelle mondiale, après la disparition de leur principal concurrent.

En effet, les États-Unis allaient connaître, dans la décennie 90, une phase d'expansion stratégique et économique. Tandis que le Japon entraînait dans une décennie de stagnation, les Européens semblaient avoir du mal à digérer la réunification allemande et à se mettre d'accord sur une politique étrangère commune. Personne n'avait la capacité de concurrencer les États-Unis sur l'ensemble de la gamme des pouvoirs, et en particulier sur le plan stratégique.

L'ordre international après le 11 septembre 2001

Le 11 septembre 2001, deux avions de la compagnie *American Airlines* percutaient les tours du *World Trade Center* de New York, un autre avion s'écrasait sur le Pentagone (ministère de la Défense américain), et un quatrième en Pennsylvanie. Le réseau terroriste *Al Quaida*, dirigé par Oussama Ben Laden, était immédiatement soupçonné d'être impliqué dans l'organisation de ces attentats. Le monde entier, frappé de stupeur, condamna ces actes terroristes. Ils allaient entraîner une riposte militaire – qualifiée de « guerre du bien contre le mal » par le Président Bush – contre le régime des Talibans en Afghanistan qui avaient refusé de livrer aux Américains les responsables d'*Al Quaida* présents sur leur territoire.

L'ampleur de l'émotion et de la surprise ont suscité un débat sur les conséquences du 11 septembre. Ces attentats avaient-ils

Les conflits en Afrique



constitué une rupture historique comparable à celle de 1945 ou 1989, ou n'ont-ils été qu'un événement, certes important, mais dont la portée n'a pas modifié la structure de la scène internationale ?

On peut affirmer, aujourd'hui, qu'ils n'ont pas fait basculer le monde dans une ère nouvelle. Les rapports de force existants n'ont été que peu modifiés et le poids de chaque puissance n'a guère changé. Chacune des grandes puissances a continué une politique selon un cours déjà pris avant le 11 septembre, et les éléments de continuité l'ont emporté sur ceux de rupture : le monde était dominé par les Américains, puissants comme jamais ils ne l'avaient été, tant au cours de leur histoire que dans l'histoire du monde. Dotés de cette « hyperpuissance », ils ont adopté un comportement qualifié d'unilatéraliste, tendant à définir seuls les règles du jeu collectif.

Les États-Unis, bien que durement frappés, n'ont pas été affaiblis par ces attaques terroristes, leur poids relatif dans le monde n'ayant pas diminué ; ils n'en ont pas conclu qu'il fallait adopter une politique plus multilatéraliste qu'auparavant. Ils poursuivent ainsi une politique sur les mêmes fondements que ceux qui prévalaient auparavant.



Ruptures et continuités

Avant le 11 septembre, l'Europe essayait de définir une politique européenne de sécurité commune et de concilier ses aspirations à l'élargissement et à l'approfondissement de sa politique. La Chine poursuivait la modernisation de son économie, tout en essayant de faire entendre davantage sa voix sur la scène internationale. Le Japon essayait de sortir d'un marasme économique vieux de plus de douze ans.

Pour ces trois acteurs, la continuité après le 11 septembre l'emporte sur la rupture. Le tournant pro-occidental que la Russie a pris depuis les attentats, symbolisé par un accord signé en mai 2002 entre l'OTAN et Moscou, doit également être relativisé. Poutine n'a utilisé les événements du 11 septembre que pour poursuivre la politique qu'il menait depuis son installation au pouvoir, déjà amorcée par Gorbatchev quinze ans auparavant.

Les grands dossiers internationaux qui se posaient à la planète avant cette date n'ont guère été modifiés – qu'il s'agisse des inégalités économiques internationales, des guerres civiles en Afrique, du conflit au Proche-Orient, de la préservation de l'environnement, de la lutte contre les grandes pandémies, du système de sécurité collective, etc. De même, le terrorisme existait déjà, et les actions de groupes infra-étatiques à portée internationale significative ne sont pas une réalité nouvelle.

Le 6 août 1945 avait fait basculer le monde dans une ère nouvelle, celle de l'ère nucléaire ainsi que celle de l'ère bipolaire. Après la chute du mur de Berlin, le 10 novembre 1989, le monde avait également réellement changé avec la fin du monde bipolaire. Or, le 11 septembre n'a apporté ni une nouvelle structuration des rapports de force, ni un état du monde différent de celui qui préexistait. Il est peut-être simplement venu rappeler que, du fait de la mondialisation, il ne pouvait pas y avoir d'oasis de paix, de sécurité, de prospérité face à un monde de guerres civiles, de misère et de tumultes.

Le 11 septembre est venu illustrer la face tragique de la mondialisation, démontrant que dans ce monde globalisé le pays le plus puissant du monde pouvait être vulnérable.

Les conflits en Asie centrale



Les conflits au Moyen-Orient et dans le Caucase



Le débat sur la domination américaine

La domination américaine a débouché sur un autre débat, portant sur l'unilatéralisme américain, c'est-à-dire la tendance des États-Unis à agir sur le plan international en dehors des règles multilatérales et des organisations internationales. À partir des années 1990, le droit international ou les organisations multilatérales représentaient, selon eux, des contraintes de moins en moins adaptées à l'exercice de leur puissance. Ils ont de plus en plus voulu s'exonérer des règles collectives – en termes de désarmement, de justice internationale ou de protection de l'environnement – qu'acceptaient, par ailleurs, la plupart des autres nations.

Les contraintes multilatérales extérieures sont perçues comme inutiles – les États-Unis étant porteurs de valeurs universelles, qui mieux qu'eux peut les promouvoir ? – et antidémocratiques – le peuple américain s'étant exprimé librement, des règles imposées de l'extérieur ne peuvent que l'empêcher d'exercer son libre choix. Les États-Unis ne voient dans l'interdépendance que la dépendance vis-à-vis des autres, qu'ils conviennent donc pour eux d'éviter et de limiter au maximum.

L'unilatéralisme n'est cependant pas le résultat obligé de l'unipolarité. L'unipolarité est – ou serait – le résultat d'une situation objective d'un différentiel irrattrapable de puissance entre un pôle de puissance et l'ensemble des autres. L'unilatéralisme résulte lui d'un choix volontaire. C'est une chose de constater la prééminence américaine, cela en est une autre que d'en conclure que les États-Unis peuvent agir seuls en s'affranchissant de l'opinion des autres États ou des règles établies communément. Ils pourraient tout autant conclure de leur situation exceptionnelle qu'ils doivent tenir compte des avis et intérêts du reste du monde.

L'unilatéralisme n'est pas possible sans unipolarité – une petite puissance ou une puissance moyenne qui s'y risquerait serait rapidement isolée –, mais l'unipolarité ne débouche pas automatiquement sur l'unilatéralisme. La puissance dominante peut, au contraire, penser qu'il est dans de son intérêt bien compris d'associer ses partenaires et de ne pas créer d'antagonisme avec ses rivaux, comme l'avaient fait les États-Unis en 1945.

En 1945, ils étaient relativement plus puissants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ils représentaient à l'époque 50 % de la production mondiale. Ils allaient pourtant prendre des décisions qui allaient permettre la reconstruction des pays dévastés par la guerre. Ils vont surtout mettre en place un système international, fondé sur le multilatéralisme et les organisations internationales : l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, le GATT et bientôt l'OTAN, puis soutenir la construction européenne.

Ce débat sur l'unilatéralisme a été relancé après l'arrivée de George W. Bush au pouvoir en 2001, les attentats du 11 septembre et la guerre d'Irak en 2003. Celui-ci a montré que les États-Unis n'hésitaient pas à passer outre l'opposition de la majorité des États et surtout du Conseil de sécurité de l'ONU. Selon la charte



de l'Organisation mondiale, une guerre est illégale si elle est déclarée en dehors des cas de légitime défense ou en l'absence d'une décision du Conseil de sécurité de l'ONU. Une régulation du monde par des institutions internationales, créées à cet effet, semble préférable à une direction du monde où l'ordre serait celui des puissants.

Une puissance dominante, quelle qu'elle soit, a naturellement tendance à confondre intérêt national et intérêt général, avec d'autant plus de bonne conscience qu'elle estime incarner des valeurs jugées universelles ou ayant vocation à l'être. Un État, aussi puissant et porteur de valeurs universelles qu'il soit, ne peut à lui seul fixer les règles de la société internationale – non seulement parce que cela serait peu démocratique, mais aussi parce que cela le conduirait assez rapidement à un comportement unilatéral.

En effet, un ordre qui ne satisferait pas les aspirations de la majorité ne serait pas moralement acceptable, mais il s'avérerait, par la force des choses, non viable, et serait nécessairement remis en cause par ceux sous-représentés.

Un ordre multipolaire *a priori* plus acceptable ne présente pas non plus toutes les garanties. En effet, la stabilité, découlant d'un

partage des zones d'influence, peut s'accommoder de régimes non-démocratiques. De plus, si le caractère multipolaire ne se traduit que par un pacte tacite de non-intervention dans les zones d'influence réciproques, de nombreux problèmes, faute de coopération, risqueraient de ne pas être traités.

Néanmoins, un monde multipolaire semble préférable au monde unipolaire. Le concept des nations n'est pas compatible dans un monde globalisé avec un chef d'orchestre unique, qui a naturellement tendance à vouloir imposer sa volonté aux autres. Un monde multipolaire offre davantage de marges de manœuvre.

Un monde régulé serait donc la garantie d'une stabilité acceptée, et aurait l'avantage d'une légitimité issue de la volonté collective. C'est dans cette logique qu'est apparue, au début du XX^e siècle, l'idée d'une régulation internationale, qu'elle soit politique ou économique, définie par des organisations internationales représentant tous les États, telle l'Organisation des Nations unies. Il s'agissait alors que tous acceptent les transferts de compétences à ces organisations internationales, ainsi que la représentation stratégique des acteurs non-étatiques, dont on a vu le rôle croissant.



ESPACE MONDIAL >

La colonisation > et le partage du monde

L'expansion coloniale connaît une accélération après 1860. L'Angleterre poursuit sa politique expansionniste : elle renforce sa présence le long de la route des Indes, en contrôlant les zones de passage stratégique. La France élargit son domaine à partir de l'Algérie en direction de la Tunisie et de l'Afrique occidentale et équatoriale. L'Allemagne, les États-Unis, l'Italie et le Japon, tard venus dans la course, cherchent aussi à rayonner. Contrecarrée dans son expansion à l'Ouest, la Russie s'efforce de stabiliser ses frontières en Asie centrale et en Extrême-Orient.

Des nécessités économiques et démographiques

C'est en Afrique que le mouvement est le plus spectaculaire : exceptions faites du Liberia et de l'Éthiopie, la totalité du continent est sous tutelle européenne en 1900. Partis des côtes, les explorateurs remontent les fleuves pour dominer l'intérieur.

En Asie, la domination blanche aboutit à la formation de domaines coloniaux et à la constitution de zones d'influence : l'Empire ottoman, la Perse et la Chine perdent leur indépendance économique et commerciale. Dans les grands ports chinois s'ouvrent des concessions occidentales. Indépendante depuis le début du XIX^e siècle, l'Amérique latine est le banc d'essai du néo-colonialisme européen et nord-américain.

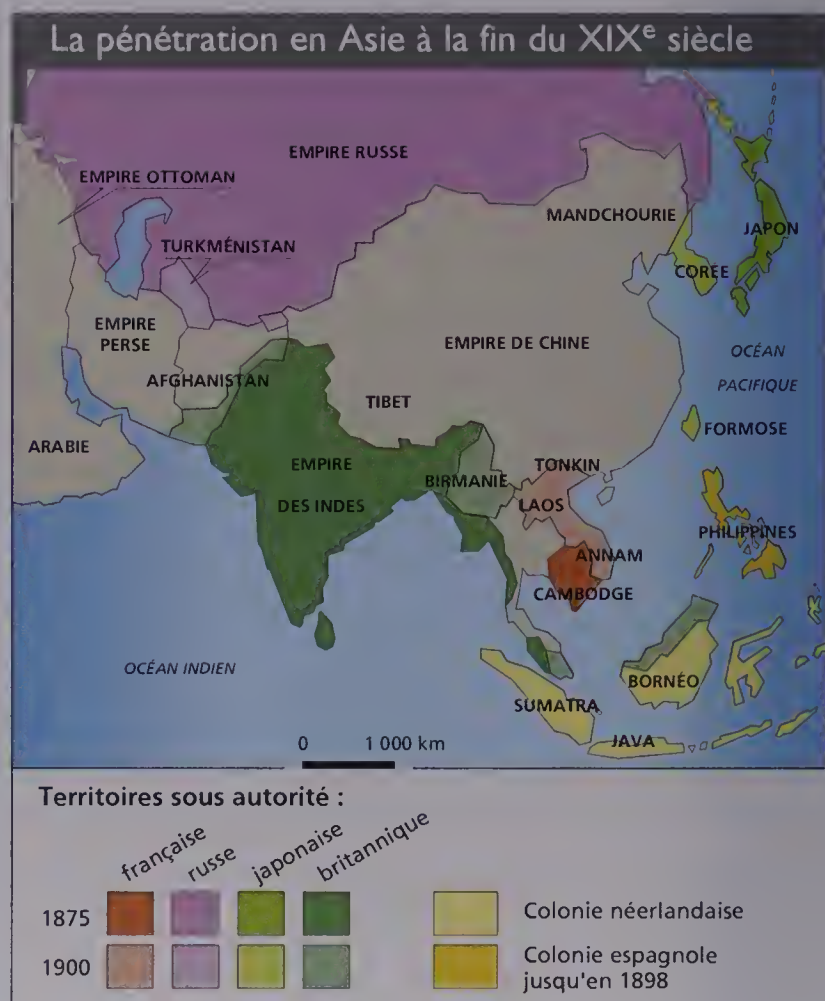
La raison essentielle de la colonisation est économique. Les puissances industrielles s'efforcent de maîtriser les sources d'approvisionnement en produits agricoles et énergétiques. Avec la Grande Dépression (1873-1896), les colonies apparaissent aussi

comme des débouchés privilégiés pour les produits textiles et sidérurgiques. De même, les flux financiers s'orientent vers les empires coloniaux. Chaque métropole entretient des relations spécifiques avec ses colonies : les Britanniques pratiquent plutôt les investissements directs, les Français les placements... Les premiers s'identifient à un colonialisme planétaire, en revanche les Américains pratiquent un colonialisme de proximité.

Aux nécessités économiques s'ajoutent des préoccupations démographiques : les colonies sont un déversoir pour les nations les plus prolifiques (Italie). Elles constituent aussi un espoir pour des nationalités brimées ou des minorités pourchassées. Les mobiles religieux, idéologiques et moraux comptent aussi : sentiment de supériorité de l'homme blanc, volonté de diffuser les valeurs d'une civilisation, souci d'évangélisation. L'expansion coloniale s'appuie sur un lobby composite : sociétés de géographie, associations nationalistes, milieux économiques ou chambres de commerce des villes portuaires diffusent à travers l'école, la presse, les ouvrages et les conférences, une idéologie colonialiste à laquelle l'opinion publique européenne se laisse gagner.

Les « bâtisseurs d'empires »

Ce courant favorable à l'expansion coloniale est en partie récupéré par les bâtisseurs d'empires. La motivation la plus forte des Cecil Rhodes, Kitchener, Galliéri et autres Léopold II est la volonté de puissance. La colonisation sert d'exutoire à un nationalisme virulent et renforce la capacité à agir sur l'ordre mondial. Contrôlant la majeure partie des détroits, isthmes et



Expansion coloniale et impérialiste à la veille de la Première Guerre mondiale



Planisphère oblique, projection à compensation régionale. J. Bertin.

voies de passages interocéaniques par lesquels transitent les flux commerciaux internationaux, l'Angleterre dispose d'un atout essentiel. De même, Guillaume II rêve d'obtenir pour l'Allemagne une «place au soleil», tandis que les États-Unis, première nation à s'être décolonisée, édifient un empire colonial après leur victoire sur l'Espagne (1898).

La supériorité de l'Occident est telle que les révoltes et les oppositions soulevées par la colonisation sont vite réprimées. Certes, des Touaregs massacrent la mission de reconnaissance menée par Flatters (1881). De même, les Britanniques sont écrasés à Khartoum en 1885, et les Italiens subissent de graves revers à Adoua en 1896. En Chine, les Boxers nationalistes s'attaquent aux légations étrangères présentes à Pékin (1900). Ces faits témoignent du choc suscité par la colonisation : la confrontation entre l'Occident et les structures indigènes nourrit tous les processus qui conduisent au sous-développement. La colonisation, pourtant, ne se réduit pas aux pillages, viols et à l'acculturation. Elle contribue aussi à l'amélioration des infrastructures, au recul d'endémies, à l'émergence d'élites locales. La formation du parti du Congrès indien ou la renaissance arabe en sont les conséquences. Mais il faut attendre plus d'un demi-siècle pour que ces mouvements nationalistes aboutissent à des succès significatifs.

De toutes les nations coloniales, la première est assurément la Grande-Bretagne. 33 millions de km² et 450 millions d'habitants sont administrés de façon très souple : les zones de peuplement blanc disposent d'une grande autonomie, les colonies sont au contraire administrées directement. Quant aux protectorats

théoriquement autonomes, ils suivent les directives de Londres. Les conférences impériales renforcent le sentiment d'appartenance à un ensemble commun symbolisé par la dynastie royale, une flotte, une langue et une civilisation à vocation mondiale.

Les autres empires n'atteignent pas cette perfection. L'empire français n'a jamais trouvé dans l'opinion ce soutien que la conquête pouvait soulever à Londres : les Français découvrent leurs colonies après la grande exposition coloniale (1931). Quant à l'empire allemand, il n'a ni la grandeur ni la cohérence des deux précédents.

Heurts impérialistes

L'expansion coloniale et impérialiste suscite des frictions et parfois même des crises diplomatiques majeures. Malgré la Conférence coloniale de Berlin (1885) qui cherche à établir un *modus vivendi* pour le partage du bassin du Congo, la crise de Fachoda (1898) exprime l'antagonisme entre la France et l'Angleterre. Plus tard, les deux crises du Maroc (1905 et 1911) nourrissent de profondes rancœurs en Allemagne à l'égard de la France. En Asie, les Britanniques s'opposent aux tentatives russes. De même, la rencontre entre les impérialismes russe et japonais aboutit à la guerre de 1904-1905.

L'expansion coloniale exprime et aggrave les heurts impérialistes; elle contribue à la dégradation des relations internationales à la fin du XIX^e siècle. Les prédictions des théoriciens de l'impérialisme, Hobson et Lénine, semblent se vérifier.

L'ordre mondial après > la Première Guerre mondiale

Quatre années d'une guerre européenne, évoluant à partir de 1917 en conflagration mondiale, bouleversent de fond en comble l'ordre diplomatique antérieur. Le XX^e siècle débute aussi avec la révolution bolchevique et l'affirmation d'un système socio-économique rival du capitalisme.

L'Europe bouleversée

C'est en Europe que les modifications sont les plus spectaculaires. La guerre, « accélérateur de l'histoire », permet aux bolcheviques d'édifier une « cité idéale ». Combattus par les Alliés et par les forces blanches, les Rouges parviennent à repousser ces assauts (1921). Le « cordon sanitaire » qui les entoure est vite rompu par des États européens désireux de commercer avec un partenaire indispensable. L'URSS cependant est un monde à part et entend faire triompher sa conception du monde. Ses ambitions sont universelles puisque, selon la théorie marxiste-léniniste, la révolution prolétarienne est destinée à gagner la surface du globe. Aussi, selon certains auteurs, la « guerre froide » commence dès la révolution d'Octobre.

Le deuxième trait le plus marquant est l'effondrement des grands empires du passé. L'Empire ottoman laisse la place à une série d'États nouveaux, dont la tutelle est confiée par la Société des Nations (SDN) à la France et au Royaume-Uni. L'Empire austro-hongrois se disloque en États-nations plus ou moins homogènes : Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Pologne... Le triomphe apparent du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes débouche en fait sur le morcellement économique et politique de l'Europe centrale et orientale : les nouvelles frontières sont autant de barrières qui limitent les échanges et nourrissent des aspirations nationalistes. L'émiettement de la Mitteleuropa facilite les politiques de conquêtes hitlérienne et stalinienne.

Une paix ratée

L'Allemagne, considérée dans l'article 231 du traité de Versailles comme seule responsable de la guerre, est soumise à de très lourdes sanctions : son potentiel militaire est réduit, ses avoirs à l'étranger confisqués, ses colonies distribuées entre les vainqueurs. Elle est amputée d'une partie de son territoire (90 000 km²), subit l'occupation de la rive gauche du Rhin, et est interdite de SDN. Trois ans après la signature du traité de Versailles, le gouvernement allemand connaît le montant des indemnités à verser aux Alliés : 132 milliards de marks-or, soit deux années et demie de revenu national de 1914. Les réparations dont seul l'économiste anglais John-Maynard Keynes conteste l'ampleur, empoisonnent les relations entre les vainqueurs et le vaincu qui considère le traité comme un Diktat : les rancœurs nationalistes, les humiliations de toutes sortes sont le ferment des mouvements extrémistes d'où émerge quinze ans plus tard le nazisme.

Incapables de maintenir un front uni pendant les conférences de 1919, les Alliés ont en partie raté la paix. Le Concert européen est altéré par la décision du Congrès américain qui revient, dès 1920, à l'isolationnisme traditionnel. Les Britanniques renouant avec le splendide isolement, la France se retrouve seule.

Le désordre des relations internationales

Le désordre européen est le trait le plus marquant de l'entre-deux-guerres. L'affaiblissement des anciens pivots des relations internationales, Londres, Paris et Berlin, est mal compensé par l'inexpérience du nouveau centre de l'économie-monde, New York. La SDN, dont l'objectif central est la guerre à la guerre, révèle très tôt ses limites : elle ne réussit pas à empêcher la politique de « rectification » des frontières de Mustapha Kemal. Les fragiles contre-pouvoirs de la fin du XIX^e siècle sont inopérants. Le sentiment de déclin envahit l'opinion publique.

De 1924 à 1929 toutefois, « l'esprit de Genève » permet les succès d'une diplomatie multilatérale : l'Allemagne est réintroduite dans le concert des nations et le repli nationaliste fait place au dialogue et aux échanges. Cette stabilisation de l'ordre européen est liée au retour à la prospérité et à la « diplomatie du dollar » menée par les États-Unis : plan Dawes (1924) et Young (1929). Dès lors les utopies de désarmement peuvent s'épanouir. Mais les plans de paix défendus par Aristide Briand ne résistent pas à la crise de 1929.

L'échec des solutions internationales renforce le repli nationaliste et l'affirmation identitaire, d'autant que les structures du capitalisme sont à cette époque faiblement internationalisées. Ce ne sont plus alors que violations du traité de Versailles, guerres d'agression et réarmement caché puis ouvert. Les démocraties sont piégées par la diplomatie offensive des gouvernements dictatoriaux qui revendiquent « espace vital », nouveau partage colonial et pervertissent les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les conditions sont alors réunies pour une nouvelle conflagration, réellement mondiale cette fois-ci.

L'après-guerre n'aura été qu'un avant-guerre, et le conflit de 1914-1918 l'étape initiale d'une séquence historique qui débouche sur la Seconde Guerre mondiale. Le premier quart du XX^e siècle est fragilisé par la contradiction entre des gouvernants nés dans un siècle marqué par la stabilité, et la nouveauté de phénomènes annonciateurs de l'avenir : l'inflation, les désordres monétaires, les mouvements de capitaux flottants ; les totalitarismes surprennent des équipes gouvernementales souvent incapables d'anticiper sur l'avenir.

LE PROGRAMME DE LA « PAIX FRANÇAISE »

« Le programme de la « paix française » était simple. Il tenait en trois mots : « restitutions, réparations, sécurité ». L'Allemagne devait payer, elle devait être mise hors d'état de nuire et surveillée de près... Clemenceau était à tous égards le champion d'une opinion meurtrie, qui ne voyait le salut que dans le renforcement d'un certain isolement français. Il fallait s'abriter derrière le Rhin, derrière les barrières douanières, derrière les clauses financières du traité de Versailles, pour reprendre haleine et survivre. Toute paix qui ne donnerait pas à la France exsangue les moyens de retrouver son souffle, serait injuste et condamnable. Contre Wilson le « libérateur » qui plaçait sur le même plan, sans égards et sans garanties, le vainqueur et le vaincu, le « grand vieillard » portait les espoirs de tous ceux pour qui la guerre avait été celle du droit contre le crime... »

Pierre Miquel, *La paix de Versailles et l'opinion publique française*, Flammarion, 1972.

Les divisions de l'Europe à la veille de la Seconde Guerre mondiale



Projection horizontale équivalente.

LES QUATORZE POINTS DU PRÉSIDENT WILSON (EXTRAIT)

En janvier 1918, le président américain Wilson propose un monde de justice et de paix fondé sur l'autodétermination et l'égalité des peuples, la liberté des échanges et la création d'une association des nations.

- Des conventions de paix publiques, ouvertement conclues. Une diplomatie qui agira toujours franchement à la vue de tous.
- Liberté absolue de navigation sur les mers, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.
- Suppression, en tant qu'il sera possible, de toutes les barrières économiques. (...)
- Libre arrangement de toutes les revendications coloniales basées sur l'observation et le strict principe qu'en fixant toutes les questions de souveraineté, les intérêts des populations intéressées devront avoir un poids égal à celui des demandes équitables du gouvernement dont le titre doit être déterminé.

- Évacuation de tous les territoires russes. (...)
- Tout territoire français devra être libre et les régions envahies devront être restaurées. Le tort fait à la France par la Prusse en 1871, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, devra être réparé.
- Le rétablissement de la frontière italienne devra être effectué suivant les lignes de nationalités clairement reconnaissables.
- Aux peuples d'Autriche-Hongrie on devra donner plus largement l'occasion d'un développement autonome. (...)
- Une souveraineté sûre sera assurée aux parties turques de l'Empire ottoman, mais les autres nationalités qui se trouvent en ce moment sous la domination turque devront être assurées d'une sécurité indubitable de leur existence.
- Un État polonais indépendant devra être établi.
- Une association générale des nations devra être formée.

L'ordre mondial en 1945



Le paysage stratégique mondial de 1945 n'a plus rien à voir avec celui de 1939. L'Europe paie le prix de la Seconde Guerre mondiale qu'elle a provoquée. Pour la première fois depuis cinq siècles, elle n'est plus au centre du monde. Les États-Unis prennent le leadership mondial, et l'URSS étend son territoire et sa zone d'influence. L'Europe n'est plus maîtresse de son destin. Elle est devenue un objet que vont se disputer Soviétiques et Américains et va être divisée aussi brutalement que durablement.

L'Europe exsangue

Les pays européens, vainqueurs et vaincus, connaissent tous des problèmes économiques majeurs. Les villes, les infrastructures routières ou ferroviaires, l'appareil industriel, ont été sévèrement endommagés. Les problèmes de ravitaillement sont très sérieux. Le PNB de l'Allemagne représente le tiers de ce qu'il était en 1938. Pour l'Italie, le ratio est de 40 %, pour la France de 50 %.

L'Allemagne, presque entièrement détruite, est occupée militairement et n'a plus de gouvernement. La question même de son existence future se pose. On songe à la transformer en État agricole ou à la diviser en plusieurs États. L'Italie, qui voulait jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, est ravalée au rang de puissance mineure. Considérée comme puissance victorieuse, la France est cependant très affaiblie. Le Royaume-Uni est auréolé du prestige d'être le seul pays à avoir lutté contre Hitler du début à la fin de la guerre, mais la livre sterling n'est plus la monnaie de référence.

Les empires coloniaux européens sont désormais vacillants. Les peuples colonisés ont vu les puissances européennes s'effondrer rapidement à l'exception de la Grande-Bretagne, sortie cependant exsangue de la guerre. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que les Alliés avaient brandi contre Hitler se retourne contre eux.

Bref, l'Europe a cessé d'être le pôle autour duquel s'organisent les relations internationales et le commerce mondial.

L'URSS se dote d'un «glacis»

L'URSS a perdu 26 millions de ses citoyens et a subi de lourds dommages de guerre (six fois l'équivalent de son PNB de 1945). Mais elle conserve les conquêtes territoriales de 1939-1945 (Carélie finlandaise, Pays baltes, Russie blanche polonaise, Bessarabie et Bukovine roumaine, Königsberg – qui deviendra Kaliningrad –, et la Ruthénie subcarpathique tchécoslovaque).

Elle se dote d'un «glacis» stratégique sur le territoire des États qu'elle a libérés du nazisme : Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, une partie de l'Allemagne, Albanie et Yougoslavie.

Les États-Unis à la tête du monde libre

Pour les États-Unis, la Seconde Guerre mondiale signifie l'accès au leadership mondial. Cela est dû à leur puissance, et aussi

– rupture historique – à la volonté de se servir de cette puissance pour prendre la tête du monde libre. Si le New Deal avait simplement permis le redémarrage d'une économie en crise depuis 1929, la guerre, paradoxalement, leur donne la prospérité économique. Leurs pertes en hommes sont limitées (300 000 soit 1/80^e des pertes soviétiques). Ils n'ont pas connu la guerre sur leur territoire. Leur population civile n'a pas eu à en souffrir. Protégés dans leur sanctuaire, leur potentiel industriel non seulement n'a pas été endommagé, mais s'est retrouvé stimulé par l'effort de guerre. Les États-Unis sont les seuls à sortir de la guerre plus riches qu'ils y sont entrés. Le revenu national a doublé. Washington détient les 2/3 des réserves d'or du monde. Le dollar est la monnaie d'échange international, détrônant la livre sterling. Dans tous les domaines économiques, les États-Unis détiennent le premier rang mondial. Leur production de charbon est égale à la moitié de la production mondiale, celle de pétrole aux 2/3. Leur PNB représente 40 % du PNB mondial.

Les États-Unis sont également la première puissance militaire. Ils ont à leur disposition une arme nouvelle et terrible, l'arme atomique dont ils croient avoir le monopole pour longtemps.

Ils comprennent les erreurs de la politique isolationniste, tant avant qu'après la Seconde Guerre mondiale. L'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, leur démontre qu'ils ne peuvent pas rester par leur seule volonté à l'écart des affaires du monde et que leur sécurité ne peut plus être assurée par leur seule action économique. Ils perçoivent qu'ils doivent protéger l'Europe de ce qui apparaît déjà comme une menace soviétique. Ils vont donc, selon la formule de Truman, prendre la tête du monde libre.

YALTA

La conférence de Yalta s'est tenue du 4 au 11 février 1945 au bord de la mer Noire, en Crimée, entre Roosevelt, Staline et Churchill.

Dans la mémoire collective française, Yalta est le symbole du condominium soviéto-américain. Le partage du monde et celui de l'Europe y auraient été décidés, les deux Grands s'attribuant des zones d'influence. Cela vient sans doute du fait que le général de Gaulle ne fut pas invité à Yalta et que des décisions concernant la France ont été prises en son absence, comme d'ailleurs ce fut le cas pour les autres peuples européens. Pourtant, la France n'y a pas été maltraitée puisque c'est à Yalta qu'il fut décidé de lui attribuer une zone d'occupation en Allemagne et un des cinq sièges permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

C'est en fait à propos des Balkans qu'on a parlé de zones d'influence, suivant une proposition faite par Churchill à Staline en octobre 1944.

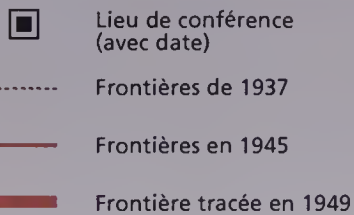
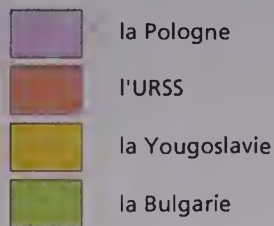
À Yalta, outre l'entrée en guerre de l'URSS contre le Japon, les trois chefs d'État décidèrent que des élections libres devraient avoir lieu en Pologne. Au-delà, une déclaration sur l'Europe libérée – ode à la démocratie et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – devait permettre de résoudre les problèmes politiques des pays libérés du nazisme. Elle prévoyait «d'assurer la paix intérieure des pays» et, par voie d'élections libres, la constitution aussi rapidement que possible de gouvernements répondant à la volonté populaire.

Yalta représentait l'espoir d'un monde libre et en paix. Il s'est révélé illusoire.

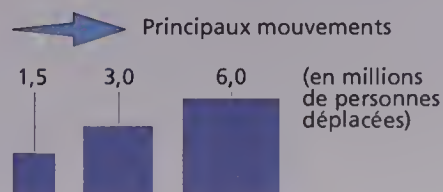
Modifications territoriales en Europe en 1945



Territoires gagnés par :



Principaux mouvements de population consécutifs à la guerre :



Projection horizontale équivalente.

La division de l'Europe



Les Alliés de la Seconde Guerre mondiale se sont rapidement divisés en deux camps, l'Est et l'Ouest. Qui est responsable de la division de l'Europe en deux blocs antagonistes? Pour les Soviétiques, ce sont les Américains qui ont voulu combattre les acquis de la patrie du socialisme. Pour les Occidentaux, c'est l'expansionnisme soviétique qui porte la responsabilité de la guerre froide.

Le rideau de fer

En 1945, Staline déclare à Tito : « Cette guerre n'est pas semblable à celles du passé. Qui occupe un territoire impose également son propre système social. Chacun impose son propre système aussi loin que son armée avance. Cela ne peut être autrement. »

L'URSS veut se doter d'un glacis territorial qui la mette à l'abri d'une nouvelle invasion. Force d'occupation, l'Armée rouge dispose de grands pouvoirs pour intervenir dans les affaires intérieures des pays où elle est présente. Elle contrôle les moyens d'information et peut s'opposer aux actions qu'elle juge contraires à ses intérêts. De 1944 à 1948, on assiste à la mainmise progressive sur les appareils d'État par les communistes, quel que soit leur enracinement réel, qui était faible partout à l'exception de la Tchécoslovaquie. Ce pays est d'ailleurs évacué par l'Armée rouge dès 1945, ainsi que la Yougoslavie et l'Albanie.

Dès mars 1946, Churchill dénonce cette politique de l'URSS et annonce qu'un « rideau de fer » est descendu sur l'Europe. L'ancien premier ministre britannique conclut à la nécessité d'une « association fraternelle des peuples anglo-saxons » afin de donner un coup d'arrêt à l'expansion soviétique.

Plan Marshall et doctrine Jdanov

Le 11 mars 1947, pour répondre à des pressions exercées par l'URSS sur la Grèce (où une guerre civile opposait communistes et monarchistes) et la Turquie, Truman énonce la doctrine de l'endiguement : les États-Unis sont prêts à « soutenir les peuples libres qui résistent à des tentatives d'asservissement par des minorités armées et à des pressions extérieures. » Ils rompent ainsi avec leur isolationnisme traditionnel.

Le 5 juin 1947, le secrétaire d'État américain George Marshall propose une aide importante et gratuite à l'Europe. Le plan Marshall est un mélange de générosité et de défense bien comprise des intérêts américains. Les États-Unis sont conscients des difficultés économiques européennes. Ils craignent qu'elles ne dégénèrent en troubles sociaux permettant à des forces politiques hostiles à l'Amérique de s'installer au pouvoir en Europe occidentale. Enfin, le redressement économique de l'Europe leur ouvre un marché. Initialement, le plan Marshall s'adressait à toute l'Europe. Mais l'URSS le refuse et impose ce refus aux pays de l'Est par crainte de voir les États-Unis exercer un droit de contrôle économique et donc politique. 13 milliards de dollars (1,2 % du PNB américain) sont déversés sur l'Europe occidentale entre 1948 et 1951 et permettent son décollage économique. C'est là que se joue vraiment la division de l'Europe, entre les pays qui ont bénéficié de l'aide américaine et ceux qui l'ont refusée.

Présentée par l'URSS lors de la création du Kominform (bureau d'information des partis communistes européens) en octobre 1947, la doctrine Jdanov est considérée comme une déclaration de guerre idéologique : « Deux camps se sont formés dans le monde : d'une part le camp impérialiste et antidémocratique qui a pour but essentiel l'établissement de la domination mondiale de l'impérialisme américain et l'écrasement de la démocratie, et d'autre part le camp anti-impérialiste et démocratique, dont le but essentiel consiste à saper l'impérialisme, à renforcer la démocratie, à liquider les restes du fascisme. »

Dans les pays de l'Est, les partis sociaux-démocrates sont absorbés par les partis communistes et les autres partis contraints au silence. En Tchécoslovaquie – seul pays de la région à avoir connu un régime démocratique avant 1939 –, les communistes s'emparent du pouvoir par la force : c'est le coup de Prague (1948). En Yougoslavie, Tito et les communistes qui ont libéré eux-mêmes le pays, rompent avec Staline. C'est le premier schisme dans la famille communiste. En Finlande, les communistes tentent de reprendre le pouvoir mais échouent : les Soviétiques retirent leurs troupes en 1947 et signent un traité de paix et d'amitié avec Helsinki. Les Finlandais pourront jouir d'un régime politique démocratique mais leur politique étrangère sera très conciliante avec l'URSS. C'est la « finlandisation ».

Deux alliances militaires

Conscients de leur faiblesse face à l'URSS, les pays d'Europe de l'Ouest demandent aux États-Unis de garantir leur sécurité. Avec la signature du pacte de Bruxelles, ils remplissent la condition posée par les Américains : l'organisation préalable d'un système européen de défense. En juin 1948, le Sénat américain adopte la résolution Vandenberg, autorisant le gouvernement américain à adhérer, en temps de paix, à des pactes militaires ou à tout autre pacte régional. Le traité sur l'Alliance Atlantique, signé le 4 avril 1949, donne naissance à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les pays occidentaux unissent leur destin pour assurer leur sécurité commune. Frontière, l'Atlantique devient un lien.

De l'autre côté du rideau de fer, le pacte de Varsovie n'est créé qu'en 1955. Mais des liens militaires bilatéraux avaient depuis longtemps été établis entre ses pays membres.

UN RIDEAU DE FER EST TOMBÉ SUR LE CONTINENT...

« Une ombre est descendue sur les scènes si récemment éclairées par la victoire alliée. Nul ne sait ce que la Russie soviétique et son organisation internationale communiste entendent faire dans l'immédiat et quelles sont les limites, s'il y en a, à leur mouvement d'expansion et de prosélytisme. (...) De Stettin, dans la Baltique, à Trieste, dans l'Adriatique, un rideau de fer est tombé sur le continent. Derrière cette ligne se trouvent toutes les capitales des anciens États d'Europe centrale et de l'Est... et toutes sont soumises, d'une manière ou d'une autre, non seulement à l'influence soviétique, mais à un contrôle étroit et dans certains cas croissant de Moscou. (...) Quelles que soient les conclusions que l'on puisse tirer de ces faits, cette Europe n'est certainement pas l'Europe libérée pour laquelle nous avons combattu. »

Winston Churchill, discours à l'Université de Fulton (États-Unis), 5 mars 1946.

Les deux blocs et le « rideau de fer »



OTAN	Adhésion
BELGIQUE	1949
CANADA	1949
DANEMARK	1949
ÉTATS-UNIS	1949
FRANCE	1949
ROYAUME-UNI	1949
ISLANDE	1949
ITALIE	1949
NORVÈGE	1949
PAYS-BAS	1949
PORTUGAL	1949
GRÈCE	1952
TURQUIE	1952
RFA	1955
ESPAGNE	1982

PACTE DE VARSOVIE

URSS	1955
ALBANIE	1955
BULGARIE	1955
HONGRIE	1955
POLOGNE	1955
RDA	1955
ROUMANIE	1955
TCHÉCOSLOVAQUIE	1955

La Pologne, la Hongrie et la République tchèque intégreront l'OTAN en 1999.

— « Rideau de fer »

OTAN

Pacte de Varsovie

Pays neutres

Projection à compensation régionale. J. Bertin.

La division de l'Europe en 1949



Zone d'influence occidentale

États pro-occidentaux non engagés en 1945

États bénéficiaires du plan Marshall

États neutres

Zone d'influence soviétique

La finlandisation :

Libérée par l'Armée rouge en 1945, la Finlande obtint le départ des troupes soviétiques en 1947 en échange de la signature d'un traité de paix et d'amitié. Elle put choisir son régime politique mais dut se garder de toute action hostile à l'égard de l'URSS.

Projection horizontale équivalente

Guerre froide et détente

De 1947 à 1989, les relations internationales sont dominées par le clivage Est/Ouest. Les Occidentaux – ceux qui sont à l'Ouest du rideau de fer – font alors face au bloc de l'Est. À la tête de chaque camp, une superpuissance, les États-Unis d'un côté, l'Union soviétique de l'autre. Autour d'elles s'organisent deux alliances militaires : l'OTAN et le pacte de Varsovie.

Deux grandes périodes

Les relations Est/Ouest peuvent être décomposées en deux grandes périodes, la guerre froide (1947-1962) et la détente (1962-1979) auxquelles succèdent deux périodes plus brèves : une nouvelle guerre froide (1979-1985) et une nouvelle détente (1985-1989). L'ensemble de la période 1947-1989 est parfois qualifiée globalement de période de guerre froide. Certes tant que les relations Est/Ouest ont existé, il y a eu une compétition entre les deux blocs. Cependant, dans l'histoire de ces relations et de l'ordre issu de la Seconde Guerre mondiale, guerre froide et détente constituent bien deux étapes distinctes.

CHRONOLOGIE

- 1947 : lancement du Plan Marshall; création du Kominform
- 1948 : coup de Prague; blocus de Berlin
- 1949 : signature du traité de l'Alliance atlantique (OTAN)
- 1950-1953 : guerre de Corée
- 1955 : signature du pacte de Varsovie
- 1956 : crise de Suez; répression soviétique en Hongrie
- 1961 : deuxième crise de Berlin et construction du mur
- 1962 : crise de Cuba
- 1963 : installation du «téléphone rouge» entre les deux Grands; traité sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère
- 1968 : traité de non-prolifération nucléaire (TNP); printemps de Prague
- 1972 : traité SALT I sur le contrôle des missiles stratégiques
- 1975 : conférence d'Helsinki
- 1979 : invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques; signature du traité SALT II non ratifié par le Sénat américain

«Guerre improbable, paix impossible»

L'expression «guerre froide» a été utilisée pour la première fois en 1947 par l'Américain Bernard Baruch. Elle fut popularisée par l'éditorialiste Walter Lippmann. La guerre froide fut tout sauf une guerre. Soviétiques et Américains prirent soin de s'arrêter au seuil du conflit en laissant chaque fois à l'autre le soin de déclencher les hostilités (blocus de Berlin), ou en utilisant leurs alliés respectifs (guerre de Corée). Mais la division du monde rendait impossible tout retour à une paix véritable. Il n'y avait pas comme dans le système classique des nations, aux XVIII^e et XIX^e siècles, de rivalités au sein d'un système commun à tous.

Les rapports entre l'Est et l'Ouest sont comme un jeu à sommes nulles : l'enjeu de la partie reste le même du début à la fin. Tout gain pour un camp est donc une perte pour l'autre. Il ne peut y avoir de bénéfices mutuels. Le conflit ne se développe jamais à l'extrême. Il y a des menaces, des invectives mais le conflit est soumis à une certaine rationalité car la guerre froide

ne porte pas sur des intérêts vitaux (territoires, ressources essentielles, survie des deux grands rivaux). La dissuasion nucléaire rend donc la guerre improbable mais la division fait que la paix véritable est impossible.

Petit à petit cependant, les deux Grands découvrent qu'au-delà de leur rivalité, ils ont un intérêt commun qui dépasse tous les clivages : celui d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. Un rapprochement soviéto-américain avait déjà été observé en 1955 (traité sur l'Autriche permettant l'évacuation de ce pays) et en 1956 avec la guerre de Suez. Mais ce n'est qu'après la crise de Cuba, lorsque le monde est passé près d'une troisième guerre mondiale, que la détente peut émerger.

«Détente» ou «coexistence pacifique» ?

Tandis que les Américains emploient le mot français «détente», qui signifie relâchement des tensions, les Soviétiques utilisent l'expression «coexistence pacifique». Cette différence, négligée par les Occidentaux pendant cette période, révèle en fait des attentes divergentes de la part des deux blocs.

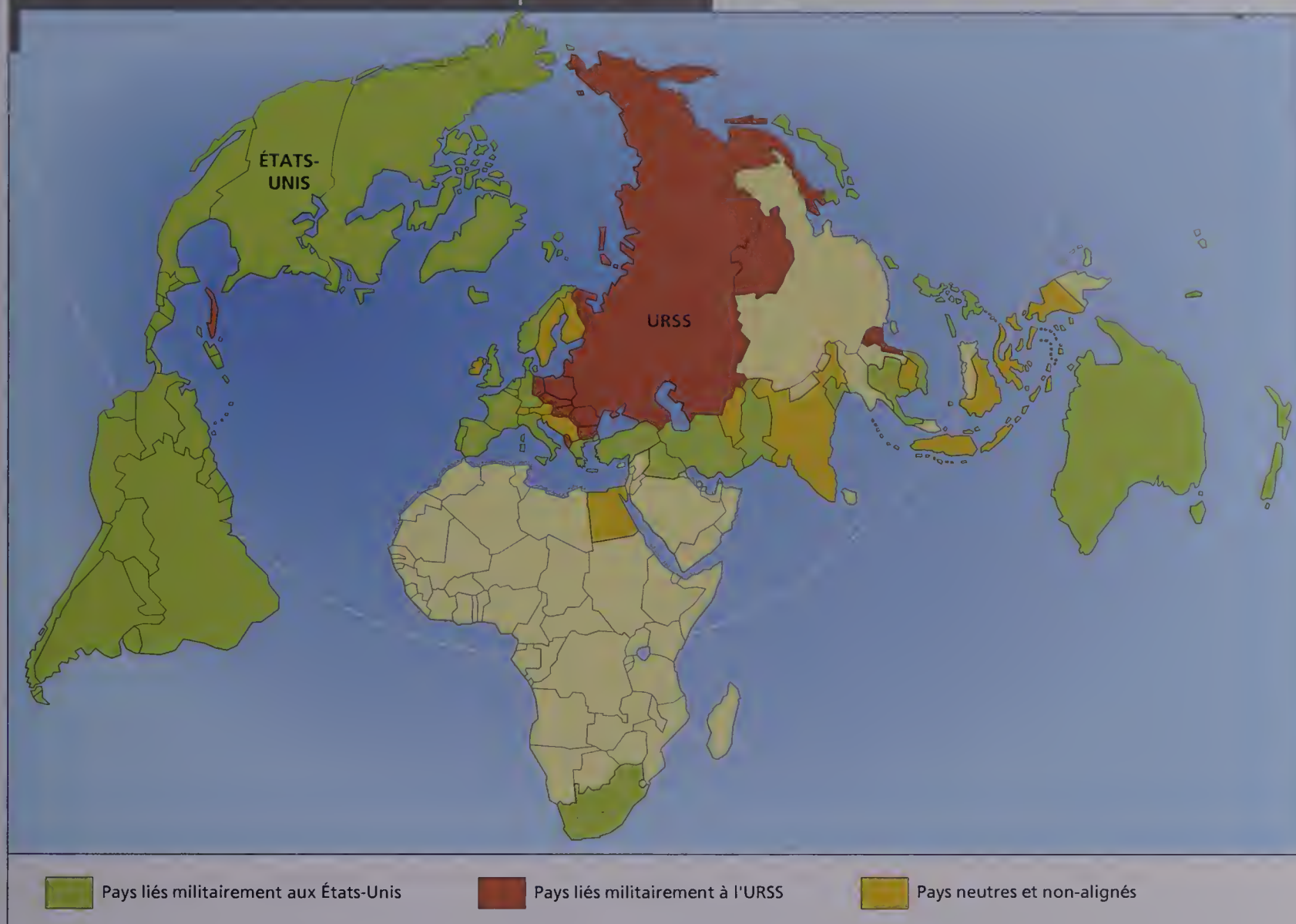
Pour les Soviétiques, la guerre n'est plus perçue comme inévitable entre le camp socialiste et les autres. Plus puissante qu'en 1945, n'ayant plus le complexe de citadelle assiégée, croyant pouvoir rattraper économiquement les États-Unis, l'URSS a besoin d'une période de paix pour réaliser ses projets. Elle compte sur l'attraction que son modèle suscite dans le tiers-monde, et non plus sur la force, pour étendre son influence.

Paradoxalement, c'est la prise de conscience de leur affaiblissement relatif depuis 1945 qui convainc les États-Unis de la nécessité de la détente. Pourtant très anticommunistes, le président américain Richard Nixon et son secrétaire d'État Henry Kissinger estiment que la guerre du Vietnam et son enlisement prouvent le déclin des États-Unis. La menace d'une guerre nucléaire, crédible depuis le début des années 1960, et la vulnérabilité du territoire américain aux armes soviétiques conduisent au dialogue. Kissinger est partisan d'une *Realpolitik*. Il ne s'agit plus de s'interroger sur la nature maléfique ou non du régime soviétique : si Moscou adopte une attitude raisonnable sur le plan extérieur, il convient d'entamer un dialogue.

«La sécurité absolue à laquelle aspire une puissance – écrit Henry Kissinger – se solde par l'insécurité absolue de toutes les autres». Seul est tolérable un comportement où s'équilibrent «sécurité et insécurité relatives de chacun des participants», ce qui implique la balance des forces, elle-même en constante mutation, et la possibilité d'en négocier le maintien. Toujours selon Kissinger : «Tout président américain apprend rapidement qu'il ne dispose que d'une marge de manœuvre étroite. Les États-Unis et l'Union soviétique sont des rivaux idéologiques. La détente n'y peut rien changer. L'ère nucléaire nous condamne à la coexistence. Les croisades rhétoriques ne peuvent rien y changer non plus»¹. Selon ce constat, la détente n'est peut-être pas une panacée, mais une nécessité. Elle doit permettre de parvenir à l'équilibre entre les piliers jumeaux de l'endiguement et de la coexistence.

1. Henry Kissinger, *Les années orageuses*, Fayard, 1982.

Présence militaire américaine et soviétique en 1962



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Équilibre ou duopole ?

Pendant la détente, les deux Grands veulent établir un dialogue bilatéral, suivi, régulier et constructif. Dans ce contexte, les relations internationales sont perçues comme un jeu à sommes non nulles : il est possible que dans la même opération Washington et Moscou soient gagnants.

Grâce au dialogue, les deux États espéraient stabiliser leur relation et donner la priorité à la coopération sur l'affrontement, mais également stabiliser l'équilibre international de façon à éviter que des conflits régionaux (Vietnam, Moyen-Orient) ne dégénèrent et débouchent sur une situation dans laquelle ils seraient tous les deux impliqués. Quitte à établir une sorte de condominium jugé pesant par les autres acteurs internationaux. La détente n'est donc pas la fin de la compétition, mais son organisation selon des règles admises communément.

La détente a été symbolisée par la maîtrise des armements, l'*Ostpolitik* et les accords d'Helsinki de 1975 qui reconnaissent les frontières issues de la Seconde Guerre mondiale (revendication soviétique) et établissent le principe de liberté, de circulation et de conscience sur le continent (revendication occidentale). Les adversaires de la détente ont estimé que les Occidentaux lâchaient la proie pour l'ombre. C'est plutôt le contraire qui s'est produit, car nul ne voulait revenir sur les frontières de 1945. À l'inverse, des mouvements contestataires ont pu naître en Pologne et en Tchécoslovaquie, et surtout, la relative liberté donnée aux Allemands de l'Est leur a permis de comparer leur

situation avec celle des Allemands de l'Ouest, et de nourrir une envie irrésistible de bénéficier des bienfaits de la liberté et surtout de la société de consommation.

Les avancées soviétiques en Afrique (Angola et Mozambique en 1975, puis Éthiopie), l'installation de SS-20 puis l'invasion de l'Afghanistan ont eu raison de la détente. L'URSS ne respectait alors plus une certaine modération de comportement extérieur.

Il fallut attendre 1985 pour la voir resurgir avec, d'abord, la reprise des négociations soviéto-américaines puis, en mars, l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev au pouvoir. Mais, *in fine*, la perestroïka n'a pas seulement débouché sur une nouvelle détente, mais sur la fin des relations Est/Ouest.

LE CONTAINMENT

En juillet 1947, la revue *Foreign Affairs* publie, sous la signature X, un article qui expose ce qui n'allait cesser d'être la doctrine américaine : le *containment* ou « endiguement ».

L'auteur, George Kennan, ancien conseiller d'ambassade à Moscou écrivait : « Il est clair que l'élément principal de toute politique des États-Unis vis-à-vis de l'URSS doit être un endiguement à long terme, patient mais ferme et vigilant des tendances expansionnistes de la Russie, (...) en vue d'opposer aux Russes une contre-force inaltérable en tout point où ils montreront des signes de leur volonté d'empiéter sur les intérêts du monde pacifique et stable. »

Kennan prédisait que si les Occidentaux arrivaient à contenir les forces soviétiques pendant 10 à 13 ans, les maîtres du Kremlin reviendraient à une politique étrangère plus sage.

La décolonisation



Événement majeur de la seconde moitié du XX^e siècle, la décolonisation, en trente ans, de 1945 à 1975, fait disparaître l'essentiel des empires européens, bouleverse la carte du monde et triple le nombre des États. Si elle s'inscrit dans les périodes de guerre froide et de détente, elle correspond moins à la logique du clivage Est/Ouest qu'à celle d'un clivage Nord/Sud. Dépourvue de possessions coloniales, l'URSS cherche à profiter des erreurs des Occidentaux en se présentant comme l'allié naturel des peuples dominés dans le combat anticolonialiste.

Les origines de la décolonisation

La décolonisation est l'expression d'un nouveau rapport de forces à la suite des guerres mondiales et de la dépression de 1930. Mais la cause essentielle tient au mécanisme même de la colonisation : l'inégalité entre indigènes et blancs, l'acculturation, la destruction des cadres socio-économiques locaux nourrissent des mouvements nationalistes, encadrés par des élites civiles ou militaires formées à l'école occidentale. La répression dont elles sont victimes ne fait qu'accentuer leur dynamique et leur audience.

La guerre accélère le processus car les colonies sont l'enjeu d'une surenchère émanant des belligérants : aux promesses d'indépendance affichées par les puissances de l'Axe, s'opposent les principes de la Charte de l'Atlantique et l'action de F. D. Roosevelt. Les États-Unis sont en effet, par leur histoire, assez favorables à la disparition des empires coloniaux. Quant à l'URSS, traditionnellement « anti-impérialiste », elle œuvre aussi pour l'indépendance. Naturellement, les arrière-pensées ne sont pas absentes de ces proclamations : Washington entend, au nom du libre-échange, supplanter les impérialismes européens traditionnels ; Moscou cherche à utiliser les aspirations des masses colonisées pour renforcer son audience et son rayonnement.

Le droit à l'autodétermination inscrit dans la Charte de l'ONU précipite le mouvement : l'Assemblée générale prend très tôt partie pour les colonies contre les métropoles. La résolution 1541, votée en 1960, proclame le droit à la décolonisation immédiate et sans conditions. Toutes ces évolutions apportent des arguments supplémentaires aux anticolonialistes qui militent dans les métropoles européennes : intellectuels progressistes, nationalistes obsidionaux, « cartiéristes » désireux de favoriser « la Corrèze plutôt que le Zambèze »¹.

Ce faisceau de facteurs favorables est mis à profit par des leaders civils ou militaires plus ou moins charismatiques : Hô Chi Minh (1890-1969), le « Lénine asiatique » (Jean Lacouture), incarne la lutte du peuple vietnamien contre les Français et les Américains ; Nasser (1918-1970) exprime les espoirs de la « nation arabe » à la recherche d'un fédérateur ; Nkrumah, Soekarno combattent pour l'indépendance du Ghana, de l'Indonésie...

Ces artisans de l'indépendance s'appuient sur les élites urbaines progressistes, sur les cadres populaires qu'ils s'efforcent de réunir dans des fronts nationaux. Mais les mouvements indépendantistes ont une inégale maturité : certains parviennent à structurer une société civile en voie de formation. D'autres au contraire, moins bien organisés, laissent la place à des militaires qui bâillonnent rapidement les libertés. Les héros de l'indépendance sont alors renversés, arrêtés et parfois même assassinés.

Des décolonisations

Dans l'entre-deux-guerres, nombre de territoires de l'ex-Empire ottoman sont placés sous mandat de la SDN, dans l'attente d'une indépendance définitive. Aux lendemains de 1945, une première vague secoue l'Asie, puis c'est au tour de l'Afrique de s'émanciper durant les années 1960. Cette périodisation cache en fait des modalités très variables : aux décolonisations « en douceur » préparées par des négociations entre les protagonistes, s'opposent les processus violents, accompagnés de guerres longues et sanglantes. Aux indépendances accordées précocement (Égypte, Inde, Pakistan), s'opposent celles très tardives (Mozambique et Angola).

Fidèle à son pragmatisme traditionnel, le Royaume-Uni renonce à son empire pour sauvegarder ses intérêts fondamentaux : l'indépendance et l'association sont en effet réalisées dans le cadre du Commonwealth (1929). Le processus débouche sur la partition de l'Inde, accompagnée de transferts gigantesques de populations et de massacres atroces. Au contraire, la France va à contre-courant de l'histoire : de 1946 à 1962, la République mène des guerres coloniales en Indochine et en Algérie. Les incohérences politiques, l'incapacité à choisir entre l'assimilation et l'association, le poids des lobbies colonialistes sont à l'origine de ces « sales » guerres dont les leçons ne sont tirées pour l'Afrique noire que plus tardivement. Quant au Portugal, il est l'une des dernières puissances européennes à avoir accepté l'indépendance de ses colonies.

Un bilan complexe

Un demi-siècle après l'accession à l'indépendance politique, la permanence des désordres politiques et des impasses socio-économiques dans les pays en voie de développement démontre toute la complexité à conjuguer reconnaissance internationale, libertés intérieures et essor économique.

À l'affirmation de « peuples sujets de leur histoire » (L. Senghor), s'opposent les dictatures tyranniques qui prolifèrent en Afrique et ailleurs. À l'espoir soulevé par la lutte des Vietnamiens contre la présence étrangère, succède la fuite des *Boat People*... L'émergence des nouveaux pays industrialisés en Asie péninsulaire contraste avec la misère de la quasi-totalité des États africains en proie aux « trois Parques » d'Ancien Régime (A. Sauvy), la guerre, la famine et les épidémies... Rares sont les pays qui ont réussi à combiner développement et démocratie, prospérité et liberté. Les unes après les autres, les « voies » considérées comme exemplaires (voie algérienne, indienne...) révèlent leurs dysfonctionnements. C'est sur leurs échecs que se développent les mouvements intégristes, fondamentalistes, les logiques d'exclusion interne et externe. C'est sur leurs faillites que la misère s'est renforcée. C'est sur leurs impasses que prolifèrent les guerres qui embrasent bon nombre de régions sous-développées.

1. D'après la célèbre formule lancée dans les années 1960 par Raymond Cartier, éditorialiste à *Paris Match*. Les milieux économiques modernistes plaident alors pour la décolonisation à laquelle se rallie une fraction croissante des opinions publiques européennes.

La décolonisation depuis 1945



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Faut-il incriminer l'héritage de la colonisation ? Ainsi, le tracé arbitraire de frontières, la réunion de peuples, tribus antagonistes seraient quelques-uns des facteurs de l'instabilité contemporaine. Est-ce l'expression de rapports restés fondamentalement inégaux entre le Nord et le Sud ? Les variations incessantes des cours des matières premières, la dégradation des termes de l'échange accentueraient l'asymétrie entre les pays industriels et les économies sous-développées. La faute en incombe-t-elle à des élites mal préparées à la prise en charge de jeunes nations ? aux excès des Idi Amin Dada en Ouganda, Bokassa en Centrafrique ou Mobutu au Zaïre ? Doit-on au contraire évoquer les effets pervers de la guerre froide dans ces régions plus fragiles ? Bloqués en Europe, les deux supergrands ont cherché à s'appuyer sur un troisième cercle de pays pour renforcer leur audience internationale. Ou faut-il invoquer la fatalité, souvent tragique, d'une histoire nationale en voie d'affirmation ?

Bien que regroupés en organisations régionales, Ligue arabe (1945), Organisation des États américains (1948), Organisation de l'unité africaine (1963), les États indépendants n'en sont pas moins incapables de résoudre pacifiquement leurs antagonismes. Toutes les organisations régionales affichent leur volonté de résoudre pacifiquement les conflits, toutes affirment l'intangibilité des frontières, toutes expriment la non-ingérence dans les affaires intérieures du voisin... et toutes sont confrontées à un dilemme permanent : la coopération conduit à la supranatio-

nalité, le respect des souverainetés les pousse à la non-ingérence. Aussi, l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie connaissent-elles toute une série de conflits post-coloniaux.

LA CONFÉRENCE DE BANDUNG (18-24 AVRIL 1955)

Réunie à Java, en Indonésie, la conférence de Bandung, qui symbolise l'acquisition de l'indépendance par les anciennes populations colonisées, a été organisée à l'instigation de cinq puissances asiatiques, dites « groupe de Colombo » (Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie et Pakistan). Vingt-cinq autres pays afro-asiatiques sont invités : les pays arabes indépendants (Arabie saoudite, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Syrie et Yémen), la Turquie, l'Iran, l'Afghanistan, des pays africains (Côte de l'Or – futur Ghana –, Éthiopie, Fédération d'Afrique centrale – qui n'envoya pas de représentants –, Liberia, Soudan), des pays asiatiques (Cambodge, Chine populaire, Japon, Laos, Népal, Philippines, Thaïlande et les deux Vietnam). Israël, les deux Corée et Taïwan n'ont pas été invités.

Les discussions se focalisèrent rapidement sur les rapports Est-Ouest. Ceylan, l'Irak et la Turquie demandèrent la condamnation du « colonialisme soviétique ». Nehru riposta en demandant l'adhésion des pays participant à une troisième force internationale, entre l'Est et l'Ouest. Finalement, la Conférence aboutit à une Charte très générale, en dix points, condamnant le colonialisme et la ségrégation raciale et soulignant la nécessité d'une assistance technique et économique et de la coopération culturelle. La Chine obtint le vote d'une motion hostile à Israël appuyant « les droits du peuple arabe en Palestine ».

L'émergence du tiers-monde

C'est à la veille de la conférence de Bandung (avril 1955) que Georges Balandier et Alfred Sauvy inventent le concept de « tiers-monde » pour qualifier les pays du Sud exclus du développement. Créée par référence au tiers-état, acteur central de la Révolution française, la notion est bien accueillie par les pays en voie de décolonisation. Depuis, elle s'est compliquée, le singulier laissant la place à un pluriel : au tiers-monde succèdent les tiers-mondes.

Du mouvement des non-alignés à l'éclatement du tiers-monde

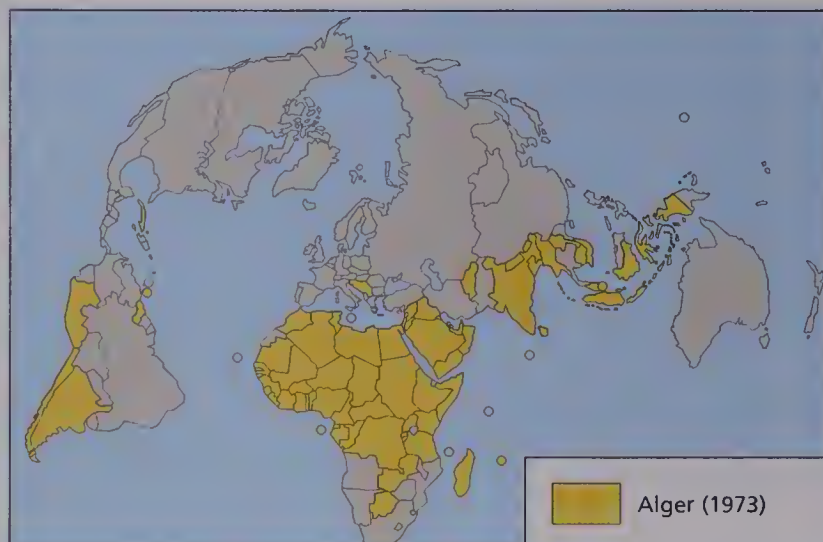
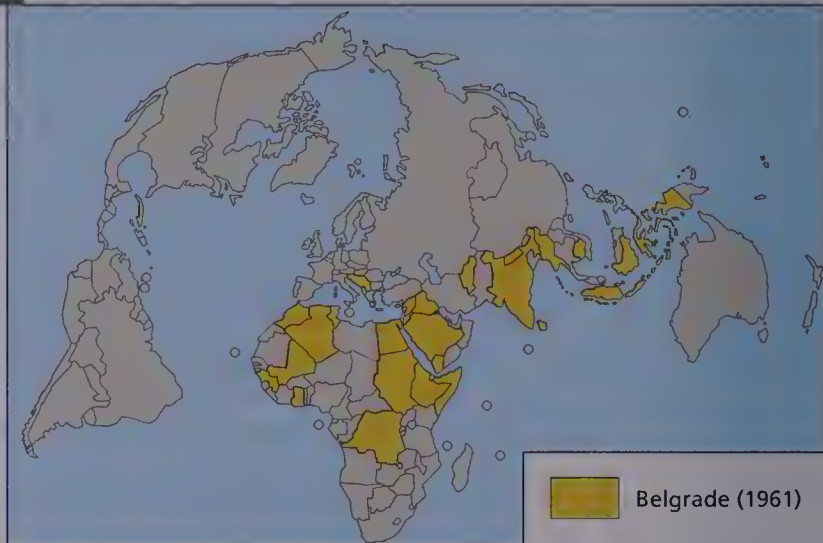
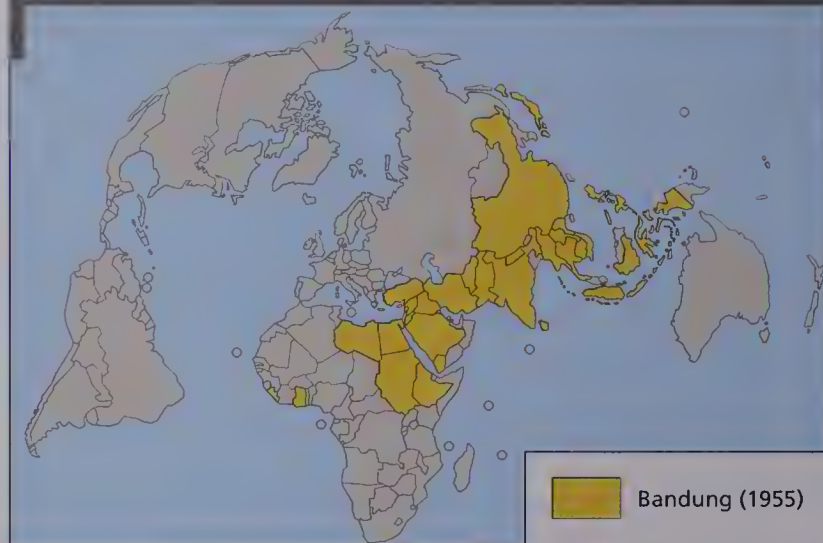
Refusant l'alignement sur les superpuissances, Nehru et Tito s'emploient, au début des années 1950, à définir de nouvelles relations entre les États nés de la décolonisation et les pays industriels, capitalistes ou socialistes. La fin du conflit coréen, l'accord sino-indien sur le Tibet, la conclusion de la guerre d'Indochine favorisent leur démarche.

À Bandung, 29 chefs d'État et de gouvernements afro-asiatiques s'efforcent de définir les principes de leur coexistence avec les blocs : intégrité territoriale et souveraineté, non-agression, non-ingérence dans les affaires intérieures, égalité et avantages

mutuels, coexistence pacifique. D'autres principes sont proclamés : droits de l'Homme, égalité des races, droit pour chaque nation de se défendre conformément à la Charte de l'ONU, refus de recourir à des arrangements destinés à servir les intérêts des grandes puissances, respect de la justice et des obligations internationales. La conférence donne ainsi naissance à un état d'esprit qui eut son heure de gloire pendant les années 1960-70 : le non-alignement. Mais cette « troisième voie », suivie par le « groupe des 77 », survit avec difficulté à la mort de ses théoriciens, Nehru, Nasser et Tito, et à la quasi-disparition du fait colonial. L'espoir d'un nouvel ordre économique international, marqué par la Charte sur les droits et les devoirs économiques des États (ONU, 1974) est vite déçu.

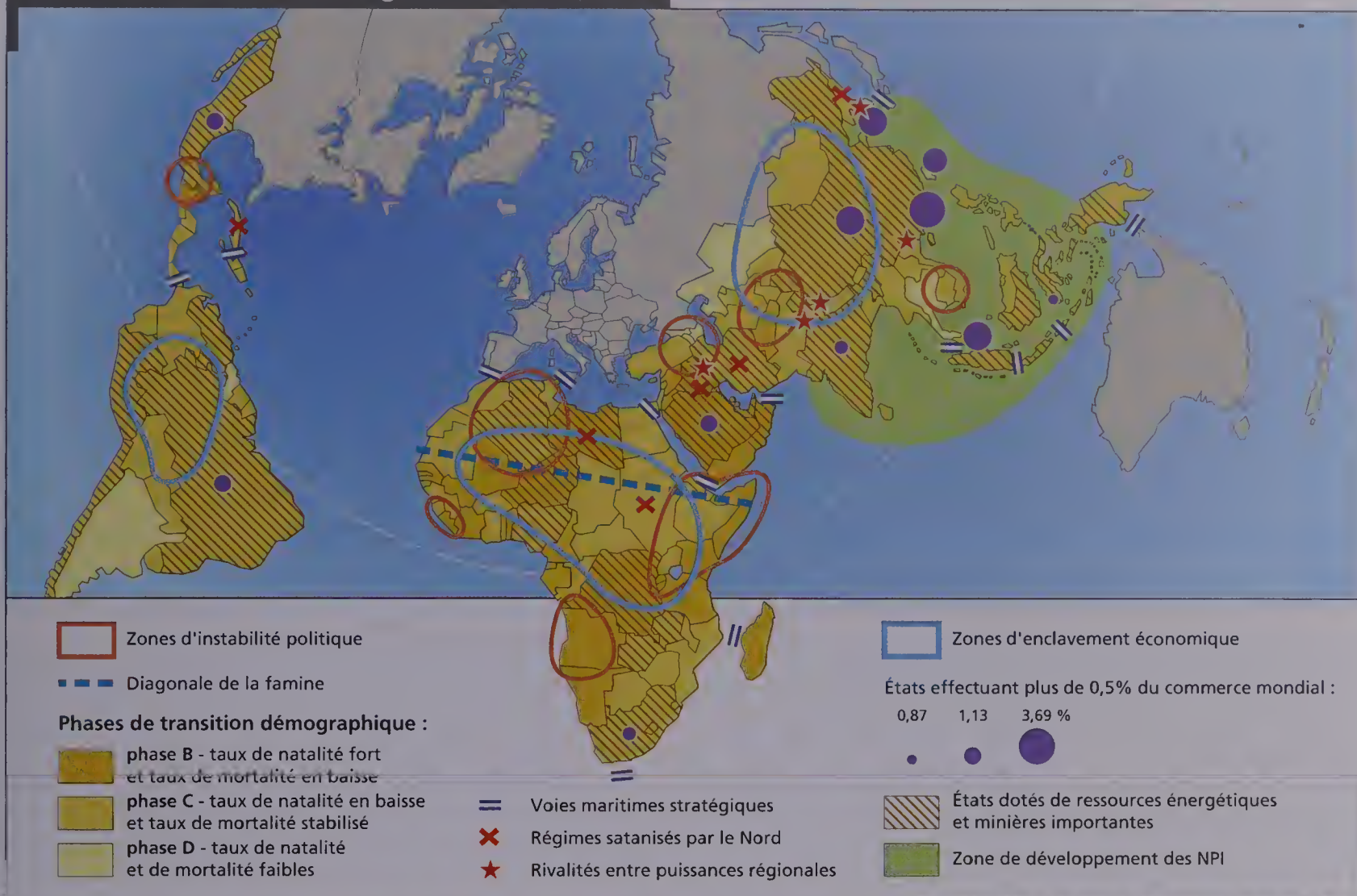
De nombreux facteurs se conjuguent pour disloquer « le » tiers-monde. Aux différences géographiques, démographiques, historiques et culturelles s'ajoutent les conséquences des politiques économiques et de l'insertion plus ou moins grande dans l'économie mondiale. Certains pays adoptent la voie capitaliste d'industrialisation (substitution aux importations puis industrialisation par promotion des exportations), d'autres le modèle d'industrie « industrialisante » ; un troisième groupe tente de concilier marché et plan, libéralisme et stimulation étatique.

Pays participant aux conférences des non-alignés



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Le tiers-monde entre émergence et désordre



Planisphère oblique, projection à compensation régionale. J. Bertin.

Dès lors, les pays du tiers-monde sont conduits à s'aligner sur des positions maximalistes pour tenter de rester unis : la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) sert d'enceinte de confrontation entre le Nord et le Sud, ce dernier étant incapable de faire admettre ses revendications (stabilisation du cours des matières premières, annulation de la dette des pays les moins avancés, constitution d'un fonds de développement industriel, transfert gratuit de technologie, etc.). La loi du marché et la règle du chacun pour soi conditionnent les relations. Les rêves avortent (mort de l'esprit de Cancun de 1981) et les projets gigantesques, souvent utopiques, évoluent en programmes plus modestes.

L'unité du tiers-monde est également mise en cause par les stratégies périphériques des superpuissances. Tout se conjugue pour faire de certains pays du tiers-monde un enjeu fondamental : ressources énergétiques et minérales, position stratégique, importance démographique... L'isthme centraméricain, la Corne de l'Afrique, le cône austral, les accès à l'océan Indien, les péninsules extrême-orientales... sont les zones d'affrontements de la deuxième moitié du XX^e siècle. C'est là que l'URSS tente de constituer le troisième cercle de son empire, là que des guérillas révolutionnaires l'ont parfois emporté sur des armées conventionnelles. La fin de la guerre froide n'assure pourtant pas la stabilité. Bien au contraire, puisque de nombreuses puissances régionales profitent du déséquilibre créé pour s'affirmer.

La bataille du développement

Dernier point commun à l'ensemble des pays du tiers-monde : d'énormes difficultés économiques consécutives au contre-choc

pétrolier de 1985-86 et à l'effondrement des cours des matières premières. Coincés entre la baisse des recettes d'exportation et la charge de la dette, les pays du Sud doivent appliquer les plans d'ajustements structurels établis par le FMI. Ces politiques d'austérité suscitent souvent des oppositions nationalistes et attisent les extrémismes. L'échec des voies nationales de développement, la fin des orthodoxies matérialistes profitent aux mouvements fondamentalistes et intégristes, ultime espoir de masses miséreuses. Cette dérive renforce la peur et l'incompréhension entre le Nord et les Sud.

L'existence de centaines de millions d'individus reste tragique. Aux quatorze indicateurs de sous-développement retenus par Yves Lacoste dans sa *Géographie du sous-développement* (1976) ont succédé des indices composites combinant forte croissance démographique, déficiences en capital, dépendances technologiques et commerciales, endettement... Aux théories présentant le sous-développement comme l'expression de handicaps naturels, puis comme un « simple retard au développement » (Rostow), succèdent les explications à dimension historique qui mettent l'accent sur les effets pervers de la colonisation et de la mondialisation. Ces querelles d'experts conditionnent la nature des voies à suivre et des aides à accorder pour briser la logique de la misère et accéder à « l'émergence ».

La voie de sortie du sous-développement est étroite. Seuls les nouveaux pays industrialisés asiatiques (NPIA) ont émergé. Ils ne peuvent servir de modèles à un tiers-monde trop hétérogène pour se fondre dans un moule unique.

L'effondrement > de l'empire soviétique

Lorsque Mikhaïl Gorbatchev est élu secrétaire général du PCUS, en mars 1985, l'URSS est encore considérée comme une superpuissance. Elle a maintenu un contrôle étroit sur les pays du pacte de Varsovie (doctrine Brejnev de souveraineté limitée), poursuivi une course aux armements exacerbée, mené une politique expansionniste dans le tiers-monde et envahi l'Afghanistan.

Gorbatchev sait cependant que l'URSS ne peut suivre les États-Unis de Ronald Reagan, qui creusent en leur faveur l'écart sur le plan économique, technologique et donc militaire. Soucieux de concentrer les énergies sur la reconstruction économique du pays et de se concilier les Occidentaux, il décide de rompre avec la politique extérieure brejnévienne en diminuant les dépenses militaires, en limitant les engagements internationaux de l'URSS et en abandonnant certaines des positions soviétiques les plus fermement établies. L'URSS signe le traité sur les euromissiles, renonce aux SS-20, et accepte l'idée d'un équilibre conventionnel en Europe. Cette politique, dictée par l'état réel de l'URSS conduit à l'effondrement de son empire, dépassant les objectifs initiaux de Gorbatchev.

La libération de l'Europe de l'Est

Soumis au joug de l'URSS depuis la fin des années 1940, les pays du pacte de Varsovie ont à plusieurs reprises manifesté leur rejet d'une domination soviétique imposée par la force (intervention en Hongrie en 1956, en Tchécoslovaquie en 1968).

En visite en Tchécoslovaquie en 1987, Gorbatchev expose sa vision d'une « maison commune européenne ». S'il estime que c'est « ensemble, collectivement (...) que les Européens pourront sauver leur maison (...) l'améliorer, la rendre plus sûre », il admet que chaque nation « peut vivre sa propre vie, suivre ses propres traditions ». En 1988, il précise, devant l'ONU, que la liberté de

choix doit être reconnue aux peuples. Ce changement de doctrine, qui laisse d'abord sceptiques les pays de l'Est et les Occidentaux, débouche sur l'émancipation de l'Europe de l'Est.

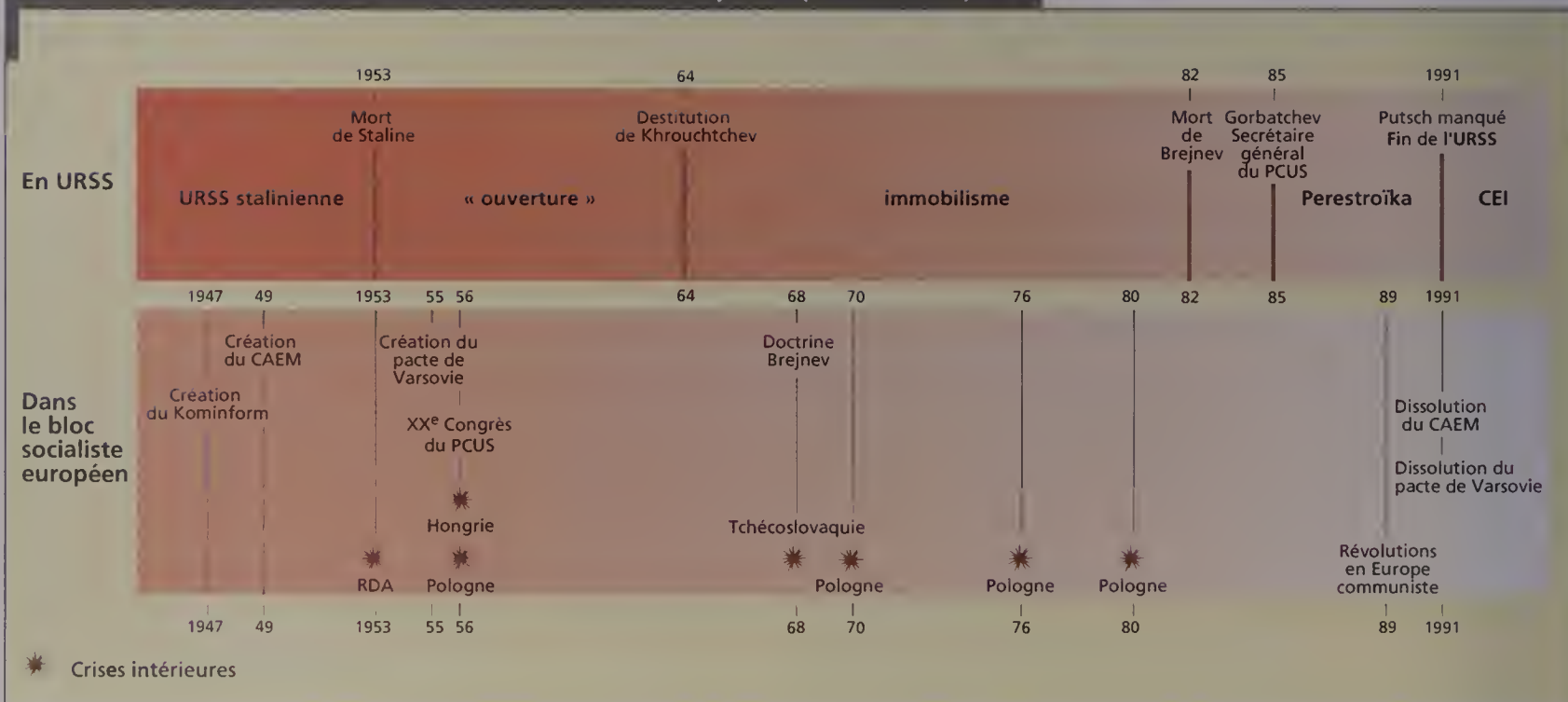
Tout se précipite en 1989 : en juin, Gorbatchev se déclare favorable à une politique de non-intervention et souligne que les changements sociaux relèvent des affaires intérieures de chaque pays. De fait, Moscou n'intervient pas lorsque, en août, la Pologne, où Jaruzelski a été contraint d'accepter la tenue d'élections libres remportées par *Solidarnosc*, se dote d'un gouvernement non communiste. La menace d'une intervention soviétique en Europe de l'Est est définitivement écartée. Disparue la peur du gendarme soviétique, le glacis européen de l'URSS s'effondre sous la pacifique pression des foules qui descendent dans les rues de toutes les grandes villes de l'Est.

En septembre, la Hongrie soulève un pan du « rideau de fer » : des milliers d'Allemands de l'Est quittent leur « démocratie » Allemagne pour l'autre, via le « pays frère ». Lors du quarantième anniversaire de la RDA, Mikhaïl Gorbatchev porte le coup de grâce au régime de Honecker en soulignant que ceux qui ne veulent pas se réformer seront emportés par l'Histoire. Plus rien ne s'oppose à la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989.

Après la Pologne, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et la Hongrie se dotent de représentants démocratiquement élus. Ni la Bulgarie, ni la Roumanie n'échappent au « vent d'Est », malgré des troubles et le maintien, pendant quelques années, du personnel communiste « reconverti ».

Les structures mises en place par l'URSS au moment de la constitution de son bloc sont très vite remises en cause : après le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM ou Comecon) en juin 1991, le pacte de Varsovie est dissout (juillet) et les troupes soviétiques se retirent progressivement de tous les pays d'Europe de l'Est.

Les crises au sein du monde communiste européen (1945-1991)



La dislocation de l'empire soviétique



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

De l'Asie à l'Amérique latine, le désengagement soviétique

L'échec de l'intervention soviétique en Afghanistan joue un grand rôle dans le changement de la politique de l'URSS vis-à-vis du tiers-monde. Celui-ci n'est plus considéré comme un instrument dans la lutte contre les États-Unis et dans l'affirmation de la puissance soviétique, mais comme un gigantesque fardeau. Il convient d'autant plus de s'en débarrasser que l'URSS s'est montrée incapable d'apporter une réponse aux besoins de développement de ces pays, et que l'invasion de l'Afghanistan a définitivement ruiné l'image d'une URSS alliée et protectrice des pays du Sud contre l'impérialisme des Occidentaux.

En février 1986, Gorbatchev annonce le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan où elles se sont enlisées depuis l'intervention en 1979. En avril 1988, un accord est signé avec le gouvernement de Kaboul, le Pakistan et les États-Unis. Le retrait, commencé en mai, s'achève en février 1989. Ailleurs, l'attitude de Moscou change tout aussi radicalement : l'URSS cesse de soutenir les « mouvements de libération nationale » et d'attiser les conflits régionaux. Ses aides, politiques, militaires, économiques et financières sont drastiquement revues à la baisse.

Au Moyen-Orient, l'URSS renonce à aider la Syrie à atteindre la parité militaire avec Israël et accorde, sans exiger de contrepartie en faveur de l'OLP, la liberté d'émigrer aux juifs soviétiques. Surtout, elle renonce, pendant la crise puis la guerre du Golfe, à son traité d'amitié de 1972 avec l'Irak en votant toutes les résolutions du Conseil de sécurité contre Bagdad, y compris celle demandant l'emploi de la force.

En Afrique, où l'URSS avait notamment pris pied à la faveur de la décolonisation portugaise, Gorbatchev réduit considérablement l'aide et la présence soviétique. Ce changement précipite, en mai 1991, la chute du régime éthiopien de Mengistu déjà soumis aux rébellions érythréenne et tigréenne. Il permet aussi au Mozambique et à l'Angola de reprendre contact avec l'Occident et de tenter de sortir de la spirale des affrontements.

En Amérique latine, l'Union soviétique réduit son aide à Cuba et met fin, en 1993, à sa présence militaire sur l'île. Au Nicaragua, la diminution de l'aide soviétique entraîne la chute des sandinistes. Dans toute l'Amérique latine, la fin de l'affrontement Est-Ouest permet l'apaisement progressif de la plupart des tensions régionales et nationales, la signature d'accords, la démobilisation de guérillas, la réduction des armées régulières, l'organisation d'élections authentiquement pluralistes.

La situation stratégique

> en 1989

L'histoire des relations Est/Ouest de 1945 à 1989 se résume à une lutte pour la suprématie mondiale, sans merci mais sans affrontement direct, entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le dessein de l'URSS était de rattraper, puis de dépasser les États-Unis. L'objectif de ces derniers consistait à contenir l'avancée soviétique. Pour chacun, il s'agissait de construire une puissance militaire invulnérable et de se doter du réseau d'alliés le plus large possible. Il en a résulté une course aux armements qui s'est révélée exténuante.

Course aux armements, course aux alliés

Après la Seconde Guerre mondiale, l'URSS est le seul État européen qui agrandit son territoire. En 1949, la victoire des communistes en Chine renforce considérablement le camp soviétique. C'est lui, en effet, qui a le vent en poupe puisqu'il dépasse tant géographiquement que démographiquement le camp «capitaliste». Les Américains réagissent par une politique d'endiguement, qui se traduit par une «pactomanie». Il s'agit d'établir, autour de la puissance soviétique, un réseau d'alliances propre à contenir toute nouvelle poussée de Moscou.

Ainsi naît l'OTAN, à laquelle il faut ajouter, en Europe, un traité bilatéral avec l'Espagne franquiste. Le pacte de Bagdad est signé le 24 février 1951 entre la Turquie, le Pakistan, l'Iran, l'Irak et le Royaume-Uni. Les États-Unis le rejoignent en 1957. Rebaptisé CENTO, il est dissout en 1979. Le 8 septembre 1954, le pacte de Manille donne naissance à l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) entre les États-Unis, la France le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande. L'OTASE cessera ses activités en 1973. En 1957, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis signent le traité de l'ANZUS. À cela, il convient d'ajouter en Asie des accords bilatéraux entre les États-Unis et, respectivement, le Japon et la Corée du Sud.

De nouveaux champs de compétition

L'affaiblissement des positions européennes au Proche-Orient, la décolonisation en Afrique, la fin de la présence française en Indochine ouvrent de nouveaux champs de compétition entre Américains et Soviétiques. Cette compétition présente des avantages pour de nombreux pays du tiers-monde. Elle leur offre une alternative si l'alliance conclue ne leur apporte pas satisfaction. Par conséquent, Soviétiques et Américains doivent se montrer peu regardants sur leurs propres principes. Moscou soutient des régimes qui n'ont de socialistes que le nom tandis que Washington, au nom de la lutte anticomuniste, s'allie avec des dictateurs souvent sanglants. Cette course aux alliés et aux armements épuise les économies américaine et soviétique.

C'est ce que Paul Kennedy, dans *Naissance et déclin des grandes puissances* (1987), appelle l'«overstretch» stratégique. Selon lui, les États-Unis ont hérité d'une multiplicité d'engagements stratégiques contractés à une époque où leur économie était plus

florissante «et que l'on pourrait décrire schématiquement comme une surexpansion impériale (...). Les intérêts et les engagements américains sont actuellement trop lourds pour que les États-Unis puissent les défendre tous simultanément.»

La fin des relations Est/Ouest

En fait, c'est l'URSS qui s'effondre la première, l'économie soviétique ne pouvant plus supporter le fardeau impérial. La superpuissance soviétique était un colosse aux pieds d'argile. La crainte qu'elle inspirait aux autres États masquait une décomposition politique, sociale et économique, due principalement (mais pas uniquement) à la priorité absolue accordée aux efforts militaires. Dans ses *Avant-mémoires* publiées en 1993, Gorbatchev écrit qu'il a été rapidement convaincu que la réussite de la perestroïka passait par la libération du pays du «fardeau d'une hypermilitarisation devenue absolument insupportable, destructive», et de «la domination du complexe militaro-industriel, ainsi que des dépenses exorbitantes que nous faisons pour maintenir nos positions de superpuissance hors du pays, dans les États alliés et dans le tiers-monde.»

L'effondrement soviétique a surpris à la fois par son ampleur et sa rapidité, tant la «menace soviétique», et la domination qu'elle exerçait, notamment sur l'Europe de l'Est, semblait faire partie d'un paysage éternel. Les États-Unis voient soudain disparaître, en 1989, la menace contre laquelle ils luttèrent depuis 1947. Les relations Est/Ouest ont vécu. Elles ne peuvent plus exister après la disparition du rideau de fer qui en était la source.

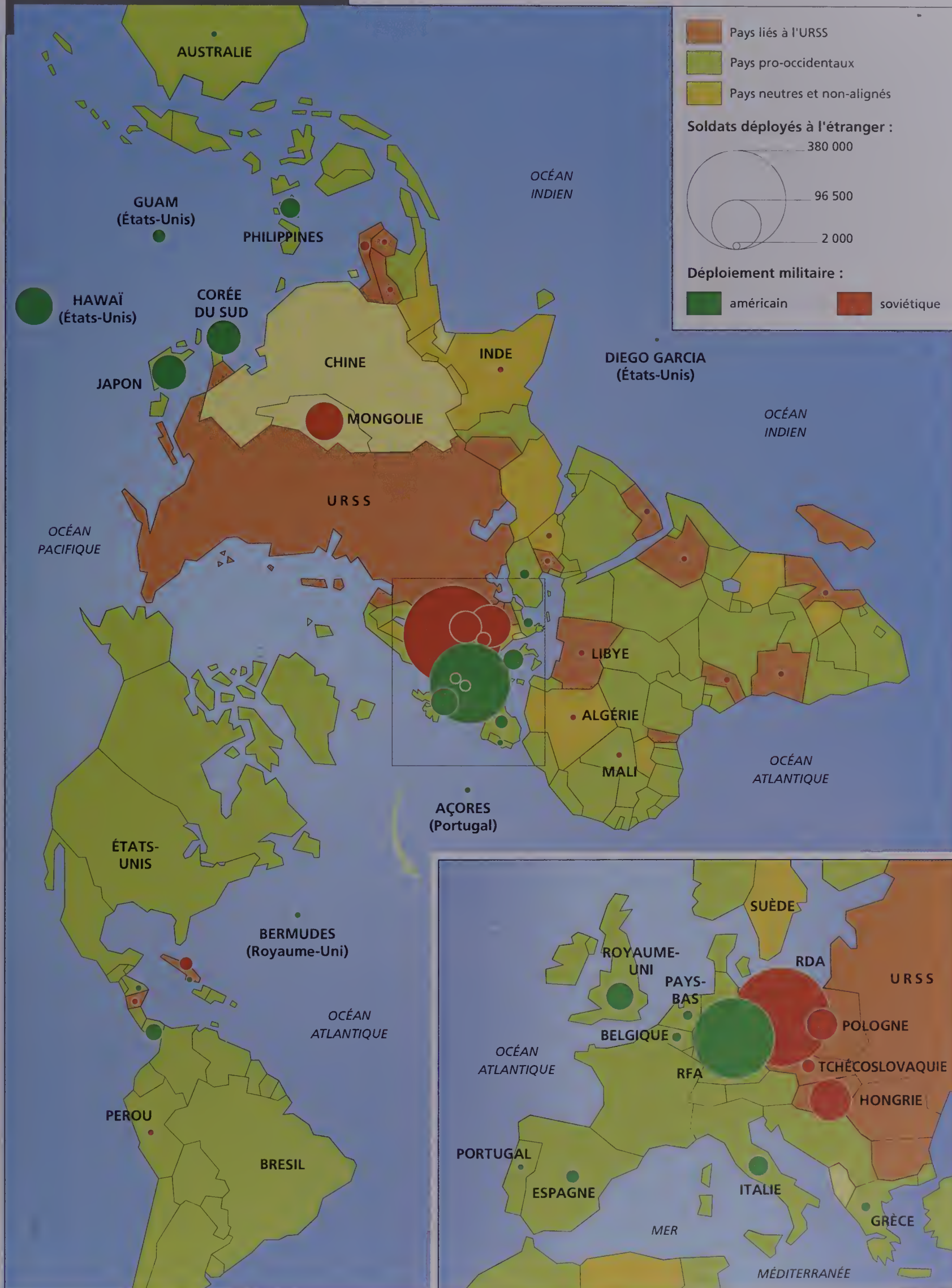
Tandis que le camp occidental conserve ses diverses structures (OTAN, UEO, Communauté européenne), le bloc de l'Est, le pacte de Varsovie et l'URSS cessent d'exister faisant également disparaître la principale source de menace pour l'Europe occidentale. Celle-ci n'a plus d'ennemis à sa porte. Pour autant, le continent européen ne connaît pas encore la sécurité et la paix.

Un monde unipolaire ?

De bipolaire, le monde va devenir unipolaire. De la crise du Golfe à l'impuissance européenne face à la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, les États-Unis montrent qu'ils sont les seuls à pouvoir agir librement. La disparition de l'URSS ne doit pas pour autant cacher un rééquilibrage certain des puissances sur le long terme. Le déclin américain est certes moins dramatique que la désintégration soviétique. Il existe néanmoins, et les Américains se sentent directement concurrencés par l'émergence du Japon, de l'Europe et de la Chine. À terme se dessine un monde multipolaire.

Les deux superpuissances qui ont co-dirigé le monde de 1945 à 1989 sont épuisées ou fatiguées. Leur population et leurs dirigeants aspirent dès lors à affronter prioritairement les problèmes intérieurs (qui sont immenses) de préférence aux problèmes internationaux. L'empire soviétique a disparu. L'empire américain est mal en point.

La situation stratégique en 1989



Projection Buckminster Fuller

Les États



La célèbre phrase de Paul Valéry « Le temps du monde fini commence » résume simplement l'importance des États dans le monde. La planète est entièrement couverte d'États à l'exception de la haute mer, de l'espace extra-atmosphérique et de l'Antarctique (qui bénéficie d'un statut spécial). Ceci signifie que tous les territoires où l'établissement humain est possible sont sous la coupe d'un État. Quel est donc ce « monstre froid » (Nietzsche) dont le succès est incontournable et qui est devenu la forme privilégiée du pouvoir ?

Qu'est-ce qu'un État ?

L'État est une forme d'organisation de la société, résultat d'un processus social qui a progressivement conquis le monde et qui s'est répandu – dans ses aspects modernes – depuis le XII^e siècle. L'État naît en Europe de la crainte du pouvoir grandissant de l'Église et du rejet de l'Empire romain germanique. Il se concrétise avec l'émergence de l'État princier, au XV^e et surtout au XVI^e siècle, et atteint sa maturité avec l'État-Nation au XVIII^e siècle : lors de la Révolution française, la Nation se substitue au Prince. À partir de ce moment, l'État s'impose comme la forme inévitable d'organisation des sociétés politiques en dépit des structures originelles variées (sociétés multi-ethniques, primitives) ou de systèmes politiques différents (Empire soviétique).

Trois éléments déterminent l'existence d'un État :

- Un territoire déterminé qui a un volume (comprenant le sol, le sous-sol, l'espace aérien et une partie de la mer bordant les côtes) et des frontières fixes. Ces frontières sont réputées « inviolables » mais elles ne sont pas intangibles. Elles peuvent varier avec l'accord de l'État (cession ou acquisition de territoire) ou, sans son accord, en cas de sécession ou « d'implosion » (URSS, Yougoslavie).

- L'existence d'une population sur ce territoire. Des problèmes peuvent apparaître lorsque les États ont une population hétérogène composée de plusieurs peuples différents, lorsqu'ils abritent des populations nomades pour lesquelles les frontières importent peu (les Touaregs dans le Sud saharien), ou lorsqu'un peuple se trouve sur le territoire de plusieurs États limitrophes (les Kurdes aux confins de cinq États). Pour y faire face, on a souvent préféré préserver les frontières existantes (essentiellement issues de la colonisation).

- L'existence d'un pouvoir politique organisé et relativement stable à l'intérieur de l'État. Le gouvernement doit bénéficier d'un accès immédiat et effectif à la vie internationale (possibilité d'avoir des relations diplomatiques, de signer des traités...). Ce dernier élément est subjectif du fait de l'instabilité chronique du pouvoir politique dans certains États.

Lorsque l'État réunit toutes ces conditions, c'est-à-dire qu'un gouvernement exerce une autorité effective sur une population vivant sur un territoire déterminé, et qu'il est reconnu par les autres États, on estime qu'il est souverain. La souveraineté est le fondement juridique des compétences internationales de l'État. L'indépendance en constitue la traduction politique. La Charte des Nations unies affirme le principe de l'égalité souveraine des États (ainsi que les principes de non recours à la force et de non intervention dans les affaires intérieures des autres États) qui permet aux « petits » États de revendiquer les mêmes droits (mais

aussi d'avoir les mêmes obligations) que les États plus puissants. Ce principe ne change cependant en rien les paramètres réels créant une véritable échelle de puissance entre les pays.

Si le concept d'État peut paraître sous certains aspects fictif, il est le seul à assurer le « monopole de la violence légitime » (Max Weber) à l'intérieur de ses frontières et l'accès direct aux relations internationales.

Il existe, début 2003, environ 200 États dans le monde (certaines entités posent en effet problème pour leur qualification « d'État », comme la Palestine), dont 191 sont membres de l'ONU.

L'interdépendance et la coopération sont donc indispensables et amoindrissent largement la puissance supposée que confère la souveraineté. Aucun État ne peut vivre isolément. À la différence de l'Empire, l'État n'existe que parce que d'autres États existent.

L'État n'est cependant pas le seul acteur des relations internationales. Il doit composer, et de plus en plus, avec d'autres acteurs plus ou moins identifiables : organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) et forces transnationales (entreprises multinationales, flux migratoires, religions, terrorisme, etc.).

L'ÉTAT HÉTÉROGÈNE : EXEMPLE DE LA YUGOSLAVIE AVANT 1991

Avant son éclatement, la Yougoslavie comportait essentiellement six groupes de Slaves du Sud (« Yougo » provenant du serbo-croate *jug*, c'est-à-dire « sud ») : les Serbes (environ 9 millions), les Croates (4,5 millions), les Slovènes (1,8 million), les Bosniaques (4 millions), les Macédoniens (1,8 million), les Monténégrins (0,5 million). En outre, deux groupes non slaves étaient concentrés dans deux régions autonomes : les Hongrois d'ex-Voïvodine et les Albanais du Kosovo. Il faut ajouter que certains groupes forment des minorités dans certaines républiques. Exemple : les enclaves serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Sur cette mosaïque, quatre langues officielles (serbe, croate, slovène, macédonienne) et trois religions (orthodoxe, catholique, musulmane) coexistent.

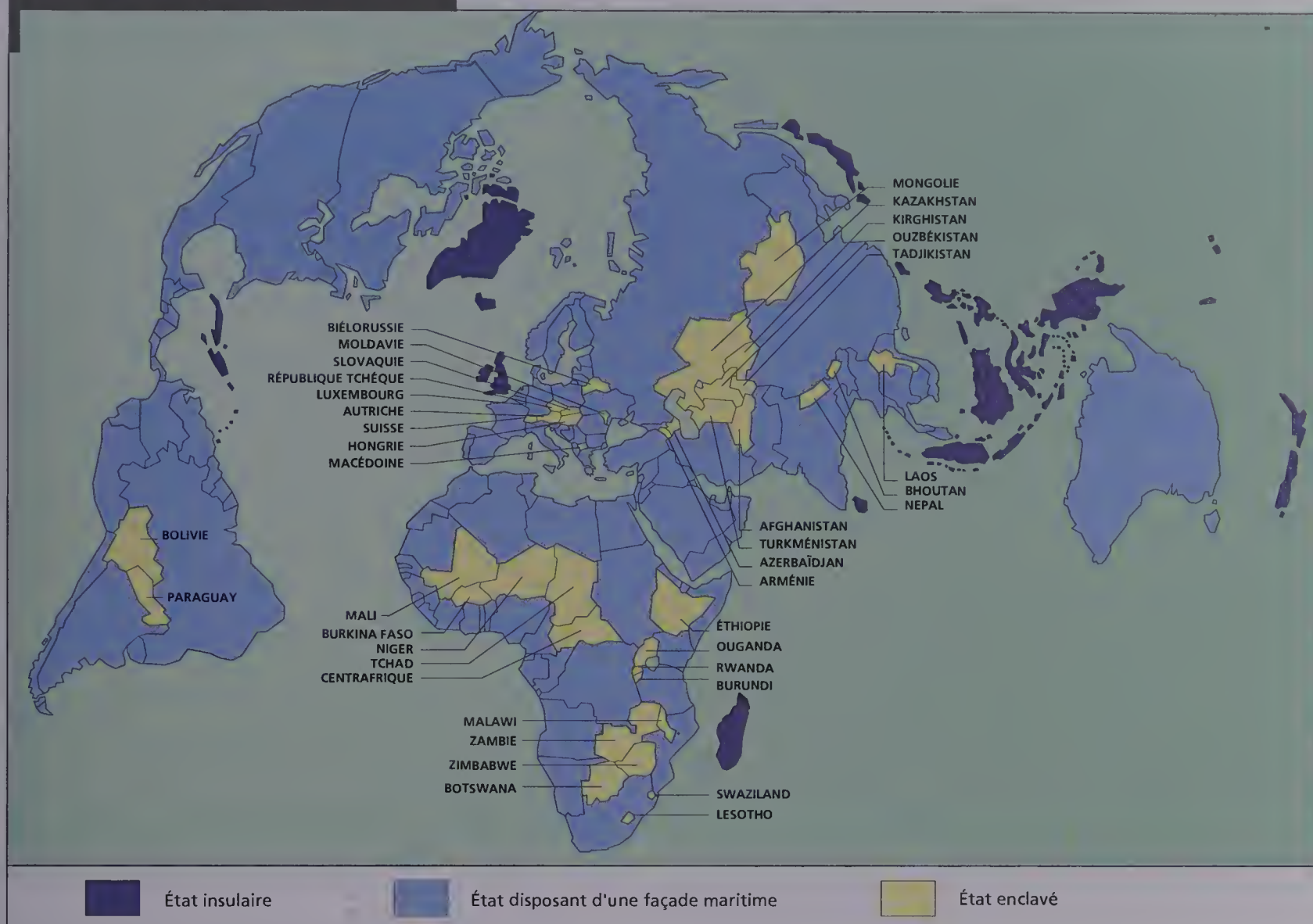
État unitaire / État fédéral

L'État unitaire et centralisé dans lequel le pouvoir est concentré (forme la plus courante ; par exemple : la France) s'oppose à l'État dont les entités territoriales (États fédérés aux États-Unis, provinces au Canada, cantons en Suisse, *Länder* en Allemagne...) participent à l'élaboration des lois et à la révision de la Constitution fédérale (loi de « participation ») tout en disposant d'une large autonomie pour régler leurs problèmes propres (loi « d'autonomie »). L'État fédéré n'a, a priori, pas de prérogatives internationales. L'armée et la diplomatie sont réservées à l'État fédéral, alors que l'autonomie est souvent étendue pour les autres questions (aspects économiques et sociaux).

États insulaires, États enclavés

La plupart des États ont une façade maritime, plus ou moins importante. Ainsi, la France dispose de 6 500 km de côtes, dont 5 000 sur l'Atlantique, alors que l'Allemagne n'a que 912 km de

États enclavés, États insulaires



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

débouché sur la mer du Nord et la Baltique. Moins nombreux (38 en 2003), les États enclavés, sont totalement privés d'accès à la mer. On les trouve sur tous les continents : Zimbabwe, Mali ou Éthiopie en Afrique, Bolivie et Paraguay en Amérique, Mongolie ou Népal en Asie, Autriche ou Macédoine en Europe. Enfin, les États insulaires – beaucoup plus rares si l'on excepte les micro-États –, sont entièrement entourés par la mer.

L'accès à la mer ou l'enclavement d'un État ne sont pas le résultat d'un déterminisme géographique, mais celui du tracé de ses frontières, produit d'une histoire. L'enclavement des États du Sahel (le mot *Sâhil* signifie « rivage ») n'est pas la conséquence de l'arbitraire de la nature mais des découpages coloniaux. L'Angleterre n'a pas toujours été insulaire. Elle est devenue une île en perdant ses territoires continentaux (Normandie, Aquitaine, Bretagne, etc.) lorsqu'elle a été, après la guerre de Cent Ans, « boutée hors de France ». « Île-continent », l'Australie n'est généralement pas considérée comme insulaire en raison de sa taille.

Les micro-États

Les micro-États (Barbade, îles Maldives, Grenade, Seychelles, Antigua, etc.) se caractérisent par une population et un territoire restreints. Leur population est souvent inférieure à 100 000 habitants et leur superficie à 1 000 km². Il n'existe pas, néanmoins, de critères objectifs. Si le droit international admet l'existence de ces États, leur viabilité, économique et militaire, pose souvent des problèmes. Il ne faut cependant pas généraliser : avec 600 km² et

200 000 habitants, Bahrein est un pays riche. De même Monaco. Autre problème, qui reste en suspens : la participation de ces États aux organisations intergouvernementales. En vertu du principe « un État, une voix », les micro-États pourraient obtenir, s'ils en étaient tous membres, près d'un tiers des voix dans les organisations universelles.

PROLIFÉRATION ÉTATIQUE À L'ONU DEPUIS 1945

1945 :	51	1975 :	145
1960 :	100	1997 :	185
		2003 :	191

DES EXTRÊMES (DONNÉES 2003)

	Les « plus »		Les « moins »	
Superficie (km ²)	1. Russie	17 075 400	1. Vatican	0,4
	2. Canada	9 976 139	2. Monaco	2
	3. Chine	9 596 960	3. Nauru	21
Population	1. Chine	1 273 300 000	1. Vatican	1 000
	2. Inde	1 033 000 000	2. Tuvalu	11 000
	3. États-Unis	284 500 000	3. Nauru	12 000
Richesse (PNB/ habitant en dollars)	1. Luxembourg	42 060	1. Somalie	108
	2. Suisse	38 140	2. RDC (Congo)	100
	3. Japon	35 620	3. Éthiopie	100

L'Organisation > des Nations unies

Créée en 1945, suite à la Seconde Guerre mondiale afin de remplacer la Société des Nations au fonctionnement chaotique, l'Organisation des Nations unies (ONU) est, par excellence, l'organisation généraliste à vocation universelle. Si 51 États ont signé la Charte de San Francisco le 26 juin 1945, l'organisation compte, début 2003, 191 États membres, la Suisse et Timor Leste (Timor Oriental) l'ayant rejointe fin 2002.

L'ambition de l'ONU

L'ONU fut pensée comme une organisation généraliste, chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales après le traumatisme de la guerre. Cette mission centrale se double d'objectifs en matière économique et de développement social, envisagés comme des facteurs de paix. À l'origine, la Charte prévoit un système de sécurité collective qui permet à chaque État membre de demander le soutien de l'organisation pour le règlement pacifique d'un conflit (chapitre VI de la Charte), et à un État membre agressé de se voir soutenu par l'organisation, donc par l'ensemble de ses membres. Pour parvenir à cet objectif ambitieux, la Charte prévoit la mise à disposition de contingents par les États, l'ensemble formant une sorte « d'armée mondiale » au service des Nations unies (chapitre VII de la Charte).

Ce système idéal n'a jamais fonctionné en raison de la guerre froide et des blocages réciproques des grandes puissances qui vont bientôt paralyser son action. Tous les conflits majeurs de cette période se déroulent en dehors du cadre de l'ONU (guerre du Vietnam, conflits israélo-palestinien, invasion de l'Afghanistan, etc.), l'exception étant sans doute – dans une certaine mesure – le conflit coréen en 1950.

Délestée de sa fonction principale, l'ONU va néanmoins s'atteler à promouvoir le développement économique et social à travers de multiples actions et organismes. En outre, elle servira de forum pour les États et constituera un fer de lance dans le mouvement de décolonisation des années 1950 et 1960. D'abord à connotation occidentale, les indépendances vont progressivement faire basculer l'Assemblée générale des Nations unies vers une majorité de pays du Sud qui se servent de l'ONU comme tribune, à la fois pour la décolonisation et pour tenter d'inverser les flux économiques en faveur des pays du Nord. Ces actions n'auront qu'un faible écho en termes réels, la crise de la dette des pays du tiers-monde les ramenant rapidement vers une autre réalité.

Le système onusien

Dotée de cinq organes principaux (l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice), l'ONU s'appuie également sur une myriade d'organes ou d'organismes qui lui sont rattachés comme le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés), l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ou le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

En effet, l'ONU ne fut pas conçue comme une organisation isolée. Pour chaque domaine d'intérêt international est créée une organisation. Ainsi vont naître dans la mouvance de l'ONU des

organisations comme le FMI (Fonds monétaire international) ou la Banque mondiale (qui précéderont de peu, en 1944, la naissance de l'ONU), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'UNESCO (l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) ou encore l'OIT (Organisation internationale du travail, créée dès 1919).

Au total, 16 organisations à vocation universelle constituent le « système » des Nations unies dont le Conseil économique et social qui doit en être le centre et le coordonnateur.

Cependant, la réalité est tout autre. Chaque organisation a son autonomie et il n'est pas rare de constater de profonds désaccords entre les membres (par exemple, entre l'ONU et le FMI sur des questions économiques).

L'ONU, acteur sollicité et décrié

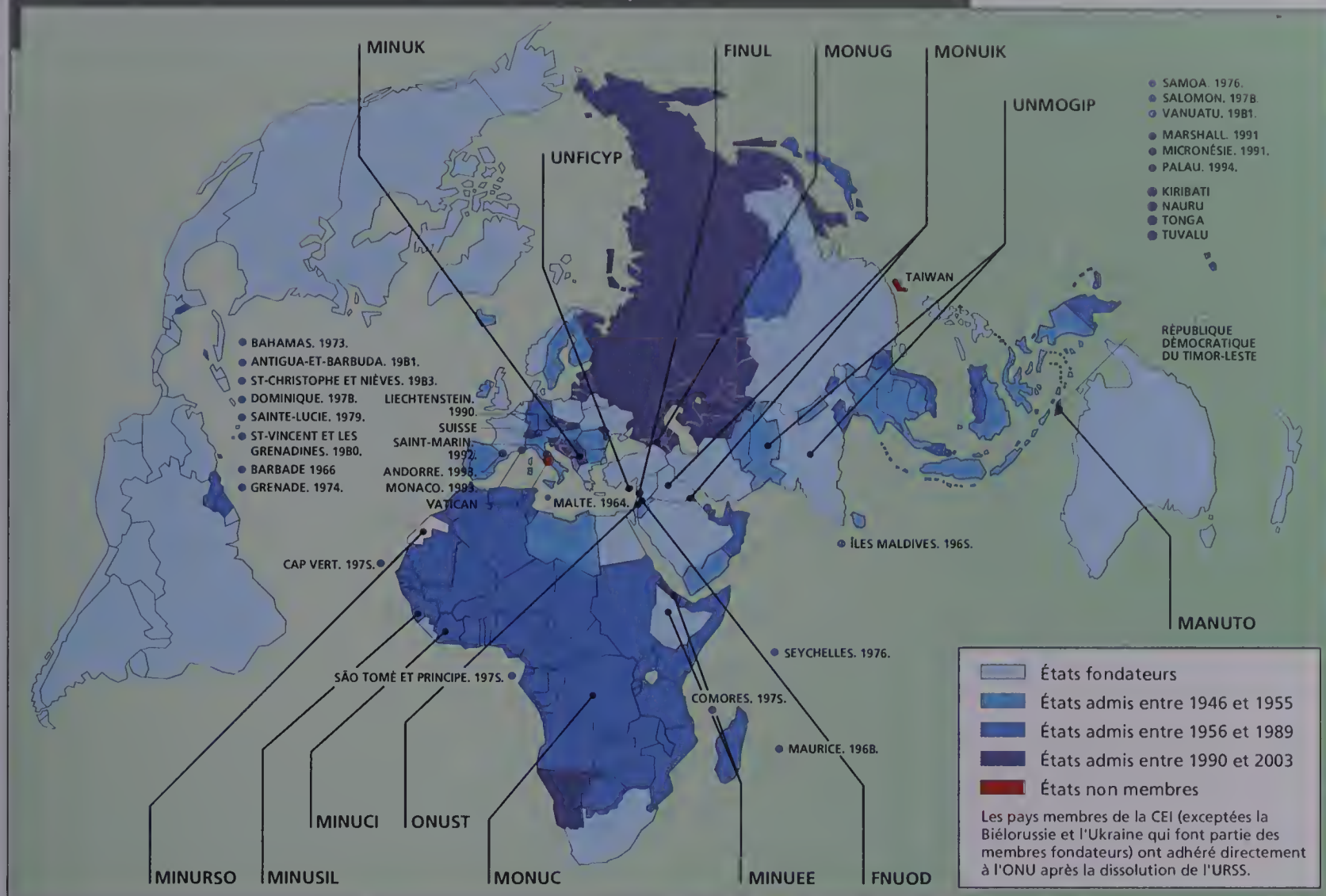
La fin de la guerre froide va marquer la revitalisation de l'ONU. L'organisation se voit attribuer de nombreuses missions dans le cadre du maintien de la paix et le spectre de ses actions va s'élargir (assistance humanitaire, organisation d'élections, restauration d'un État de droit, etc.). Sur tous les continents, les Casques bleus vont intervenir avec quelques succès (Cambodge, Mozambique, Timor Oriental), mais aussi de nombreux échecs (Yougoslavie, Somalie, Rwanda).

Dès le milieu des années 1990, l'ONU commence à être décriée pour son inefficacité, notamment lors du conflit yougoslave. L'heure n'est plus aux solutions multilatérales mais à l'entente entre quelques puissances (parfois sous l'égide de l'OTAN pour le Kosovo) pour régler les conflits. Trop sollicitée, mais aussi trop peu aidée (notamment financièrement), l'ONU devient rapidement le bouc émissaire d'échecs qui masquent surtout l'absence de volonté de la part de certains États de donner à l'organisation les moyens de ses ambitions.

Avec l'élection de l'actuel Secrétaire, Kofi Annan, l'organisation retrouve un certain calme et plus de modération. Mettant en avant sa fonction diplomatique plus que l'utilisation de moyens opérationnels, le Secrétaire général parvient à jouer un rôle efficace de modérateur dans différentes crises. Il a également engagé un vaste mouvement de réformes, à la fois du point de vue institutionnel, mais aussi pour ouvrir l'ONU à la société civile, et notamment au secteur privé.

Il n'en reste pas moins que l'ONU est fragile. Perpétuellement prise en otage par les États-Unis qui souhaitent ainsi légaliser leur action en échange du paiement de leur contribution financière – comme l'illustre la crise avec l'Irak en 2002-2003 –, l'ONU reste un colosse aux pieds d'argile qui représente une forme de multilatéralisme, souhaité mais redouté, lorsque l'organisation prend trop d'ampleur. L'ONU n'est pour le moment que ce que les États – en particulier les plus puissants – souhaitent en faire.

États-membres et opérations de maintien de la paix de l'ONU en 2003



ONUST (depuis mai 1948) : Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
UNMOGIP (depuis janvier 1949) : Groupe d'observateurs militaires en Inde et au Pakistan
UNFICYP (depuis mars 1964) : Force chargée du maintien de la paix à Chypre
FNUOD (depuis mars 1974) : Force chargée d'observer le dégagement sur le plateau du Golan
FINUL (depuis mars 1978) : Force intérimaire au Liban
MONUIK (depuis avril 1991) : Mission d'observation pour l'Irak et le Koweït
MINURSO (depuis avril 1991) : Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental

MONUG (depuis août 1993) : Mission d'observation en Géorgie
MINUK (depuis juin 1999) : Mission d'administration intérimaire au Kosovo
MINUSIL (depuis juin 1999) : Missions en Sierra Leone
MONUC (depuis novembre 1999) : Mission en République démocratique du Congo
MINUEE (depuis juillet 2000) : Mission en Éthiopie et en Érythrée
MANUTO (depuis mai 2002) : Mission d'appui au Timor Occidental
MINUCI (depuis mai 2003) : Mission en Côte d'Ivoire

Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

QUELQUES GRANDES DATES DE L'ONU

- 26 juin 1945** : signature de la Charte des Nations unies
- 29 novembre 1947** : plan de partage de la Palestine
- 10 décembre 1948** : Déclaration universelle des droits de l'Homme
- 27 juin 1950** : résolution du Conseil de sécurité adoptée en l'absence de l'Union soviétique, invitant les États membres des Nations unies à fournir une aide à la République de Corée
- 14 décembre 1960** : l'Assemblée générale adopte la « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et pays coloniaux »
- 26 octobre 1971** : la République populaire de Chine fait son entrée à l'ONU en lieu et place de la Chine nationaliste
- 31 décembre 1984** : les États-Unis quittent l'UNESCO
- 21 février 1992** : création de la FORPRONU
- 1995** : 50^e anniversaire de l'ONU
- 28 septembre 2001** : résolution du Conseil de sécurité 1373 sur les mesures visant la lutte contre le terrorisme
- 8 novembre 2002** : résolution du Conseil de sécurité 1441 relative à la suppression des armes de destruction massive en Irak, assortie de mesures de coercition en cas de non coopération

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité est composé de 15 membres, dont 5 sont permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et 10 sont élus par l'Assemblée générale pour une période de deux ans selon un système de rotation géographique.

Il a pour mission essentielle le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce titre, c'est un organe permanent qui peut être réuni à tout moment en cas de crise grave. Les résolutions sont adoptées à la majorité de 9 voix dans lesquelles ne doit figurer aucun vote négatif d'un des membres permanents. En cas contraire, il y a « veto » et la décision est rejetée. En revanche, une abstention (position que la Chine, par exemple, utilise beaucoup) est assimilée à un vote positif et n'empêche pas l'adoption de la résolution. Durant la guerre froide, le Conseil de sécurité fut très souvent bloqué par l'utilisation du veto (notamment par l'URSS).

Depuis la fin de cet antagonisme, il a retrouvé une certaine place – comme l'a montré la guerre du Golfe en 1990-1991. Néanmoins, cet organe souffre d'une certaine perte de crédibilité. Les conflits yougoslave ou rwandais ont souligné ses faiblesses, tout comme le débat sur son éventuel élargissement à l'Allemagne et au Japon, mais aussi à quelques grandes puissances régionales comme l'Inde ou le Brésil qui souhaitent intégrer le cercle des membres permanents – en dépit de la question de leur attribuer ou non un droit de veto. La crise entre les États-Unis et l'Irak en 2002-2003, et la mise à l'écart de l'ONU souhaitée par les États-Unis (mais non par la France, et, dans une moindre mesure, par la Chine et la Russie) en sont une nouvelle illustration.

Les organisations

> intergouvernementales (OIG)

Une organisation internationale intergouvernementale est une association d'États constituée par un traité (contrairement aux organisations non gouvernementales créées par des personnes privées). Elle possède une personnalité juridique à part entière, distincte de celle des États, et fonctionne grâce à des organes communs prévus dans ses statuts. C'est donc une structure de coopération interétatique poursuivant des buts d'intérêt commun qui sont définis dans son acte constitutif.

Prolifération et décrue des OIG

On compte, à l'heure actuelle, plus de 250 organisations internationales dans le monde, qu'elles soient à vocation universelle, internationale ou inter-régionale (environ 70) ou simplement régionale (environ 180). Ces chiffres peuvent varier car, d'une part, on a constaté une décrue du nombre des OIG (près de 300 en 1990 contre un peu plus de 250 en 2002) et, d'autre part, les naissances d'OIG (comme l'OMC en 1994) ou leur disparition (comme le pacte de Varsovie en 1992) se succèdent au gré des évolutions politiques. Ce chiffre, qui reste important, doit néanmoins être relativisé au regard des quelque 30 000 ONG et des grandes disparités dans les statuts, les buts, la composition, le fonctionnement, et surtout le poids politique de ces organisations.

Les premières organisations internationales sont nées au XIX^e siècle. Le Congrès de Vienne de 1815 décida de la création d'une Commission fluviale internationale pour faciliter la navigation et le commerce sur le Rhin. Une commission similaire fut créée pour le Danube en 1856. La fin du XIX^e siècle voit la création d'unions administratives entre les États (Union télégraphique en 1865, Union postale universelle en 1874...), dont les buts sont limités et techniques.

Les deux guerres mondiales transforment cette vision : de simples relations entre les États ne suffisent pas à préserver la paix, il faut créer des institutions capables de prévenir et de résoudre les conflits. Sous l'impulsion du président américain Wilson, la Société des Nations est créée en 1919. Elle reflète l'idéal de la paix par le droit, dans un cadre de coopération interétatique. Mais la SDN, à laquelle les États-Unis ne participent pas, se révèle impuissante face à la multiplication des crises. Après le second conflit mondial, on assiste à une véritable éclosion des organisations internationales dont la matrice est l'ONU, créée en 1945 à San Francisco.

Universelles ou régionales

L'ONU est la première organisation universelle (elle regroupe la quasi-totalité des États) à envisager l'interdépendance entre la paix, l'économie et les domaines techniques. Elle chapeaute une quinzaine d'organisations universelles très diversifiées qui couvrent les principaux domaines d'intérêt international. L'ensemble forme le « système » des Nations unies.

D'autres organisations tendent à concrétiser des solidarités régionales (Communauté européenne, Organisations des États américains, Union africaine ou Ligue des États arabes). Il existe aussi des organisations inter-régionales, à vocation économique, politique ou militaire (OPEP, OTAN, etc.).

Parmi cette multitude d'organisations, quelques traits distinctifs apparaissent :

- Leurs structures comportent souvent une assemblée générale, un conseil restreint qui est généralement l'organe décisionnel (le Conseil de sécurité des Nations unies) et un secrétariat qui est l'administration de l'organisation. Des structures subsidiaires compliquent souvent cet organigramme de base.

- Leurs fonctions peuvent être de coopération (aspect politique) et/ou de gestion (aspect technique ou opérationnel). Les organisations peuvent avoir une compétence politique générale (l'ONU) ou, le plus souvent une compétence spécialisée (l'OMS pour la santé par exemple).

Cette distinction en amène une autre quant aux buts de l'organisation. La coopération implique que l'organisation soit le plus souvent un simple forum politique (pouvant émettre des « recommandations ») ce qui la rapproche du schéma interétatique. Mais certaines organisations ont pour but une véritable intégration, qui suppose le transfert de certaines compétences étatiques à l'organisation. L'exemple le plus achevé est l'Union européenne : le traité de Maastricht prévoit, par exemple, l'abandon de compétences monétaires, pouvoir régaliens des États.

Finalement, l'organisation internationale est le symbole d'une évolution des relations internationales qui se situent désormais entre le relationnel et l'institutionnel. Les États sont maîtres du jeu car ils ont le pouvoir de créer des organisations internationales, mais leurs « créatures » risquent parfois de leur échapper. Si les États, notamment les plus puissants, contrôlent les organisations (avec une arme efficace : leur contribution financière), ils n'ont plus le monopole des relations internationales. Les OIG ne sont ni de simples instruments des États, ni des acteurs à part entière, mais une solution et une nécessité pour concilier coopération et souveraineté.

PRINCIPALES ORGANISATIONS UNIVERSELLES

(date de création et siège)

- ONU**, Organisation des Nations unies, 1945, New York.
- AIEA**, Agence internationale pour l'énergie atomique, 1957, Vienne.
- BIRD**, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1944, Washington.
- BRI**, Banque des règlements internationaux, 1930, Bâle.
- FAO**, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1945, Rome.
- FMI**, Fonds monétaire international, 1944, Washington.
- IDA**, Association internationale de développement, 1960, Washington.
- INTELSAT**, Organisation internationale de télécommunications par satellites, 1971, Washington.
- OACI**, Organisation de l'aviation civile internationale, 1947, Montréal.
- OIPC** (Interpol), Organisation internationale de police criminelle, 1956, Lyon.
- OIT**, Organisation internationale du travail, 1919, Genève.
- OMC**, Organisation mondiale du commerce, 1994, Genève.
- OMI**, Organisation maritime internationale, née en 1975 (succède à l'OMCI, 1958), Londres.
- OMM**, Organisation météorologique internationale, 1873, Berne.
- OMPI**, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 1974, Genève.
- OMS**, Organisation mondiale de la santé, 1948, Genève.

Organisations internationales régionales à vocation économique



Principales organisations économiques (date de création) :

ALENA (1994)	CARICOM (1973)	CEDEAO (1975)	AELE (1960)
APEC (1989)	MCCA (1960)	SADC (1992)	UE (1993, CEE 1957)
MERCOSUR (1991)	Communauté andine (1969)	UDEAC (1964)	Nouveaux membres de l'UE au 1 ^{er} mai 2004
		CEI (1991)	

Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

UIT, Union internationale des télécommunications, 1932, Genève.

UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 1946, Paris.

UPU, Union postale universelle, 1875, Berne.

PRINCIPALES ORGANISATIONS RÉGIONALES

Europe

AELE, Association européenne de libre-échange, 1960.

ALECE, Accord de libre-échange centre-européen, 1992.

CEI, Communauté des États indépendants, 1991.

Conseil de l'Europe, 1949.

UEO, Union de l'Europe occidentale, 1948.

Union européenne, 1993 (CECA, 1951 ; CEE et CEEA, 1957).

Asie et Pacifique

ANASE (ASEAN), Association des nations de l'Asie du Sud-Est, 1967.

APEC, Coopération économique Asie-Pacifique, 1989.

ASACR (SAARC), Association sud-asiatique de coopération régionale, 1985.

FPS, Forum du Pacifique Sud, 1975.

Afrique et Moyen-Orient

CCG, Conseil de coopération du Golfe, 1981.

CEDEAO, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, 1975.

CEEAC, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, 1983.

Ligue arabe, 1945

OCI, Organisation de la conférence islamique, 1969.

UA, Union africaine, 2002.

SADC, Communauté pour le développement de l'Afrique australe, 1992.

UMA, Union du Maghreb arabe, 1989.

Amériques

ALADI, Association latino-américaine d'intégration (succède à l'ALALE, 1960), 1980.

ALENA, Accord de libre-échange nord-américain, 1994.

CARICOM, Communauté des Caraïbes, 1973.

Groupe andin, 1969.

MCCA, Marché commun de l'Amérique centrale, 1960.

MERCOSUR, ou MERCOSUL, Marché commun du Cône Sud, 1991.

OEA, Organisation des États américains, 1947.

Organisations inter-régionales

APEC, Coopération économique Asie-Pacifique, 1989.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économique (succède à l'OECE, 1947), 1960.

OPEP, Organisation des pays producteurs de pétrole, 1960.

OSCE, Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (succède à la CSCE, 1975), 1994.

OTAN, Organisation du traité de l'Atlantique Nord, 1949.

ZCEMN, Zone de coopération économique de la mer Noire, 1992.

Les organisations > non gouvernementales (ONG)

Les organisations non gouvernementales sont des associations (ou groupements, mouvements...) sans but lucratif, constituées par des personnes privées qui veulent agir dans le domaine international (ou plus précisément transnational). Une ONG se distingue donc par la présence d'adhérents de différentes nationalités, cimentés par le lien associatif, sur une base purement volontaire et n'ayant pas pour but de faire des bénéfices (contrairement aux entreprises multinationales ou sociétés transnationales). Les ONG tendent à infléchir ou corriger – à des degrés variables – l'action des principaux acteurs des relations internationales (États et Organisations internationales gouvernementales).

La diversité des ONG

Cette définition générale cache une multitude de réalités. Les ONG, en effet, sont très nombreuses, leur nombre ayant explosé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Selon les définitions retenues, les estimations varient entre 5 000 et 30 000. Le chiffre le plus bas traduit cependant un nombre impressionnant d'organisations égrenées sur la planète, même si la majorité a son origine en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord.

Les ONG sont diverses par leur taille : elles revendiquent de quelques membres à plusieurs milliers (syndicats, églises...). Mais c'est surtout la diversité de leurs buts qui est remarquable, même si les médias ont tendance à ne mettre en avant que les organisations de type humanitaire (Comité international de la Croix-Rouge, Amnesty International, Médecins sans frontières, etc.) ou environnementales (Greenpeace). On peut citer, à titre d'exemple, les ONG ayant un but politique, avoué (Internationale socialiste, Union mondiale démocrate chrétienne, etc.) ou inavoué ce qui était le cas, pendant la guerre froide, d'organisations à façade humanitaire ou libérale luttant en fait contre le communisme. Dans la mouvance des ONG à but politique, on peut également citer les fédérations syndicales internationales comme la Fédération syndicale mondiale (FSM, créée en 1945, d'obédience communiste), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL, créée aux États-Unis en 1947 et ayant une forte coloration anticomuniste), ou la Confédération mondiale du travail (CMT, qui regroupe les syndicats chrétiens). Souvent méconnues et pourtant puissantes, les ONG à but religieux sont très nombreuses : ainsi, le conseil œcuménique des Églises, créé en 1948 à Amsterdam, regroupe 147 Églises d'obédience protestante.

Mais des ONG existent dans beaucoup d'autres domaines. Les étudiants ont constitué une union internationale des étudiants. Les fédérations sportives ont à leur tête le Comité international olympique (CIO). Les écologistes ont créé de nombreuses organisations dont la célèbre Greenpeace et les juristes se réunissent au sein de l'*International Law Association*. On peut encore citer l'IATA (Association internationale des transporteurs aériens) qui travaille en étroite collaboration avec l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) pour la définition des règles de trafic. Cette liste n'est pas exhaustive, on pourrait par exemple mentionner beaucoup d'organisations à but culturel.

Il reste que les ONG ont acquis leurs titres de noblesse à travers des organisations à but humanitaire dont la matrice est la

fameuse Croix-Rouge. Elle fut créée en 1863 par le Suisse Henri Dunant qui, choqué par les massacres de la bataille de Solferino (1859), voulait protéger le sort des prisonniers de guerre et plus généralement organiser la défense du droit humanitaire en temps de guerre. Depuis, la Croix-Rouge assure une véritable mission de service public international notamment grâce aux conventions signées sous son égide en 1949 et 1977 (Conventions de Genève). Le domaine humanitaire a ensuite connu une floraison d'organisations.

LES ORGANISATIONS SPORTIVES

Le Comité international olympique (CIO), la Fédération internationale de football association (FIFA), respectivement maître d'œuvre des Jeux olympiques et de la Coupe du monde de football (suivie à la télévision par la moitié de l'humanité), et plus largement toutes les organisations gestionnaires de leurs sports, jouent un rôle non négligeable dans les relations internationales, vu les budgets qu'elles gèrent et l'importance médiatique et stratégique des événements qu'elles organisent. L'attribution de l'organisation des Jeux olympiques ou de la Coupe du monde de football à une ville ou un pays donne lieu à de très vives rivalités où prestige, influence, facteurs économiques et politiques se combinent. Au cours du temps, et malgré la neutralité affichée du sport à l'égard de la politique internationale, les clivages idéologiques s'y révèlent (boycott par les Occidentaux des JO de Moscou en 1980, de ceux de Los Angeles par le camp communiste en 1984), et l'obtention par un État de l'organisation des JO prend valeur de symbole (leur tenue à Séoul en 1988 symbolisait la victoire pacifique de la Corée du Sud sur la Corée du Nord, celle de Pékin pour les jeux de 2008 se veut un facteur d'intégration de la Chine dans le concert international).

Des acteurs particuliers des relations internationales

Les ONG ne bénéficient d'aucun statut international. Elles sont donc soumises aux législations nationales (très diverses) des pays où elles sont constituées. Ce frein à leur action est partiellement compensé par la possibilité d'être associées aux organisations intergouvernementales qui les consultent et recourent de plus en plus souvent aux ONG. Ainsi, Amnesty International est représentée à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, au grand dam de certains gouvernements qui redoutent ses rapports annuels. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a obtenu le statut international le plus développé. Il participe en effet à la mise en œuvre des Conventions de Genève sur le droit humanitaire et bénéficie du statut très envié d'observateur auprès des Nations unies.

Ces domaines d'actions diversifiés et ce statut hybride font des ONG des acteurs particuliers des relations internationales, souvent écoutés et parfois redoutés par les États. Il est, là encore, impossible de généraliser car l'action des ONG est très diversifiée.

Certaines ONG constituent de véritables groupes de pression, n'hésitant pas à recourir à l'ingérence dans les affaires des États. À titre d'exemple, Amnesty International s'oppose régulièrement aux États en dénonçant les atteintes aux droits de l'Homme dans le monde. Son action se concrétise par la publication d'un rapport annuel détaillé ainsi que par le lancement de pétitions. Pour

Missions et interventions de Médecins Sans Frontières (MSF)



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

sa part, Greenpeace a mené une large campagne contre la France lors de la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique en 1995.

À l'inverse, d'autres ONG sont consultées par les États eux-mêmes et leur apportent leur aide.

Certains États ont conscience que ce type d'ONG apporte une aide précieuse à même de pallier certaines carences des relations purement interétatiques ou mercantiles (beaucoup d'ONG contribuent directement au financement de l'aide au tiers-monde par le biais d'aides diverses notamment en matière de formation). Au-delà, ils réalisent qu'elles représentent une courroie de transmission qui permet à l'individu, au citoyen, de s'immiscer par le biais associatif dans le concert des nations. Aussi modeste soit ce phénomène, c'est la marque d'un progrès vers une démocratisation des relations internationales. Ceci étant, la place de certaines ONG dans la mouvance de l'anti-mondialisation, illustrée par des heurts parfois violents lors de grandes conférences (Seattle en

1999, Nice en 2000, etc.), pose le problème de leur représentativité et de leur structuration : au nom de qui agissent-elles ? Et sont-elles, elles-mêmes, démocratiques dans leur fonctionnement ?

Si les ONG jouent globalement un rôle positif, par l'information du public, la coopération pour le développement ou l'assistance technique dans le domaine humanitaire, leur prolifération pose la question d'un statut adéquat, établissant clairement leurs relations avec les États et les organisations intergouvernementales.

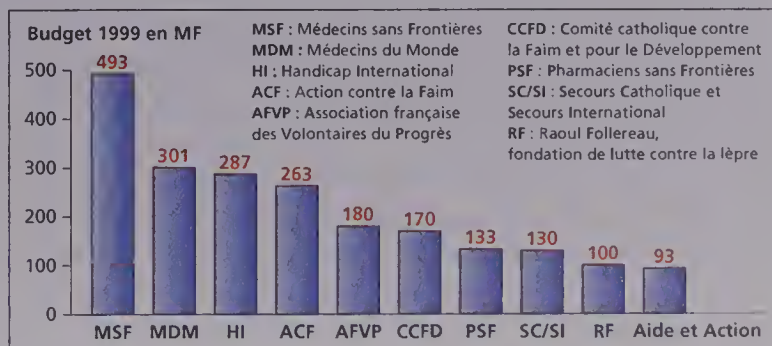
LES RESSOURCES DES ONG FRANÇAISES

Les ONG représentent globalement près de 4 milliards de francs de budget en 2000. La Commission coopération et développement publie tous les deux ans une étude. D'après celle-ci, les 214 premières ONG françaises totalisaient un budget de 3 394 millions de FF en 1996. Les 20 premières ONG totalisaient près de 80 % des ressources.

LA PROLIFÉRATION DES ONG

Associations privées, les Organisations non gouvernementales traduisent l'état de la société dans laquelle elles émergent : la liberté d'association n'existe pas partout. C'est ce qui explique qu'un nombre important d'ONG ont leur siège dans les démocraties occidentales et, a contrario, leur implantation est beaucoup plus rare dans les dictatures et les régimes autoritaires. Les changements de régimes s'accompagnent d'ailleurs souvent d'une prolifération d'ONG. Ce phénomène constaté dans l'Espagne de l'après-franquisme, s'observe aujourd'hui dans les pays d'Europe centrale et orientale.

LES DIX PREMIÈRES ORGANISATIONS DE SANTÉ INTERNATIONALES (OSI)



Coordination SUD - mars 2001

L'ère nucléaire

En 1945, l'arme nucléaire fait son entrée dans l'histoire. Arme de paix pour les uns, de destruction de la planète pour les autres, elle a structuré durablement les relations internationales et complètement modifié la façon de poser les problèmes de guerre et de paix.

De la première bombe A au concept de dissuasion

De peur que les Allemands ne le fassent les premiers, les États-Unis lancent le programme Manhattan dans le but de fabriquer une arme nucléaire. L'Allemagne nazie a déjà perdu la guerre, le 16 juillet 1945, lorsque les États-Unis procèdent au premier essai, dans le désert du Nouveau-Mexique. Mais les combats continuent dans le Pacifique. Washington décide alors d'accélérer la fin des hostilités en faisant subir des coups terribles au Japon. Le 6 août 1945, le bombardier *Enola Gay* largue une bombe baptisée *Little Boy* au-dessus d'Hiroshima, faisant immédiatement 66 000 morts. Le 9 août, une seconde bombe, *Fat man*, explose au-dessus de Nagasaki et tue 40 000 personnes. L'empereur Hiro-Hito se rend sur les ruines de la ville et, le 14 août, proclame la reddition du Japon.

L'arme nucléaire a ainsi prouvé un potentiel de destruction inégalé. Pourtant, il n'y eut pas, alors, de révolution stratégique d'égale ampleur à cette révolution technologique. Les États-Unis appliquaient aux armes nucléaires les mêmes scénarios d'emplois que ceux des armes classiques. Les armes nucléaires présentaient aux yeux des planificateurs américains l'avantage d'avoir une plus grande capacité explosive pour un moindre coût (*a bigger bang for less buck*, «un plus gros boum pour moins de dollars»). Elles permettaient au camp occidental de ne pas avoir à construire un appareil militaire conventionnel aussi développé que celui de l'URSS.

Le concept de dissuasion se développe dans les années 1950. Par un curieux paradoxe, la paix est assurée par le potentiel destructeur de l'atome. L'idée de la dissuasion ne date pas de l'ère nucléaire. Les Romains avaient déjà pour adage *Si vis pacem para bellum* : «Si tu veux la paix, prépare la guerre.» Mais ce qui change avec la dissuasion nucléaire, c'est son caractère radical. Les dégâts provoqués par l'arme nucléaire sont tellement énormes qu'ils font reculer toute velléité agressive. Face à un pays nucléaire, on ne peut plus faire la balance des coûts et avantages avant de se lancer dans un conflit. Les coûts sont forcément supérieurs, car le risque est grand de ne conquérir qu'un pays détruit qui aurait eu le temps, auparavant, de détruire l'agresseur.

Ainsi, les régions couvertes par la dissuasion nucléaire ne connaîtront pas la guerre, à l'inverse des zones où la dissuasion ne joue pas. Cette situation est particulièrement remarquable pour l'Europe qui a connu une période inégalée de paix alors même qu'elle était grandement divisée en deux blocs militaires antagonistes et surarmés.

L'arme nucléaire suscite cependant des réserves dans l'opinion publique. Toute guerre est certes horrible, mais conserve un caractère limité que le nucléaire ne permet pas. L'arme nucléaire pourrait transformer un conflit sanglant mais partiel en une apocalypse définitive. «À l'âge nucléaire, la sécurité sera le robuste enfant de la terreur et la survie, le frère jumeau de l'annihilation.»

Cette phrase, prononcée par Winston Churchill, explique que la crainte de la protection nucléaire se substitue parfois à la quiétude d'être protégé.

Les stratégies nucléaires

L'URSS procède à un premier essai nucléaire en 1949. Mais elle n'a pas de vecteurs de portée intercontinentale (bombardiers, fusées) capables d'atteindre le territoire américain. Washington, en revanche, peut frapper le territoire soviétique grâce à ses bases militaires européennes. L'OTAN adopte une stratégie de représailles massives. En cas d'agression de l'Europe occidentale par Moscou – fût-ce avec les seules armes classiques – les États-Unis auraient exercé des représailles massives sur le territoire soviétique. L'URSS était ainsi dissuadée de se servir de son avantage en armes conventionnelles. Mais en 1957, on apprit que l'URSS avait réussi à développer des missiles de portée intercontinentale. Ne voulant pas prendre le risque de sacrifier Chicago pour sauver Bonn ou Rome, les États-Unis adoptèrent, en 1962, une nouvelle stratégie nucléaire, la riposte graduée. Si l'OTAN ne pouvait contenir l'avance des forces du pacte de Varsovie, elle passerait au stade nucléaire avec des armes nucléaires tactiques, utilisées sur le champ de bataille. Ce n'est qu'en dernière instance que le feu nucléaire serait lancé sur l'URSS avec les armes stratégiques. La riposte graduée représentait donc un affaiblissement de la garantie accordée par les États-Unis aux pays d'Europe occidentale.

Elle impliquait surtout la possibilité de combats nucléaires en Europe. Les armes nucléaires n'avaient plus seulement une capacité de dissuasion, mais redevaient des armes de combat.

La France s'est dotée de l'arme nucléaire autant pour des raisons politiques (éviter une nouvelle humiliation de type Suez), que stratégiques (assurer sa défense).

Le général Gallois a développé le concept de «dissuasion proportionnelle» selon lequel la force doit être proportionnelle à l'enjeu qu'elle défend. La France peut donc dissuader une superpuissance de l'attaquer, la menaçant, avec sa force nucléaire, de lui infliger des dommages dépassant les bénéfices que l'agresseur peut escompter de son attaque. Il faut donc que la France puisse opérer des dommages irréparables sur le territoire de l'agresseur. Pour cela, elle doit posséder des forces nucléaires qui puissent échapper à une frappe en premier et qui soient en mesure de forcer les éventuelles défenses de l'adversaire.

La France a donc développé une stratégie dite du «faible au fort». Il n'est pas question d'égaliser le nombre d'armes de l'adversaire potentiel mais simplement d'en avoir un nombre suffisant pour éviter une frappe désarmante et percer les éventuelles défenses. La force nucléaire française défend le sanctuaire national (le territoire français) et les intérêts vitaux qui ne sont pas définis à l'avance.

États-Unis et URSS se lancent dans une course aux armements nucléaires. Leurs arsenaux se développent quantitativement au-delà de toute nécessité stratégique. Afin de modérer cette compétition, ils promeuvent la maîtrise des armements (*Arms control*) et cherchent à limiter les risques liés à l'imprévisibilité avec, de 1972 à 1979, les accords SALT (*Strategic armaments limitation talks*) et,



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

de 1991 à 1993, les accords START (*Strategic armaments reduction talks*) qui impliquent une gestion agréée des plafonds d'armes attribués à chacun. En mai 2002, un nouvel accord entre Moscou et Washington fixe à 2500 le nombre maximal d'armes nucléaires dont peuvent disposer les deux États. En vertu de ces accords, Moscou et Washington, qui ont eu jusqu'à 13000 ogives stratégiques chacun à la fin des années 1980, en possèdent 3500 en 2003.

La lutte contre la prolifération

Les deux superpuissances n'ont pas conservé le monopole des armes nucléaires. En 1952, le Royaume-Uni entre dans le club nucléaire, suivie par la France en 1960 et la Chine en 1964.

Pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires, les deux superpuissances ont proposé à la communauté internationale le traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), signé en 1968.

L'économie du TNP peut paraître simple et repose sur l'équilibre factice des obligations. Selon l'article I, les États nucléaires s'engagent à ne pas transférer d'armes atomiques aux États non nucléaires. Cet engagement, qui correspond en fait à la volonté des États possédant l'arme atomique, ne leur crée pas de contraintes supplémentaires. Selon l'article II, les États non nucléaires s'engagent à ne pas acquérir ou fabriquer de telles armes.

De nombreux États au seuil de posséder l'arme atomique refusèrent ce traité. Par la suite, trois pays se sont officiellement dotés de l'arme nucléaire : Israël, l'Inde et le Pakistan qui ont chacun procédé, de manière spectaculaire, à une série d'essais nucléaires en mai 1998. L'Afrique du Sud, qui s'était dotée d'un petit arsenal, y a renoncé après le démantèlement de l'apartheid. Des pays comme l'Argentine, le Brésil, l'Algérie, la Corée du Sud, Taïwan ont également renoncé à l'arme nucléaire. L'Irak, bien que signataire du TNP, a développé un programme clandestin découvert après la guerre du Golfe. La Corée du Nord a également tenté de violer le TNP, avant que les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne dévoilent ces manœuvres. Un accord est conclu en 1994, entre les États-Unis et la Corée du Nord, dans lequel celle-ci s'engage à mettre fin à son programme nucléaire. En 2002, la Corée du Nord le dénonce. En 2003, elle annonce qu'elle possède deux armes nucléaires.

Le 12 mai 1995, le TNP – qui avait été conclu pour 25 ans – a été renouvelé pour une durée illimitée par 178 pays dont cinq pays nucléaires officiels. C'est l'un des traités les plus universels qui soit. Désormais, la crainte exprimée par certains experts demeure que des groupes terroristes ne se saisissent d'armes nucléaires. D'autres estiment que le nucléaire reste hors de portée de tels groupes qui, par ailleurs, ont d'autres moyens de commettre des attentats.

Les armes de destruction > massive

La diffusion des connaissances scientifiques et technologiques concerne également la fabrication des armes. Les armes nucléaires, chimiques et biologiques sont appelées désormais armes de destruction massive. Effrayant l'opinion publique, elles n'ont cependant pas de réelle cohérence stratégique. Alors que les armes nucléaires sont avant tout des armes de dissuasion, les armes chimiques et biologiques sont des armes d'emploi. Cependant, toutes peuvent avoir des effets bien après la fin du conflit.

La prolifération des armes de destruction massive est présentée comme l'un des défis les plus graves à la sécurité internationale. On craint que leur dissémination n'entraîne un risque accru de leur utilisation. Il y a par ailleurs une crainte spécifique que ces armes soient utilisées à des fins terroristes. La difficulté à déterminer la réalité de la menace amplifie le sentiment d'insécurité des populations occidentales. Néanmoins, les attentats du 11 septembre 2001 ont prouvé qu'une opération particulièrement meurtrière pouvait être menée sans recourir à ce type d'armes.

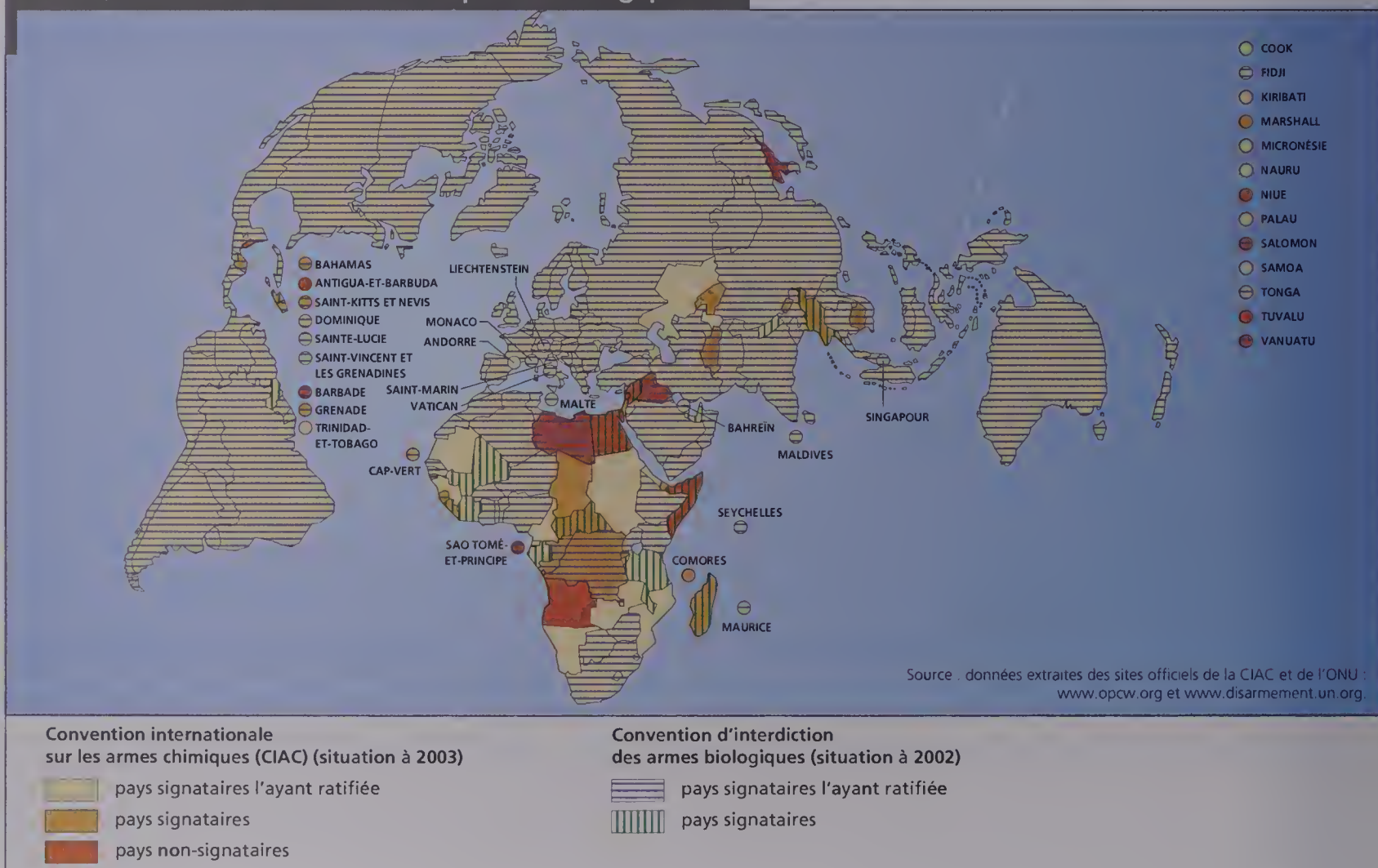
Les armes chimiques ont souvent été qualifiées d'arme nucléaire du pauvre, car elles sont techniquement et financièrement plus faciles à mettre au point que les armes nucléaires. Mais leur effet psychologique a souvent plus d'impact que leur effet militaire. Elles sont apparues au cours de la Première Guerre mondiale. En 1925, un protocole a été adopté pour interdire leur emploi. La compétition Est/Ouest, entre Moscou et Washington, a cependant

eu pour conséquence la constitution d'arsenaux de centaines de milliers de tonnes d'armes chimiques ; elles ne furent employées que dans des conflits périphériques, ne mettant pas en jeu directement les grandes puissances. L'Irak a également utilisé ces armes à plusieurs reprises, notamment contre les troupes iraniennes (1980-1988). Il le fit également à l'encontre de sa propre population kurde en 1988. En 1993 était signé à Paris une Convention interdisant la fabrication et le stockage des armes chimiques, ainsi que la destruction des stocks existants pour les pays qui en possédaient. Un contrôle très sévère était mis en place afin de faire respecter ce traité, avec notamment des inspections.

La prolifération biologique est une préoccupation plus récente de la communauté internationale. Les armes biologiques ou bactériologiques sont porteuses d'organismes vivants, virus ou germes qui provoquent des maladies. Leur fabrication nécessite des installations de dimensions restreintes et peut, de ce fait, très facilement se soustraire à la détection. Une Convention est venue interdire leurs productions et leurs possessions, en 1972, mais elle n'est pas assortie d'une clause de vérification. Même les États-Unis, voulant poursuivre leurs expérimentations, ont refusé en août 2001 qu'un tel traité puisse être adopté.

Les armes biologiques pourraient être utilisées de façon anonyme, car entre le moment où le virus est disséminé et celui où la maladie se déclare, une période relativement longue est nécessaire.

Conventions sur les armes chimiques et biologiques



La puissance militaire



La puissance militaire a été historiquement le premier critère de la puissance. Elle conditionnait la survie de l'État ou de l'entité politique qu'elle protégeait. En effet, avant le XX^e siècle, la guerre était considérée comme un moyen légal et légitime de régler les différends entre puissances souveraines. Ceux qui ne possédaient pas de force militaire étaient donc voués à disparaître ou à être soumis. De cette époque est née l'idée selon laquelle chacun devait avoir sur son territoire une armée, soit la sienne, soit celle d'un pays occupant.

La fin de la guerre froide, la disparition de la menace soviétique, l'émergence de nouveaux risques (écologiques, mafias, trafic de drogue, terrorisme, zones grises, conflits ethniques) contre lesquels les solutions militaires classiques sont inopérantes ou peu efficaces, auraient, selon certains commentateurs, rendu obsolète la puissance militaire.

Selon cette analyse en vogue au début des années 1990, un pays qui accorderait trop d'importance au secteur militaire épuiserait ses ressources au détriment d'investissements civils plus rentables et ne correspondrait plus aux critères de puissance du monde moderne.

Malgré la fin de la rivalité Est/Ouest, les guerres n'ont cependant pas disparu de la scène internationale même si leur forme et leur nature se sont transformées. La plupart ont pris la forme de

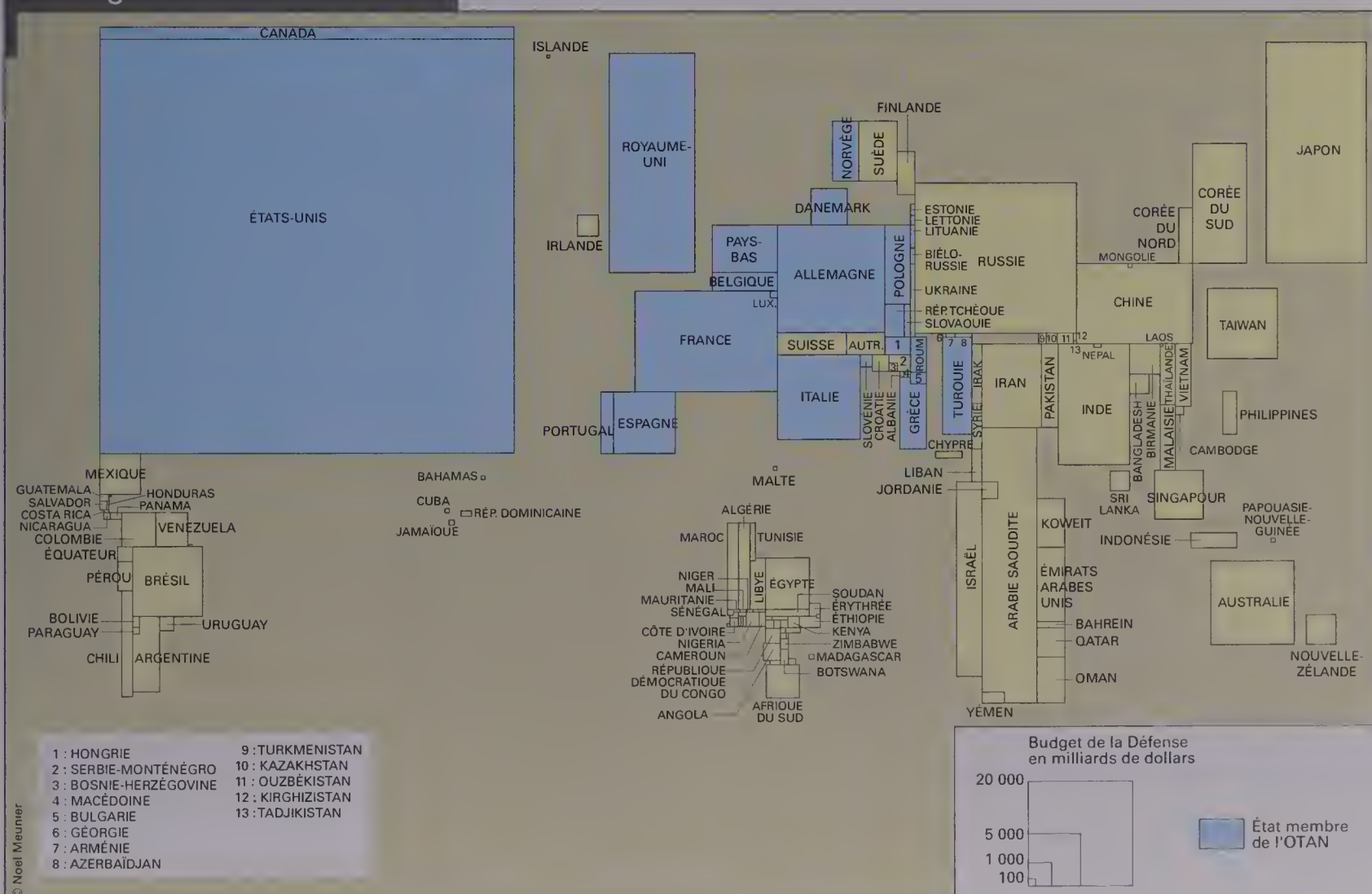
«petites» guerres très localisées, où seules les armes conventionnelles sont utilisées.

La puissance militaire demeure donc un atout même si elle a subi une profonde mutation. Elle se fonde davantage aujourd'hui sur l'acquisition de nouvelle technologie, que sur la seule loi du nombre.

Les États-Unis réalisent près de 40 % des dépenses militaires mondiales. Leur supériorité militaire est sans équivalent. Eux seuls disposent de l'ensemble des moyens de la puissance militaire. Loin de les affaiblir, cela leur procure un avantage indéniable en terme d'influence mondiale et de retombées économiques, tel que l'obtention de marchés dans les pays qu'ils protègent.

En terme de puissance, l'Union européenne peut concurrencer les États-Unis dans pratiquement tous les domaines (économiques, commerciaux, culturels, technologiques), seul le critère militaire leur fait défaut. C'est pourquoi l'Europe n'est pas considérée par le monde extérieur comme une puissance, au même titre que les États-Unis. Ces derniers ont cependant le défaut de privilégier les solutions militaires aux solutions politiques, comme l'illustre leur intervention en Irak en 2003. Trop compter sur leur force, pour faire valoir leur point de vue, pourrait leur faire perdre de leur popularité et à terme affaiblir leur puissance.

Le budget de la Défense en 2002



Les forces démographiques

La population mondiale compte actuellement 6,2 milliards d'habitants, dont plus de 60 % vivent sur le continent asiatique. Avec 31 millions d'habitants, l'Océanie est le continent le moins peuplé, représentant 0,5 % du total. Le nombre d'individus sur Terre a plus que doublé en cinquante ans, et l'on observe depuis les années 1960, qu'il croît à un rythme d'un milliard tous les 12 à 15 ans. Si la densité à l'échelle de la planète est faible (45 hab./km²), elle ne reflète pas les disparités dans la répartition de la population. Ainsi, la moitié des terres émergées est vide de peuplement, alors qu'un tiers de l'humanité vit dans deux pays : la Chine et l'Inde.

Peuplement et puissance militaire

Les pays très peuplés ont longtemps été considérés comme disposant d'un atout militaire important face à leurs adversaires. C'était l'idée de Staline lorsqu'il demandait « le Pape, combien de divisions ? ». C'est parce que la France était le pays le plus peuplé d'Europe qu'elle a pu tenir tête à des coalitions européennes aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les deux guerres mondiales – et leurs dizaines de millions de morts – ont entretenu la théorie selon laquelle il était vital de disposer d'une population nombreuse afin de résister aux lourdes pertes engendrées par les conflits. Mais l'évolution des techniques et des armements l'a progressivement invalidée. L'importance numérique des individus mobilisables n'est alors plus un atout stratégique décisif pour vaincre l'ennemi. On assiste même à un phénomène de réduction des forces armées, corrélativement à un perfectionnement des équipements et des technologies.

Population et puissance politique

La puissance démographique ne s'accompagne pas obligatoirement d'une puissance politique équivalente. Certes pour le Parlement européen, le nombre de sièges de députés, attribué à chaque État membre, dépend de sa population. À l'inverse, le vote à l'Assemblée générale de l'ONU correspond au schéma « un pays, une voix » et 5 pays seulement sont membres permanents du Conseil de sécurité, alors qu'ils ne représentent que 30 % de la population mondiale. L'Inde (16 % de la population du globe) n'y siège pas, tandis que la France (0,97 %) et le Royaume-Uni (0,96 %) disposent chacun d'un siège, ce qui leur permet de jouir d'une influence potentielle considérable.

Si la Corée du Nord ou l'Arabie Saoudite font l'objet de plus d'attention de la part de la communauté internationale que le Bangladesh (pourtant au 8^e rang mondial en terme de population), c'est davantage pour les risques qu'ils font peser sur la sécurité internationale. Le rôle qu'ils jouent dans la stabilité régionale est en effet plus important que le nombre d'habitants qu'ils comptent. À l'échelle politique mondiale, le poids démographique n'est donc pas un élément déterminant de l'influence politique.

Démographie contre économie ?

Le fort peuplement est souvent considéré comme un handicap. Par les lourds investissements en matière sanitaire, scolaire ou urbanistique qu'elle nécessite, une population nombreuse est

souvent perçue comme grevant les budgets des États, qui ne peuvent pas agir alors aussi efficacement qu'ils le souhaiteraient sur les secteurs économique et financier. D'ailleurs, la plupart des pays fortement peuplés appartiennent au groupe des pays les moins avancés ou en développement.

On constate ainsi que seulement 20 % de la population de la planète concourent à hauteur de 80 % à la consommation mondiale totale, et que 80 % de la production manufacturière est assurée par les pays de l'OCDE, soit environ 15 % de la population mondiale.

C'est pour cette raison que les différentes conférences sur la population mondiale, organisées par l'ONU, ont toutes donné comme priorité la stabilisation démographique des pays en développement dans le but de favoriser leur croissance économique.

Dans cet objectif, l'Inde et la Chine, toutes deux contrariées dans leur développement par leur fort peuplement, ont pris des mesures draconiennes pour tenter de limiter leur croissance démographique.

Le rapport entre démographie et économie ne peut donc s'analyser aussi simplement. Le contre-exemple étant celui des États-Unis qui illustre la possibilité pour un pays d'accéder à la puissance économique, « malgré » une forte population. De même, l'Union européenne, en s'élargissant progressivement, montre que la croissance de la population ne semble pas être un obstacle au progrès économique.

Une population importante peut en effet permettre de disposer d'une main-d'œuvre abondante, de consommateurs nombreux – même si peu solvables – capables d'absorber la production sur le marché intérieur. Toutefois, il ne faut pas non plus négliger le rôle d'autres facteurs (ressources naturelles, organisation du travail, système économique, stratégies industrielles et commerciales...) qui, alliés à une forte population, dopent la croissance économique.

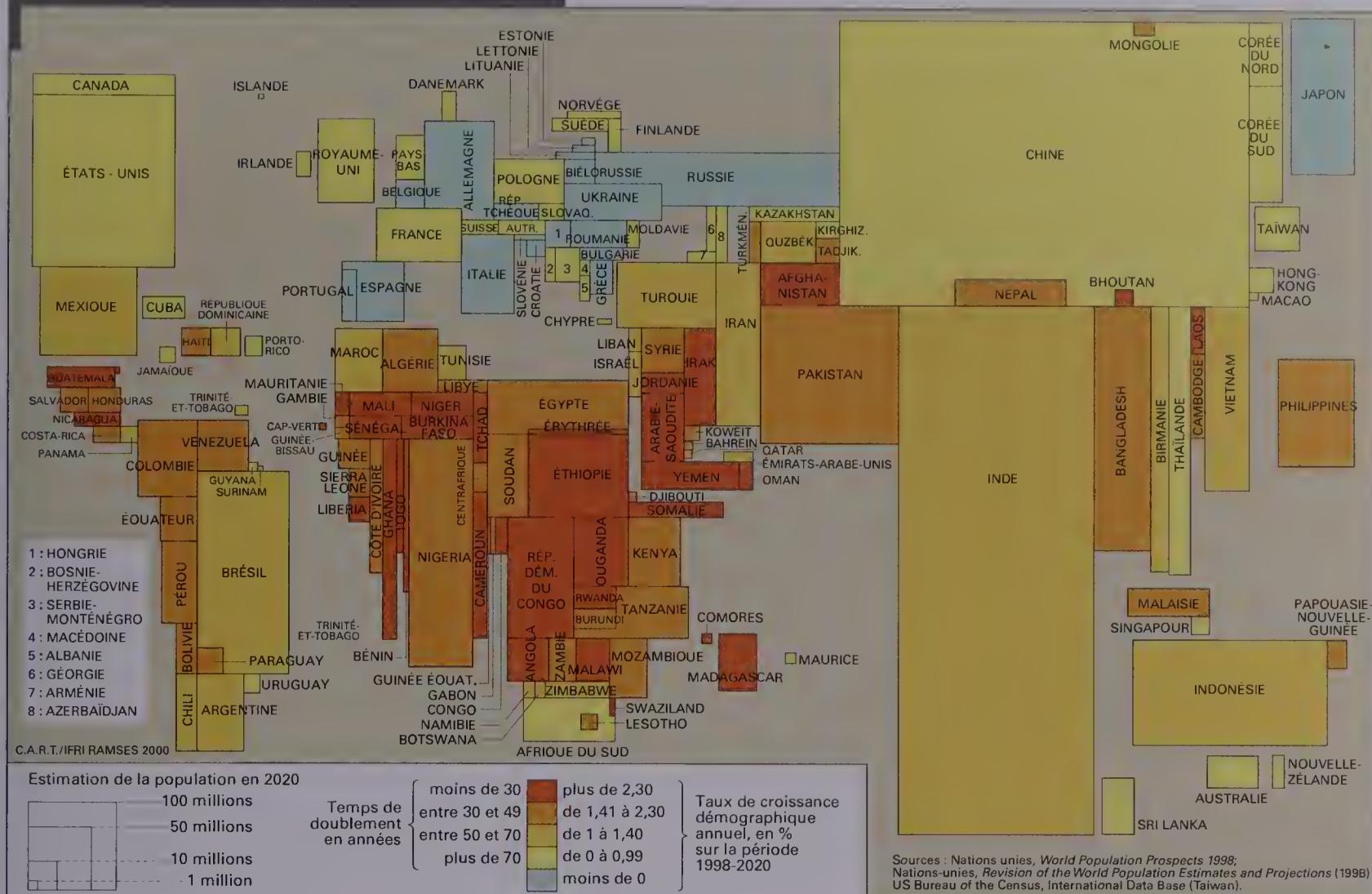
Les défis démographiques du XXI^e siècle

Les défis posés par l'évolution démographique mondiale ne se posent pas dans les mêmes termes pour tous les pays.

Au Nord, le vieillissement démographique est l'un des problèmes majeurs que les autorités auront à résoudre dans les prochaines années. Il remet en cause les politiques existantes depuis des décennies, en matière notamment de formation, d'emploi, de santé ou de protection sociale. Dans les pays comme la France, où les retraites sont organisées principalement sur le schéma de la répartition, le vieillissement de la population hypothèque lourdement l'avenir de ces systèmes.

Pour Israël, c'est sa survie même qui est liée à sa croissance démographique. En effet, selon les projections, les Arabes seront majoritaires d'ici à 20 ans dans l'ensemble composé par Israël et les territoires occupés. Il lui faudra soit accorder l'indépendance de la Palestine, soit expulser en masse les Arabes d'Israël ; ou encore accepter que les Juifs soient minoritaires en Israël, ce qui remettrait alors en cause les fondements de l'État juif. Dès lors, on comprend les appels répétés des autorités israéliennes à l'immigration des Juifs du monde entier vers l'État hébreu.

La dynamique de la population mondiale



Pour les pays en développement, où les enfants de moins de 15 ans représentent 40 % de la population, le problème se pose autrement. Ces pays, à quelques exceptions près, achèvent leur processus de transition démographique, ce qui signifie que le taux de mortalité infantile est faible et que l'on meurt plus vieux. Cela contribue alors automatiquement à l'accroissement de la population mondiale. Des études ont ainsi montré que la Terre comptera 8,5 milliards d'habitants en 2030, et que 2 milliards d'enfants naîtront dans un pays où le revenu est inférieur ou égal à 2 \$ par habitant et par jour – ce qui équivaut au seuil de pauvreté.

Les conséquences seront d'abord humanitaires. Le FAO estime en effet à environ 700 millions de personnes le nombre de mal nourris dans le monde. S'il persiste encore certaines famines sur le globe, elles sont principalement le fait de conflits ou de tensions régionales. Mais à terme, si la production agricole n'augmente pas de façon importante dans les prochaines années et si elle n'est pas mieux répartie, la croissance de la population mondiale posera alors le problème des moyens de subsistance. Mais une telle intensification de la production risque alors d'avoir des répercussions environnementales néfastes.

Les disparités économiques à l'échelle mondiale sont également un défi de grande ampleur. Les habitants des pays de l'OCDE ont un revenu par tête 5 fois supérieur à la moyenne mondiale, et 23 fois plus élevé que celui des pays à revenu faible ou intermédiaire.

En 2002, l'ONU recensait 175 millions de migrants – hors réfugiés – dans le monde. Pour les foyers émetteurs, ces migrations représentent un intérêt majeur. En effet, une partie des revenus des immigrés est bien souvent renvoyée dans le pays d'origine, afin d'aider les membres de la famille restés sur place. Selon la Banque mondiale, en 2001, les revenus renvoyés s'élevaient ainsi

à plus de 70 milliards de dollars, ce qui représente environ 12 fois le budget français de l'aide publique au développement.

La cause principale d'émigration résidant dans l'espoir d'accéder à de meilleures conditions de vie, les fortes disparités économiques et les besoins de main-d'œuvre qui toucheront les pays développés, dans les prochaines décennies, devraient continuer de motiver les candidats au départ. Face à un Nord vieillissant et riche, les tentations migratoires du Sud ne pourront que s'amplifier.

Le poids démographique n'est donc qu'un facteur relatif de puissance, important certes, mais insuffisant à lui seul. Allié à d'autres facteurs, il permettra alors à un pays de conforter sa prééminence sur l'échiquier international.

CLASSEMENT DES PAYS SELON LEUR POPULATION

Rang mondial	Pays	Nombre d'habitants (en millions)	Indice de fécondité
1	Chine	1273	1,8
2	Inde	1033	3,2
3	États-Unis	248,5	3,1
4	Indonésie	206,1	2,7
5	Brésil	171,8	2,4
6	Pakistan	145	5,6
7	Russie	144,4	1,2
8	Bangladesh	133,5	3,3
9	Japon	127,1	1,3
10	Nigéria	126,6	5,8
21	France	59,2	1,9

Source : Année Stratégique 2003, IRIS

Les NTIC, un facteur de puissance?

On peut définir les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme l'ensemble des technologies de traitement et d'échange d'informations, alliant le téléphone, l'informatique, l'édition et l'audiovisuel, et visant à permettre la circulation de données destinées tant aux loisirs qu'au travail.

L'irruption des NTIC dans les années 1990

Confronté à un développement spectaculaire dans les années 1990, ce secteur a suscité de nombreux espoirs et autant de déceptions. Indéniablement créatrices de richesses, les NTIC ont permis l'apparition de nouveaux emplois et modes de travail, caractéristiques de cette « nouvelle économie » en référence aux « nouvelles technologies ».

Par la liberté d'expression et la facilité d'accès à l'information qu'elles offrent, les NTIC apparaissent aussi comme le moyen susceptible de raviver les aspirations démocratiques de nombreux habitants de pays autoritaires.

Les restructurations profondes et brutales de ce secteur dans les années 1990, ne doivent toutefois pas laisser croire que nous assistons à l'affaiblissement de ces activités. La maîtrise et le développement des NTIC demeurent bien un des enjeux stratégiques du XXI^e siècle.

Un outil d'influence politique et culturelle

Maîtriser les vecteurs d'information a toujours été un défi de première importance. Après la presse écrite, la radio puis la télévision, le nouveau défi concerne désormais les téléphones mobiles et l'informatique.

En 2000, Bill Clinton annonçait qu'« au cours du nouveau siècle, la liberté se répandra par le téléphone portable et le modem ». Les NTIC offrent indiscutablement un espace de liberté à leurs utilisateurs qui peuvent consulter des informations et échanger leurs opinions en tout point du monde et à n'importe quel moment.

Le Net en particulier a été rapidement occupé par de nombreux internautes, issus de pays autoritaires, qui ont utilisé ce réseau pour dénoncer mondialement les atteintes aux libertés qu'ils subissaient. Le monde virtuel du Web abritait ainsi les débats publics et contradictoires qui étaient interdits dans le monde réel, et contribuait à entretenir et développer une certaine conscience politique.

On comprend, dès lors, les formidables espoirs que font naître ces moyens de communication. Certains pays développés y voient un moyen puissant de déstabilisation interne de pays autoritaires. Ils ont alors élaboré et financé la création de technologies permettant d'assurer un anonymat complet – garant de la liberté d'expression – à ces dissidents. Ainsi, selon le PNUD, en Yougoslavie, des ONG locales et des étudiants ont utilisé le Net pour rallier des partisans et organiser l'opposition à Milosevic.

Face à ces risques de contestation de leur pouvoir, au moyen de ces nouveaux canaux d'information, les pays autoritaires se sont lancés dans une reprise en mains des nouvelles technologies.

Ainsi, le gouvernement chinois a-t-il noué des partenariats commerciaux avec de grandes firmes capitalistes pour qu'elles lui offrent les moyens adéquats de contrôler l'utilisation des NTIC dans son pays. En Iran, l'internaute doit s'engager à ne pas visiter de pages « non islamiques » tandis qu'à Cuba, il faut justifier d'une « raison valable » pour avoir le droit de se connecter.

En plus de l'influence politique qu'elles offrent, les NTIC sont aussi un moyen important de diffusion des modèles culturels, principalement occidentaux. Les pays en développement, membres de l'UNESCO, l'ont rapidement compris. Dès les années 1970, constatant que la circulation unilatérale de l'information aboutissait à une nouvelle forme d'impérialisme culturel, ils exigeaient l'instauration de règles destinées à régir le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC), et à permettre une circulation plus équilibrée de l'information. Mais les fortes dissensions entre les membres n'ont pas permis de dépasser le stade du débat d'idées.

Les États-Unis sont bien évidemment les premiers à bénéficier de cet atout. Sur Internet, les sites les plus visités sont américains (Microsoft, Yahoo, AOL...) et 75 % du contenu du Web est en anglais. L'influence américaine est tellement présente qu'il faut attendre 2001 pour que le *Department of Commerce* lance le « .us », les suffixes nationaux étant jusqu'ici réservés au reste du monde!

L'enjeu militaire des NTIC

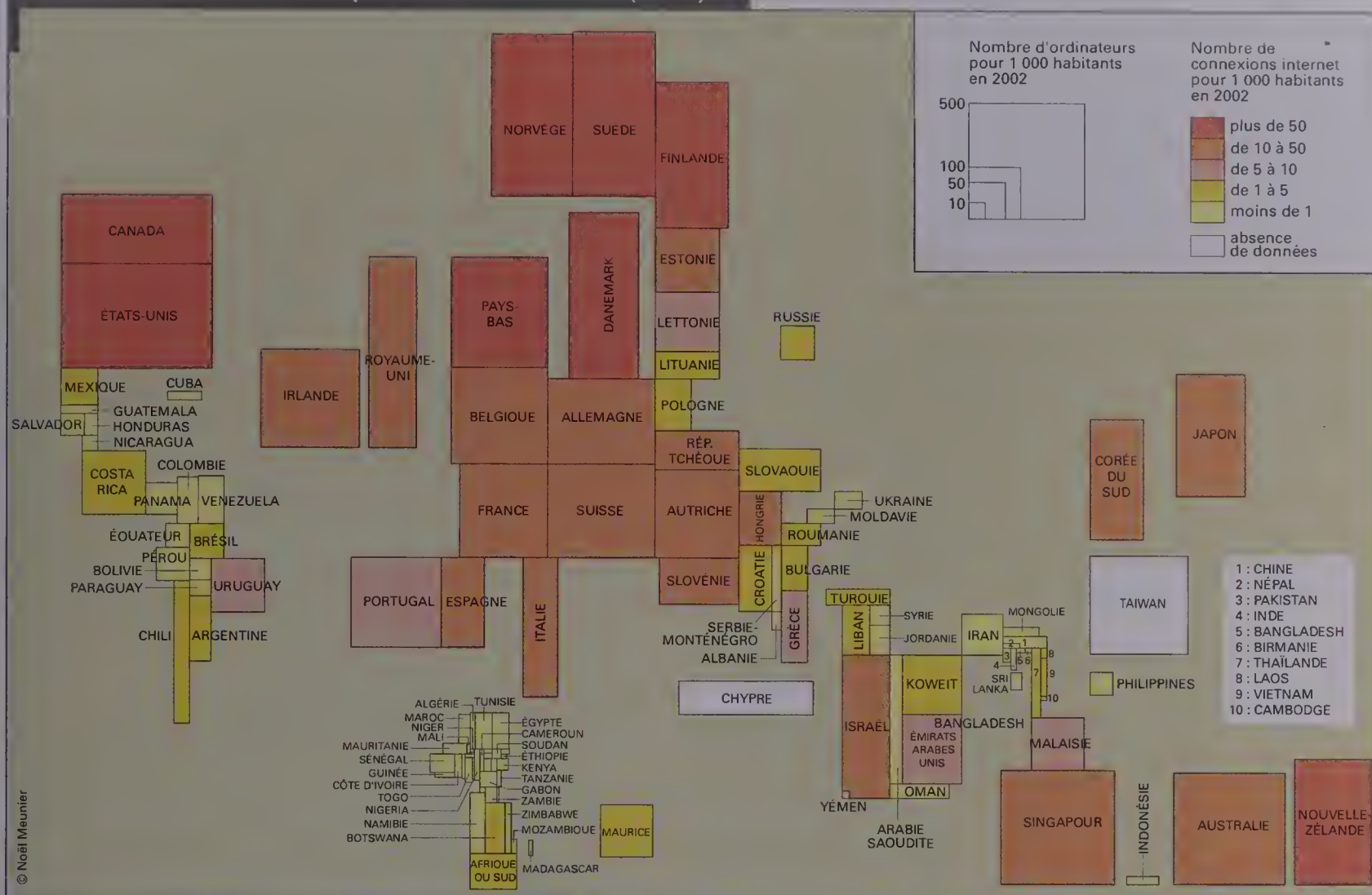
L'explosion des NTIC doit initialement aux besoins militaires. C'est en pleine guerre froide que se développent les outils qui trouveront, plus tard, des applications civiles et commerciales.

Lorsque les deux grands se lancent dans la « guerre des étoiles », l'enjeu est bien avant tout militaire. Il s'agit alors de mettre sur orbite des satellites permettant d'espionner l'adversaire, de connaître le positionnement de ses troupes et de perfectionner le guidage de missiles. Le célèbre *Global positioning system* (GPS), permettant aujourd'hui de circuler sans difficulté dans des villes inconnues, fut d'abord élaboré par et pour l'armée américaine.

Cette guerre d'envois de satellites n'a longtemps concerné que les deux supergrands. Avec près de 100 satellites militaires en orbite, les États-Unis sont la principale puissance spatiale militaire. Ce n'est qu'en 1995, que la France vient rompre ce tête-à-tête, en envoyant son premier satellite d'observation militaire : Hélios. Lorsque les Européens élaborent Galileo (2002) – concurrent direct du GPS –, ils soulignent ainsi l'importance stratégique de ce type de matériel et leur désir de sortir de la dépendance américaine d'ici à 2005.

C'est également dans les années 1950 et 1960 que sont conçus les premiers systèmes de mise en réseau d'ordinateurs. En 1969, le Pentagone crée l'Arpanet, réseau de partage de ressources entre centres de recherche américains, les garantissant contre des ruptures de communication en cas de guerre nucléaire. Arpanet sera ensuite divisé entre Milnet – à usage militaire – et Internet, qui deviendra, avec la décision d'autoriser la commercialisation de l'accès à Internet, le réseau disponible aujourd'hui pour le grand public.

Le nombre d'ordinateurs pour 1 000 habitants (2002)



Le système Echelon illustre également la nécessité, pour une puissance militaire, de maîtriser les NTIC. En 1947, États-Unis et Grande-Bretagne – rejoints plus tard par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada – s'associent dans un pacte secret (pacte UKUSA), pour construire un système d'espionnage des communications internationales dans le but de prévenir de nouveaux conflits. Le système se perfectionne et devient alors un vaste moyen d'espionnage planétaire, permettant d'écouter les conversations téléphoniques, d'intercepter les télécopies et les e-mails. Son utilisation, à des fins non uniquement militaires, suscitera l'indignation de nombreux pays, principalement européens.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont cependant amené les experts à réfléchir sur les limites de ce type de système, incapable de déceler l'organisation d'une action terroriste de grande ampleur.

Un facteur de puissance économique et de déséquilibre social

Les années 1990 resteront, dans les pays développés, des années de croissance économique dopée par l'explosion des NTIC. Plusieurs millions d'emplois nouveaux voient le jour dans la téléphonie, l'informatique et l'Internet. Des mots jusqu'alors abstraits prennent un sens concret : domotique, télétravail, visioconférences...

La stimulation économique générée par les NTIC concerne principalement les pays développés. On estime ainsi qu'elles ont

contribué, à hauteur de 35 %, à la croissance économique américaine entre 1995 et 1998, et qu'en 2001, les internautes ont acheté pour 300 milliards de dollars de produits.

Dans leur ensemble, les NTIC ont également permis à certains pays en développement de bénéficier de retombées économiques non négligeables. De par le faible coût de la main-d'œuvre, les pays asiatiques et d'Europe de l'Est sont devenus des producteurs importants de produits technologiques. Ainsi, en Inde, entre 1997 et 2001, 250 000 femmes ont trouvé un emploi dans le secteur de la téléphonie mobile.

L'utilisation des NTIC reste toutefois très relative, de par le prix que représente l'équipement nécessaire pour y accéder. En Afrique, un ordinateur représente bien souvent un investissement équivalent à 7 voire 15 années de salaire.

En réduisant les distances, les NTIC soulignent, voire accroissent les inégalités. Cette fracture numérique, existant à l'échelle mondiale, se retrouve également au sein même de chaque société. Des études montrent ainsi que les personnes à revenu modeste ne « surfent » pas sur les mêmes sites que les internautes plus riches, que le temps de connexion au Net et l'aisance dans l'utilisation des NTIC varient en fonction du niveau d'études.

Dans un monde où la moitié de la population n'a jamais passé un appel téléphonique, où un tiers de l'humanité ne dispose pas de l'électricité et où l'on estime que moins de 10 % de la population mondiale a accès au Net, il serait illusoire de croire que les NTIC sont un levier de prospérité économique et de développement social planétaires.

Économie et commerce

> internationaux

L'argent est le nerf de la guerre explique-t-on depuis l'Antiquité, tant il est vrai qu'il faut des moyens financiers importants pour équiper des armées et gérer une «économie en guerre». Au XVI^e siècle, les mercantilistes expliquaient aux monarques européens comment accumuler des stocks d'or pour soutenir l'effort de guerre et de conquête. La puissance était donc essentiellement militaire et politique, et le poids économique ou démographique n'était qu'un indicateur de moyens.

La naissance du capitalisme, à la fin du XVIII^e siècle au Royaume Uni, a progressivement modifié ces modèles de puissance. Le libre-échange se développant, l'enrichissement d'une nation s'exprimait de plus en plus par sa capacité à créer des richesses, à se développer et à échanger avec les autres pays, critères à la fois nationaux et internationaux de puissance.

■ Les critères de puissance économique

La richesse d'un pays est traditionnellement estimée par le produit national (PNB), souvent assimilé à l'idée de puissance économique. Il se définit comme la somme des valeurs ajoutées créées par les acteurs économiques d'une même nation, ou la somme des valeurs ajoutées créées sur un territoire national dans le cas du produit intérieur (PIB). La différence entre les deux est généralement limitée, excepté pour certains pays peu développés dont une part importante de la production est réalisée par des firmes transnationales.

La première puissance économique dans le monde est les États-Unis dont le PIB représente près de 30 % du PIB mondial.

Cependant, le PIB n'est pas le seul critère de puissance économique, ni même le plus pertinent pour au moins deux raisons :

Tout d'abord, il n'est pas un indicateur de niveau de vie. Ainsi, la Chine est au 6^e rang mondial mais seulement au 107^e en terme de PIB par habitant. On calcule plus souvent le PIB par habitant pour faciliter les comparaisons internationales ou même un PIB en parité de pouvoir d'achat pour tenir compte de l'imprécision des taux de change entre les monnaies.

De plus, le PIB n'est pas un indicateur du dynamisme ou du développement économique d'un pays puisqu'il représente un «stock» de richesses, sans donner aucune indication sur son évolution. C'est la croissance économique qui va permettre alors de mesurer cette évolution. D'autres critères comme l'effort d'investissement, les dépenses d'éducation et de santé ou le progrès technique, indiquent plus structurellement le niveau de développement économique d'un pays.

Dans un contexte d'économie ouverte, la puissance économique d'un pays dépend aussi de sa capacité à devenir ou à rester compétitif face à ses partenaires. Elle est donc toute relative et s'exprime par rapport aux autres pays. Les échanges intégrés selon des critères précis, comme celui de la compétitivité internationale, sont plus adaptés que le PIB. Le taux d'exportation rapporte le montant des exportations du pays à son produit national. Il indique la capacité du pays à exporter, et donc la compétitivité de sa production. Plus largement, l'ouverture du pays aux échanges est évaluée par le taux d'ouverture sur le PIB, selon le nombre d'importations et d'exportations.

La compétitivité d'une nation ne se définit pas uniquement par sa capacité à vendre ses produits sur les marchés internationaux. Les critères internationaux, de la même manière que les critères nationaux de puissance, doivent aussi permettre d'évaluer l'aptitude d'un État à créer ou à attirer la richesse. L'attractivité d'un territoire est mesurée par les investissements directs étrangers (IDE), elle dépend du coût et de la qualité de la main-d'œuvre mais aussi des législations nationales, du niveau de la demande, de l'offre de sous-traitance. En retour, ces IDE sont des facteurs de croissance. La productivité du travail est aussi un indicateur de développement et de compétitivité. Elle est un indicateur des coûts de production, du niveau de qualification de la main-d'œuvre, du niveau technique des produits et de leur qualité... Dans un contexte de mondialisation, tous ces facteurs de «compétitivité» jouent un rôle essentiel, ils ont déterminé l'évolution et la structure des échanges internationaux.

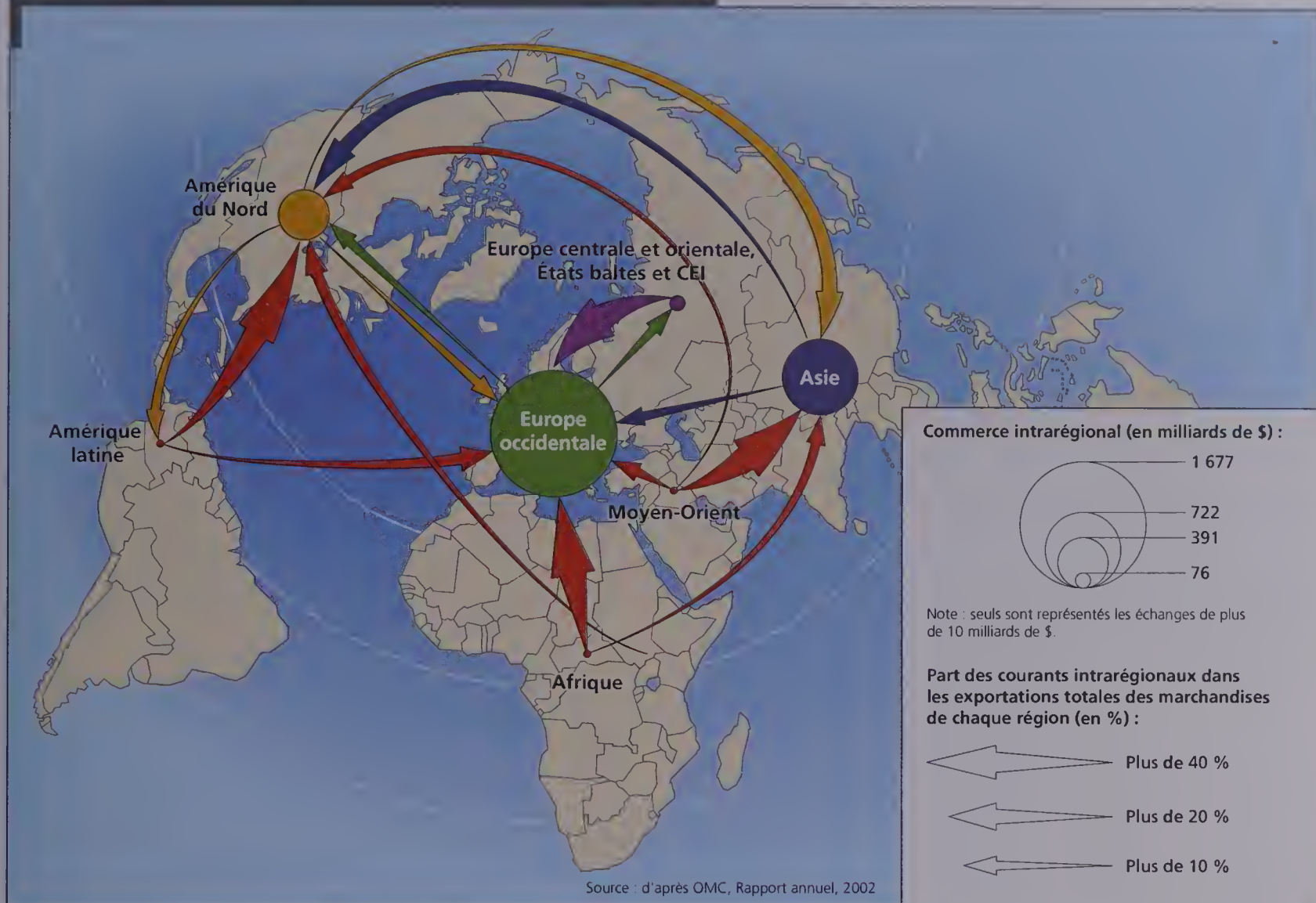
■ Les échanges internationaux du GATT à l'OMC

L'administration américaine a repensé les relations internationales au début des années 1940, en envisageant la création d'institutions internationales capables d'assurer la libéralisation économique, le développement des échanges entre les pays et le financement de la reconstruction. En 1944, les accords de Bretton Wood ont permis la création du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale de reconstruction et de développement (aujourd'hui Banque mondiale), deux institutions clés du système monétaire international. La Charte de La Havane prévoyait, quant à elle, la création d'une Organisation internationale du commerce ; elle n'a pas été ratifiée par le Congrès américain et c'est un simple accord, signé en 1947, qui assure la libéralisation des échanges jusqu'en 1995 : le GATT (accord général sur les tarifs et les échanges) qui fonctionne par cycles de négociations (dits *rounds*), au nombre de huit entre 1947 et 1993.

Le GATT a permis une multiplication très rapide des échanges internationaux (multiplié par 16 entre 1947 et 1995) et une réduction notable des droits de douane (de l'ordre de 50 % en moyenne en 1948 pour les produits manufacturés, à moins de 7 % en 1995). Dès la fin des années 1960, cependant, la création de la CEE, puis l'émergence de nouveaux pays industrialisés sur la scène des négociations, Japon en tête, étaient perçus comme une menace envers la suprématie américaine ; les différends commerciaux se sont donc multipliés. Les désordres monétaires des années 1970, puis les chocs pétroliers vont favoriser de nouvelles mesures protectionnistes (le *Trade Act* aux États-Unis) et la multiplication des barrières non tarifaires.

Au milieu des années 1980, après la signature de l'Acte unique européen, les États-Unis obtiennent l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations. L'agenda est chargé puisque l'Uruguay *round* doit traiter de sujets aussi divers que l'agriculture, les services ou la propriété intellectuelle. Après des négociations extrêmement difficiles, la création en 1995 d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) permet de clore ce *round* sur un succès relatif : la mise en place d'une organisation internationale en lieu et place des accords généraux de 1947. Pourtant, les

Les échanges commerciaux internationaux en 2003



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

sujets de négociations élaborés, dans le cadre de l'*Uruguay round*, sont encore pour la plupart en négociation au sein de l'OMC et les différends commerciaux restent nombreux : depuis 1995, près de 280 différends ont été soumis à l'arbitrage de l'organisation. Ils opposent le plus souvent les États-Unis à l'Europe au sein de l'ORD (l'Organe de règlement des différends, principale originalité de l'OMC), mais les revendications de pays en développement sont de plus en plus nombreuses, mettant en évidence les inégalités qui caractérisent les relations commerciales internationales.

Les « puissances » économiques et les inégalités entre pays

Les échanges internationaux ont toujours été dominés par les inégalités entre les pays. Au XIX^e siècle, le Royaume-Uni était la plus grande puissance commerciale et financière du monde. Les théories économiques justifiaient les échanges internationaux par la spécialisation des nations dans les productions pour lesquelles elles avaient un avantage relatif (le drap pour le Royaume-Uni et le vin pour le Portugal, expliquait David Ricardo en 1817). Depuis 1945, les États-Unis dominent les échanges internationaux, malgré le poids croissant de nouveaux partenaires : Union européenne, Japon ou NPI (Corée du Sud, Taiwan, Brésil ou Chine).

Aujourd'hui encore, les pays les plus riches sont aussi ceux qui échangent le plus, les trois quarts des échanges internationaux

sont concentrés en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Plusieurs explications peuvent être données : historiquement, ces deux régions ont été les premières à se développer, elles se sont ouvertes plus rapidement aux échanges et en ont défini les règles. En avance sur les autres régions en terme de richesses nationales, de niveaux technologiques, de qualification de la main-d'œuvre et de niveau de vie, ces régions concentrent, avec le Japon, l'essentiel de la demande mondiale et de l'offre de produits à forte valeur ajoutée (hautes technologies, recherche et développement).

La mise en place en 1968, grâce à l'action de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour la coopération et le développement), d'un système généralisé de préférences, qui autorise la baisse des droits de douane sur les importations des pays en voie de développement (PED), n'a pas permis de réduire ces inégalités (à l'image des accords multifibres de 1974), ni même l'émergence de nouveaux concurrents. Les pays « riches » ont cependant été obligés de restructurer profondément leurs industries (sidérurgie, électronique, textile...). Alors que les pays émergents dépendent largement des marchés du Nord, les pays de la Triade (États-Unis, UE, Japon) échangent majoritairement entre eux et, contrairement à certaines idées reçues, le solde commercial des PED est souvent négatif.

Les matières premières

L'énergie est nécessaire à toute activité humaine, et indispensable à la satisfaction des besoins du quotidien. Elle est tout aussi essentielle au développement des États, et constitue donc un enjeu stratégique majeur tout comme une source ponctuelle de conflits. Le pétrole représente aujourd'hui 39 % de la consommation de l'énergie globale, devant le charbon avec 24 %, et le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables avec 37 %. Cependant, la valeur stratégique des matières premières dépend davantage de la maîtrise des flux que de la possession des ressources énergétiques elles-mêmes. Ces dernières sont ainsi devenues un enjeu des relations internationales entre les États, mais également entre les nouveaux acteurs interétatiques.

Le contrôle des ressources énergétiques : un enjeu stratégique

Au-delà de l'aspect économique, le contrôle des ressources naturelles est aujourd'hui un enjeu stratégique majeur, qui permet notamment l'affirmation d'une politique.

Les États ne disposant pas de richesses énergétiques, et dépendants de l'importation des ressources naturelles, l'ont bien compris. Leurs stratégies se concentrent sur les conditions de l'approvisionnement des richesses, de façon à les contrôler plutôt que de chercher à se les accaparer, comme ils le faisaient autrefois. Ils se sont bien souvent efforcés de mettre au point des opérations de diversion, notamment en développant d'autres énergies, comme le nucléaire, l'énergie hydraulique, la biomasse, l'énergie éolienne ou l'énergie solaire.

À cause de cette stratégie, certains pays disposant d'importantes ressources ne parviennent pas à s'enrichir (c'est le cas des pays du Caucase et de la Caspienne, riches en pétrole, en gaz...). Cela s'explique de plusieurs manières : d'une part, l'exploitation est parfois coûteuse, et nécessite des investissements parfois inaccessibles à ces pays ; d'autre part, à trop miser sur leurs ressources naturelles, certains États se sont, malgré eux, placés en position de dépendance vis-à-vis des cours mondiaux (c'est le cas de la Côte d'Ivoire avec le cacao).

Enfin, les ressources sont souvent exploitées par des sociétés étrangères privées, en majorité occidentales, particulièrement dans les États du Sud. Elles deviennent des enjeux stratégiques pour les pays riches qui exercent ainsi un contrôle total sur la production, et en particulier sur les ressources énergétiques. Des guerres civiles nombreuses ont éclaté en Afrique pour le contrôle de la rente des diamants. Les matières premières, au lieu d'être une source de richesses, sont en ce cas une malédiction et un frein au développement.

De la colonisation aux politiques nationales

Les empires coloniaux ont fondé leur relation avec les régions qu'ils contrôlaient sur le commerce des matières premières. Certaines zones se spécialisèrent ainsi dans l'exportation de certains produits, selon les stratégies économiques occidentales.

Mais le contrôle des ressources naturelles, avec la colonisation, s'est rapidement affirmé comme un enjeu d'affirmation nationale. Dès 1962, le «Groupe des 77», constitué majoritairement par des pays du tiers-monde, a obtenu des Nations unies une résolution affirmant que «le droit de souveraineté permanent des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'État intéressé». En 1964, la création de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) a marqué de façon définitive le droit accordé aux peuples de contrôler leurs ressources.

Lorsque ces États acquirent leur indépendance, ils décidèrent de s'appuyer majoritairement sur leurs ressources nationales pour leur développement, mais les difficultés furent nombreuses. En effet, à part les exportateurs de produits énergétiques, essentiellement le pétrole, la spécialisation à outrance a eu pour effet de rendre les économies dépendantes des cours du marché. Ainsi leur revendication la plus nette porta progressivement sur la stabilisation du marché ; ils réussirent à faire adopter des prix «planchers» (qui limitent la baisse et l'augmentation des prix), permettant une rentabilité plus juste des productions.

Les instances internationales de contrôle de la production et des échanges

En tête des organisations internationales, la CNUCED s'est portée au secours des États producteurs. Ses actions portèrent principalement sur la stabilisation du cours des matières premières dont l'exportation était jugée vitale pour l'économie des pays du tiers-monde. C'est ainsi que fut adoptée, en 1978, une mesure régulant la production et le cours de 18 produits de base. Le succès n'en fut que de très courte durée car la loi du marché reprit le dessus dans les années 1980.

De son côté, par le biais des accords de Lomé, la CEE s'est engagée avec 48 États en développement, à respecter une stabilisation des cours sur les matières premières et les produits alimentaires. Ces accords assurent la modernisation des sites d'extraction et de production pour permettre de meilleurs rendements et garantir des conditions douanières satisfaisantes. Cependant, s'ils sont équitables, ils ne concernent que des échanges bilatéraux, et leur volume reste bien souvent marginal.

Malgré leurs efforts, les instances internationales se voient dans l'incapacité de régler le problème de la dépendance des États exportateurs vis-à-vis des règles du marché. À cela viennent s'ajouter les problèmes liés à la corruption des pouvoirs publics dans de nombreux États exportateurs, et l'incursion de plus en plus manifeste de grands groupes privés qui contrôlent l'exploitation des ressources.

Rapports de force entre producteurs et consommateurs

Les matières premières, et tout particulièrement les ressources énergétiques, supposent une relation de dépendance entre exportateur et importateur. Les producteurs cherchent à profiter de leur

Les États détenteurs des plus importantes réserves connues en produits de base



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

caractère indispensable pour imposer une dépendance qu'ils contrôlent, notamment en modifiant arbitrairement les tarifs. Ce fut le cas de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole, créée au début des années 1960) qui décida de l'augmentation du prix du baril en 1973, provoquant ainsi une crise à échelle planétaire. Par ailleurs, ce sont parfois les consommateurs qui se servent de moyens de pression, en menaçant de se fournir ailleurs si les conditions des échanges ne sont pas satisfaisantes. Ce « boycott », spécifique à la plupart de États les plus riches, est le plus courant : ce sont bien souvent les pays exportateurs (dépendants des cours de leurs matières premières) qui dépendent des consommateurs que l'inverse.

Certains États, cependant, disposent d'importantes ressources naturelles, notamment énergétiques, mais choisissent de ne pas les exploiter massivement, de façon à conserver des réserves stratégiques. C'est le cas des États-Unis dans le domaine pétrolier, ayant opté pour une politique de stockage afin de faire face, en cas de crise, à une envolée des cours ; Washington peut ainsi imposer plus aisément ses volontés, accentuant le déséquilibre entre les différents pays disposants de matières premières.

Ainsi, les problèmes liés à l'appropriation des matières premières constituent un véritable risque pour la sécurité des États et des sociétés. En effet, certaines régions de la planète, parce qu'elles représentent un intérêt majeur de par leurs ressources naturelles, sont l'objet de contentieux entre factions rivales qui peuvent parfois déboucher sur de véritables conflits armés (République démocratique du Congo, Sierra Leone, etc.). Naturellement, plus les structures étatiques des zones productrices sont faibles, plus les risques d'insécurité sont importants.

Les ressources naturelles constituent un enjeu essentiel, et leur contrôle pourrait de plus en plus fréquemment être à l'origine de futurs conflits armés.

Énergie et problèmes d'environnement

Aux problèmes économiques et de sécurité sont venus s'ajouter, au cours des dernières années, ceux qui concernent l'environnement. L'amenuisement des ressources non renouvelables, les menaces pesant sur la biodiversité et les changements climatiques, provoqués par l'activité humaine, sont aujourd'hui une source d'angoisse importante. Celle-ci recouvre à la fois les problèmes liés à la pollution, à la destruction de la couche d'ozone, et à l'effet de serre. L'homme prend conscience de sa capacité à détruire la planète, et ce constat a permis de repenser le développement et les questions énergétiques.

Si l'exploitation des ressources naturelles ne saurait être remise en question, les conditions de l'extraction, du raffinage et du transport, auxquels viennent s'ajouter ceux concernant l'utilisation, notamment pour les biens énergétiques, font aujourd'hui l'objet d'une réflexion à l'échelle planétaire. L'apparition de normes internationales, et une réelle réflexion sur l'émission de gaz carboniques restent cependant encore limitées ; de multiples acteurs, y compris au sein des sociétés développées, ne les respectant toujours pas. Les problèmes d'environnement, plus encore que ceux traditionnellement liés aux matières premières, sont un enjeu international qui dépasse les frontières et les relations entre États.

Les déséquilibres Nord/Sud



Au tiers-monde, qui définissait pendant la guerre froide les États les moins avancés, mais également les plus nombreux, a succédé le concept de Sud, plus flou et révélateur surtout de l'absence de cohésion entre ses membres. Le Sud peut être défini, par opposition au Nord, de deux manières : d'une part, il n'est pas, en termes économiques, ce qu'est le Nord ; et de l'autre, il est comment le Nord le perçoit. La question du développement du Sud, sous-jacente à ce déséquilibre d'interprétations – une plus objective que l'autre –, ne parvient pas à imposer un modèle concret et acceptable par tous.

Les fondements de l'idéologie du développement sont apparus juste après la Seconde Guerre mondiale, avec notamment la Charte des Nations unies (notamment le chapitre IX, art. 55), et la déclaration de l'ONU du 4 décembre 1960, portant sur le droit au développement (idée d'une indépendance économique en plus d'une indépendance politique). Ces critères se sont peu à peu effacés derrière la réalité des déséquilibres économiques et sociaux. Les relations Nord/Sud se résument aujourd'hui à une relation de dépendance, principalement économique. Celle-ci se retrouve en effet dans toutes les instances internationales, et s'est renforcée au cours des dernières années.

■ Les rapports de force dans un environnement post-guerre froide

La fin de la guerre froide a marqué un tournant important dans les relations Nord/Sud. Alors que les rapports de force s'effectuaient de l'Est vers l'Ouest, ils se font désormais du Nord vers le Sud. La détente Est/Ouest, la sortie de la crise économique, et la fin de la « mauvaise conscience du colonisateur » ont mis fin au tiers-mondisme – idée d'un « troisième monde » face aux deux blocs. Tandis que le Sud connaissait une récession importante, un endettement excessif, une militarisation et une division politique (entre les pays de l'OPEP notamment), les pays du Nord s'aventuraient dans la mondialisation. L'échec du développement du Sud a remis en cause les mythes et théories le concernant : ces pays ne peuvent pas être comparés d'un point de vue économique, ni avec les pays du Nord, ni même entre eux. Seules leurs évolutions sociales permettent de rapprocher ces pays : croissance démographique incontrôlée, constitution de véritables archipels de misère, macrocéphalie de villes géantes, ruine écologique, prolifération du secteur informel, et poussée migratoire vers le Nord.

La fin de la guerre froide a également entraîné un désengagement militaire. Désormais, la dépendance économique prime sur le politique. Les États-Unis et l'ex-URSS se sont donc retirés, laissant derrière eux des conflits qui préexistaient, comme en Afghanistan ou encore en Angola, sans volonté de les régler. La situation de certains pays s'aggrave ainsi de façon dramatique : les guérillas ont acquis une autonomie politique et économique, de grandes zones sont laissées à l'abandon et au chaos, les conflits contre les gouvernements augmentent. Or, toute instabilité politique et militaire rend toujours plus aléatoires les transferts industriels et les investissements, et a pour effet de renforcer la pauvreté.

Cependant, un constat s'impose : cette pauvreté qui affecte les individus, n'affecte pas nécessairement les États. Les échanges

commerciaux, dans un environnement post-guerre froide, ont fait peu à peu s'effacer le rôle régulateur des États, au profit d'une relation plus directe entre les individus. Dès lors, les déséquilibres existant entre les individus, à l'intérieur même des sociétés, se sont substitués aux traditionnels déséquilibres entre les États. Avec la mondialisation, ce « village global » – dans lequel chacun peut directement profiter des échanges internationaux pour améliorer ses conditions de vie – semble être un mythe, tant les déséquilibres se sont creusés à l'intérieur de ces sociétés.

En effet, la mondialisation est à la fois le révélateur et le facteur aggravant des inégalités entre le Nord et le Sud. Ce sont les grandes institutions économiques et commerciales qui permettent de mieux déceler les lignes de fracture, tout en ayant pour effet de les accentuer. Le FMI et la Banque Mondiale imposent des politiques d'austérité qui laissent les secteurs de santé et d'éducation à l'abandon, et qui souvent détruisent la cohésion sociale. Au sein de l'OMC, les pays du Sud se voient obligés de s'ouvrir à la concurrence, et se retrouvent par là même victimes d'un échange inégal qui les maintient en situation de dépendance.

■ Le déséquilibre, facteur d'insécurité

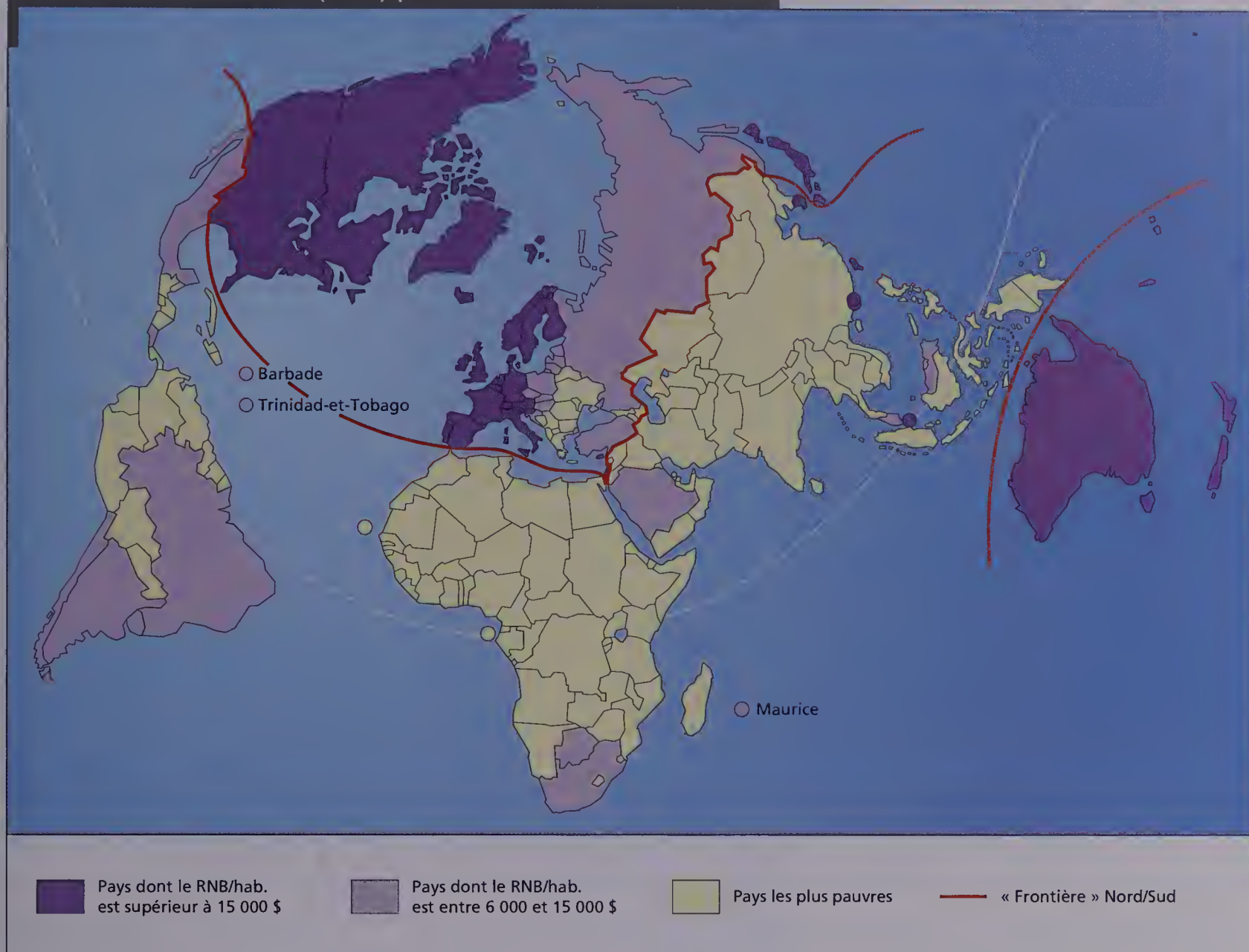
La relation asymétrique entre les États riches et pauvres a pour effet de stigmatiser des discours haineux et revanchards dans les pays du Sud. Elle attise la violence, non seulement entre les États, mais aussi à l'intérieur même des sociétés. En effet, l'aggravation des inégalités y provoque une rupture nette entre les différents groupes qui les composent. Le manque de solidarité des riches envers les pauvres s'accroît par absence d'intérêt commun, et a pour conséquence une érosion de la cohésion sociale. Ce phénomène est amplifié quand les différences ethniques sont au cœur des inégalités, et conduisent régulièrement à des conflits entre communautés (en Côte d'Ivoire en 2002, par exemple), ou même à des guerres civiles (Sierra Leone, Liberia, République démocratique du Congo...).

Le Sud est ainsi le théâtre de guerres incessantes, de famines, ou de catastrophes naturelles. Il fait peur dès lors que l'on aborde le problème des réfugiés, des épidémies, des mouvements de population engendrés par la guerre et la pauvreté, et de sa démographie galopante face à une population du Nord de plus en plus âgée et en diminution. Aussi le Nord cherche-t-il à se protéger du Sud par l'édification d'une « frontière », qui ne permet cependant pas de se mettre à l'abri de répercussions désastreuses. Les États les plus riches ont ainsi cherché à prendre la mesure de leur responsabilité.

■ L'aide au développement en question

Les pays du Nord se doivent d'apporter une aide au développement du Sud, sans quoi ils s'exposeraient à des déséquilibres pouvant affecter leur propre sécurité. Un des projets de l'Aide publique au développement (APD), sous l'égide des Nations unies, a été proposé lors du sommet « planète Terre » de Rio de Janeiro en 1992. Il avait pour ambition de reverser aux pays du Sud 0,7 % du PIB. Ce projet n'a pas été appliqué dans la plupart des cas. Depuis, de nouvelles approches du problème ont été définies.

Le revenu national brut (RNB) par habitant en 2003



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Pour certains États, notamment en Europe, l'aide doit s'efforcer de développer des économies régionales alors que Washington a fait, depuis le 11 septembre 2001, des propositions d'un autre ordre. À l'occasion du sommet de Monterrey sur le développement durable, en mars 2002, les États-Unis ont proposé que les dons se substituent aux prêts dans certains cas. Cette mesure permet de ne pas accentuer la situation de dépendance des États les plus pauvres, tout en offrant à la population la possibilité de contribuer elle-même à sa croissance économique. Parmi les autres points énoncés par Washington, se distingue celui de la nécessité de privilégier l'économie de marché : concentrer l'aide sur l'enseignement et la santé ; bloquer les fonds à destination des régimes soupçonnés de corruption ou de malveillance (à l'exception de l'humanitaire) ; et organiser un suivi sur place, afin d'évaluer quels sont les programmes les plus efficaces. Cependant, ces différents projets n'ont pas fait l'objet d'un consensus de la part des États du Nord. La plupart considère, en effet, qu'il est difficile d'espérer des pays en développement qu'ils se responsabilisent, s'ils ont la possibilité de recevoir une aide sans aggraver leur endettement. De même, les conditions permettant à certains États de bénéficier de dons, tandis que d'autres se verraient refuser toute forme d'assistance, ne sont pas clairement définies. Aussi une sélection, déterminée par une plus grande ouverture des marchés aux produits des pays donateurs, serait-elle à craindre.

La réémergence politique du Sud

Pendant la guerre froide, le tiers-monde a pu se structurer peu à peu en entité politique, notamment en s'imposant comme troisième voie, en opposition à la rivalité Est/Ouest. La particularité du Sud est l'absence d'homogénéité politique, et donc de revendications communes aux États et sociétés qui le composent. Mais, désormais, la lutte contre la mondialisation a pour effet de cristalliser les opinions des pays les moins avancés, et s'affirme comme une volonté commune.

Les sommets internationaux, tel le forum social de Porto Alegre, et la recherche de nouveaux partenariats de certains États pauvres – telle que l'Amérique du Sud – sont autant de signes de l'émergence d'une conscience collective. Le Sud a compris que sa faiblesse – essentiellement sa grande pauvreté – peut être utilisée comme une force vis-à-vis du Nord. Les pays riches se retrouvent dans l'obligation d'intervenir face au risque de déliquescence des États ; les pays pauvres savent l'utiliser habilement, et ce, malgré l'absence d'un projet commun au Sud. Ce moyen permet aux pays les moins avancés de trouver encore la force d'exister politiquement, à tel point que l'on peut parler d'une véritable réémergence du Sud.

Le terrorisme

Forme extrême de l'action politique, le terrorisme est un préalable ou un substitut à la guerre. Interne à un pays, il peut annoncer la guérilla ou la guerre civile. Au niveau international, il représente en général une stratégie de pression dirigée contre certains États.

Le terrorisme est aussi une technique particulière de communication. Son excellent rapport «coût-efficacité» en fait la dissuasion du pauvre. Son lien avec le système médiatique est très étroit, au point que l'on a pu parler de complicité objective entre le terroriste et le journaliste. Mais si une déontologie des médias est nécessaire, la censure n'a jamais pu empêcher les attentats.

Diversité des formes et des méthodes

Dans le cadre national, les groupes terroristes peuvent se réclamer de l'extrême gauche ou de l'extrême droite. De plus en plus apparaissent des motivations d'ordre ethnique ou religieux avec, notamment, le fondamentalisme islamique. Ces dernières années, des attentats ont été perpétrés par des sectes ou des groupuscules quasi sectaires dont la violence n'a d'égale que la confusion du message.

Le terrorisme international est lié à des conflits régionaux ou locaux. Par les pressions qu'il exerce, il cherche à faire progresser une cause et à rétablir un équilibre souvent malmené sur le terrain. Il utilise des réseaux de sympathisants ou des diasporas. Très souvent, les groupes terroristes sont entraînés, financés, voire manipulés par des « États sponsors ». En 1986, l'Iran a ensanglanté Paris en « sponsorisant » le Hezbollah (parti politique chiite pro-iranien) implanté au Sud-Liban, qui sous-traitait les attentats à Paris, réclamant la libération de terroristes iraniens détenus en France.

Les méthodes utilisées sont connues : meurtres, attentats, chantages, prises d'otages, détournements d'avion...

Acte politique et criminel

Le terroriste d'aujourd'hui peut être le héros de demain. Le terroriste sous Vichy devient le résistant de 1945. Plusieurs fois Premier ministre d'Israël dans les années 1970, Menahem Begin, qui accusait Yasser Arafat de terrorisme, avait fait sauter trente-cinq ans auparavant le quartier général de l'armée britannique à Jérusalem, provoquant la mort de 110 personnes.

À la fois politique et criminel, le terrorisme véhicule une part polémique et passionnelle qui rend difficile son approche

objective. Pour les États occidentaux, le terrorisme est un acte individuel de violence dont les motivations sont secondaires. Pour certains pays du tiers-monde, on ne peut aborder la question sans mettre en avant, d'abord, les conditions économiques, politiques et les luttes antiracistes, anticolonialistes... Ces divergences expliquent qu'il soit si difficile aux Nations unies de s'accorder sur une définition, d'autant que certains États membres sont soupçonnés d'y recourir.

En France, le terrorisme a été défini, en 1991, comme « une entreprise délibérée tendant par l'intimidation ou la violence à renverser les institutions démocratiques ou à soustraire une partie du territoire national à l'autorité de l'État ».

Le terrorisme d'État

Le terrorisme, étymologiquement, est la politique de terreur mise en place sous la Révolution française. La terreur prend des formes « extrajudiciaires », c'est-à-dire qu'elle est le fait des services secrets, des milices paramilitaires et autres « escadrons de la mort » qui frappent les opposants politiques et les minorités. Les citoyens disparaissent, sont torturés et exécutés sans que l'État, en apparence, soit responsable. L'Argentine, le Chili, l'Afrique du Sud, l'Irak, la Syrie, l'Iran, l'Algérie, la Birmanie, la Chine, le

Les « Afghans » : une internationale terroriste ?



Principaux pays d'origine des volontaires arabes
Présence de camps de formation de terroristes

Conflits dans lesquels sont intervenus ou interviennent des « Afghans »
Pays où des attentats terroristes sont attribués à des « Afghans »

La guerre d'Afghanistan a vu passer plus de 10 000 Arabes volontaires depuis 1980. Elle est à l'origine d'une « transnationalisation » des réseaux islamistes. Des liens complexes se sont créés, humains, idéologiques, religieux, financiers ou militaires, qui font peser sur la région une indéniable menace. Mercenaires du terrorisme, ces « Afghans » ont la capacité de transformer des groupuscules locaux en groupes terroristes. Cela est vrai pour l'Algérie, l'Égypte, le Liban, et les territoires palestiniens. Cela l'est peut-être aussi pour l'Arabie saoudite. En tout état de cause, les « Afghans » sont utilisés dans des guerres - Sud-Liban, Bosnie, Yémen, Tchétchénie, etc. - et la tendance des pays arabes est d'éloigner le plus possible ces éléments incontrôlables.

Planisphère oblique ; projection à compensation régionale J. Bertin.

Pakistan, l'Inde, l'Indonésie, le Sri Lanka, pour ne citer que les principaux, furent ou sont dans ce cas. Il s'agit là de violences internes qui peuvent déborder à l'extérieur lorsqu'un pays, comme l'Iran, cherche à exterminer son opposition en exil.

L'Occident souffre depuis plusieurs années d'un terrorisme qui trouve sa source au Moyen-Orient. Les « États sponsors » qui y ont participé sont les anciens pays de l'Est et, jusqu'à une date récente, la Syrie et l'Iran par Liban interposé, la Libye, l'Irak et le Yémen. Derrière les actions liées au fondamentalisme islamique se profile l'ombre du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de l'Iran, de la Syrie et, dernièrement, du Soudan.

Cette forme extrême d'action « diplomatique », liée au conflit israélo-arabe, à la guerre civile libanaise et à la montée de l'intégrisme, est une stratégie indirecte destinée à faire pression sur les pays occidentaux, sans aller jusqu'au risque de guerre et en réduisant au maximum toute possibilité d'identification. Les groupes-écran terroristes sont ou furent formés dans certains pays – Pakistan, Sud-Liban, Libye, Iran – ou durant les guerres d'Afghanistan, du Liban, de Bosnie. Ils disposent, au-delà, de liens avec certains États, de logiques propres et peuvent passer des accords de groupe à groupe. Cela complique le travail des enquêteurs et explique les graves erreurs d'attribution des policiers français pour les attentats de Paris de 1986. Parfois, les « États sponsors » réussissent à faire passer des messages : en faisant assassiner l'ambassadeur de France au Liban et en s'attaquant aux intérêts français, la Syrie cherchait en 1981 et 1982 à obliger la France à quitter Beyrouth.

L'évolution récente du terrorisme international

Le terrorisme, qui peut être utilisé par toutes les causes (idéologies politiques, religions, luttes pour l'indépendance), obéit à certains cycles. De la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1914, les attentats étaient le fait d'anarchistes et de nihilistes. Entre les deux guerres mondiales, le terrorisme fut lié essentiellement aux turbulences dans les Balkans. Depuis 1966 et l'attaque d'un avion d'El-Al sur l'aéroport d'Athènes par un commando palestinien, le terrorisme est à mettre en relation avec la situation au Moyen-Orient (90 % des attentats d'origine étrangère en Europe).

Ce sont cependant les attentats du 11 septembre 2001 contre les tours du *World Trade Center* à New York (revendiqués par le groupe fondamentaliste islamiste *Al Quaida*) qui a remis le terrorisme au centre de l'agenda stratégique – le nombre de victimes étant beaucoup plus important. Pour la première fois, les États-Unis, première puissance mondiale, sont attaqués sur leur propre sol. Symbolisé par le personnage de Ben Laden, riche saoudien commanditaire de l'attentat et des fondamentalistes islamistes, ce terrorisme est désormais la cible d'une lutte renforcée, organisée à l'échelle mondiale. Les attentats de mouvance fondamentaliste



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

islamique se sont cependant succédé depuis : pour exemple, Djerba et Bali en 2002, Casablanca et Ryad en 2003.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, l'échec du processus de paix ainsi que l'accession au pouvoir d'Ariel Sharon allié à la droite extrémiste et le durcissement de la répression, a conduit à une recrudescence des attentats terroristes en Israël.

Mais ici comme ailleurs, le terrorisme est une impasse. Il ne sert pas la cause qu'il est censé défendre. Les attentats qui frappent aveuglément la population civile israélienne ont eu pour effet de faire quasiment disparaître le camp de la paix en Israël et de solidariser les Israéliens autour de Sharon.

La crainte future d'attentats terroristes, utilisant des armes de destruction massive, a resurgi à la suite des événements de septembre 2001. Or la difficulté d'acquérir de telles armes implique que cette menace peut être tempérée.

Toujours est-il que, pour les États-Unis, la guerre contre le terrorisme est devenue la priorité stratégique. Mais le terrorisme ne peut pas être valablement combattu qu'avec des moyens militaires ou policiers. Il faut également, si on veut s'attaquer à ses racines, lutter avec des moyens pacifiques afin de faire disparaître l'éventuel capital de sympathie ou de soutien qu'il peut avoir.

Le trafic international > de la drogue

Alors que durant la guerre froide, les drogues ont été liées à plusieurs grands conflits – Chine, Birmanie, Vietnam, Afghanistan ou Amérique centrale – la chute du mur de Berlin, en 1989, a entraîné la «démocratisation» de leur utilisation au sein des conflits locaux.

■ Un effet pervers de la guerre froide

À la fin de la guerre froide, les pays en conflits ne peuvent plus compter sur le financement de leurs puissants protecteurs de l'Est (URSS), comme de l'Ouest (États-Unis), et ont dû trouver dans les trafics en tous genres, parmi lesquels celui des drogues, des ressources économiques alternatives. Certains de ces conflits, en Colombie, en Afghanistan ou en Angola, existaient depuis longtemps. Le retrait des deux blocs et des partis frères (communistes essentiellement), non seulement les rendent incontrôlables, mais poussent les profiteurs de guerre vers des activités de simple prédation des richesses.

Dans d'autres cas, c'est l'effondrement des régimes communistes qui, en ouvrant la soupape qui maintenait artificiellement des peuples unis, comme dans l'ex-Yougoslavie ou dans le Caucase, a provoqué de nouveaux conflits.

Il est ainsi possible de dresser une liste des conflits qui se sont déroulés durant les années 1990, et dont certains se poursuivent dans les premières années du troisième millénaire, à l'intérieur desquels la présence de la drogue, à des niveaux et des degrés très divers, est avérée :

- Amérique latine : Colombie, Pérou, Mexique
- Asie : Afghanistan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Inde (Cachemire, États du Nord-Est), Sri Lanka, Birmanie, Philippines, Azerbaïdjan-Arménie, Tchétchénie, Géorgie (Adjarie, Abkhazie, région de la Pankissi).
- Europe : ex-Yougoslavie, Turquie, Irlande, Espagne.
- Afrique : Algérie, Égypte, Soudan, Sénégal (Casamance), Guinée-Bissau, Liberia, Sierra-Leone, République démocratique du Congo (RDC), Congo, Tchad, Ouganda, Rwanda, Angola, Somalie, Comores (Anjouan).

■ Le financement par l'escalade des profits

La formation des prix des drogues est un élément qui rend ces dernières très attrayantes pour leurs belligérants. En effet, à chacune des étapes de la production, de la transformation et de la commercialisation, les marges bénéficiaires, du fait de l'interdiction de ces produits, sont considérables : dans le cas de la cocaïne et de l'héroïne, entre la matière première payée au paysan et la vente des drogues au détail dans les pays consommateurs, la multiplication des prix est de 1 000 % à 2 500 %. À chaque palier de l'escalade des profits, les bénéfices permettent l'entretien de soldats et l'accumulation du pouvoir et de la force militaire.

Le premier palier se situe au niveau des paysans qui, pour survivre, cultivent les plantes utilisées comme drogues à l'état naturel ou après transformation. La plupart des groupes armés en Afrique, des rebelles casamançais du Sénégal aux miliciens du Congo (Brazzaville), se financent grâce à l'herbe de cannabis

(marijuana). Les guérillas des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) prélèvent un impôt (environ 10 %) sur la culture de la coca ; les Talibans et les «seigneurs de la guerre afghans» en font autant à l'égard de l'opium. Mais là où ces productions agricoles illicites sont transformées en drogues chimiques (cocaïne et héroïne), les groupes rebelles perçoivent également des taxes sur le transport de la matière première, ou du produit fini, et sur les laboratoires de transformation. On estime que les Talibans tiraient une centaine de millions de dollars annuellement des différents impôts islamiques sur la drogue (*zakhat et ochor*). En 2003, les profits tirés par les FARC de la drogue s'élèveraient à plus de 300 millions de dollars par an.

■ Les guerres des États trafiquants

Mais les armées des États n'échappent pas à la corruption générée par l'argent de la drogue. Parfois elle est l'instrument d'une corruption privée, comme c'est le cas de la guerre de l'armée péruvienne contre la guérilla du «Sentier lumineux» dans la vallée amazonienne du Huallaga. Le plus souvent ce sont les services secrets qui alimentent leurs caisses noires avec ces ressources illicites : ce fut le cas des services secrets de l'armée pakistanaise (*Inter Services Intelligence*) qui utilisèrent l'argent de l'héroïne, d'origine afghane, pour financer leurs opérations de déstabilisation de l'Inde, à travers leur soutien aux rebelles musulmans du Cachemire. La CIA, au Vietnam, en Afghanistan et en Amérique centrale a, elle-même, fermé les yeux sur les trafics de ses alliés. Dans un certain nombre de cas, en Birmanie en particulier, les ressources fournies par la drogue alimentent les caisses de l'État qui s'en sert pour acheter de l'armement afin d'écraser les rébellions sur son territoire.

UN LEADERSHIP DES ÉTATS-UNIS DANS LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ?

C'est aux États-Unis que la prohibition des drogues trouve son origine. Confrontés à l'opiomanie des immigrants chinois, des États de la côte Ouest adoptent, dès 1875, des lois contre l'usage de l'opium. En 1906, la mobilisation des milieux puritains débouche sur la première loi fédérale réglementant l'usage de l'opium.

Les États-Unis cherchent très vite à étendre cette prohibition au niveau international. Lors de la Conférence de Shanghai (1909), ils s'opposent – non sans arrière-pensées – aux puissances européennes qui possèdent le monopole du commerce de l'opium. La conférence ouvre la voie d'un consensus international sur la prohibition.

Après leur repli isolationniste de l'entre-deux-guerres, les États-Unis reprennent, en 1945, le flambeau de la lutte contre la drogue, en utilisant l'ONU pour faire adopter protocoles et conventions. Confrontés à la résistance de certains pays – l'Afghanistan et l'Iran s'opposent, en 1961, à l'adoption d'embargos contre les pays producteurs –, ils développent une politique de plus en plus interventionniste en matière de drogue, exerçant des pressions sur les États qu'ils désignent comme producteurs. En 1989, leur intervention à Panama est même justifiée par la lutte contre la drogue. Il ne fait de même aucun doute que leur implication grandissante dans le conflit colombien depuis la fin des années 1990 – même si elle met en avant la lutte contre la drogue à travers notamment «Le plan Colombie» – a pour objectif le contrôle d'un territoire stratégique et la défense de leurs intérêts pétroliers.



Les *Terræ incognitæ* > ou zones grises

Ious avons vécu plus d'un demi-siècle avec l'idée d'un monde fini, entièrement exploré, quadrillé d'abord par la présence coloniale puis par le concept d'État indépendant, né sur le modèle des Nations européennes. Cette idée du village planétaire, où est abolie toute distance et toute opacité, est-elle toujours exacte ?

Dans les pays du tiers-monde aujourd'hui, on trouve de multiples exemples de régions où il est impossible de se rendre. Les cinéastes qui ont voulu, en 1990, refaire le parcours de la fameuse croisière jaune, ont été arrêtés en un grand nombre d'endroits par des dangers bien plus grands que ceux, légendaires, qu'avaient affrontés les pionniers des années 1930.

Ces faits ont été longtemps considérés comme des exceptions anecdotiques et mis sur le compte de la fluctuation bien connue des périodes historiques, qui fait qu'une région, une ville peut connaître successivement et parfois cycliquement apogée, déclin, renaissance.

En élaborant le concept de *terræ incognitæ* ou de zones grises, on a voulu, au contraire, donner à ces faits une valeur spécifique et en faire l'une des caractéristiques de la situation contemporaine. Il s'agit de montrer que la planète comporte de nouveau des trous, des tâches blanches analogues à celles qui figuraient sur les cartes, au début du XIX^e siècle.

Par *terræ incognitæ*, on désigne des zones – et des populations – exclues du réseau mondial de l'autorité politique, de l'économie d'échange, de l'information et qui se structurent selon leurs propres lois, atteignant un haut degré d'autonomie et d'opacité. En outre, il convient de distinguer une variante de *terræ incognitæ*, illustrée par de rares États, exerçant une autorité absolue sur des zones qu'ils décident de couper de tout contact extérieur. Pour exemple, la Corée du Nord dont le régime autoritaire de Pyongyang a rompu tout dialogue avec l'extérieur, et qui procède depuis avril 2002 à un revirement tactique manifestement ambigu : achever d'isoler un peu plus encore un régime disposant d'armes de destruction massive. Ce pays figure d'ailleurs parmi les préoccupations majeures de la communauté internationale.

On peut structurer schématiquement trois types de zones exclues, de *terræ incognitæ*, selon les mécanismes en jeu dans leur constitution.

■ Les zones de guérillas

Les conflits civils, nombreux dans le tiers-monde, ont connu différentes phases. La période 1975-1980 a été marquée par la progression soudaine des pouvoirs d'influence marxiste et par la constitution, à la périphérie de nombreux États, de conflits chroniques, opposant le gouvernement central à des forces de guérilla.

Depuis 1989, la chute du communisme à l'Est et le désengagement rapide de l'URSS et de ses alliés des théâtres périphériques, ont privé les belligérants de leurs soutiens externes. Les Occidentaux, loin de prendre le relais de leurs anciens ennemis, ont également déserté nombre de ces zones, dépourvues depuis de tout intérêt stratégique. La conséquence est le morcellement territorial et la radicalisation de ces conflits. Les États et les

gouvernements privés de soutiens extérieurs sont en situation instable. Faibles, ils sont souvent violents, n'hésitant pas à recourir à des moyens criminels pour survivre (trafics, de drogue en particulier, implication dans de nombreux crimes). Un processus de criminalisation de l'économie et de décomposition politique est à l'œuvre dans de nombreux États, en particulier en Afrique, pouvant conduire à des situations d'implosion étatique (Liberia, Somalie, Rwanda).

Les mouvements de guérillas subissent souvent un sort analogue. La perte de leurs alliés les conduit à installer des économies de guerre fondées sur la prédation violente de la population civile et à passer des accords avec des forces purement criminelles (narco-trafiquants par exemple). La conséquence est le morcellement croissant de ces mouvements, de plus en plus éclatés en bandes et factions rivales, aux frontières de l'action politique et du banditisme (République démocratique du Congo, Sierra Leone). Une radicalisation en résulte, les leaders cherchant à éviter l'éclatement de leurs mouvements en renforçant leur autorité de manière violente et en rejetant tout compromis avec l'idéologie des droits de l'Homme.

Le résultat est une rapide décomposition de ces conflits, leur évolution hors la loi, l'impossibilité pour un journaliste, un humanitaire ou un diplomate de se rendre dans le pays concerné. Les interventions militaro-humanitaires des grandes puissances (mondiales ou régionales) montrent que ces conflits échappent très largement à tout contrôle, même militaire, et conduisent, en cas d'action de force, à l'enlèvement des armées régulières qui avaient tenté d'y intervenir. La coalition internationale en a fait l'expérience en Somalie (1992) comme les Nigériens au Liberia et les Indiens au Sri Lanka.

■ Les mégapoles

La croissance de la population des villes du tiers-monde est extrêmement forte. Au dynamisme démographique des classes pauvres s'ajoute le flux de l'exode rural. Cette croissance n'est en rien proportionnée à celle des emplois. Dans de vastes zones d'habitat précaire (bidonvilles, *slums*, *favelas*), le taux des chômeurs est plus important que celui des travailleurs réguliers. La dégradation sociale est forte dans ces quartiers. Les solidarités rurales sont brisées et rien, dans la ville, ne les remplace. Une véritable anomie se développe et avec elle une économie informelle souvent criminalisée : bandes, mafias, trafics. La culture de la pauvreté, telle que l'a décrite le sociologue américain Oscar Lewis dans les années 1960, est marquée par la violence : soumission et contrainte y sont sans limites et, faute de protection, la loi du plus fort prend le pas sur le droit du plus faible.

La médiation de l'État, dans ces agglomérations parfois peuplées de plus de 10 millions d'habitants, est de plus en plus absente. Dans ces pays, des plans d'ajustement structurel conduisent à réduire les services publics, aux dépens, bien souvent, des secteurs éducatifs et sociaux. La présence de l'État se réduit ainsi à des interventions policières intermittentes. Encore sont-elles souvent difficiles et, par un accord plus ou moins tacite, le « maintien de l'ordre » est confié, dans beaucoup de zones dangereuses, aux mafias elles-mêmes.



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

L'opacité se localise au cœur même des villes, en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. Le caractère territorialement réduit de ces zones ne doit pas faire méconnaître l'importance des populations qui s'y concentrent.

Une spécificité du Sud ?

Le concept de zone grise pose plusieurs questions.

La première est de savoir si ce phénomène est universel ou s'il est une caractéristique du Sud. En apparence, les grands pays développés connaissent dans leurs banlieues des foyers de violence, opaques aux interventions extérieures. Ceci fait dire à certains que le phénomène existe aussi au Nord. Le débat reste ouvert. Si le problème de l'exclusion est posé au Nord, ce n'est cependant pas dans les mêmes termes. Les moyens dont les États disposent pour entretenir leur contrôle social y sont plus puissants et la structure démocratique des régimes politiques permet d'autres expressions de l'opposition que la violence. Il est sans doute dangereux de rejeter sur le seul «Sud» la menace des *terræ incognitæ*. Il l'est sans doute plus encore de faire croire que, dans les grands pays développés, certaines zones se sont exclues à un tel point qu'il faut désormais les traiter en poches irréductibles et, en quelque sorte, étrangères.

Deuxième question : les *terræ incognitæ* dans le tiers-monde sont-elles des zones où l'on ne peut pas aller ou des zones où l'on ne veut plus aller ? Est-ce l'abandon qui les crée ou leur apparition qui rejette tous les éléments extérieurs ?

Il est probable que la réalité participe des deux. Une spirale vicieuse alimente le phénomène. L'accroissement des difficultés sociales, le recul de l'État aggravent l'anomie. En retour, les grandes puissances en tirent un argument pour se retirer. Le mécanisme peut être observé grandeur nature en Afrique. Aux difficultés croissantes de nombre d'États de ce continent, les pays développés répondent par un «afropessimisme» qui fait fuir l'investissement et réduit leur présence à une sollicitude purement humanitaire.

Une marginalisation définitive ?

Les *terræ incognitæ* sont-elles des formations stables ? Est-il possible pour des populations importantes de rester durablement exclues des circuits mondiaux ? On peut en douter. L'anomie fait, on l'a vu, le lit de la criminalisation. Par le biais du contrôle des bandes criminelles s'opère une «re-socialisation» et une réintégration dans les circuits de l'échange. On voit aujourd'hui, par exemple en Afrique, se développer en parallèle les zones grises et les filières de commercialisation illicite (trafic de drogue mais aussi d'ivoire, d'or, de pierres précieuses). C'est sans doute par ce biais que les *terræ incognitæ* reviendront vers nous... si nous n'allons pas vers elles.

Les diasporas



Le terme « diaspora » est dérivé du grec *diaspeirô*, « dispersion », et peut être défini comme « *une communauté d'hommes reliés par une même culture et une même origine, dispersés dans le monde et gardant conscience des valeurs spécifiques qu'ils partagent* ». La condition diasporique implique la dispersion des groupes et s'accompagne d'une déterritorialisation du politique, de la culture et des réseaux d'échange. Sa caractéristique essentielle est le maintien d'une identité ancrée dans la culture d'origine, où le « mythe du retour » est souvent présent. Véritable bouillon de nouvelles cultures, les diasporas sont multiples, plurielles et contradictoires.

Elles ont un poids important dans le monde : on peut parler d'environ 120 millions de Noirs d'origine africaine, 15 millions d'Indiens, 30 millions de Chinois, 12 millions d'Américains d'origine irlandaise, 8 millions de Juifs, 4 millions d'Arméniens, 1,3 million de Vietnamiens, ainsi que d'importantes communautés grecques et libanaises. Pour certains groupes, le poids des diasporas est déterminant : Juifs, Irlandais, Libanais ont plus de population à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières de leur nation.

Des communautés contraintes à l'exil

À l'origine, le terme « diaspora » désignait les communautés juives qui, à partir du VI^e siècle avant J.-C., ont été dispersées hors de Palestine. Des catastrophes majeures et traumatisantes pour la communauté, telles que la destruction du Temple de Jérusalem (587 av. J.-C.) et la Seconde Guerre mondiale, ont entraîné ce phénomène. Ces exils forcés de communautés ont été nombreux. L'Hellénisme – ensemble des populations se réclamant d'une identité grecque – a toujours connu la dispersion et le morcellement politique. À la fin de l'Empire byzantin et jusqu'au début du XX^e siècle, une diaspora grecque, intellectuelle et marchande s'est formée en Europe, dans le bassin oriental de la Méditerranée et de la mer Noire. Elle fut relayée par l'émigration de réfugiés, chassés par les désastres et génocides de la fin de l'Empire Ottoman, puis par celle des travailleurs migrants, attirés par les pays industrialisés du Nouveau Monde et de l'Europe occidentale.

La Méditerranée orientale et le Moyen-Orient apparaissent aussi comme une aire productrice de diasporas nombreuses et disparates. La période médiévale a vu s'y déployer bien des migrations, proches par leurs caractéristiques des grands déplacements humains contemporains : flux et reflux de marchands italiens allant s'installer dans les comptoirs d'outre-mer, migrations forcées des Arméniens créant un nouveau foyer, Juifs espagnols cherchant refuge dans l'Empire ottoman, migrations économiques d'Albanais, de Syriens, de Bulgares...

D'autres diasporas ont aussi été conséquentes. Les Arméniens d'Anatolie ont été déportés, en 1915-1916, par les Turcs qui craignaient une revendication d'autonomie territoriale. La diaspora chinoise s'est formée au XIX^e siècle avec la misère et les grandes famines. Les diasporas de constitution plus récente (Palestiniens, Libanais, Arméniens) sont issues des guerres survenues dans leur pays d'origine. Un des exemples symboliques de la diaspora contemporaine est certainement celui de la dispersion du peuple palestinien toujours sans État-nation. Cette population fut

contrainte à l'exil suite au traumatisme que provoquèrent les défaites arabes de 1948 et 1967. Au total, 800 000 à 900 000 personnes sont devenues des réfugiés et leur retour n'est toujours pas envisagé, du fait de la permanence du conflit israélo-palestinien. Par ailleurs, le retour des réfugiés de 1948 aurait pour effet de nier l'identité juive de l'État d'Israël. Une indemnisation collective et la création d'un État palestinien pourrait constituer une compensation pour ces réfugiés et leurs descendants, sans remettre en cause l'identité d'Israël. En attendant la construction d'un État-nation, idée fédératrice de tous ces Palestiniens exilés, les destinations privilégiées ont été la Jordanie, le Liban, la Syrie, le Koweït. Cependant, les Palestiniens du Koweït ont été, depuis la guerre du Golfe de 1991, pourchassés et accueillis, pour la plupart, en Jordanie.

Stratégie identitaire collective et identité culturelle

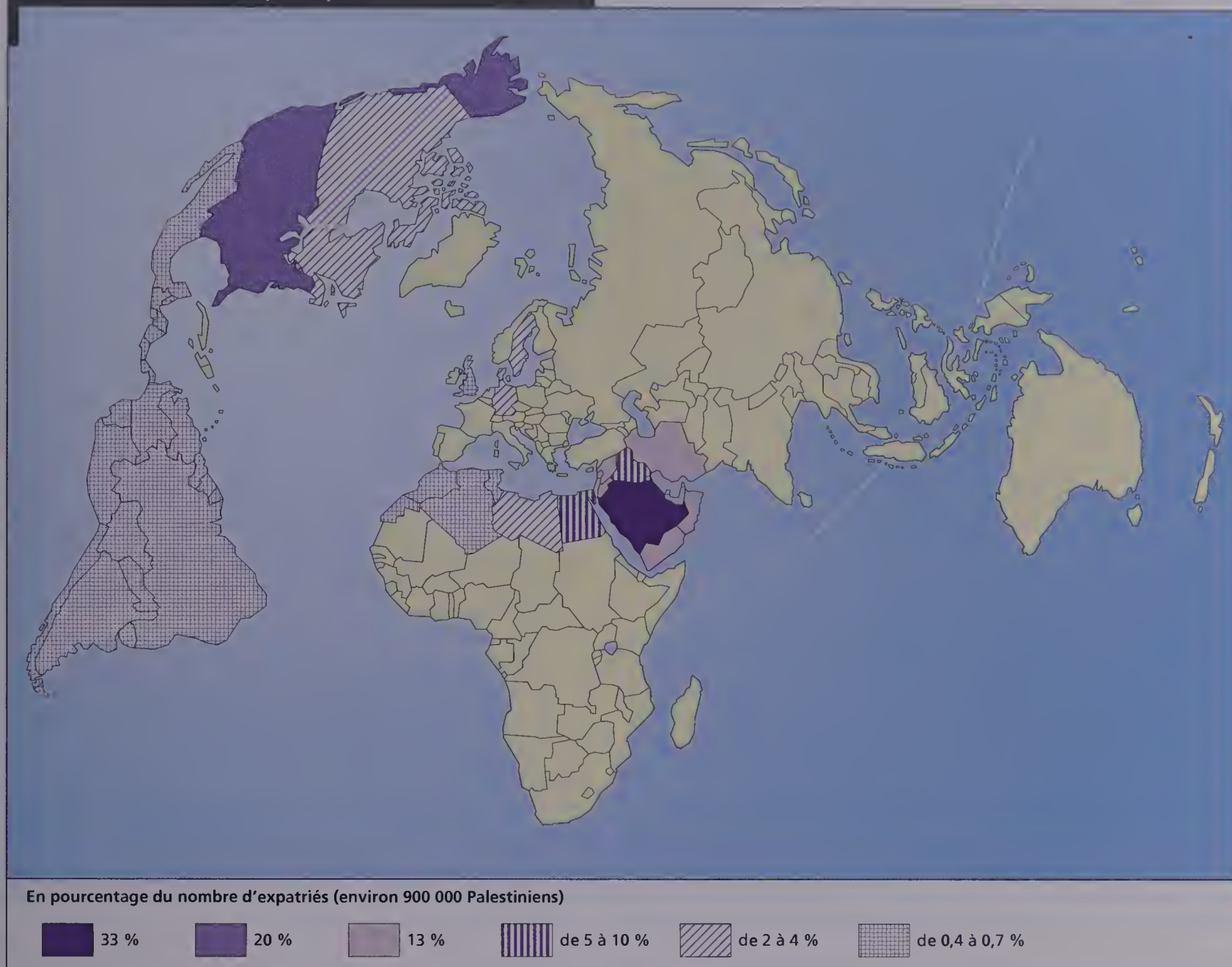
Les États d'origine sont bien souvent caractérisés par leur histoire, des récits familiaux et des légendes qui tissent une représentation quasi mythique du lieu. Les « grands malheurs », souvent à l'origine de leur migration, cristallisent le rapport à la terre lointaine, transcendent les différences, fédèrent les groupes. Les faits fondateurs de la diaspora sont toujours intégrés dans la mémoire collective des communautés dispersées.

Les communautés en exil entretiennent leurs cohérences culturelles par des systèmes de réseaux aussi bien religieux, qu'économiques et culturels. Les diasporas élaborent des projets identitaires, inventent de « nouvelles traditions » et contribuent à des mobilisations politiques pouvant produire de nouveaux rapports à la citoyenneté. À l'étranger, les ensembles d'individus de même origine nationale se font souvent remarquer par leur étonnante mobilisation et leur identification à leur pays d'origine. Au tournant de ce siècle, on a ainsi vu se développer, dans la population noire américaine, un mouvement à la fois identitaire et spirituel, « l'Éthiopianisme » dont les « Rastafaris » en sont les porte-parole. Faisant référence à un passage des *Psaumes* de la Bible où les Noirs sont décrits comme Éthiopiens, ce courant a magnifié l'Éthiopie et son Empereur Hailé Selassié – noir et supposé descendant de la reine de Saba –, dès son couronnement à la tête d'un des tous premiers États indépendants d'Afrique. Ce fut un des symboles forts pour des Noirs qui se sentaient soumis dans une Amérique blanche.

Des liens avec le pays d'origine

Lord Acton, théoricien anglais, qualifiait les diasporas de « pépinières de nationalisme ». Elles peuvent, en effet, se révéler comme un facteur de changement sur le plan politique, économique et social du pays « mère ». Les États d'origine en sont de plus en plus conscients et tentent d'exploiter cette filiation. Ces diasporas peuvent ainsi être des outils incroyables de rayonnement et d'enrichissement des nations dont elles sont originaires, car les liens ne sont pas rompus. Au contraire, les diasporas les plus puissantes constituent un trait d'union entre pays d'accueil et pays d'origine.

Un exemple : la diaspora palestinienne en 2000



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Au cours de ces dernières années, la mondialisation de l'économie a valorisé les diasporas indienne, chinoise, arménienne ou juive, où elles ont prouvé leur utilité au service du pays ou des peuples dont elles sont issues. D'autres exemples, comme celui de la diaspora italienne aux États-Unis, ont aussi fait leur preuve d'un poids économique considérable : celle-ci y joue, en effet, le rôle d'ambassadeur des produits de la Péninsule et répercute également vers sa mère-patrie les connaissances acquises aux États-Unis. De la même manière, les quelque 40 millions de descendants d'Irlandais aux États-Unis dirigent vers l'Irlande (seulement 3,5 millions d'habitants) près de 40 % de l'investissement américain en Europe. De plus, l'importance de la communauté des Américains d'origine polonaise a accéléré l'intégration de la Pologne à l'OTAN.

Par ailleurs, les émigrés chinois envoient à leur famille environ 200 milliards de dollars par an. Les Chinois d'outre-mer ont également regroupé un fond de plus de 500 millions de dollars afin d'envoyer les jeunes chinois dans les universités d'Europe et des États-Unis. En Asie du Sud-Est, les « Chinois de l'étranger » sont une projection de la puissance commerciale de la Chine hors de ses frontières. Ainsi ces descendants d'émigrants économiques, exilés politiques ou réfugiés, jadis rejetés tant par le pays d'accueil que par la patrie d'origine, tiennent aujourd'hui la vedette du progrès.

C'est aussi d'un point de vue politique que se développent des rapports de plus en plus forts avec le pays d'origine. Le rôle politique, économique et culturel de la diaspora arménienne est perçu par les autorités de ce pays comme une chance de relever la République arménienne de ses fléaux. En effet, cette diaspora fut d'un grand soutien financier lors de la guerre du Karabagh et de l'État arménien en 1991. C'est encore celle-ci qui finance la construction d'écoles, de ponts, de routes en Arménie et au Haut-Karabagh.

En Grèce, la diaspora représente aujourd'hui un enjeu essentiel pour l'État-nation qui voudrait pouvoir compter sur son appui, non seulement économique mais aussi politique. Pour autre exemple, la politique des États-Unis au Moyen-Orient est principalement influencée par le poids des communautés juives américaines. Les États-Unis sont certainement le pays où l'influence des diasporas est la plus visible. Conscients de cette richesse, les hommes politiques tentent de l'utiliser à l'image d'un Silvio Berlusconi déclarant vouloir renforcer les relations avec les diasporas américaines au profit de son pays, l'Italie, ou encore à l'image du président arménien Kocharan affirmant : « Les Arméniens qu'ils vivent ici ou à l'étranger doivent se sentir comme des citoyens à part entière (...) il est important que nous créons les conditions à la participation de la diaspora dans les affaires en Arménie ».

Les migrations internationales

Les mouvements migratoires sont à l'origine du peuplement de toutes les régions de la planète, et ont favorisé les rapprochements entre les cultures. De grandes nations se sont constituées grâce aux mouvements migratoires, et aucune région ne fait exception.

Progressivement, aux migrations se sont ajoutés les mouvements d'exode, les peuples ne cherchant pas simplement à vivre sous de meilleurs cieux, mais également à fuir des zones devenues indésirables. À l'heure actuelle, entre 130 et 150 millions de personnes vivent ainsi hors de leur lieu d'origine.

Plus qu'un phénomène économique et social, les migrations constituent aujourd'hui un enjeu politique majeur, à la fois dans ses causes et dans les réponses proposées pour les réguler.

Les pôles de migrations

Les mouvements migratoires sont multiples. Les principaux, à échelle intercontinentale, coexistent avec ceux qui se font à l'intérieur des régions ou même des États, pour des raisons diverses. Les migrations correspondent parfois à une demande de main-d'œuvres particulièrement importante dans une région souvent en difficulté, comme la Côte d'Ivoire, le Venezuela ou la Libye. D'autres États, de par leur grande taille, voient se développer des mouvements migratoires internes, parfois appelés « exode rural », comme le Brésil ou la Chine.

Après la fin de la guerre froide, un important mouvement migratoire en provenance d'Europe centrale et orientale (amplifié par les conflits balkaniques) s'est développé en direction de l'Europe occidentale.

Cependant, la plupart des mouvements migratoires s'effectuent à échelle intercontinentale. Les pays du tiers-monde sont les principales zones de départ, l'Afrique arrivant en tête devant le sud de l'Asie et l'Amérique latine. Les pays riches constituent alors les zones d'accueil, principalement l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale (France, Allemagne et Royaume-Uni).

D'autres régions ou pays accueillent également ces migrations : le Japon et les régions les plus développées du Sud, comme la Malaisie et Singapour en Asie du Sud-Est, l'Arabie saoudite et les États du Golfe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud ou l'Argentine.

À l'heure actuelle, c'est un pays européen, le Luxembourg, qui compte la plus importante proportion d'immigrés sur son territoire, avec plus de 25 % de ressortissants nés en dehors du pays.

Mais ce sont les États-Unis, avec 15 millions de citoyens nés en dehors du territoire et une population exclusivement d'origine étrangère, qui demeurent la principale terre d'accueil. Aujourd'hui y convergent essentiellement des populations venant d'Asie et d'Amérique latine. Les Asiatiques se dirigent principalement vers la côte Pacifique et les grandes villes du Nord-Est, les Hispaniques au Sud-Ouest, dans les États proches de la frontière mexicaine, et les Cubains en Floride. Ces concentrations de populations étrangères posent alors le problème du déséquilibre démographique.

Inégalités économiques et politiques, facteurs des migrations

Plus encore que les questions d'insécurité, la pauvreté demeure la raison principale des mouvements migratoires, et pousse des populations à quitter leur terre d'origine. Les grandes migrations furent justifiées par la misère, comme l'importante migration des Irlandais vers les États-Unis au XIX^e siècle. Aujourd'hui encore, les pays riches attirent les ressortissants de régions frappées par les difficultés économiques. Les raisons d'ordre économique et social génèrent des migrations permanentes, dans lesquelles les retours sont rares. Ces mouvements posent le problème, notamment, de la fuite des « cerveaux » vers des sociétés où ils sont reconnus pour leurs mérites. Certains États se voient ainsi progressivement privés de leur intelligentsia. Pour se développer, il faudrait que ces sociétés soient capables de conserver leurs « cerveaux » et de leur offrir des perspectives d'avenir plus engageantes. Si les inégalités sont à l'origine des migrations, elles sont ainsi amplifiées par ce phénomène global.

L'autre cause importante des mouvements migratoires est d'ordre politique. Les exemples sont nombreux. La Chine, par exemple, a fait l'objet de multiples mouvements internes de ses populations, notamment en 1949, quand certains opposants au régime communiste se sont réfugiés à Taiwan. À la fin des années 1970, les *boat people* quittant le Vietnam, puis le Cambodge, avaient déjà montré l'étendue du phénomène des réfugiés. Cependant, le Kosovo, et plus encore le Rwanda, sont les crises récentes les plus significatives.

Les populations cherchent ainsi à fuir un régime qui leur apporte souffrance et insécurité. Ces mouvements peuvent parfois se faire dans l'urgence. On parle alors de « réfugiés » pour qualifier les exilés laissant derrière eux une terre devenue indésirable. Le terme a été défini par la Convention de Genève, en 1951, pour désigner une personne hors de son pays d'origine, « en raison d'une crainte fondée de persécutions dues à sa race, à sa religion, à sa nationalité, à son appartenance à un groupe social ou à ses convictions politiques et qui ne peut, du fait de cette crainte, ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Cependant, depuis plus de cinquante ans, ce texte a fait l'objet de plusieurs interprétations : l'une consiste à n'admettre que les personnes en état d'insécurité, du fait de ségrégation de la part de leur régime, et l'autre vise des populations entières victimes d'autres régimes. La question de la frontière s'est ainsi rapidement estompée, au profit de celle d'ingérence humanitaire, à savoir à l'intérieur des États concernés. Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), sous l'égide des Nations unies, estime ainsi qu'au nombre de réfugiés déplacés à l'intérieur de leur pays, s'ajoutent les populations forcées de le fuir. Par ailleurs, même si l'assistance est indispensable, et ne saurait être remise en cause, force est de constater que le sort des réfugiés peut servir d'autres causes, plus politiques, et ainsi dépasser le cadre de l'aide humanitaire.

La crise du Kosovo en 1999 a été révélée par les innombrables colonnes de réfugiés fuyant la région, et cherchant asile dans des territoires moins hostiles. Cette situation humanitaire d'urgence a permis de déclencher une réaction internationale nécessaire, afin de porter secours aux populations. Mais des exemples de ce



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

type indiquent clairement dans quelles proportions le sort des réfugiés peut dans certains cas être « récupéré » politiquement, pour mener à bien une œuvre dépassant largement le cadre du secours humanitaire : cela a permis, dans ce cas précis, le renversement du régime yougoslave et l'accès au statut d'autonomie de la province du Kosovo.

Les réfugiés, phénomène global mais peu connu

Contrairement aux idées reçues, de plus en plus de pays sont concernés par la croissance de l'immigration. Entre 1970 et 2000, le nombre de réfugiés est passé de 2,5 millions à plus de 20 millions par an. Cet accroissement est dû notamment à la prolifération des crises et des conflits dans les pays du tiers-monde, qui ont pour conséquence de grands mouvements de population.

Les États qui accueillent ces importantes vagues de réfugiés éprouvent de réelles difficultés, la plupart étant souvent eux-mêmes dans une situation économique difficile. C'est le cas des pays d'Afrique (dans la région des Grands Lacs) et d'Asie centrale, directement concernés par les importants flots de réfugiés venus des pays voisins.

Par ailleurs, avec la généralisation des modes de transport internationaux et l'effet attractif des pays riches, l'immigration

clandestine a fortement augmenté au cours des dernières années, et s'élève aujourd'hui à plus de 15 millions de personnes à travers le monde. Cette population clandestine pose de multiples problèmes aux sociétés qui les accueillent, à la fois en terme d'insertion, mais également d'éducation et d'accès aux soins élémentaires. Attirés par une vie meilleure, que les médias relaient et amplifient, les clandestins sont souvent victimes de réseaux qui profitent de leur détresse, et leur promettent un asile qu'ils ne reçoivent pas. Dès lors, toutes les politiques menées en aval dans les pays d'accueil ne pourront endiguer le flot croissant de clandestins, tant que les réseaux ne seront pas démantelés, notamment dans les pays d'origine.

Les pays du Nord mettent en place des politiques de plus en plus restrictives concernant les réfugiés, soupçonnant certains d'entre eux d'être davantage des réfugiés « économiques » que « politiques ». Pendant la guerre froide, ils accueillaient avec enthousiasme le nombre réduit de réfugiés – hautement qualifiés – venant de l'Est. Ils sont beaucoup plus réticents face à la masse pauvre des réfugiés venant du Sud. Des filières clandestines, alimentant mafias et trafiquants, se sont mises en place.

La stabilisation politique et stratégique ainsi que le développement économique du Sud sont, à terme, les meilleures réponses à apporter à ces phénomènes.

Les espaces culturels



Le monde est partagé en espaces géopolitiques soumis à des influences linguistiques et culturelles dominantes. Aux Nations unies, langue et culture sont au cœur de jeux d'influence et de pouvoir. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité bénéficient de droits linguistiques privilégiés, bien que non exclusifs.

Deux grandes stratégies culturelles s'opposent : tandis que la France s'appuie sur l'État pour conforter son influence extérieure, les pays anglo-saxons s'en remettent au marché pour asseoir leurs modes de pensée et leur langue avec leurs entreprises, leurs technologies et leurs produits.

Le modèle français

La France a construit un outil complexe destiné à garantir la diffusion de ses idées, de sa langue et de sa culture dans le monde. Au sein du ministère des Affaires étrangères, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, conduit les politiques élaborées par les ministres des Affaires étrangères et de la francophonie. Elle s'appuie sur plusieurs organismes : Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Radio France internationale, Banque d'image Canal France international, Alliance française, centres culturels, Association française d'actions artistiques.

Le ministère de la Coopération maintient un lien particulier avec les pays du « champ », c'est-à-dire les anciennes colonies. Depuis 1974, des sommets annuels réunissent les responsables africains et français. La France leur garantit une aide culturelle, économique, financière, militaire, importante en échange de leur soutien aux Nations unies et en faveur de la langue française dans les institutions internationales.

Une concertation francophone plus large s'est mise en place avec difficulté en raison de concurrences franco-canadiennes et des hésitations d'autres partenaires potentiels en Europe et en Afrique. Les sommets francophones, qui se tiennent depuis 1986, ont toutefois permis de mieux coordonner les actions entreprises avec l'Agence de coopération culturelle et technique, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française et la chaîne de télévision commune TV5.

D'autres États ont suivi le modèle français

Depuis 1991, l'Espagne a créé l'Institut Cervantès pour favoriser l'apprentissage de la langue espagnole, lancé TVE international, renforcé les moyens de sa radio « extérieure » et réuni, avec le Portugal, des sommets ibéro-américains. Depuis 1991, les satellites Hispasat renforcent les échanges télévisuels entre ces pays.

L'Allemagne, depuis sa réunification, met en œuvre une politique culturelle plus agressive. Elle s'efforce d'assurer à l'allemand une place semblable à celle occupée par l'anglais et le français dans les institutions communautaires. Elle conforte le maintien d'une identité allemande auprès des populations germanophones de Pologne et de Russie. Elle a lancé une télévision d'information à vocation mondiale, Deutschewelle Fernsehen (DWF), en 1992.

La Turquie a saisi l'opportunité offerte par la désintégration de l'URSS pour se doter des instruments lui permettant d'exercer une

influence culturelle dans les États turcophones du Caucase et de l'Asie centrale. La télévision d'État a créé un canal international (Awrasya, 1992) et 10000 bourses ont été mises à disposition d'étudiants originaires de ces pays.

Le modèle anglo-saxon

Si les États-Unis disposent d'un service culturel extérieur, sa vocation essentiellement propagandiste (radio *Voice of America*, *Worldnet*) n'a plus de raison d'être depuis la disparition de l'URSS. Aussi, l'effort du gouvernement américain se concentre-t-il sur la libéralisation des échanges culturels.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'aide américaine à l'Europe et à la France comportait une clause ouvrant le marché cinématographique des pays européens. En 1983, les États-Unis ont quitté l'UNESCO au moment où l'organisation culturelle des Nations unies prétendait ouvrir des négociations sur un nouvel ordre mondial de l'information (NOMIC).

L'avantage industriel acquis par les grandes sociétés cinématographiques américaines leur a permis, grâce à une ouverture commerciale croissante, de prendre une position dominante sur les marchés du vieux continent. L'explosion des communications conforte cette domination industrielle et culturelle.

La construction européenne a paradoxalement renforcé ce phénomène : les petits États sans tradition culturelle extérieure ni projection universelle s'accommodent de cette situation. 25 % des enseignements dispensés à l'Université d'Amsterdam le sont en anglais. De même, les multinationales européennes abandonnent au profit de l'anglais leurs langues d'origine. L'exigence de quotas européens en matière de télévision n'est pas acceptée par les opérateurs de nombreux pays qui, pour pouvoir remplir leurs grilles avec les produits américains, les moins chers, font pression sur leurs gouvernements.

Nouveaux enjeux

Les interactions culturelles sont de plus en plus complexes et contradictoires. La mondialisation des échanges a bousculé le modèle français centré sur l'État. Mais le modèle anglo-saxon fondé sur le libre-échange ne s'est pas pleinement imposé, même aux États-Unis. Des États de l'Union européenne ont proposé une politique commune défensive et constructive : une directive a imposé des quotas en faveur des productions européennes ; la Communauté et le Conseil de l'Europe encouragent productions et coproductions. La France et la RFA, ultérieurement rejointes par l'Espagne, ont créé la Sept, dont la diffusion s'étend à l'Europe de l'Est, au Maroc et au Mexique. En 1993, treize télévisions publiques européennes ont constitué Euronews, qui diffuse, en cinq langues, de l'information en continu. Depuis 1996, les sociétés exportatrices de programmes européens coopèrent afin d'optimiser leurs efforts.

Ces convergences n'ont pas fondamentalement changé les influences : les flux culturels venus des États-Unis restent dominants. L'explosion du réseau de la communication électronique, communément appelée Internet, a brutalement accentué ce

La thèse d'Huntington à l'épreuve des faits



Planisphère oblique, projection à compensation régionale. J. Bertin.

déséquilibre. Plus de 80 % des échanges sur la toile se font en langue anglaise, et ont pour l'essentiel une origine nord-américaine. Mais le soutien des États-Unis au libre-échange culturel se tempère du fait de la remise en cause, sur leur propre terrain, de leur hégémonie en matière culturelle. Ainsi les États-Unis ont pu craindre de perdre le contrôle de leur diffusion culturelle lorsque le Japon a choisi l'anglo-américain comme support de ses exportations et de ses investissements culturels.

Au-delà de cette « menace » japonaise, le modèle anglo-saxon peut sembler remis en cause, de l'intérieur cette fois, d'une part par la réussite scolaire et universitaire des Américains d'origine asiatique – des statistiques ont révélé que les étudiants d'origine asiatique réussissaient de façon significative à pénétrer les universités les plus cotées –, d'autre part du fait de l'émigration latino-américaine. Cette émigration se traduit par l'émergence d'une offre culturelle spécifique – une presse, une télévision, une édition en espagnol se sont développées dans les années 1980 – et par l'utilisation croissante de l'espagnol comme langue véhiculaire sur le territoire des États-Unis. En réaction, des groupes de pression, soucieux de préserver les valeurs américaines et la langue anglaise, sollicitent la puissance publique : un projet de loi constitutionnelle a été déposé en vue de faire de l'anglais la langue officielle des États-Unis.

LE CHOC DES CIVILISATIONS SELON SAMUEL P. HUNTINGTON

Dans un article paru en 1993 dans la revue *Foreign Affairs* et développé trois ans plus tard dans son ouvrage *The clash of civilizations and the remaking of world order*, Samuel P. Huntington, forme l'hypothèse que « dans le monde nouveau, les conflits n'auront pas essentiellement pour origine l'idéologie ou l'économie. Les grandes causes de division de l'humanité et les principales sources de conflit seront culturelles (...). Le choc des civilisations dominera la politique mondiale ».

Huntington définit la civilisation comme « la forme la plus élevée de regroupement par la culture et le facteur d'identité culturelle le plus large qui caractérisent le genre humain, indépendamment de ce qui le distingue des autres espèces. Elle se définit par des éléments objectifs communs comme la langue, l'histoire, la religion, les coutumes, les institutions et par le processus subjectif d'identification de ceux qui les partagent ». À partir de cette définition, Huntington dresse une liste des « civilisations majeures : occidentale, confucéenne, japonaise, islamique, hindouiste, slave-orthodoxe, latino-américaine, et peut-être africaine ».

La superposition sur une même carte (voir ci-dessus) des « civilisations majeures » selon Huntington et des conflits que connaît la planète aujourd'hui invalide largement la thèse de l'universitaire américain : de très nombreux conflits se trouvent à l'écart des zones de « choc des civilisations ». Les attentats du 11 septembre 2001, puis la guerre d'Irak en 2003 ont paru redonner vigueur à cette théorie, mettant en perspective un affrontement généralisé entre le monde occidental et les musulmans. Mais les leaders de chaque côté prennent soin de récuser cette thèse, affirmant que les lignes de fracture passent à l'intérieur de chaque civilisation.

La géopolitique des religions

La religion peut être considérée comme un ensemble d'idées et de croyances reliant une communauté, *religare* en latin, et représente à ce titre, une idéologie parmi de nombreuses autres. Si la diversité caractérise l'ensemble des religions du monde, celles-ci présentent cependant la constante d'une influence perpétuelle sur la géopolitique mondiale.

Les Églises chrétiennes

Regroupant 2 milliards de baptisés, les Églises chrétiennes se distinguent en trois courants majeurs qui présentent sa diversité géopolitique :

L'Église catholique, 1 milliard d'adeptes, s'est diffusée à travers le monde à la faveur des colonisations entreprises, entre autres, par l'Espagne, la France et le Portugal. Elle possède en outre, un statut unique, disposant d'un État – le Vatican à Rome – et d'une représentation diplomatique incarnée par la fonction papale. Cette centralisation poussée lui permet d'exercer un rôle international non négligeable, en représentant le ciment de nombreuses organisations diverses et en inspirant certains courants politiques, telle l'Internationale démocrate chrétienne.

Les Églises protestantes, apparues au XVI^e siècle sous l'impulsion des réformateurs, se structurent en grands ensembles transnationaux (340 millions d'adeptes) dont les plus importants sont : la Commission anglicane, l'Église luthérienne, l'Église réformée, les méthodistes et les baptistes. Depuis longtemps, le protestantisme apparaît comme le lien solide entre divers ensembles régionaux, marqués par une cohésion culturelle et religieuse prononcée (Amérique du Nord, monde germanique, Scandinavie).

L'orthodoxie, trouve son origine dans le schisme d'Orient de 1054 et compte aujourd'hui 215 millions d'adeptes. Traditionnellement présente dans les régions slaves et balkaniques, son expansion géographique s'est néanmoins effectuée au gré des émigrations grecques, russes et arabes.

L'islam

L'islam, « soumission à la volonté divine » en arabe, rassemble 1,2 milliard de croyants à travers le monde. Objet d'une expansion continue que favorise une forte démographie, il n'est pas limité au monde arabe. En effet, les pays musulmans les plus peuplés – comme le Bangladesh ou l'Indonésie – illustrent la diversité de ses aires géographiques de développement.

À la mort du prophète Mahomet, une lutte politique pour la succession fut à l'origine de la distinction entre deux courants majeurs : le sunnisme, qui représente 83 % de la population musulmane et le chiisme 16 %, dont certains courants prennent, à l'heure actuelle, une forme particulièrement révoltée. En effet, la confusion entre raison et foi religieuse semble aujourd'hui légitimer l'idéologie de conversion et le *djihad* (guerre sainte).

Le wahhabisme, courant réformiste du sunnisme, illustre pour sa part, le problème de la modernité à laquelle l'islam se trouve confronté, à l'aube du XXI^e siècle. Prêchant une foi rigoriste et une interprétation littérale de la *charia* (loi musulmane), certains courants fondamentalistes s'élèvent contre de nombreuses

pratiques, considérées comme des innovations incompatibles avec la pureté de la religion des temps anciens. Ces doctrines connaissent un relatif succès auprès des pays du tiers-monde. Pour ces derniers, l'islamisme apparaît comme l'élément fédérateur face à la « perte de leur identité » qu'ils imputent à la modernisation excessive.

Les autres religions

Le judaïsme, 15 millions d'adeptes, a conservé une réelle homogénéité, en dépit d'une centralisation inexistante. Si la pratique religieuse et les comportements socioculturels ont évidemment joué un rôle majeur, le génocide nazi et la création de l'État d'Israël (1948) ont constitué des facteurs supplémentaires d'identification collective.

Le bouddhisme, 360 millions d'adeptes, se compose de trois branches distinctes : mahayana, theravada et lamaïstes. L'absence d'une structure centralisée l'a contraint à ne représenter qu'un facteur géopolitique restreint, circonscrit à une quinzaine de pays d'Asie et ce, en dépit d'un certain désenclavement au cours du dernier tiers du XX^e siècle.

L'hindouisme, 810 millions d'adeptes, est une religion polythéiste, issue de la religion des populations indo-européennes, entrées en Inde au II^e millénaire avant J.-C. Elle exerce aujourd'hui une influence sensible bien que limitée au monde indien (Inde, Népal).

Enfin, il convient de souligner que si les agnostiques et athées (920 millions d'individus) se définissent comme non-religieux, les sectes diverses exploitent, quant à elles, ce créneau de la foi religieuse en mêlant ésotérisme, science et religion. Dans le but d'accroître son influence, jusqu'ici limitée, elles aspirent à bénéficier de la liberté de culte, reconnue par l'ONU, ainsi qu'aux droits qui s'y rattachent.

Religions et conflits

La plupart des religions du monde présente comme caractéristique commune le rattachement territorial à des lieux de mémoires, lieux de culte (église, mosquée, temple) ou de villes saintes, empreintes d'une dimension historique particulière et symbolique. Ces hauts lieux se trouvent à l'origine d'importants mouvements de populations (240 millions de pèlerins).

Tandis que des millions de catholiques convergent, depuis le XI^e siècle, vers Saint-Jacques-de-Compostelle, le *Hadj*, pilier de l'islam, regroupe tous les ans à La Mecque près d'1 million de croyants. Régulièrement, ce pèlerinage fait l'objet de vives contestations à l'égard de la dynastie saoudienne qui contrôle les lieux saints d'Arabie Saoudite.

En effet, le prestige politique que confère le contrôle de ces lieux, implique qu'ils soient l'enjeu de luttes et de revendications, tant intra-étatiques qu'interétatiques. Tel est le cas de Jérusalem, ville sainte qui réunit trois grandes religions : le Temple de David, le Haram al Sharif et l'Église du Saint. Cette situation géographique singulière contrarie la pratique des cultes et exacerbe les tensions entre les différentes communautés.

Les principales religions dans le monde



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

La religion, un facteur d'aggravations

Le facteur religieux a, de tout temps, façonné nombre de conflits à travers le monde, qu'il s'agisse de la lutte entre Tamouls hindouistes et Cinghalais bouddhistes, de l'opposition entre protestants et catholiques en Irlande du Nord, ou encore des multiples affrontements en ex-Yougoslavie.

Néanmoins, ce facteur ne peut être considéré comme à l'origine de tels conflits, et s'analyse plutôt comme un vecteur de consolidation des tensions existantes. Ces considérations religieuses et spirituelles permettent en effet de légitimer des aggravations et des dérives éventuelles.

À cet égard, les rhétoriques que se sont opposées, par médias interposés, George W. Bush et Oussama Ben Laden, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, offrent une illustration significative de cette interpénétration entre le politique et le religieux.

VERS UN AFFRONTEMENT DES RELIGIONS

Les attentats du 11 septembre 2001 ont eu pour effet, entre autres, de raviver auprès de l'opinion publique internationale, les traditionnels débats et fantasmes autour d'un éventuel « choc des civilisations ». Dans son ouvrage *The clash of civilisations and the remaking of world order* (1996), S. P. Huntington considère que la fin de la guerre froide laisse la place aux conflits entre identités, fondées sur les ethnies et la religion. Or, la principale limite d'une telle approche, réside dans l'inexistence de blocs monolithiques, culturels ou religieux, dont l'affrontement réciproque apparaîtrait aussi inévitable que dramatique. En effet, les religions ne sont pas des ensembles uniformes et leurs diversités internes sont multiples : le catholicisme, bien qu'unifié par le Vatican, génère ses propres tendances contestataires (fondamentalisme, théologie de la libération) et l'orthodoxie oppose traditionnellement libéraux et conservateurs. Il en va de même de l'hindouisme, scindé entre vishnouistes et shivaïstes et du judaïsme où se distinguent ashkénazes et sépharades.

Enfin, un affrontement entre le monde occidental judéo-chrétien et le monde musulman semble peu probable. Si l'islam représente assurément la religion la plus diverse, elle demeure fragmentée entre laïcs et intégristes, mollahs et militaires. La première guerre moderne, destinée à endiguer l'islam révolutionnaire, fut conduite par l'Irak contre l'Iran dans les années 1980. En effet, de par ses multiples divisions, l'islam se révèle incapable, jusqu'à maintenant, de présenter un projet commun et synthétique lui permettant, dès lors, d'incarner cette véritable alternative, tel que le fut, par exemple, le modèle soviétique durant la guerre froide. Cependant, il est indéniable que les sentiments et croyances religieuses, aussi diverses et divisées qu'elles puissent être, demeurent des vecteurs majeurs d'affirmation de conflits internationaux.

Les droits de l'Homme



Les droits de l'Homme se définissent comme les droits inhérents à la personne humaine, de par sa seule et unique existence. À ce titre, ils sont universels et inaliénables. Parce qu'ils touchent à des domaines aussi variés que la politique, la vie économique et sociale ou encore la liberté spirituelle, ils ont produit et produiront encore des effets considérables dans de nombreux pays.

La notion de droits de l'Homme est ancienne, mais ne commence à revêtir de sens concret qu'avec les textes révolutionnaires britannique, américain et français. L'école marxiste dénonce très vite cette conception étroite des droits de l'Homme, expression de l'individualisme, simple dérivatif politique permettant à la bourgeoisie de maintenir l'essentiel de sa domination. Cette opposition se retrouve au niveau des États, où les pays socialistes préfèrent défendre des droits collectifs et dénoncent, à travers cette promotion internationale des droits de l'Homme, une nouvelle forme d'impérialisme issue de la philosophie politique occidentale. S'ils tendent à l'universalisme (c'est-à-dire qu'ils s'adressent à tous les hommes sans distinction), ces droits n'en sont pas pour autant universels. Cette volonté occidentale d'étendre à l'ensemble du monde sa conception des droits de l'Homme est estimable. Cependant, nier les spécificités des cultures non occidentales, quant à leur approche de ces droits, revient alors à faire preuve d'un ethnocentrisme qui ne peut qu'être rejeté par les autres sociétés.

Mis de côté pendant plusieurs décennies, les droits de l'Homme reviennent au-devant des préoccupations après la Seconde Guerre mondiale, quand l'on constate que le droit international de l'époque ne permet pas, en tant que tel, de sanctionner les dirigeants qui persécutent et anéantissent une partie de leur propre population. On considérerait en effet jusqu'alors que cette pratique relevait de la politique intérieure, ce qui n'autorisait la communauté internationale qu'à protester mollement (exemples du génocide turc contre les Arméniens en 1915, et des pogroms russes contre les Juifs, en 1881 et 1882, suivis de quatre décennies de déportations internes).

C'est dans l'ordre international de l'après-guerre et de la décolonisation, que se développent alors les textes relatifs à la sauvegarde des droits de l'Homme et que naissent des organisations non gouvernementales, destinées à veiller au respect de ces principes.

L'irrésistible ascension des droits de l'Homme

L'Assemblée générale des Nations unies en adoptant, le 10 décembre 1948, une résolution instituant la Déclaration universelle des droits de l'Homme, avait moins pour ambition de rassembler tous les États derrière un instrument juridiquement contraignant – impossible à créer au vu des divergences entre pays membres – que de promouvoir un texte à forte portée symbolique. Cette déclaration devait toutefois constituer la première pierre d'un édifice politique visant à protéger la population mondiale des exactions connues par le passé.

Elle fut complétée par d'autres textes, parmi lesquels on peut citer le pacte sur les droits civils et politiques et le pacte sur les

droits économiques et sociaux, tous deux adoptés en 1966. D'autres textes sont venus s'ajouter afin de protéger certaines catégories de personnes (femmes, réfugiés...) ou interdire le recours à certaines pratiques injustifiables (torture, esclavage...).

Parallèlement, des textes régionaux ont été signés pour prendre en compte certaines réalités locales et tenter d'assurer une protection adéquate de ces droits. Les continents africain et américain ont ainsi adopté leur propre charte, mais les effets en sont plus ou moins limités. Il n'y a guère que les Européens qui aient mis en place un véritable système permettant de garantir le respect de ces droits par l'intermédiaire d'une Cour – dont les arrêts s'imposent aux juridictions nationales – chargée de veiller au respect des principes énoncés, notamment dans la Convention européenne des droits de l'Homme.

La mondialisation progressive de l'information et le travail de certaines ONG ont également renforcé l'attention de la communauté internationale vis-à-vis des menaces pesant sur les droits de l'Homme dans le monde. Par leur action commune, ils ont sensibilisé les opinions publiques aux drames qui se nouaient dans certains pays et ont incité les gouvernements à s'interroger sur des notions comme celle de devoir d'ingérence. La libération de Nelson Mandela et le démantèlement de l'apartheid, en Afrique du Sud en 1990, ont ainsi pu être suivis sur toute la planète.

De même, les témoignages hypermédiatisés lors des massacres au Rwanda en 1994 et en ex-Yougoslavie (de 1991 à 1995) ont poussé la communauté internationale à agir. L'instauration de tribunaux, tels que le Tribunal pénal international (TPI), pour juger les responsables de crimes de guerre et contre l'humanité, ont contribué à renforcer cette impression d'ascension irrésistible des droits de l'Homme. À ce titre, l'arrestation de Milosevic en 2001 suscita des grands espoirs chez les victimes et de sérieuses craintes pour certains dictateurs.

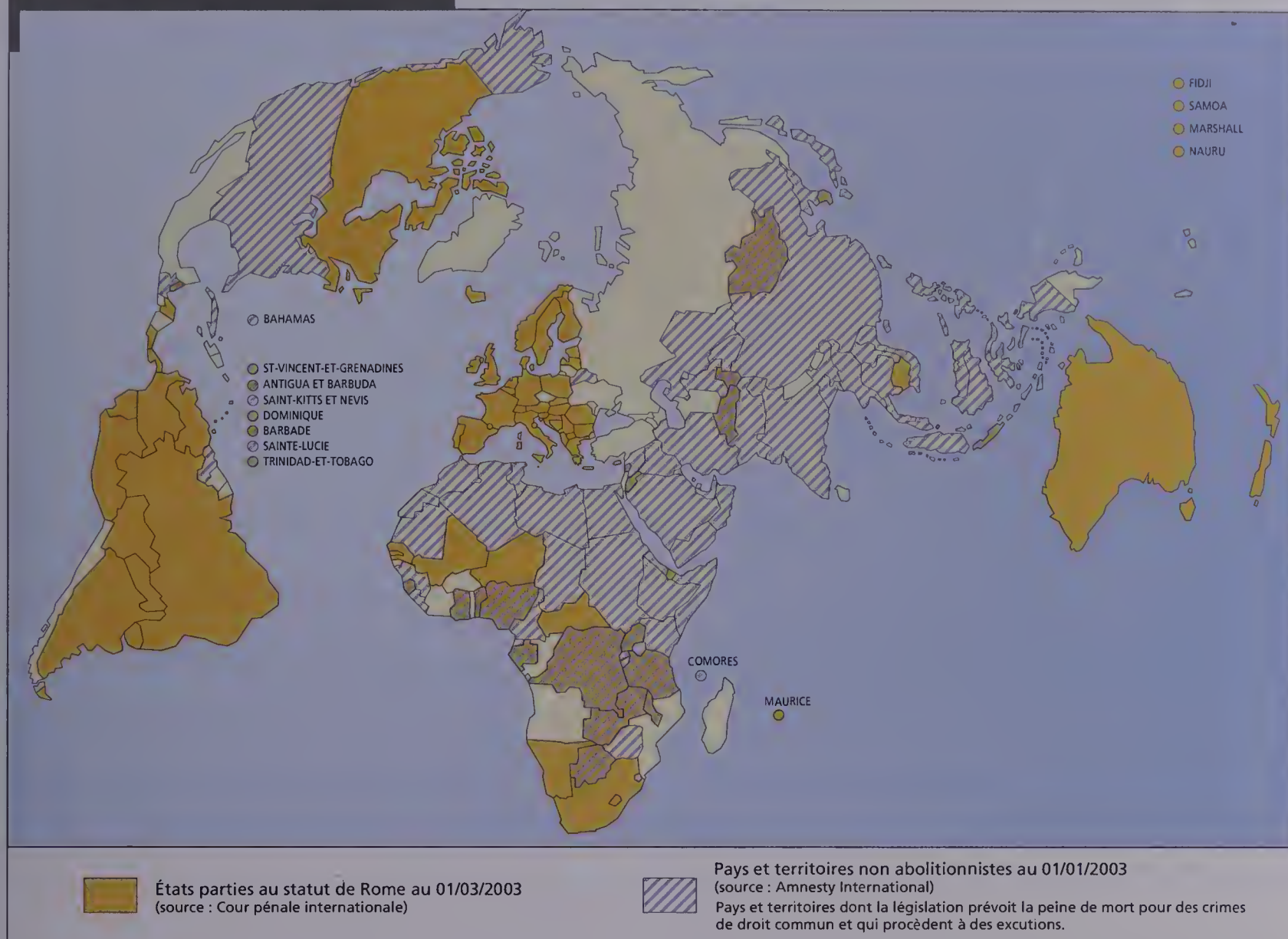
Aujourd'hui, c'est la toute nouvelle Cour pénale internationale (CPI) qui constitue l'un des chevaux de bataille des défenseurs des droits de l'Homme. Mise en place en juillet 2002, elle est une organisation indépendante, destinée à juger des crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qui ne font pas l'objet de poursuites par une juridiction nationale.

Le monde est-il meilleur ?

Pour autant, la protection des droits de l'Homme est-elle devenue la règle planétaire et la violation de ceux-ci l'exception ? Il serait vain de le croire. La Cour pénale internationale, si elle est une avancée importante dans la sauvegarde de ces droits, n'est pas la panacée. Ses limites sont inhérentes à celles du droit international. Ne peuvent en effet être traduits devant ce tribunal que les ressortissants issus des pays parties au traité de Rome, instituant cette Cour, et pour des faits qui ne peuvent être antérieurs à 2002. Si ce traité a été signé par un nombre important d'États, les ratifications qui permettent l'application effective du texte tardent à venir. Par ailleurs, les États-Unis, la Chine et la Russie n'en sont pas membres.

D'autre part, les rapports annuels d'ONG comme la Fédération internationale des droits de l'Homme, Amnesty International ou

Les droits de l'Homme en 2003



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Human Right Watch demeurent toujours volumineux. La torture reste ainsi une pratique courante dans de nombreux pays. La Corée du Nord refuse toujours toute venue d'observateurs et a mis quinze années avant de remettre à l'ONU un rapport sur l'application qu'elle fait du pacte sur les droits civils et politiques dont elle est signataire.

La violation des droits de l'Homme n'est pas le seul fait des pays autoritaires, même si les atteintes les plus graves sont commises dans ces États. Aujourd'hui encore, nombre de démocraties sont montrées du doigt parce qu'elles ne respectent pas certains droits. Ainsi, la France est-elle régulièrement critiquée pour ses violences policières vis-à-vis des demandeurs d'asile. Les États-Unis ont toujours recours à la peine de mort (un peu plus d'une exécution par semaine en 2001); tandis que le gouvernement israélien poursuit les démolitions de maisons palestiniennes et renforce les bouclages et couvre-feux dans les territoires occupés, au nom de la lutte contre le terrorisme.

Paradoxalement, la lutte contre le terrorisme pourrait devenir la nouvelle menace pesant sur la promotion des droits de l'Homme à travers le monde. Après le 11 septembre 2001, nombreux sont les pays à avoir profité du choc psychologique des attentats pour durcir leur législation, n'hésitant pas à restreindre certaines libertés au nom du principe de sécurité. Les atteintes à certains droits ont pris une place inquiétante dans de nombreuses sociétés, y compris occidentales. Les détentions administratives

illimitées se sont multipliées aux États-Unis et au Royaume-Uni et ce, sans qu'elles ne soient accompagnées d'un contrôle renforcé des autorités judiciaires.

Certains dirigeants n'ont pas hésité à récupérer les attentats de New York et de Washington, ainsi que la lutte mondiale contre le terrorisme, pour justifier les exactions commises par leurs armées dans certains territoires. En Russie, le Président Poutine y a vu un moyen de légitimer son action en Tchétchénie, destinée selon lui, à lutter contre l'extension inquiétante de mouvements islamistes dans la région.

Enfin, il ne faut pas négliger les intérêts économiques en jeu dans la condamnation des atteintes aux droits de l'Homme. Les pays les plus démocratiques n'hésitent pas à mettre de côté leurs idéaux lorsque des accords commerciaux sont en jeu. Même en ce qui concerne la défense de principes qui se veulent universels, l'application est parfois extrêmement sélective. Selon le jeu des alliances ou d'une certaine conception des intérêts géopolitiques, on se montre plus sévère sur le respect des droits de l'Homme avec certains États que d'autres.

La globalisation et le développement des moyens de communication, s'ils ne suffisent pas à empêcher la violation de ces droits, permettent cependant qu'elle ne soit plus – comme autrefois – inconnue des opinions publiques.

La protection de l'environnement

« La Terre n'est pas un héritage de nos ancêtres mais un emprunt à nos descendants. » Cette phrase de Saint-Exupéry pose bien le problème de la nécessaire protection de l'environnement. Si la Révolution industrielle du XIX^e siècle a permis un développement économique considérable, celle-ci a eu, en contrepartie, des effets négatifs sur notre environnement. Les ressources naturelles, qui autrefois paraissaient illimitées, ne sont cependant pas inépuisables. De plus, l'action de l'homme, qui par nature n'est pas respectueux de son environnement, tend souvent à le dégrader. En effet, l'industrialisation, tout comme l'urbanisation non contrôlée, constituent aujourd'hui un des risques majeurs pour la planète. Si le spectre des famines et des grandes épidémies s'est éloigné, il a été remplacé par les nouvelles dégradations environnementales. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Terre a vu disparaître des milliards d'espèces végétales et animales ainsi que le cinquième de ses forêts équatoriales et de la couche arable de ses terres cultivées. L'augmentation de l'activité industrielle accroît les émissions de gaz carbonique, le CFC (chlorofluorocarbones). L'activité humaine modifie la composition de gaz de l'atmosphère et la chaleur renvoyée crée un effet de serre qui réchauffe le climat.

Un enjeu mondial

La protection de l'environnement est l'enjeu du XXI^e siècle et concerne tous les pays du globe. Les atteintes majeures à l'environnement, telle que la perforation de la couche d'ozone ou la disparition de la forêt amazonienne, ont des répercussions sur l'ensemble de la planète. Seules des décisions, collectives et cohérentes au niveau planétaire, permettront de concilier développement et sauvegarde de l'environnement.

Prôner une croissance zéro, comme le réclamaient en 1972 les économistes du club de Rome, issus des pays développés, semble inadapté. Cette mesure, injuste à l'égard des pays du Sud, non seulement les priverait des besoins en développement, mais renforcerait davantage encore leur pauvreté. Deux milliards huit cents millions d'individus de cette zone vivent, effectivement, avec moins de 2 \$ dollars par jour, et connaissent des grandes carences en terme d'éducation, de santé, d'alimentation et d'accès à l'eau.

Les pays du Nord, responsables des plus graves atteintes aux équilibres écologiques durant leur industrialisation de la fin du XIX^e jusqu'au début du XX^e siècle, ne peuvent donc pas empêcher, au nom de la protection de l'environnement, le développement de ceux du Sud.

La protection de la couche d'ozone

La couche d'ozone protège la Terre des rayonnements ultraviolets. L'émission de certains gaz, principalement les chlorofluorocarbones (CFC) utilisés notamment dans l'industrie du froid, réfrigérateurs, climatiseurs..., et les aérosols la dégradent. Elle avait ainsi diminué de 3 % entre 1960 et 1985. Les producteurs de CFC, qui sont presque tous de grands groupes occidentaux, se sont accordés pour en limiter puis en éliminer leur production, et développer des substituts. Mais les groupes industriels du Sud ne sont

pas disposés à fournir les mêmes efforts. L'Inde s'est en effet lancée dans un programme de construction de réfrigérateurs bon marché – donc accessible au plus grand nombre – mais particulièrement polluants. Si à terme, du fait du développement économique, la plupart des ménages indiens ou chinois sont équipés de réfrigérateurs, le problème connaîtra une acuité nouvelle. Faut-il, cependant, au nom de la protection de l'environnement les interdire ? Et comment faire appliquer une telle norme à l'Inde qui peut de bon droit plaider le caractère inéquitable d'une telle mesure ?

Les problèmes écologiques ont par là même une forte dimension Nord/Sud.

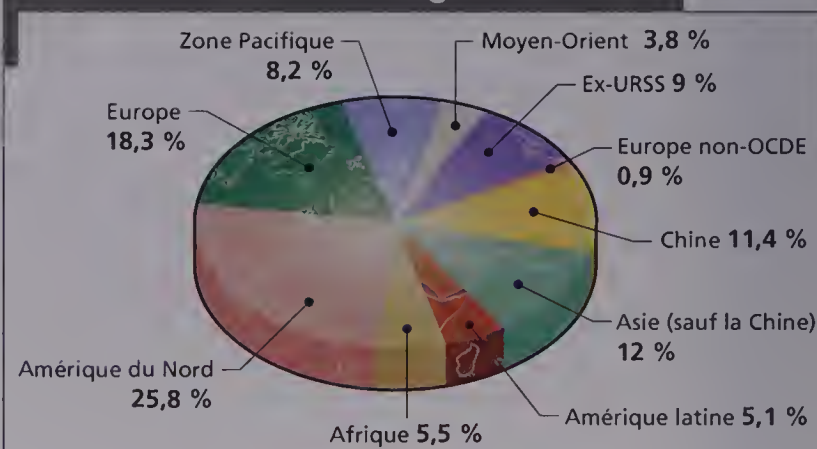
L'effet de serre

L'effet de serre est dû à l'augmentation dans l'atmosphère de certains gaz, provoqués par la combustion d'énergie (le méthane résultant de déchets organiques et le gaz d'échappement des véhicules). La Terre renvoie ou reflète l'énergie qui lui est transmise par le Soleil. La modification de la composition des gaz, du fait de l'activité humaine, fait qu'une grande partie de la chaleur renvoyée est prise au piège, comme dans une serre. La Terre, en effet, est un système clos où aucune matière n'entre ou ne sort, mise à part l'énergie du rayonnement du Soleil.

Selon les estimations, cet « effet de serre » pourrait provoquer une augmentation de la température moyenne de la planète de 1,5° à 4,5 °C, d'ici 2030. Une telle perspective de réchauffement de la Terre susciterait une hausse du niveau de la mer, due à la fonte des glaciers, et entraînerait donc l'inondation et même le recul des côtes. L'augmentation du niveau des mers pourrait submerger 3 % des terres émergées, abritant entre 10 et 20 % de la population mondiale, et 25 % des surfaces cultivées. Le Bangladesh, les deltas de l'Inde et du Nil, les côtes du Golfe du Mexique – zones déjà surpeuplées – seraient concernées au premier chef.

En novembre 2000, dans un rapport à l'ONU, un groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat réévaluait ses prévisions à la hausse, tablant sur un réchauffement situé entre 1,5 et 6 °C, d'ici 2100.

La consommation d'énergie en 2003



Les plus gros consommateurs d'énergie sont les États-Unis. Bien que ce pays compte à peine 5 % de la population mondiale, ses habitants consomment environ 25 % de la production globale d'énergie. Ainsi, par habitant et par an, les États-Unis consomment en moyenne 8,1 tep (tonne équivalent pétrole), la France 4,3 ; la Chine 0,9 ; l'Afrique 0,6.

La convention de Kyoto de 1997



En août 2000, une expédition scientifique circulant dans l'océan Arctique constatait qu'une partie de la glace du pôle Nord avait disparu. On assiste à une multiplication, de ce qu'on appelait autrefois, des « catastrophes naturelles » : pluies torrentielles sur l'Inde, canicule sur les villes européennes, inondations au Mozambique, sécheresses en Chine, ravages créés par El Niño, séismes en Turquie, Grèce, Colombie et Taiwan, glissements de terrain au Mexique et au Venezuela, cyclone en Inde et au Pakistan. Les catastrophes climatiques s'enchaînent à des intervalles de plus en plus rapprochés.

On peut tout à fait envisager que la protection de l'environnement, loin d'être un facteur d'arrêt de la croissance, en constitue l'un des stimulants. Après tout, il s'agit ni plus ni moins de créer un nouveau marché, qui plus est avec le soutien des consommateurs des produits « verts » qui ont le vent en poupe. Mais il ne faut pas se cacher que la lutte contre la dégradation de l'environnement est l'une des sources de conflits Nord/Sud.

Le développement durable

En 1987 apparaît le nouveau concept de développement durable. Il fut lancé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dirigée par Gro Harlem Brundtland, Premier ministre Norvégien de l'époque. Ce concept se définit comme la réponse au besoin du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins : accroître le bien-être de tous, sans détruire l'environnement. Par ailleurs, il sous-entend que la protection de ce dernier n'exige pas qu'une partie de l'humanité soit maintenue dans le dénuement.

Si le développement des pays du Sud peut également poser des problèmes d'environnement, pour l'heure, ce sont les pays riches qui sont les plus exposés. Globalement, ces pays, qui représentent 1/6^e de la population totale, consomment 60 % de l'énergie

mondiale (25 % pour les États-Unis), 85 % du bois et 65 % des produits alimentaires.

Cependant, cette inégalité dans la répartition des ressources naturelles est également à l'origine de dégradations environnementales. Les pays du Sud, comme l'Inde et la Chine – pays fortement peuplés et en pleine croissance – ne disposent pas des mêmes ressources que les Occidentaux. La forte dépendance au charbon de la Chine qui, en 2000, représentait 72 % de son énergie, freine la lutte engagée contre l'effet de serre, et fait de ce pays l'un des premiers pollueurs de la planète. Celui-ci a prévu, néanmoins, de diminuer ses proportions à 60 % d'ici à 2010.

Des avancées qui se font attendre

En juin 1992, lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Brésil) est signée une convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau susceptible d'empêcher toute perturbation dangereuse du système climatique. Depuis le succès relatif de cette convention, bien d'autres ont été vouées à l'échec.

En 1997, à Kyoto, les pays qui s'industrialisent, depuis plus de 150 ans, se sont engagés à réduire de 5 % leurs émissions de gaz à effet de serre. Cependant, les États-Unis ont refusé de ratifier ce protocole. Par la suite, la conférence de La Haye en 2000, et la Conférence mondiale sur le développement durable de Johannesburg en août 2002, ont été également des échecs devant le refus des États-Unis d'accepter des contraintes sur leur consommation d'énergie.

Alors que les scientifiques et les ONG s'accordent à reconnaître l'état d'urgence en matière d'environnement et à prendre des décisions rapides et contraignantes, la position américaine semble bien la plus discutable.

Division de l'Allemagne

> et crises de Berlin

Après la défaite de l'État nazi, l'Allemagne est gérée conjointement par les Alliés. Le pays est divisé en quatre zones : américaine, française, britannique et soviétique. Berlin, située entièrement en zone soviétique, est divisée sur le même mode. De 1945 à 1947, plusieurs réunions entre les puissances victorieuses ont lieu, mais aucun accord sur le sort de l'Allemagne n'est conclu. C'est le début de la guerre froide.

Américains, Français et Britanniques, ayant réuni leurs zones d'occupation en août 1946, posent les bases d'un nouvel État allemand en juin 1948, avec notamment la création d'une nouvelle monnaie, le Deutsche mark. Les Soviétiques annoncent le blocus autour du secteur occidental de Berlin, le 23 juin 1948. Les relations ferroviaires et routières avec les zones occidentales de l'Allemagne sont interrompues. Berlin-Ouest est isolée du reste du monde et les Occidentaux craignent que Moscou cherche à annexer entièrement la ville. Ils mettent en place un « pont aérien » qui va nourrir les 2,5 millions de Berlinoises de l'Ouest pendant presque une année. Le pari est techniquement audacieux, car le transport aérien est à l'époque peu développé. C'est aussi un choix politique habile qui laisse à l'URSS la responsabilité de déclencher ou non un affrontement direct. Mais cette dernière prend le parti de ne pas abattre d'avions américains, et comprend qu'il serait vain de prolonger le blocus. Il est levé le 12 mai 1949.

Un blocus aux lourdes conséquences

Berlin, autrefois symbole du militarisme prussien, devient pour le camp occidental celui du « combat pour la liberté ». La réhabilitation politique de l'Allemagne débute à l'Ouest, mais elle se fait au prix de la division du pays. L'Allemagne de l'Ouest comprend que sa liberté dépend de la protection militaire américaine. Le 8 mai 1949, les trois zones occidentales se regroupent en un État fédéral et deviennent la République fédérale allemande (RFA). En riposte, la zone soviétique adopte sa propre Constitution et devient la

République démocratique allemande (RDA). La nation allemande est désormais divisée en deux États appartenant l'un au camp occidental, l'autre au camp soviétique. En 1954, la RFA se voit reconnaître une pleine souveraineté et est intégrée à l'OTAN. En contrepartie, les Soviétiques créent en 1955 le pacte de Varsovie.

Édification et chute du mur de Berlin

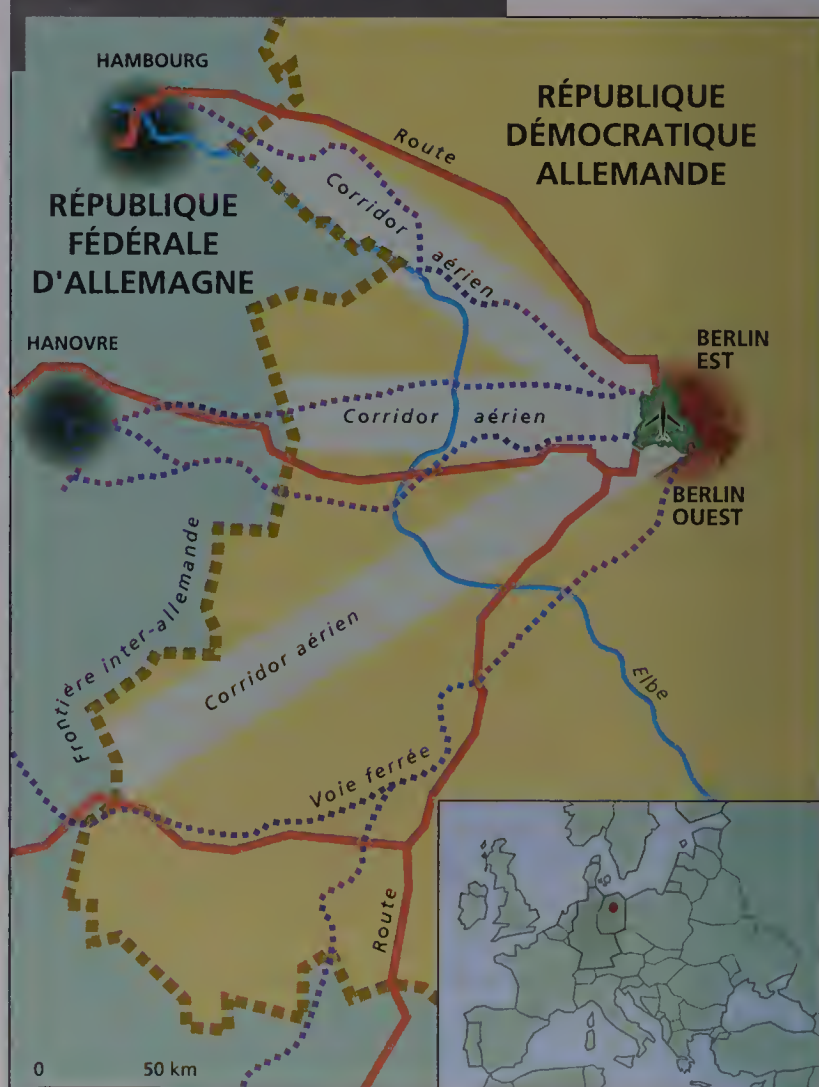
Si Berlin est le point noir – car isolé – du dispositif des Occidentaux, elle est également devenue le maillon faible du pacte de Varsovie. C'est le point de passage entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest. Ainsi de 1949 à 1961, trois millions et demi d'Allemands de l'Est ont « choisi la liberté ». Ces départs sont de plus en plus inacceptables pour la RDA, mettant trop en évidence l'impopularité et la faiblesse du régime. Dans la nuit du 15 août 1961, la RDA fait édifier un mur qui empêche tout passage d'une partie à l'autre de la ville. « Mur de la honte », il matérialise physiquement et symboliquement la coupure de l'Allemagne et, plus largement, de l'Europe, entre l'Est et l'Ouest.

Quarante ans plus tard, la poussée des populations est-allemandes désireuses de rejoindre la RFA, auxquelles le gouvernement n'est plus en mesure de s'opposer, mène à la destruction du mur dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989. Celle-ci symbolise la fin du clivage Est/Ouest et de la division de l'Europe.

Les quatre secteurs de Berlin en 1945



Les accès à Berlin-Ouest



La guerre de Corée



La guerre de Corée est considérée comme le paroxysme de la guerre froide. Elle éclate dans un pays pour lequel ni l'Union soviétique, ni les États-Unis n'avaient jusqu'alors manifesté un intérêt majeur.

Les deux Corée

Libérée de la colonisation que le Japon exerçait depuis 1910, la Corée voit les Soviétiques et les Américains s'installer de part et d'autre du 38^e parallèle. Petit à petit, deux embryons d'États, l'un pro-américain au Sud, l'autre pro-soviétique au Nord, se constituent. Au début de 1949, l'Union soviétique et les États-Unis retirent leurs troupes. De ligne de démarcation provisoire, le 38^e parallèle devint un rideau de fer asiatique.

Le 12 janvier 1950, le secrétaire d'État américain Dean Acheson déclare que le «périmètre défensif» des États-Unis va des îles Aléoutiennes au Japon et, de là, aux Ryukyu et aux Philippines, ce qui excluait la Corée. Il ajoute : «Pour autant que la sécurité militaire des autres régions n'est pas en cause, il doit être bien clair que personne ne peut la garantir contre une attaque militaire.»

Les Nord-Coréens en concluent qu'ils peuvent agir impunément. Le 25 juin 1950, des forces nord-coréennes franchissent le 38^e parallèle sans rencontrer de résistance. Aussitôt, les États-Unis demandent la convocation du Conseil de sécurité de l'ONU. Profitant de l'absence de l'URSS – qui boycottait le Conseil pour protester contre l'attribution du siège permanent chinois à Taïwan, et non à Pékin –, ils font adopter une résolution leur demandant de prendre le commandement d'une force de maintien de la paix de l'ONU. Le président indien Nehru, jouant les intermédiaires, propose un marché à Staline et à Truman : l'admission de la Chine populaire à l'ONU en échange de la paix en Corée, proposition rejetée par les Américains.

Un conflit meurtrier

Le 7 octobre 1950, les forces de l'ONU, essentiellement américaines, franchissent le 38^e parallèle. Craignant une éventuelle remise en cause de son régime, la Chine populaire envoie des milliers de «volontaires» se battre aux côtés des Nord-Coréens. Les troupes de l'ONU doivent reculer, Séoul est prise.

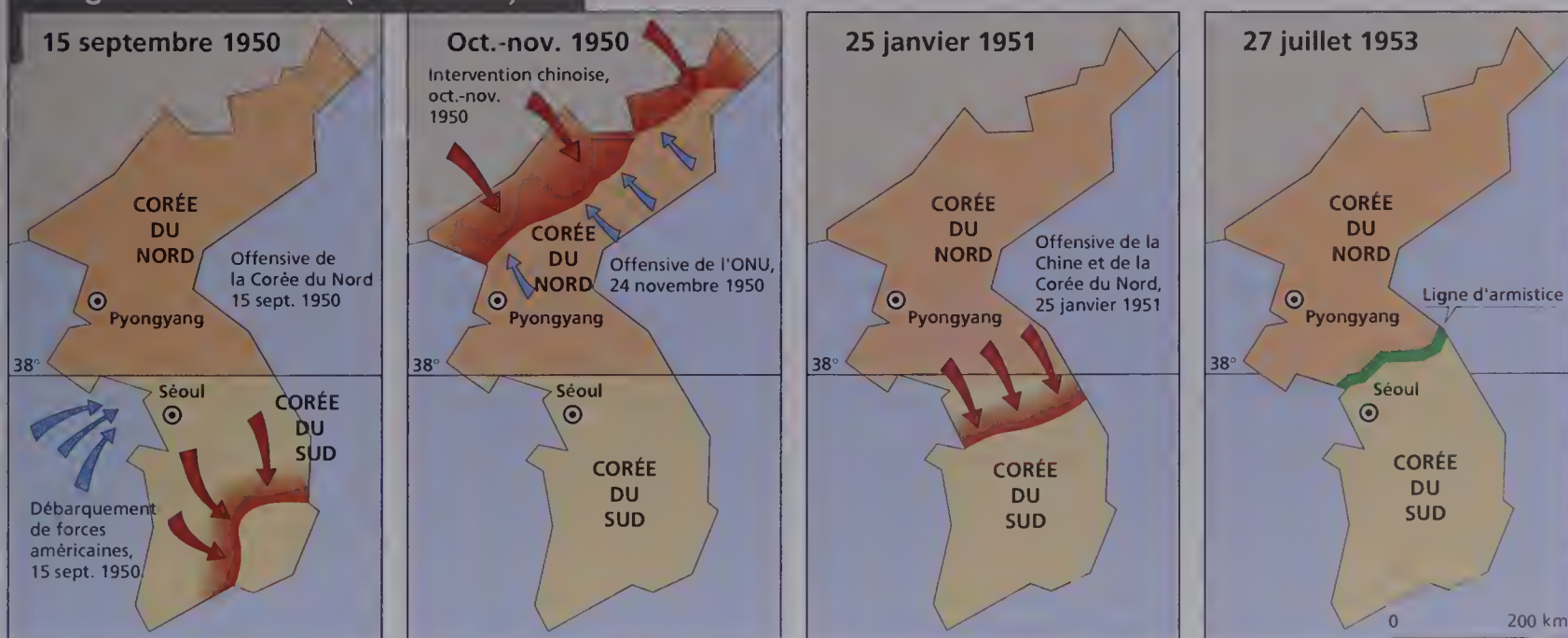
Héros de la Seconde Guerre mondiale, le général MacArthur, qui dirige les troupes américano-onusiennes, avait promis en novembre que les soldats américains seraient chez eux pour Noël. Surpris par l'offensive sino-coréenne, il réclame le bombardement du territoire chinois et propose même d'utiliser des armes nucléaires. Le 10 avril 1951, le président Truman le révoque de tous ses commandements, réaffirmant la suprématie du pouvoir politique sur le pouvoir militaire et sa volonté de ne pas transformer une «guerre locale» en conflit nucléaire Est/Ouest. Les troupes de l'ONU reviennent au 38^e parallèle, mais sans pénétrer cette fois sur le territoire nord-coréen.

En juin 1951, des négociations débutent. Elles durent deux ans. Une convention d'armistice est signée à Pan Mun Jon, le 27 juillet 1953. Une zone démilitarisée sépare désormais les deux pays. Les États-Unis accordent une aide militaire et économique à la Corée du Sud, l'URSS en fait autant avec la Corée du Nord.

Ce premier conflit de l'âge nucléaire fut extrêmement meurtrier. Les Occidentaux crurent que les Soviétiques s'étaient livrés, soit à une diversion sur le théâtre asiatique pour mieux attaquer l'Europe occidentale, soit à une répétition générale visant à tester la détermination américaine.

La guerre de Corée déboucha sur l'apothéose de l'anticommunisme aux États-Unis (maccarthysme) et accéléra l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest dans l'organisation politico-militaire de l'Alliance atlantique destinée à contrer la menace soviétique.

La guerre de Corée (1950-1953)



La guerre de Suez

Première manifestation d'un condominium soviéto-américain, la guerre de Suez (1956) est l'un des conflits les plus brefs de l'histoire. Ses effets sont pourtant durables, au niveau mondial plus encore qu'à l'échelle régionale. Français et Britanniques, vainqueurs militairement, sont humiliés sur le plan diplomatique. Le tiers-monde confirme son entrée sur la scène internationale.

La nationalisation du canal

Le nationaliste arabe Nasser prend le pouvoir en Égypte en 1952. Les Américains ayant refusé de livrer des armes à l'Égypte, il se tourne vers l'URSS qui en profite pour prendre pied au Proche-Orient. Washington annule l'aide promise pour l'édification du barrage géant d'Assouan. Afin de montrer que l'Égypte ne cède pas aux pressions américaines, Nasser nationalise le canal de Suez le 20 juillet 1956.

Cette décision fait deux victimes principales : la France, qui est la plus importante détentrice des actions du canal, et le Royaume-Uni, qui est le principal utilisateur de cette voie maritime. Israël, qui s'inquiète de la montée en puissance militaire de l'Égypte, propose un plan aux deux pays européens. Le 29 octobre 1956, Israël, aidé militairement par la France, attaque l'Égypte. La France et le Royaume-Uni, prétextent que la sécurité du canal est en péril et adressent aux deux belligérants un ultimatum exigeant le retrait de leurs troupes de chaque côté du canal, faute de quoi, la zone du canal serait occupée. Cet ultimatum, qui laissait l'armée israélienne occuper le Sinaï égyptien, était inacceptable pour Le Caire. La France et le Royaume-Uni interviennent.

Moscou et Washington entrent en scène

Le président américain Eisenhower n'apprécie guère de ne pas avoir été informé d'une opération qu'il désapprouve. Pour les pays arabes et asiatiques, il s'agit d'une manifestation de colonialisme. L'URSS est au contraire ravie que les regards soient détournés de son intervention contre la révolution démocratique hongroise. Moscou en profite également pour conforter sa position de protectrice de l'Égypte et des pays du tiers-monde contre l'impérialisme occidental. Le 5 novembre, le maréchal Boulganine, premier ministre soviétique, envoie une note comminatoire aux premiers ministres français, britannique et israélien : l'URSS se déclare prête à utiliser toutes les formes modernes d'armes destructives s'il n'est pas mis fin à l'expédition. L'allusion à une éventuelle utilisation de l'arme nucléaire est nette.



À la stupeur de Londres et de Paris, Eisenhower indique qu'il ne faut pas compter sur les États-Unis pour garantir leur sécurité. Washington spéculait même contre la livre anglaise dont les cours s'effondrent. À peine débarquée à Port-Saïd, l'armada franco-britannique doit piteusement rebrousser chemin.

Le fiasco est donc total pour ceux qui voulaient jouer les gendarmes de la région, rôle qui échoit aux États-Unis. Ces derniers n'ont pas hésité à lâcher leurs alliés dans la crise et à se montrer de fait solidaires de l'URSS. C'est le début du condominium. Bien qu'adversaires, Washington et Moscou peuvent avoir des intérêts communs.

La France déduit de cette déroute qu'elle ne peut s'en remettre totalement aux États-Unis. L'impuissance face à la menace soviétique et le lâchage américain s'avèrent capitaux dans la détermination française à acquérir l'arme nucléaire. À l'inverse, Londres tire la conclusion qu'elle a perdu son statut de superpuissance et qu'elle ne peut plus entreprendre d'actions internationales d'envergure sans l'appui, voire le feu vert des États-Unis.

Le tiers-monde s'affirme sur la scène internationale et le nationalisme arabe sort renforcé. Israël, qui apparaît comme la base avancée du monde occidental, voit son isolement régional confirmé.

La crise de Cuba



La crise de Cuba (1962)



- Base de fusées soviétiques installées en territoire cubain
- ← Rayon d'action des fusées soviétiques
- ■ ■ ■ Flotte de 18 bâtiments américains disposés en arc de cercle

Au bord du gouffre

Le 22 octobre 1962, dans une intervention télévisée dramatique, Kennedy révèle au peuple américain l'existence de missiles à Cuba, évoque la détermination américaine à ne pas accepter cette situation et parle de «risque de guerre mondiale». Il reçoit le soutien de ses alliés européens et latino-américains. Le lendemain, Khrouchtchev dénonce le blocus comme un acte qui viole le droit international, affirme que «l'URSS n'est pas ou n'est plus un État à qui on puisse parler le langage de la force» et annonce que «si les agresseurs déclenchent la guerre, elle ripostera en infligeant les coups les plus puissants». Mais il indique aussi que l'URSS ne veut pas la guerre et propose le démantèlement de toutes les bases militaires à l'étranger : en échange de la base soviétique de Cuba, les États-Unis devraient démanteler leur système de sécurité en Europe et en Asie. C'est inacceptable. Khrouchtchev ordonne aux navires soviétiques de faire demi-tour pour ne pas se heurter aux bâtiments américains qui assurent le blocus. Mais le problème des armes déjà déployées à Cuba demeure. Des négociations secrètes entre Russes et Américains permettent de définir un compromis proposé par Kennedy. Si Moscou retire ses fusées, Washington lève le blocus et s'engage à ne pas attaquer Cuba. Khrouchtchev accepte mais demande en outre aux Américains le retrait de leurs fusées Thor et Jupiter, basées au Royaume-Uni et en Turquie et braquées sur l'URSS. Les «2 K» (Kennedy et Khrouchtchev) se mettent donc d'accord sans que le Soviétique ne prenne la peine de consulter son allié cubain. Castro en sera furieux et les rapports soviéto-cubains seront dégradés jusqu'en 1970, sans que Washington n'en profite pour rétablir des relations avec La Havane.

Kennedy est le vainqueur apparent de la crise. Sa fermeté a payé. L'aventurisme de Khrouchtchev est au contraire critiqué par ses pairs du Kremlin. Mais en pratique, c'est l'URSS qui a gagné : les États-Unis n'attaqueront pas Cuba et les fusées américaines seront démantelées en Europe.

Jamais le monde n'est passé aussi près de la guerre nucléaire que lors de la crise de Cuba. Pourtant, elle marque le début de la détente. Les deux Grands réalisent en effet que par-delà leurs divergences stratégiques et idéologiques, ils ont un intérêt commun suprême : éviter un affrontement atomique.

Les prémices de la crise

Fidel Castro, qui a pris le pouvoir à La Havane en 1959, mène une politique nationaliste qui irrite les Américains habitués à considérer Cuba comme un protectorat. Après la nationalisation de la plupart des intérêts américains, Washington décrète un embargo sur Cuba en octobre 1960.

Le 17 avril 1961, la CIA organise un débarquement anti-castiste dans la baie des Cochons. C'est un fiasco total, la population cubaine faisant bloc autour de Castro qui, du coup, se déclare marxiste-léniniste et renforce ses liens avec l'URSS.

En octobre 1962, un avion espion américain U2 photographie Cuba. L'existence de rampes de lancement de fusées sur l'île est ainsi démontrée. Les Américains sont placés devant un dilemme : ne rien faire et être menacés par des armes nucléaires soviétiques à 150 kilomètres de la Floride, ou intervenir. Mais comment contraindre les Soviétiques à retirer leurs fusées ? Une opération militaire est envisagée, mais elle risque de provoquer un affrontement direct que les deux superpuissances ont soigneusement évité jusqu'alors. La solution retenue consiste à établir un blocus autour de Cuba pour empêcher les navires soviétiques d'apporter les armements atomiques, tout en lançant un ultimatum pour qu'ils démantèlent les installations existantes.

La guerre du Vietnam

En juillet 1954, la France, vaincue à Diên Biên Phu, met fin à sa présence en Indochine par les accords de Genève. Le Vietnam est divisé de fait en deux entités. Au nord du 17^e parallèle, les communistes, dirigés par Ho Chi Minh, prennent le pouvoir et sont soutenus par Pékin et Moscou. Au sud, s'installe un régime anticommuniste et dictatorial, dirigé par Ngo Dinh Diem, qui va rapidement être confronté à la résistance interne du Front national de libération (FLN), soutenu de l'extérieur par les communistes nord-vietnamiens.

Dès 1958, les premiers Conseillers militaires américains interviennent pour soutenir l'armée sud-vietnamienne. Il s'agit, pour les États-Unis, de faire barrage à l'expansion du communisme à l'échelle mondiale. Selon la «théorie des dominos», il convient en effet de ne pas laisser un à un les pays de la région tomber dans l'orbite de Moscou ou de Pékin. Malgré 275 000 soldats américains au Vietnam en 1965 et 518 000 en 1969, la situation militaire sur le terrain s'enlise. Ce déploiement et leur avantage en terme d'armement ne permettent pas à l'armée américaine de mettre fin à la résistance vietnamienne, toujours soutenue par l'URSS et la Chine.

Les États-Unis dans le borbier vietnamien

Les bombardements massifs américains sur les civils vietnamiens renforcent, au lieu de briser, la volonté de lutter contre les États-Unis. L'utilisation d'armes au napalm scandalise l'opinion publique internationale. Le prestige des États-Unis en souffre. Ils ne sont plus «le peuple de la liberté» et de la victoire contre le nazisme, mais le nouvel impérialisme qui lutte contre un petit peuple courageux, combattant pour son indépendance.

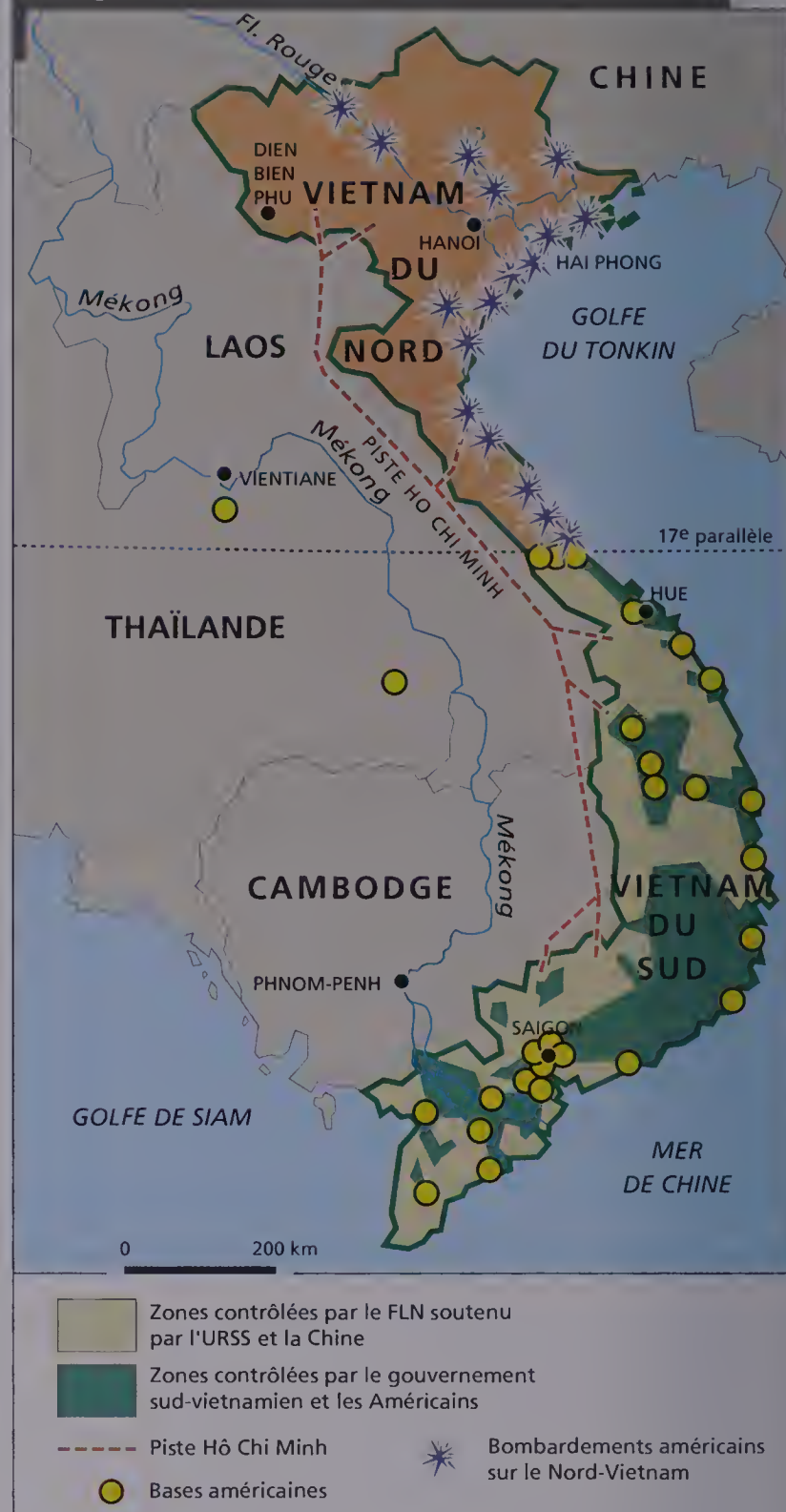
Cette guerre devient impopulaire même aux États-Unis. Les jeunes, contraints d'aller au front, se révoltent de plus en plus. Le gouvernement américain continue pourtant de légitimer les exactions commises au Vietnam par «l'objectif moral» de la lutte contre le communisme. Mais la population américaine accepte de moins en moins cet argument, traumatisée par le nombre de victimes dans les deux camps. En outre, la guerre coûte chère (50 millions de dollars par jour). Les Américains sont pris au piège dans le borbier vietnamien. Ce pays, sans grand intérêt stratégique, est devenu le symbole de l'affrontement Est/Ouest. Le gouvernement américain craint de perdre sa crédibilité en se désengageant du conflit après tant d'années de guerre. Il ne peut se résoudre à laisser le Vietnam aux mains des communistes.

Arrivé au pouvoir en 1969, Nixon doit trouver une issue au conflit et change de stratégie. Comme Kissinger, son secrétaire d'État, il estime qu'il n'est pas dans l'intérêt des États-Unis de poursuivre un conflit qu'ils ne peuvent pas gagner. Des négociations s'engagent et débouchent, le 23 janvier 1973, sur un accord de paix, signé à Paris entre Kissinger et le dirigeant nord-vietnamien Le Duc Tho.

Un conflit aux conséquences désastreuses

56 277 militaires américains ont été tués et 2 211 ont été portés disparus (*missing in action*). Le «syndrome vietnamien» va frapper durablement les États-Unis qui vont désormais être réticents à intervenir militairement à l'extérieur. Après le retrait américain,

La guerre du Vietnam en décembre 1967



en avril 1975, et la violation des accords de Paris, Saïgon est envahie par les troupes du Nord-Vietnam et devient Ho Chi Min Ville. Le Laos voisin devient également République populaire, et les Khmers rouges s'emparent du pouvoir au Cambodge. De nombreux Vietnamiens ont fui leur pays – clandestinement par bateaux (*boat people*) – car le régime communiste installe une dictature très sévère. Après la chute du mur de Berlin, en novembre 1989, le Vietnam va timidement se libéraliser et s'ouvrir au monde occidental.

La guerre d'Afghanistan



Le PC afghan, soutenu par l'URSS, prend le pouvoir à la suite d'un coup d'État en 1978. Surtout implanté dans les milieux intellectuels de Kaboul, il est impopulaire dans les campagnes. Le rythme des réformes qu'il veut instaurer suscite de graves crispations. De plus, le PC est divisé en deux tendances, l'une modérée, l'autre radicale. L'insurrection armée va gagner l'ensemble du pays.

Partageant 2 500 kilomètres de frontières avec l'Afghanistan, l'URSS craint que la fronde ne s'étende aux populations musulmanes soviétiques, et que la remise en cause de son influence en Afghanistan ne donne des idées aux démocraties populaires. Souhaitant renforcer la partie modérée du PC afghan, les Soviétiques envahissent le pays.

Condamnations internationales

Le 24 décembre 1979, 5 000 parachutistes soviétiques occupent l'aéroport de Kaboul et deux divisions franchissent la frontière. 50 000 soldats sont sur place l'année suivante, 120 000 en 1981. Mais les responsables soviétiques ont sous-estimé l'impact de leur intervention au niveau international et les résistances qu'elle allait susciter en Afghanistan. Alors qu'elle s'était toujours présentée comme l'alliée des pays du tiers-monde contre l'impérialisme américain, l'URSS envahit un État en voie de développement.

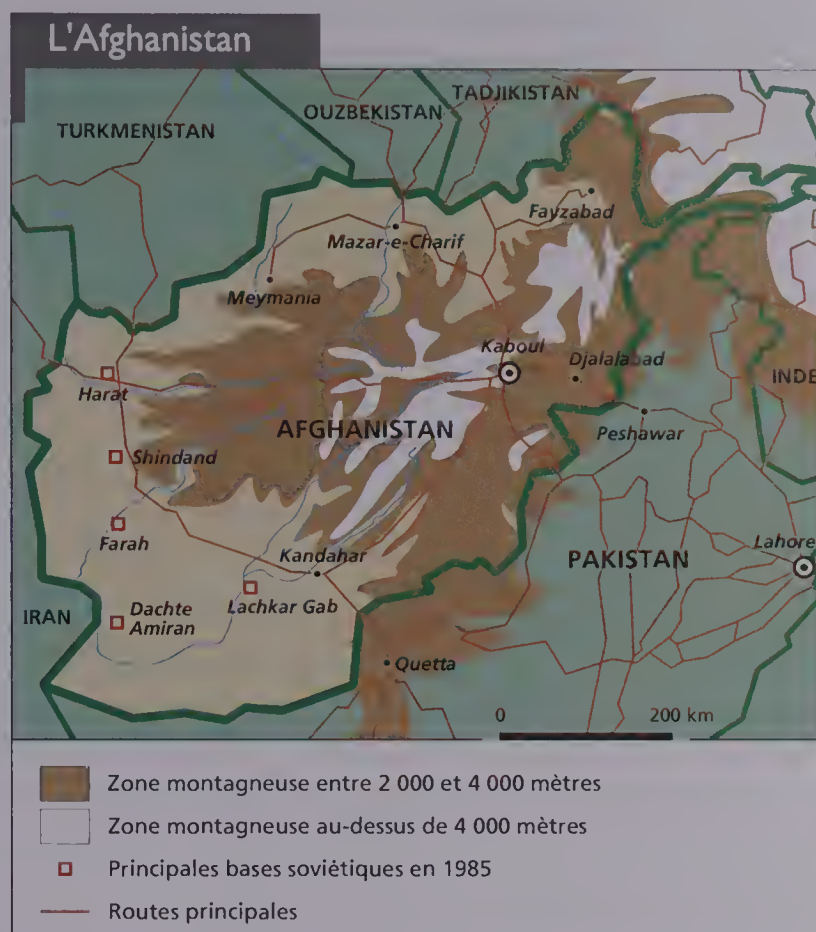
Le 14 janvier 1980, l'Assemblée générale des Nations unies adopte, par 104 voix contre 18, une résolution condamnant l'intervention soviétique. Le crédit de l'URSS dans le tiers-monde est entamé. Les pays islamiques sont les plus virulents.

Cette intervention met également fin à la détente soviéto-américaine. On craint qu'à travers l'Afghanistan, l'URSS ne veuille s'approcher du golfe arabo-persique. Les armées soviétique et afghane se battent contre la résistance afghane qui tient l'essentiel du territoire, à l'exception de Kaboul. Les moudjahidins sont alors soutenus par les États-Unis via le Pakistan, la Chine et de nombreux pays islamiques. On ne se soucie guère alors, dans les capitales occidentales, du caractère extrémiste qu'ont de nombreux combattants islamiques fondamentalistes.

Le relief très accidenté de l'Afghanistan et les soutiens extérieurs permettent aux moudjahidins de tenir tête aux soviétiques. Les offensives, les bombardements massifs et le recours aux armes chimiques de l'Armée rouge ne parviennent pas à réduire la résistance. L'URSS s'enlise dans le « borbier » afghan. La guerre coûte cher et est impopulaire. Conscient du coût politique, économique et humain, et de l'impossibilité de gagner la guerre, Gorbatchev y met fin en février 1988.

Un conflit qui persiste

La guerre persiste, cependant, entre les différentes factions de combattants afghans, et le pays sera durablement plongé dans le chaos, qui favorise l'émergence des Talibans, mouvement ultra-fondamentaliste, apparu dans le sud du pays en 1994. Ils conquièrent toutes les villes, notamment Kaboul en 1996, mais sont toujours combattus par des groupes de résistants, tels que « l'Alliance du Nord » dirigée par le commandant Massoud. Il faudra attendre l'intervention américaine, en conséquence des



attentats du 11 septembre 2001, pour chasser les Talibans du pouvoir. Ces derniers, en effet, abritaient depuis des années le chef du mouvement terroriste *Al Quaida*, Oussama Ben Laden, ennemi numéro un des États-Unis qu'ils refusaient de leur livrer.

Les conflits yougoslaves

On entend par conflits yougoslaves les guerres liées à l'éclatement, en 1991, de la République fédérative socialiste de Yougoslavie (RFSY). Cette seconde tentative de faire vivre ensemble des peuples slaves du Sud – la première date de 1918 avec la création du Royaume de Serbes, Croates et Slovènes – a été un échec.

Trois conflits peuvent être distingués : la guerre de Slovénie de juin à juillet 1991, la guerre de Croatie d'août 1991 à janvier 1992 avec une éphémère reprise des combats en mai-août 1995, et la guerre de Bosnie-Herzégovine, la plus longue et la plus meurtrière d'avril 1992 à novembre 1995. La crise au Kosovo (1998-1999) et celle des relations intercommunautaires en Macédoine (2001) s'inscrivent également dans la logique d'éclatement de la Yougoslavie. La volonté de créer des États-nations homogènes, dans des zones de peuplement extrêmement composite, a donné lieu à ces conflits qui se sont caractérisés par le recours à des forces paramilitaires alimentant l'émergence de réseaux d'économie illicite (drogue, trafic d'armes...). Les populations civiles furent l'objet d'une extrême violence, notamment d'un « nettoyage ethnique » – expulsions ou massacres de populations minoritaires à des fins d'homogénéisation nationale. Les efforts de médiation internationale furent aussi nombreux qu'infructueux jusqu'en 1995.

L'éclatement de la Yougoslavie

La dislocation de la Yougoslavie s'explique par la lente érosion, dans les années 1980, des piliers qui avaient fait la légitimité de la Fédération multinationale, créée en 1945 par les partisans de Tito (Josip Broz de son vrai nom), et par les bouleversements liés à l'effondrement du communisme en 1989 qui réintroduit le multipartisme. Face à la crise économique des années 1980, les républiques constitutives de la Fédération ont opté pour des réponses contrastées (décentralisation accrue et ouverture politique en Slovénie et en Croatie, recentralisation autoritaire et nationalisme en Serbie).

Devant les ambitions nationalistes et centralisatrices de Slobodan Milosevic, leader de la Ligue des communistes de Serbie depuis 1987, la Slovénie et la Croatie, dotées de gouvernements issus des élections démocratiques de 1990, déclarent leur indépendance le 25 juin 1991. Une intervention de l'armée yougoslave, dominée par les forces serbes en Slovénie en juin 1991, se heurte cependant à la détermination de la défense territoriale slovène et s'achève sur la signature, grâce à la médiation européenne, des accords de Brioni, le 8 juillet 1991.

Le conflit se déporte ensuite vers la Croatie. Les 12 % de minorités serbes (Krajina et Slavonie) refusent l'autorité du pouvoir central et créent en riposte une « République de Krajina » sécessionniste, soutenue par la Serbie. Au terme de combats émaillés de massacres de populations civiles, les Serbes prennent le contrôle de Krajina et des Slavonie occidentale et orientale, tandis que le déploiement de forces de maintien de la paix de l'ONU (FORPRONU), en février 1992, garantit le maintien d'un précaire cessez-le-feu jusqu'au printemps 1995. Des offensives éclairs permettent à l'armée croate de reprendre la Slavonie occidentale en mai 1995 et la Krajina dès le mois août.

La division de la Bosnie-Herzégovine

En 1991, la Bosnie-Herzégovine est composée d'environ 44 % de Musulmans, 31 % de Serbes et 17 % de Croates, elle est le modèle réduit de la diversité communautaire yougoslave. Suite au référendum du 29 février 1992, boycotté par la minorité serbe, la Bosnie-Herzégovine prend à regret le chemin de l'indépendance le 1^{er} mars.

Quelques jours plus tard, les milices serbes de Bosnie, dotées d'équipements de l'armée fédérale et bénéficiant du soutien de la Serbie, engagent des combats asymétriques avec des forces bosniaques mises sur pied à la hâte et pénalisées par l'embargo sur les ventes d'armes, décrété par l'ONU en septembre 1991.

En l'espace de quelques mois, elles occupent les deux tiers de la Bosnie, tandis que Sarajevo assiégée – capitale à majorité musulmane – est maintenue en vie grâce à l'aide humanitaire. Des camps de concentration pour prisonniers – principalement musulmans – sont mis en place. Limitant son action à un rôle « humanitaire », l'ONU décide la création, le 6 mai 1993, d'enclaves musulmanes à Sarajevo, Gorazde, Bihac, Srebrenica, Tuzla et Zepa protégées par des Casques bleus non armés.

En 1993, un nouveau front s'ouvre avec l'enclenchement d'affrontements entre Croates (soutenus par Zagreb) et Musulmans de Bosnie, faisant craindre un partage serbo-croate de la Bosnie au détriment des Bosniaques.



Un engagement tardif et maladroit de la communauté internationale

À l'automne 1991, la communauté internationale (ONU et Union européenne) a organisé une conférence de paix en Yougoslavie, sans effet : les plans de paix proposés sont régulièrement rejetés par les Serbes, en position de force sur le terrain. Devant l'inefficacité de la stratégie des Nations unies et de l'UE, les États-Unis imposent l'arrêt des combats entre Croates et Musulmans ainsi que la création, le 1^{er} mars 1994, d'une fédération croato-musulmane. Fin mai, le Conseil de sécurité de l'ONU décide par ailleurs la création d'une Force multinationale de réaction rapide (FRR) pour appuyer la FORPRONU. Le massacre de quelque 8 000 Musulmans lors de la prise par les Serbes de l'enclave de Srebrenica, le 11 juillet 1995, achève de convaincre la communauté internationale de la nécessité d'une réponse militaire. L'OTAN se mobilise et bombarde les positions serbes du 30 août au 14 septembre 1995. Ces frappes permettent d'engager des négociations entre les Présidents de Serbie (Milosevic), de Croatie (Tudjman) et de Bosnie (Izetbegovic), et conduisent à la signature de l'armistice le 6 octobre. Les accords de Dayton du 21 novembre, entérinant la fin du conflit, sont signés à Paris le 14 décembre 1995.



La différenciation de l'ancien espace yougoslave

Depuis Dayton, la Bosnie est un État unifié, composé des deux entités : la Fédération croato-musulmane (51 % du territoire) et la République serbe (49 %), dont la survie est assurée par la présence de forces de l'OTAN (SFOR, 12 000 hommes en janvier 2003) et une administration internationale qui tient du protectorat *de facto*. La phase de reconstruction est tenue pour achevée, mais le retour des réfugiés, la relance de l'économie et la légitimité de l'État restent en question. L'ancien espace yougoslave comprend désormais, outre la Bosnie-Herzégovine, un État membre de l'Union européenne, la Slovénie (mai 2004), un pays candidat à son adhésion, la Croatie (depuis janvier 2003), une union de Serbie-Monténégro, formée le 14 mars 2002 sous la pression de l'Union européenne, une province sous contrôle international dont le statut final reste à déterminer, le Kosovo et un État binational en crise, la Macédoine. Un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé le 22 février 1993 pour juger les crimes de guerres, les crimes contre l'humanité et le génocide commis sur le territoire ex-yougoslave depuis 1991. Sa création, controversée, a néanmoins permis de faire passer en jugement plusieurs responsables militaires et politiques coupables de violations graves des droits de l'Homme, dont le plus éminent est l'ancien Président serbe, Slobodan Milosevic, déféré au Tribunal, le 28 juin 2001.



La guerre du Kosovo



Le Kosovo est l'abréviation du nom serbe *Kosovo polje* ou albanais *Fushë e Kosovës*, donné au « Champ des merles », théâtre d'une bataille en 1389 ayant marqué un tournant dans la prise des Balkans par les Ottomans. Cette région s'étend sur 10 887 km² et compte environ 2 millions d'habitants, majoritairement albanais. Ses délimitations géographiques actuelles sont celle d'une ancienne division administrative de l'État fédéral de Yougoslavie, disparu en 1991-1992. D'un point de vue géographique, le Kosovo se compose de deux bassins fertiles, séparés par des montagnes. Sa capitale est Pristina.

Des revendications contradictoires

Région au peuplement composite (majorité albanaise, minorités serbe, monténégrine, gorane, rom, turque), le Kosovo constitue un lieu de mémoire et un enjeu d'affrontements symbolique et politique entre Albanais et Serbes depuis la période de Renaissance nationale au XIX^e siècle. Pour les Serbes, il s'agit du cœur historique de la mémoire nationale. En 1389, les forces emmenées par le prince serbe Lazar Hrebeljanovic y ont été défaites par les Ottomans. Les Albanais revendiquent, pour leur part, une présence sur ce territoire antérieure à l'arrivée des Serbes (principalement depuis le XII^e siècle). L'histoire du XX^e siècle est celle des tentatives avortées pour concilier ces lectures rivales.

L'échec des expériences yougoslaves

En 1913, l'ancien vilayet ottoman du Kosovo est partagé entre Monténégro et Serbie, alors qu'un État d'Albanie, rassemblant à peine la moitié des populations albanophones des Balkans, voit le jour. En 1918, le Kosovo est intégré au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes. Une éphémère unification avec l'Albanie interviendra dans le cadre d'une « grande Albanie », satellite de l'Italie fasciste pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, le Kosovo devient une région autonome au sein de la République de Serbie, une des six entités composant la nouvelle fédération yougoslave, et est soumis à un contrôle autoritaire jusqu'en 1966.

En dépit d'importantes aides au développement régional, le Kosovo reste l'une des provinces les plus pauvres de Yougoslavie ; la part d'Albanais dans la population croît sous l'effet de l'exode rural des Serbes et d'un dynamisme démographique supérieur. La Constitution de 1974, en conférant à la province des prérogatives quasi-républicaines, s'accompagne d'une détente politique. Pourtant, en 1981, des manifestations étudiantes à l'université de Pristina se politisent et sont violemment réprimées par le pouvoir. Elles marquent le début de la réactivation d'un nationalisme serbe, alimenté par la crise économique des années 1980. Arrivé à la tête de la Ligue des communistes de Serbie en 1987, en faisant du Kosovo un thème porteur, Slobodan Milosevic suspend l'autonomie du Kosovo, en mars 1989, et y instaure un régime de quasi-apartheid en 1990. Cette recentralisation brutale contribuera à convaincre la Slovénie et la Croatie de quitter la Fédération yougoslave, en 1991.

Sous la houlette d'Ibrahim Rugova, leader de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), une résistance passive s'organise. Après que la communauté internationale ait échoué à aborder la

question du Kosovo, lors des accords de Dayton (novembre 1995) qui mettent un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine, l'option d'une résistance armée l'emporte. L'Armée de libération nationale du Kosovo (UCK) se heurte à une répression serbe croissante et opte pour une stratégie de l'internationalisation du conflit. En dépit des tentatives de médiation de la communauté internationale (accord du 23 septembre 1998), la situation se dégrade. Le 23 mars 1999, l'OTAN décide une intervention militaire, non approuvée par les Nations unies, en réponse à laquelle le pouvoir serbe contraint environ 800 000 Albanais à fuir le Kosovo en quelques semaines. Les forces serbes capitulent le 9 juin.

L'avenir du protectorat international

Depuis le 10 juin 1999 (résolution 1 244 des Nations unies), le Kosovo, toujours officiellement rattaché à la Serbie, est une province sous administration internationale dont le statut final reste à déterminer. Des institutions autonomes y ont été mises en place, avec l'élection d'un parlement (novembre 2001), la formation d'un gouvernement, dominé par des forces politiques issues de l'ancienne guérilla et l'élection à la présidence d'Ibrahim Rugova (mars 2002). La majorité albanaise souhaite une indépendance que les représentants de la communauté internationale hésitent à lui accorder, par peur d'effets de déstabilisation régionale.



Sources : d'après CIA ; Arte, le monde en cartes ; IIS, Strategic Survey 1998-99.

La guerre du Golfe

Dans la nuit du 2 août 1990, plusieurs centaines de chars irakiens franchissent la frontière du Koweït. Le 8 août, Saddam Hussein proclame la fusion du Koweït et de l'Irak.

Les origines du conflit

Indépendant en 1932, l'Irak revendique dès 1938 la souveraineté du Koweït, protectorat britannique depuis 1899. Le Koweït accède à l'indépendance en 1961. En 1963, l'Irak reconnaît sa souveraineté.

En 1988, l'Irak sort d'un conflit avec l'Iran, que Saddam Hussein est convaincu d'avoir mené au nom de la nation arabe contre l'ennemi perse.

De la condamnation à l'intervention

L'invasion du Koweït est aussitôt condamnée par la communauté internationale, y compris la Ligue arabe et le Conseil de coopération du Golfe. Le Conseil de sécurité des Nations unies est immédiatement saisi par les États-Unis et le Koweït. Washington obtient de l'Union soviétique la condamnation de l'invasion. Le 6 août, le Conseil de sécurité adopte la résolution 661 sur le boycott des activités militaires, commerciales et financières avec l'Irak. Les États-Unis obtiennent de l'Arabie saoudite qu'elle accepte le déploiement de soldats américains (opération *Desert Shield*).

Saddam Hussein échoue dans ses tentatives de diviser ses adversaires et d'affaiblir leur détermination. Ni le lien qu'il cherche à établir avec le conflit israélo-arabe, ni ses appels à la « guerre sainte » ne dissuadent de nombreux pays arabes de rejoindre la coalition. Six mois après l'invasion, elle rassemble 29 pays et compte quelque 700 000 hommes, dont plus de 400 000 Américains. Saddam Hussein refuse, les uns après les autres, les médiations. Plus rien ne peut arrêter la « logique de guerre » : le 29 novembre, la résolution 678 du Conseil de sécurité autorise l'emploi de « tous les moyens nécessaires » si l'Irak n'évacue pas le Koweït avant le 15 janvier 1991. 24 heures après l'expiration de cet ultimatum, l'opération « Tempête du désert » (*Desert storm*) est déclenchée.

Le déroulement du conflit

L'armée irakienne fut souvent présentée, à tort, comme la quatrième armée du monde.

Du 17 janvier au 23 février, les forces coalisées lancent une offensive aérienne visant à détruire la volonté de l'Irak et sa



capacité au combat, et détruit méthodiquement les infrastructures logistiques et les centres névralgiques du pays. L'Irak réagit en tirant des missiles sur Israël et l'Arabie saoudite, mais ces tirs, dont l'impact psychologique est indéniable, sont d'une efficacité militaire très limitée. Après une très courte phase terrestre, l'Irak est contraint d'accepter, le 2 mars, les conditions posées par le Conseil de sécurité pour le cessez-le-feu (résolution 686). L'objectif fixé par le Conseil de sécurité a été atteint : le Koweït a recouvré son intégrité territoriale.

La guerre du Golfe a souligné la prédominance diplomatique, militaire et technologique des États-Unis : ils sont parvenus à susciter et à maintenir une coalition très disparate ; ils ont réussi à faire légitimer par le Conseil de sécurité des Nations unies leur choix de l'intervention ; ils ont obtenu la contribution financière de puissances – l'Allemagne et le Japon – non impliquées dans le conflit, ainsi que du Koweït et de l'Arabie saoudite ; enfin, ils ont affirmé leur leadership sur la région.

La guerre d'Irak

Dans la nuit du 19 au 20 mars 2003, une série de bombardements est lancée sur Bagdad : c'est le début de l'opération *Iraqi Freedom* qui aboutira rapidement à la disparition du régime de Saddam Hussein. Le 22 mai, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1483 : l'Irak devient officiellement un protectorat américain.

Une guerre annoncée

L'intervention américano-britannique en Irak a constitué, contrairement aux apparences, l'aboutissement d'un long processus d'appauvrissement du pays, commencé au lendemain de la guerre du Golfe de 1991. L'embargo reconductible, décrété par la résolution 661 du Conseil de sécurité de l'ONU (1990), contre-productif à bien des égards, a en effet favorisé l'étiollement de toutes les assises, matérielles comme humaines, du pays. Il n'a pas pour autant affaibli, bien au contraire, la mainmise de Saddam Hussein sur l'Irak. Une série d'autres résolutions ont posé par la suite, comme condition à un assouplissement des mesures imposées à l'Irak, la destruction par le régime de toutes ses armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et à longue portée. Le régime de Saddam Hussein essaya constamment de contourner cette obligation. Les États-Unis y ajoutent, pour leur part, la nécessité pour ce pays de reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït ainsi que la libération des prisonniers et disparus koweïtiens, le respect des droits de l'Homme et l'appui aux missions humanitaires de l'ONU.

En 1991, la résolution 688 de l'ONU matérialise une scission ethnique de l'Irak avec l'instauration de deux zones d'exclusion aérienne, l'une située côté kurde au nord du 36° parallèle, l'autre côté chiite au sud du 33° parallèle. Enfin, le régime irakien est contraint de financer par ses propres moyens le dédommagement des dégâts causés lors de la guerre du Golfe de 1991 ainsi que les missions de l'ONU, opérant sur son territoire.

De nouvelles tensions émergent dans les relations américano-irakiennes en 1998. L'Administration Clinton, soutenue par les forces britanniques, lance ainsi, du 16 au 18 décembre, l'opération *Desert fox* – série de bombardements dont le but officiel est de forcer Bagdad à coopérer avec les inspecteurs de la Commission spéciale des Nations unies pour le désarmement de l'Irak (UNSCOM). C'est à cette période que semble avoir été prise la décision américaine effective d'en finir avec le régime irakien : le 31 octobre 1998, le Président Clinton procède en effet à la signature de l'*Irak Liberation Act* avec les membres de l'opposition irakienne. Ce texte, voté par le Congrès américain, pose les bases d'un régime démocratique en Irak et permet d'affirmer l'opposition contre Saddam Hussein.

La réactualisation du contentieux

C'est cependant l'Administration du Président George W. Bush qui remet à l'ordre du jour la question de la menace irakienne. Lors du discours annuel sur l'état de l'Union du 29 janvier 2002, le Président américain décrète l'inscription de l'Irak dans un « Axe du mal » de circonstance, aux côtés de l'Iran et de la Corée du Nord. Dès lors s'ouvre une période d'incertitudes sur le sort du

régime irakien, nourrie par des rumeurs diverses et la détermination affichée de Washington à vouloir désarmer ce pays. La situation s'éclaircit quelque peu, le 12 septembre 2002, lors d'un discours prononcé à l'occasion de la 57^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, au cours duquel le Président Bush exhorte Saddam Hussein à détruire sur le champ l'intégralité de ses armes de destruction massive (ADM). L'acceptation par l'Irak d'un retour inconditionnel des inspecteurs de l'ONU sur son sol, le 17 septembre, n'empêche pas pour autant Washington de multiplier ses menaces à l'encontre de Bagdad. La Grande-Bretagne ne ménage pas non plus ses efforts pour présenter ses propres rapports et preuves soulignant le danger représenté, selon elle, par le régime irakien.

Les menaces de Washington, doublées de l'autorisation accordée par le Congrès américain le 11 octobre 2002 pour un recours unilatéral à la force en Irak, pousse le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter, le 8 novembre, la résolution 1441, qui stipule la nécessité pour le pays de détruire tous ses programmes d'ADM sous peine d'intervention armée. Le 7 décembre, l'Irak remet pour sa part, conformément aux exhortations indiquées dans cette résolution, une déclaration sur ses programmes d'armement aux inspecteurs de l'ONU. Celle-ci sera jugée insuffisamment précise. Le gouvernement américain, confronté aux critiques croissantes de la communauté internationale mais déterminé cependant à en finir avec l'Irak, fait prononcer à l'ONU par son secrétaire d'État, Colin Powell, un sévère réquisitoire à l'encontre du régime de Saddam Hussein, le 5 février 2003. Le 17 mars, le Président Bush décrète l'échec du Conseil de sécurité de l'ONU à prendre ses responsabilités et exhorte Saddam Hussein et ses deux fils à quitter l'Irak dans un délai de 48 heures sous peine d'intervention militaire. Bagdad rejette cet ultimatum. Le 20 mars, Bagdad est touchée par les premiers bombardements américains : l'opération *Iraqi Freedom* est lancée.

La majorité des gouvernements dans le monde – sans se faire d'illusions sur le régime de Saddam Hussein – était hostile à la guerre et préférait que le désarmement de l'Irak soit assuré par la voie des inspections internationales, désormais acceptées par le régime irakien. Les opinions publiques mondiales y étaient également hostiles, ne croyant pas à la sincérité des motivations américaines.

Le 15 février 2003 des dizaines de millions de personnes ont manifesté à travers le monde contre les perspectives de guerre, premier exemple de mobilisation mondiale contre une guerre non encore survenue. On reprochait surtout aux États-Unis de se lancer dans une guerre illégale, sans le feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU, que seuls 4 pays sur 15 (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Bulgarie) encourageaient.

Les enjeux du conflit

L'intervention anglo-américaine en Irak ne saurait être comparée à la guerre du Golfe de 1991, tant le rapport de forces s'est creusé entre-temps. Les forces terrestres « alliées », même si elles rencontrent des poches de résistance à hauteur de certains points stratégiques de l'Irak (Oum Qasr, Bassora ou encore Kerbala), n'en ont pas moins atteint en deux semaines les abords d'une capitale irakienne qui, au bout du compte, se livre à eux, le 9 avril 2003.

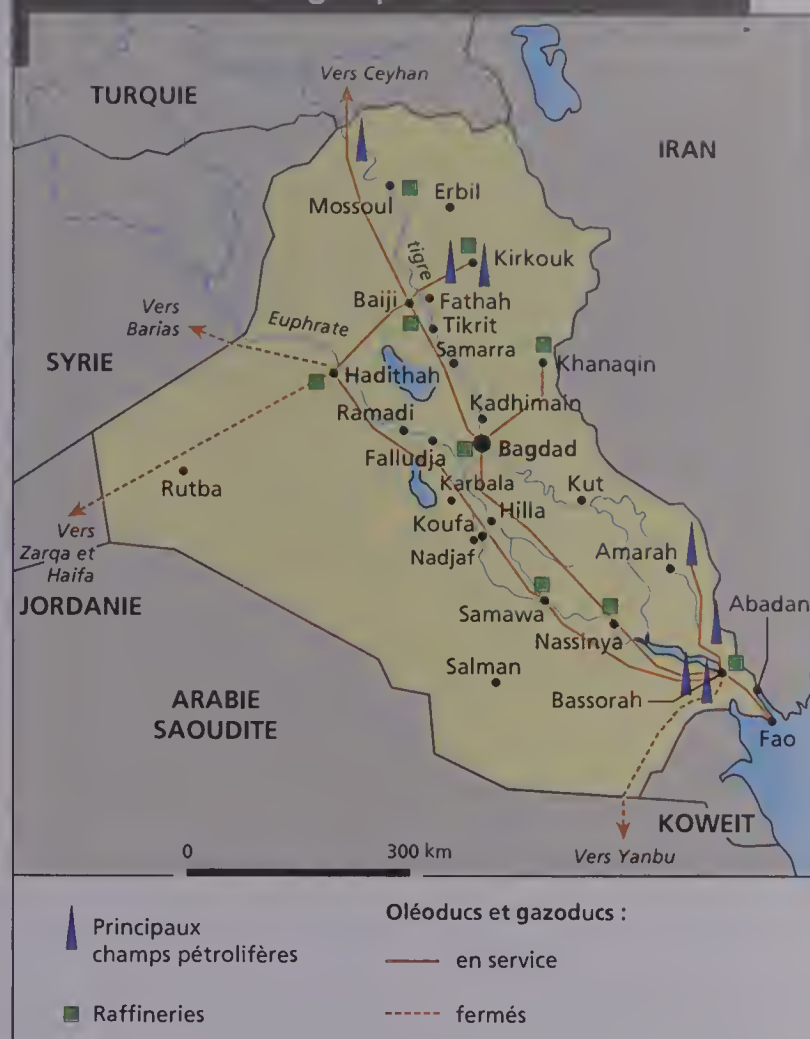
L'Irak : peuples et religions



Source : www.thucyclide.com

Les conséquences de la guerre d'Irak sont à évaluer, en fait, à la lumière de deux paradigmes : les ambitions stratégiques américaines d'une part, et l'ordre politique international de l'autre. Les États-Unis, première puissance mondiale, entretiennent leur leadership par la menée d'actions militaires susceptibles de garantir leur suprématie. Les préparatifs à l'invasion de l'Irak leur ont ainsi permis de poursuivre la logique d'un repositionnement militaire, initié au lendemain des attaques du 11 septembre 2001 : installation de leurs bases dans les petits Émirats du Golfe, au détriment d'une Arabie saoudite jugée encombrante du fait de l'opposition affichée par sa population à la présence américaine sur son sol. Par ailleurs, la destruction des infrastructures irakiennes va impliquer une reconstruction dont les modalités, décidées par la puissance occupante, garantissent des contrats lucratifs pour une industrie américaine affectée par une conjoncture économique morose. L'intérêt de Washington pour l'Irak peut aussi s'expliquer par sa concentration de pétrole : représentant 10 % des réserves de pétrole du monde, l'Irak est le pays idéal pour voir relancer une exploitation pétrolière. Une fois sa capacité remise à niveau, elle pourra faire contrepoids au premier concurrent dans la région, l'Arabie saoudite. De plus, elle permettra de faire valoir certaines règles à une Organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP) jugée trop peu conciliante avec les exigences américaines concernant les cours du pétrole. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance stratégique que revêt l'Irak dans la vision de Washington : la chute de Saddam Hussein permet aux États-Unis d'investir pleinement et durablement un pays central, à partir duquel il leur est aisé de faire pression sur tout autre régime de la région suspecté d'incarner une menace pour la sécurité d'Israël. Les avertissements récurrents adressés à l'Iran, comme les accusations de développement d'ADM pointées à l'encontre de la Syrie, au moment où la chute de Saddam Hussein n'était pas encore annoncée, sont assez significatifs à cet égard.

Ressources énergétiques de l'Irak en 2000



Sur le plan international, l'intervention en Irak augure une nouvelle donne dont seul le comportement futur des États-Unis risque d'être à même de déterminer l'issue effective. En effet, l'Administration américaine, sous la pression des néo-conservateurs qui entourent le Président Bush, ne fait plus secret de son souhait ardent de voir l'ONU se réformer, voire périlcliter au profit d'un nouvel ordre mondial dans lequel Washington serait seule à même de s'imposer et de déterminer ses alliés fiables et méritants. L'opposition qu'a affichée la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, à une intervention décidée par les États-Unis et qu'elle estimait pour sa part non justifiée, a ainsi permis à l'Administration américaine d'exploiter les tensions apparues entre les deux pays. Paris s'est dès lors vue accusée de vouloir se poser en chef de file d'un front anti-américain, événement que Washington a finalement mis à profit pour s'affranchir de toute légalité internationale dans son attaque contre l'Irak. L'intervention américano-britannique a ainsi clairement posé la question d'un nouvel ordre mondial. Reste à savoir quelles seront la durée comme l'issue de cette période de gestation.

Conformément à ce que craignaient ceux qui s'opposaient à cette guerre, la fin des combats n'a pas signifié le retour au calme. Si les Irakiens sont heureux d'être débarrassés du régime de Saddam Hussein, ils ne sont pas enthousiastes à l'idée d'être occupés militairement par la coalition américano-britannique, dont les soldats sont régulièrement pris pour cible d'attentats. Cette occupation coûte par ailleurs 4 milliards de dollars par mois aux États-Unis, qui aimeraient voir ce coût partagé par la communauté internationale, sans accepter toutefois de partager le contrôle politique de l'Irak. On s'est par ailleurs aperçu après la guerre, que contrairement aux affirmations américaines et britanniques, l'arsenal irakien en armes de destruction massive ne constituait pas une menace sur le monde occidental.

Les conflits israélo-arabes



C'est à la fin du XIX^e siècle, au sein de l'Empire ottoman, qu'apparaît un nationalisme juif, parallèlement à la montée des nationalismes turc et arabe. Ce phénomène, d'abord essentiellement européen, gagne le Proche-Orient avec le mouvement d'immigration juive en Palestine.

Le mouvement sioniste

La Révolution française marque le début de l'émancipation graduelle des Juifs en Europe occidentale. *A contrario* c'est le début d'une oppression accentuée en Europe orientale, notamment après les traités de 1815 qui entraînent, entre autres dispositions, l'insertion des Juifs lituaniens dans les limites de l'Empire russe. Cet État fort et centralisé multiplie à leur encontre les interdictions professionnelles, supprime leur traditionnelle autonomie et favorise les manifestations souvent violentes d'antisémitisme. C'est sur ce terrain que le sionisme, idéologiquement formulé par Théodore Herzl dans son livre, *L'État juif*, se développe.

Entre 1900 et 1914, plus de deux millions de Juifs émigrent de Russie, mais seulement 60 000 d'entre eux se rendent en Palestine où ils constituent une élite par leur niveau d'instruction et de maturité politique. Dans la première décennie du siècle, ils établissent des colonies et créent des entreprises coopératives, des écoles et même une milice armée. Cette dernière impose la règle du « travail juif », c'est-à-dire l'interdiction pour une entreprise juive d'employer de la main-d'œuvre non juive.

Un « foyer national » juif

La Première Guerre mondiale marque un tournant fondamental dans le développement du mouvement sioniste international. Très ambiguë, la déclaration Balfour (novembre 1917), en faveur de la création d'un « foyer national » juif en Palestine aura de très profondes conséquences. À la fin de la guerre et après de longues et complexes négociations la division du monde arabe est consommée. Les Anglais acceptent cette division et en organisent la mise en œuvre. Reprenant les termes de la déclaration Balfour, la SDN attribue le mandat sur la Palestine à la Grande-Bretagne (1922) et lui assigne un objectif paradoxal : favoriser le développement d'un foyer national juif sans porter atteinte aux droits de la population arabe. L'administration anglaise cherche surtout à préserver ses intérêts impériaux et suscite l'hostilité des Juifs et des Arabes.

La colonie juive, très minoritaire en 1919 (65 000 membres), s'accroît très rapidement (425 000 membres en 1939). Elle constitue un quasi-État et le mouvement sioniste mondial devient un instrument du nationalisme des Juifs installés en Palestine. Un rôle prépondérant est donné à l'agriculture, qui correspond à l'idéologie sioniste de contrôle du sol. Ainsi les terres achetées par le fonds national juif se couvrent de villages coopératifs et d'entreprises agricoles collectives : les kibboutz. Ces derniers jouent un grand rôle dans l'élaboration de la culture de la société juive de Palestine. Nombre de ses cadres prendront une part très active dans la création de l'État d'Israël.

L'hostilité à l'immigration juive s'amplifie. Expression en Palestine du nationalisme arabe, elle témoigne aussi, pour les

Palestiniens, de la nécessité d'assurer la survie de leur société. En effet, l'objectif de la colonisation sioniste n'est pas tant d'exploiter ou de dominer les Arabes que de construire en Palestine une société différente où ceux-ci n'ont aucune place. Une série de manifestations et d'émeutes éclatent en 1920-1921, 1929. En 1936, une grève générale pour l'arrêt de l'immigration et l'interdiction des achats de terres par les Juifs se transforme en insurrection durant plusieurs semaines. En 1937, l'apparition d'une guérilla entraîne l'arrivée d'importants renforts anglais et l'exil de dirigeants du Haut comité arabe (créé en 1936).

La signification du mandat anglais se transforme : jusqu'en 1936 il a pour principale fonction de protéger l'existence et le développement de la colonie juive. À partir de cette année et surtout de 1939, il protège la population arabe contre un afflux massif d'immigrants fuyant les persécutions anti-juives d'Europe.

Les plans de partage

À la fin de la guerre, en mai et juin 1945, les dirigeants sionistes adressent deux demandes aux Britanniques : faire de la Palestine un État juif et autoriser l'entrée de 100 000 immigrants. À partir d'octobre 1945 la *Haganah* (organisation militaire clandestine de la colonie juive de Palestine) engage la lutte armée contre les Anglais, coopérant ponctuellement avec l'*Irgoun* (branche armée de la mouvance sioniste de droite) insurgée depuis 1944. Les diverses tentatives de compromis élaborées en 1946 et 1947 avortent et la question est portée devant l'ONU.

Le rapport d'une commission *ad hoc* propose un découpage territorial de la Palestine tenant compte de la perspective d'une forte immigration juive, attribuant 55 % du territoire aux Juifs alors qu'ils ne représentent que 30 % de la population du pays en 1947. Après quelques modifications mineures, les États-Unis et l'URSS acceptent ce plan de partage, refusé par les Anglais et les dirigeants arabes. Le plan est finalement voté le 29 novembre 1947 par 33 voix pour, 13 contre et 10 abstentions.

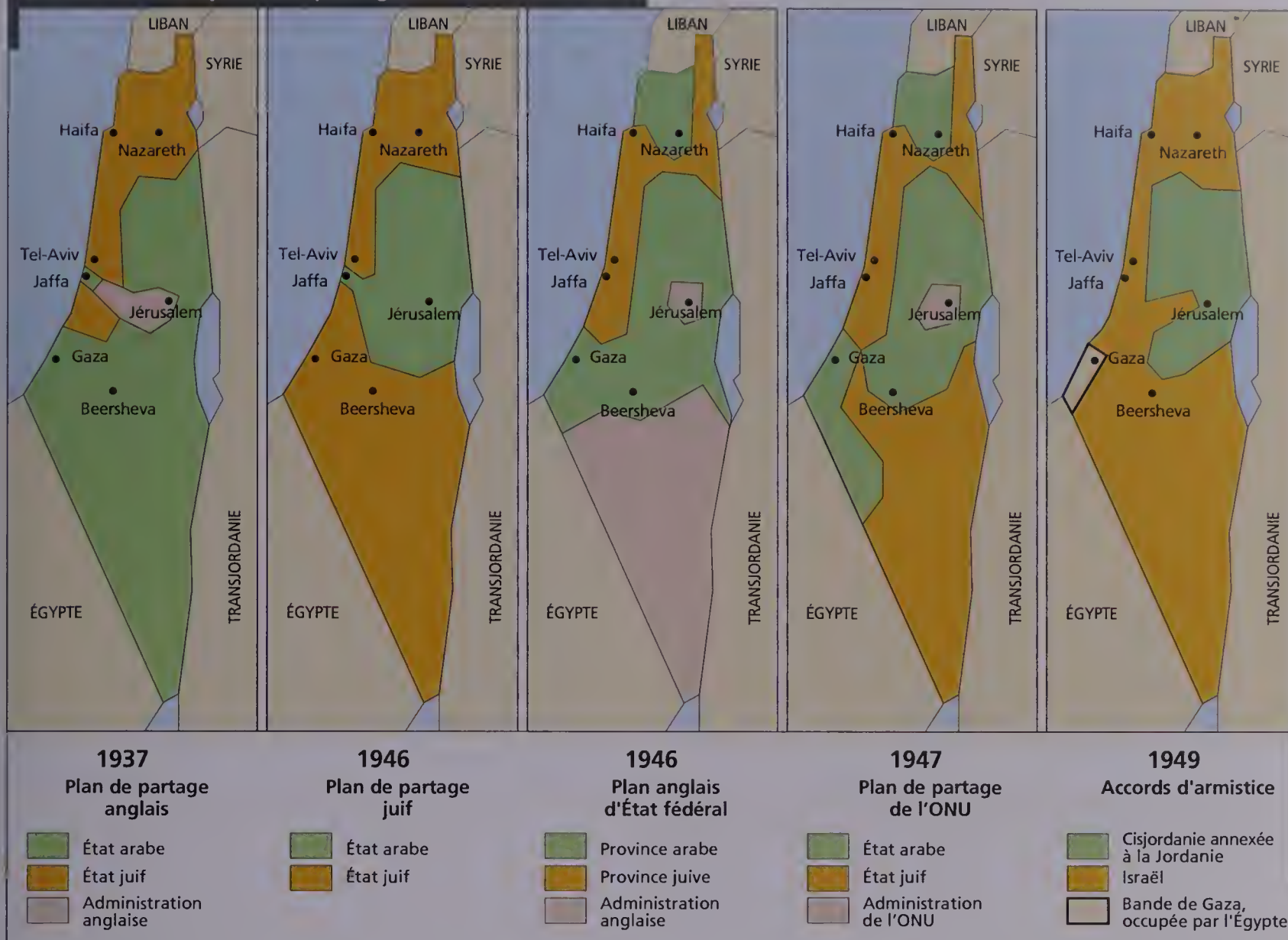
Le Haut comité arabe, qui regroupe les différentes organisations politiques palestiniennes, déclare ne lui reconnaître aucune valeur juridique. S'ensuivent des affrontements qui se prolongent jusqu'au départ des Britanniques. Impuissante à faire respecter sa décision de partage, l'ONU essaie de trouver une solution de rechange qui mette fin à la guerre civile et évite une guerre internationale que les gouvernements arabes menacent de déclencher dès la fin du mandat anglais. En vain.

L'État d'Israël est proclamé le 14 mai 1948 (il a été décidé deux jours plus tôt de ne pas inclure dans la déclaration d'indépendance la reconnaissance des frontières définies par l'ONU). Dans la nuit du 14 au 15 mai, le Haut commissaire anglais quitte la Palestine mettant fin au régime de mandat.

1948-1949 : la première guerre israélo-arabe

Le 15 mai 1948, après des mois de violents combats entre des forces armées sionistes et palestiniennes, les armées de Transjordanie, de Syrie et d'Égypte appuyées par des bataillons

L'évolution des plans de partage de la Palestine



D'après J. P. Derriennic, *Le Moyen Orient au XX^e siècle*, A. Colin, Paris, 1980.

irakiens et libanais, pénètrent en Palestine. Israël, dont les troupes sont ravitaillées en armes par la Tchécoslovaquie, prend vite l'avantage.

Les principales victimes sont les Palestiniens. L'État hébreu voit son territoire agrandi d'un tiers par rapport à ce qui avait été prévu lors du traité de partage (55% du territoire de la Palestine lui avait été attribué; il en occupe 78% en 1949). *A contrario* l'État arabe ne voit pas le jour, Israël et la Transjordanie s'en étant partagé le territoire et les habitants. Presque la moitié des Palestiniens – 725 000 selon l'ONU – quittent les lieux où ils vivent et deviennent des réfugiés. En 1949, 170 000 Palestiniens vivent en Israël, 570 000 en Cisjordanie et 70 000 à Gaza. La moitié environ des réfugiés se trouve en Jordanie, l'autre moitié à Gaza, au Liban et en Syrie. En décembre 1948, l'ONU adopte une résolution demandant que les réfugiés soient autorisés à rentrer chez eux ou indemnisés. Elle ne sera jamais appliquée. Ce premier conflit israélo-arabe crée les conditions des suivants.

1956 : la guerre de Suez

L'État d'Israël adopte d'abord une politique de non-alignement, mais il se rapproche rapidement des puissances occidentales. Dans le même temps, de nombreux régimes arabes se rapprochent du bloc soviétique et jouent, Nasser notamment, un rôle important dans la création du mouvement des non-alignés. L'annonce par le chef d'État égyptien de la nationalisation de la

compagnie du canal de Suez (juillet 1956), est un véritable coup de tonnerre. En octobre, les Français – qui reprochent au Caire d'accueillir des dirigeants du FLN algérien – et les Anglais préparent secrètement une intervention militaire contre l'Égypte. L'accord entre ces deux puissances donne à Israël les alliés et les armes modernes dont elle a besoin pour lancer une opération de grande envergure contre l'Égypte, qui interdit aux navires israéliens l'accès au canal de Suez et au golfe d'Akaba. L'offensive israélienne débute le 29 octobre 1956 et aboutit, en 6 jours, à l'occupation du Sinaï. Le 31 octobre, les Français et les Anglais bombardent des objectifs égyptiens et débarquent à Port Saïd le 5 novembre. Les pressions internationales, la menace soviétique et le refus des États-Unis de soutenir les puissances européennes les contraignent à retirer leurs troupes le 22 décembre. Les Israéliens de leur côté évacuent le Sinaï (décembre 1956 - mars 1957).

L'échec politique de l'intervention sonne la fin des vieilles puissances coloniales dans la région et y renforce le rôle des deux superpuissances.

1967 : la guerre des Six jours

Après plusieurs mois d'exacerbation des tensions entre Israël d'un côté, la Syrie et l'Égypte de l'autre, les Israéliens arguent d'un encerclement de leur État – la Jordanie et l'Irak viennent de se rallier au pacte égypto-syrien –, du départ des casques bleus du Sinaï à la demande de Nasser et de la fermeture du détroit de

Tiran, pour déclencher une guerre-éclair (5 juin). Les aviations égyptienne, jordanienne et syrienne sont mises hors de combat en quelques heures; la péninsule du Sinaï et la Cisjordanie sont totalement occupées. Le 7 juin, le Conseil de sécurité adopte une résolution de cessez-le-feu qui est seulement effective le 10, après que *Tsahal* (l'armée israélienne) a occupé le plateau du Golan syrien sur une quinzaine de kilomètres de profondeur.

Cette écrasante victoire, profondément déstabilisante pour les régimes arabes, constitue une rupture qualitative dans la politique israélienne, l'État hébreu cessant de se réclamer de la légitimité internationale conférée par l'ONU.

Après cinq mois de tractations, l'ONU adopte enfin la résolution 242 qui proclame «l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre», mais elle reste inappliquée. Les Palestiniens sont les premières victimes de la situation et notamment de l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. C'est à la suite de ce troisième conflit que l'OLP s'émancipe de la tutelle des pays arabes.

■ 1973 : la guerre du Kippour

Cette quatrième guerre israélo-arabe, dite du Kippour, apparaît comme la conséquence de la situation créée par la victoire israélienne de 1967. Les dirigeants syriens et égyptiens considèrent en effet que seuls les États-Unis peuvent faire pression sur Israël pour négocier son retrait des territoires et que seule une nouvelle guerre peut influencer dans ce sens.

Le 6 octobre, les blindés égyptiens traversent le canal et s'enfoncent dans le Sinaï, tandis que les Syriens avancent de cinq kilomètres sur le Golan. Les Israéliens, surpris, marquent le pas et il leur faut quelque temps pour réagir et lancer une contre-offensive victorieuse. Le 22 octobre, l'ONU adopte la résolution 338 demandant aux parties de mettre fin aux opérations militaires, ce qui n'empêche pas les combats de se poursuivre jusqu'au 25. Les Soviétiques menaçant d'intervenir, les États-Unis placent leurs forces nucléaires en état d'alerte.

Israël l'emporte. Mais la percée initiale est vécue du côté arabe comme la revanche des humiliantes défaites précédentes et, comme le président égyptien Sadate l'avait espéré, des négociations s'engagent. Après l'évacuation des deux rives du canal en janvier 1974, l'Égypte ne récupère qu'une part minime des territoires perdus en 1967, mais c'est celle qui a le plus d'importance économique. Surtout, Sadate, qui a besoin du soutien financier des États-Unis, se rend à Jérusalem et prononce un discours en faveur de la paix devant la Knesset (le parlement d'Israël). Menées sous l'égide des États-Unis, les négociations aboutissent à la signature, avec Menahem Begin, des accords de paix de Camp David (17 septembre 1978). L'Égypte et Israël se reconnaissent mutuellement et le Sinaï est restitué. Mais les pays arabes refusent cet accord et l'Égypte est exclue de la Ligue arabe.

■ 1982 : l'invasion du Liban

Les accords de Camp David ne font pas avancer le règlement de la question palestinienne. L'importance croissante de l'OLP, dans la diaspora palestinienne et les territoires occupés, inquiète Israël. Le premier ministre Begin et son ministre de la Défense Ariel Sharon pensent pouvoir venir à bout de l'OLP en frappant ses bases au Liban : *Tsahal* engage l'opération «Paix en Galilée» (juin 1982) qui vise initialement à repousser l'OLP mais débouche sur son encerclement dans Beyrouth. Le 30 août, Yasser Arafat et ses dernières troupes sont contraints de quitter le Liban sous

la protection d'un contingent franco-italien. Les troupes israéliennes pénètrent dans la capitale le 15 septembre, laissant les phalanges chrétiennes massacrer près de 1 500 personnes dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila.

Après trois ans d'une occupation qui suscite une résistance de plus en plus massive – notamment dirigée par les chiites du Hezbollah –, *Tsahal* quitte une grande partie du Sud-Liban. Le but initial d'Israël, la destruction totale et définitive de l'OLP, n'est pas atteint.

■ L'Intifada

1987 : les Israéliens s'apprêtent à fêter le quarantième anniversaire de la création de leur État. La situation semble calme. La tension est pourtant à son comble. Fin novembre, les Palestiniens décident de manifester à l'occasion d'un double anniversaire : les 40 ans du plan de partage de la Palestine et les 20 ans d'occupation de la Jordanie, de la Bande de Gaza et de Jérusalem-Est par l'armée israélienne.

Le 8 décembre, un véhicule militaire israélien heurte un taxi, tuant sur le coup quatre Palestiniens : c'est l'embrasement. Toute une population se soulève, entraînée par la jeune génération née dans les camps de réfugiés et sous l'occupation. D'abord limité à la Bande de Gaza, l'Intifada, – le soulèvement – fait tâche d'huile et gagne la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

D'abord surprise par la rébellion et la violence de la répression israélienne, l'opinion internationale oublie vite la révolte des pierres. L'Intifada dure pourtant, sans qu'Israël puisse en venir à bout, jusqu'à l'amorce du processus de paix.

■ L'échec du processus de paix

C'est une des conséquences paradoxales de la guerre du Golfe de 1991 – l'OLP avait soutenu Saddam Hussein – d'avoir engendré, ce qu'on appelle communément, le «processus de paix» entre Israël et ses voisins arabes, au premier rang desquels se trouvent les Palestiniens.

Après six mois de négociations secrètes à Oslo entre Israël et l'OLP, les 9 et 10 septembre 1993, des lettres échangées entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin sont rendues publiques. Les deux textes signés par Arafat reconnaissent «le droit de l'État d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité», et engagent l'OLP à reconnaître les résolutions de l'ONU sur la question ainsi qu'à modifier sa charte. La réponse brève d'Israël reconnaît l'OLP comme «représentant du peuple palestinien», sans aucune référence au droit des Palestiniens à un État.

Les accords d'Oslo sont signés le 13 septembre 1993 à Washington, sous l'égide des États-Unis, entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin. Ces accords reposent sur une «Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie», accompagnée de quatre annexes, portant sur une période d'application qui ne pourra excéder cinq années après son entrée en vigueur, le 13 octobre 1993.

Ces accords font l'objet d'une extraordinaire mobilisation médiatique. Cependant, dès le début d'importants retards se manifestent dans leur mise en œuvre. Les dirigeants travaillistes israéliens, alors au pouvoir, affirment qu'il n'y a pas de «date sacrée» et que la sécurité d'Israël est prioritaire sur toute autre considération. Ces mois de retard sont ponctués de violences de part et d'autre, et contribuent à effriter la confiance des opinions favorables au processus de paix.

On est donc bien loin de « l'esprit d'Oslo » quand, le 1^{er} juillet 1994, Yasser Arafat, jusqu'alors en exil, est autorisé à poser le pied sur la terre de Palestine : les territoires autonomes de Gaza sont ruinés par 27 années d'occupation militaire, et le taux de chômage s'élève à 60 % de la population active. Politiquement très affaibli, le chef palestinien est sans cesse contraint aux reculades.

C'est dans ce contexte que les accords dits « d'Oslo II » sont signés, de nouveau à Washington, le 28 septembre 1995 près d'un an et demi après la date initialement prévue. Il s'agit essentiellement de planifier l'évacuation des principales localités de Cisjordanie et d'organiser l'élection d'un Conseil palestinien de l'Autonomie. Au total, le bilan est maigre pour les Palestiniens : outre les 70 % de la bande de Gaza, l'autorité palestinienne ne contrôle réellement que 3 % du territoire de la Cisjordanie et 20 % de sa population. La situation est encore aggravée par les bouclages à répétition des enclaves autonomes qui empêchent les Palestiniens de traverser la frontière pour venir travailler sur des territoires sous contrôle israélien.

Par ailleurs, la résurgence des actions armées des islamistes les plus radicaux contribue à raviver la violence de la droite extrémiste israélienne, qui fait assassiner Itzhak Rabin, le 4 novembre 1995, jugé trop complaisant envers la cause palestinienne.

Dans les mois qui suivent, son successeur Shimon Peres multiplie les erreurs tactiques et se trouve confronté à une vague d'attentats du mouvement islamiste Hamas. Ce contexte entraîne la déstabilisation du gouvernement travailliste israélien, puis sa défaite aux élections du 29 mai 1996. La coalition, dirigée par Benjamin Netanyahu, qui regroupe la droite, l'extrême droite et les partis religieux intégristes l'emporte.

Les initiatives prises par ce dernier, peu coopérant lors des rencontres avec Yasser Arafat et ne faisant cas des résolutions de l'ONU, bloquent le processus de paix et provoquent à Jérusalem, à Gaza et en Cisjordanie les plus graves affrontements entre Palestiniens et forces de l'ordre israéliennes depuis la première Intifada (lutte des Palestiniens pour l'indépendance de 1987 à 1993). Celui qui, lors de sa campagne électorale, avait promis « la paix dans la sécurité » n'arrive pas à ses fins.

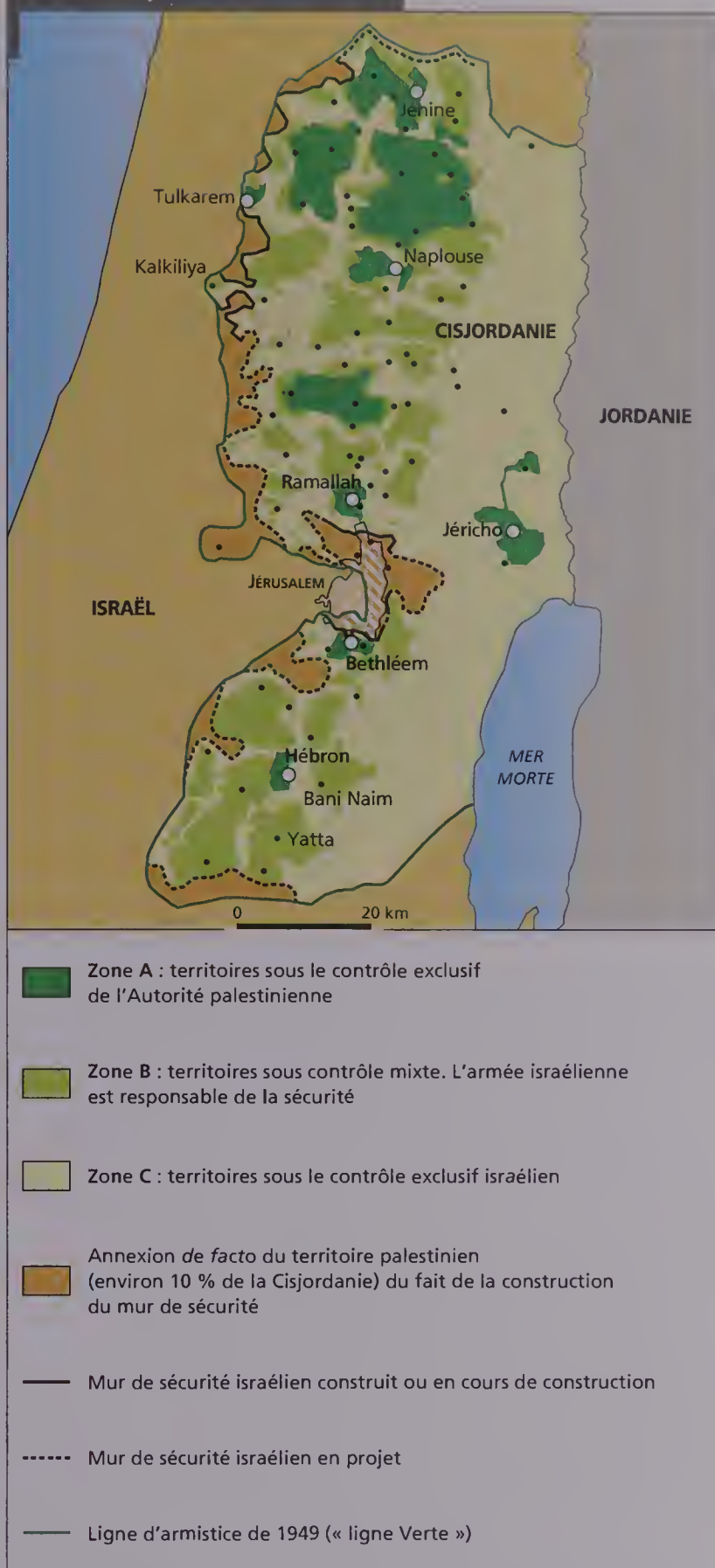
De nouveaux espoirs ?

Le retour triomphal du Parti travailliste au gouvernement, lors des élections du 17 mai 1999, suscite beaucoup d'espoirs. Le général Ehoud Barak, Premier ministre, se consacre prioritairement à régler des différends avec ses voisins arabes, mais pas avec les Palestiniens. Le sommet israélo-palestinien de Camp David du 11 au 24 juillet 2000 est un échec total. Barak fait des propositions qualifiées de « généreuses » par Israël, avec notamment l'acceptation d'évoquer le statut de Jérusalem, mais la part des territoires occupés, qu'il entend conserver, est jugée trop importante par les Palestiniens.

La situation se dégrade davantage, suite à la visite du chef de l'opposition israélien, Ariel Sharon, sur l'esplanade des Mosquées le 28 septembre 2000. Considérée comme une provocation par les Palestiniens, elle suscite de violents affrontements qui marquent le début de la seconde Intifada.

En janvier 2001, un sommet israélo-palestinien à Taba permet de définir les bases générales d'un accord. Cependant, l'approche des élections israéliennes compromet ses ambitions. En effet, Ariel Sharon, chef du Likoud (parti de l'opposition de droite), intraitable sur la question palestinienne, est élu Premier ministre le 6 février 2001 ; puis réélu le 28 janvier 2003.

L'organisation territoriale de la Cisjordanie en 2003



Sources : Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA, Jérusalem), www.passia.org.

Depuis le début de la seconde Intifada, la répression de plus en plus lourde du côté israélien, tout comme les attentats suicides du camp palestinien se sont intensifiés. Ce cercle vicieux implique que la logique militaire l'emporte sur le dialogue politique. Depuis mai 2003, les négociations ont repris autour d'une « feuille de route », proposée par les États-Unis, l'ONU, l'Union européenne et la Russie, qui doivent aboutir à la création d'un État palestinien en 2005. S'agit-il d'une avancée vers une paix réelle et définitive ou d'un nouvel espoir amené à disparaître face à la violence ?



AIRES RÉGIONALES

>

La France



La France est souvent présentée comme n'étant plus qu'une puissance moyenne. On parle de son déclin, celui d'un pays qui vivrait dans la nostalgie d'une grandeur passée et révolue.

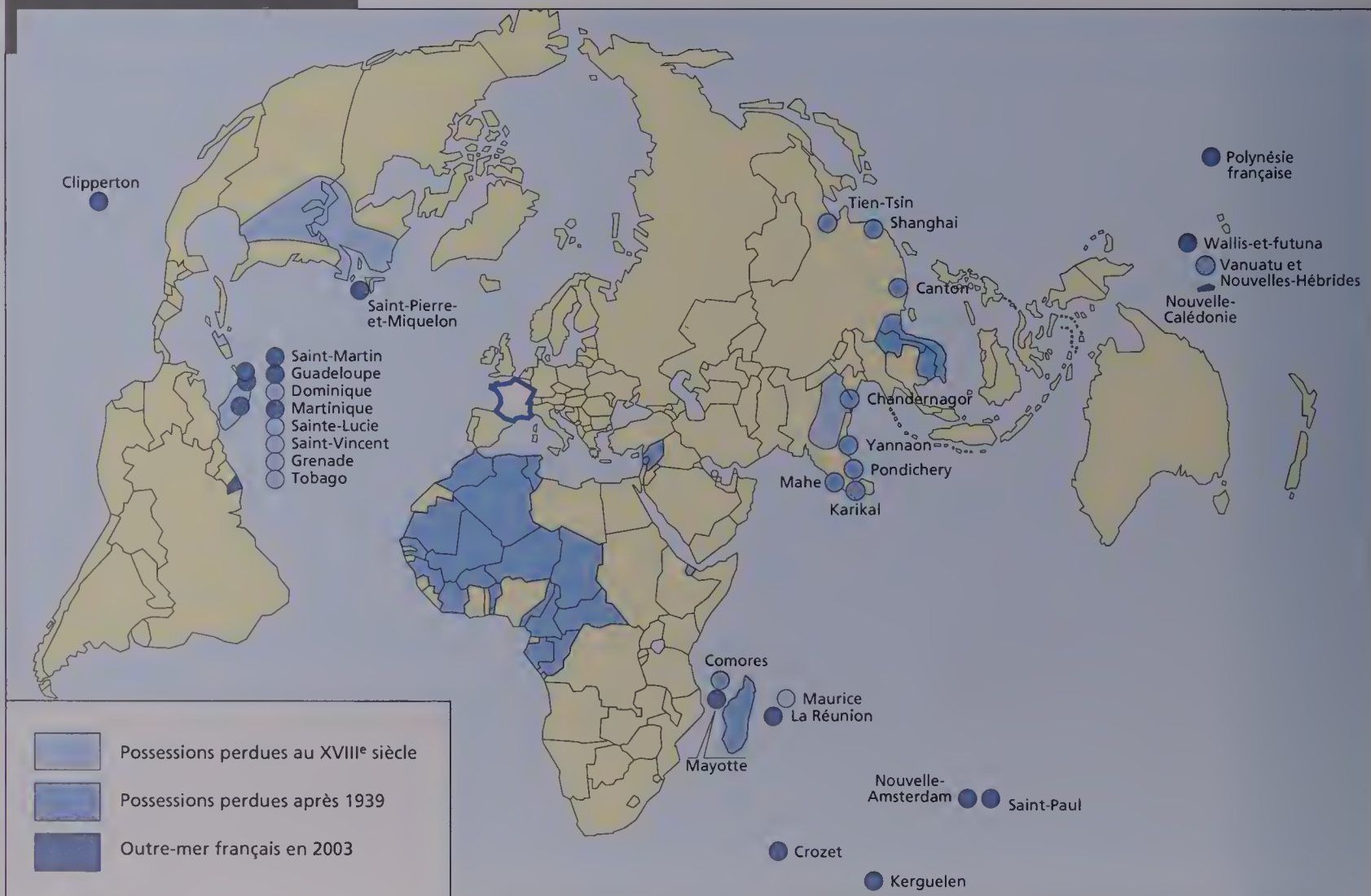
Une puissance moyenne ?

Ce thème du déclin est en fait un mythe bien plus ancien, dont on voit les premières traces pendant la guerre de Cent Ans. Il occupe une place centrale dans le débat français lorsque, pour la première fois en 1871, la France est vaincue par un État seul et non par une coalition de plusieurs pays. Cette thématique s'appuie sur le mythe d'un âge d'or, symbolisé par Louis XIV et Napoléon I^{er}. Néanmoins, ces deux souverains n'ont pourtant pas laissé le pays en très bon état à la fin de leur règne. La France de la victoire d'Austerlitz n'est pas celle de la défaite de Waterloo, ces deux batailles ayant pourtant eu Napoléon à leur tête.

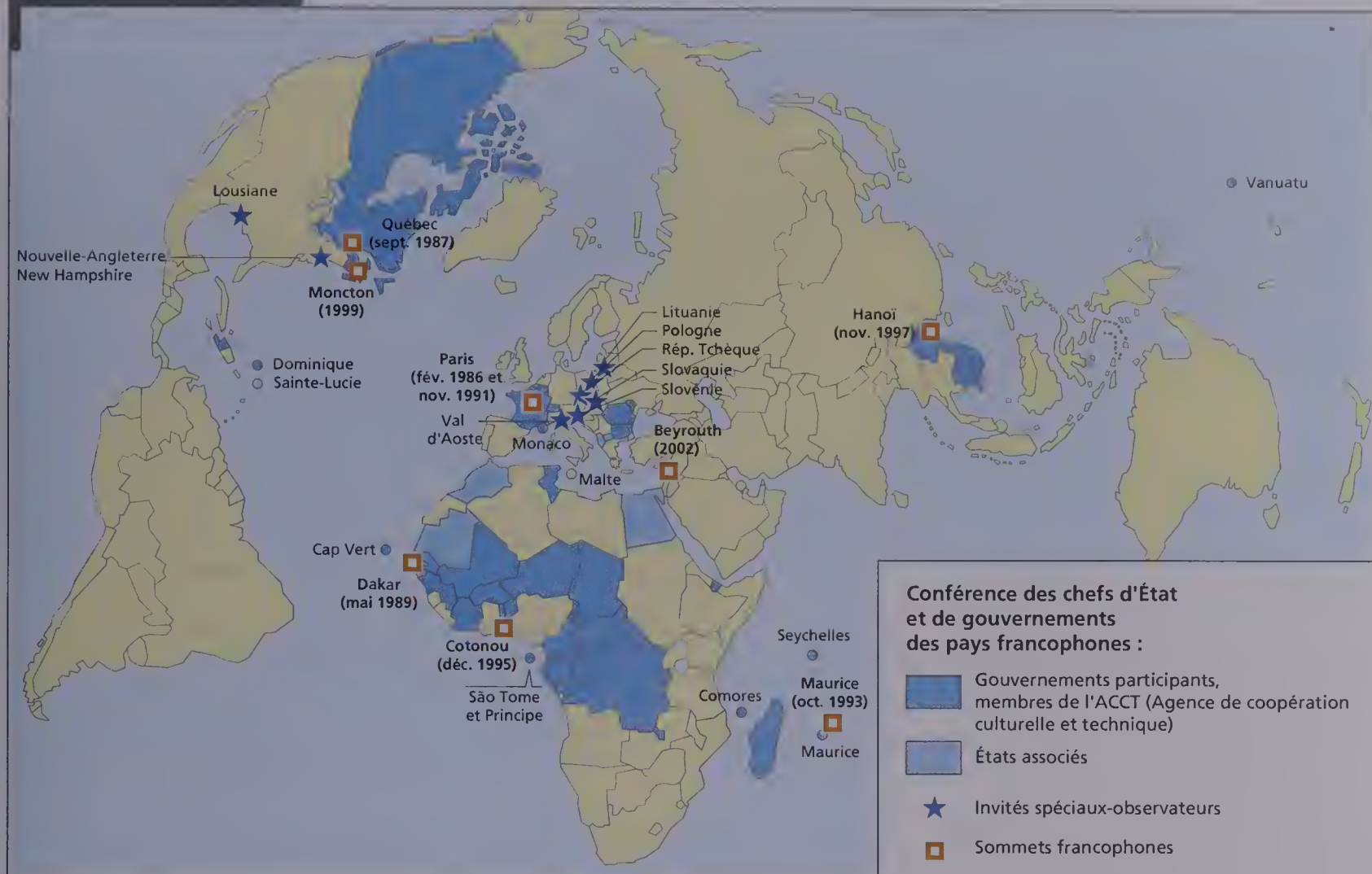
Depuis la fin de la bipolarisation, correspondant à la chute de l'URSS en 1991, la spécificité française n'a plus le même sens qu'auparavant. Elle occupait une position unique dans l'Alliance atlantique, combinant à la fois alliance et indépendance. Malgré cette nouvelle donne internationale, on attribue toujours à la France le terme de puissance moyenne. Cependant, sur 191 États membres

de l'ONU, la France fait partie des cinq puissances siégeant au Conseil de sécurité. Le monde compte aujourd'hui une seule hyperpuissance (les États-Unis), moins d'une dizaine de puissances dont les vues sur la plupart des grands dossiers mondiaux ont du poids, et une vingtaine de puissances régionales. L'opinion de la France, même si elle n'est pas toujours suivie, est toujours entendue sur un grand nombre de dossiers. Au-delà du mythe, des éléments objectifs permettent de mesurer la puissance de la France. Elle est l'un des pays qui reçoit le plus d'investissements, et se positionne comme le quatrième exportateur et le quatrième PNB mondial. Malgré la fin de la menace soviétique, la puissance nucléaire de la France demeure un atout. Elle occupe encore une place stratégique majeure à l'OTAN comme à l'ONU, et est très active dans l'ensemble des organisations internationales. Certes, le pays ne représente que 1 % de la population mondiale, mais la démographie est de moins en moins considérée comme un critère suffisant pour qualifier la puissance d'un pays. En effet, si la population de la Chine ou de l'Inde est élevée et constitue par là même un avantage, elle ne leur confère pas un poids plus important que celui de la France sur le plan international. Par son passé et la diversité de ses engagements présents sur la scène internationale, la France est de fait considérée comme une puissance planétaire, et se sent concernée par la situation politique de chaque région du monde.

La France outre-mer



La francophonie



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Des atouts géographiques

La France dispose d'atouts géographiques non négligeables. Elle est le seul pays d'Europe avec l'Espagne à disposer d'une ouverture maritime (3 500 kilomètres au total) à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée. Elle possède la plus grande profondeur stratégique d'Europe occidentale, et fait le lien entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Droit de la mer, elle dispose du troisième territoire maritime dans le monde.

Sa présence hors métropole est assez importante. L'outre-mer français est son premier domaine : elle y possède quatre départements (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), quatre territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques), deux collectivités territoriales (Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon). Elle projette sa souveraineté nationale dans quatre océans (Indien, Atlantique, Pacifique et Antarctique) et au voisinage de deux continents (américain et africain).

Son second domaine de présence est formé par les États d'Afrique, issus de la décolonisation. Une série d'accord de coopération technique, économique et culturelle, voire militaire, permet de relier Paris à de nombreux États africains.

La force diplomatique française

La France occupe toujours une place de choix sur la scène internationale. Elle est un des rares pays dont la diplomatie exprime des vues spécifiques sur chaque sujet. Moteur de la construction

européenne, elle a été à l'origine de la plupart de ses avancées : elle fut à l'initiative de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951), de la Communauté économique européenne (CEE, 1957), de l'Acte unique européen (1986), et du traité de Maastricht (1992). Le poids de la France dans le monde dépend en grande partie de la portée de l'Union européenne, qui signifie pour elle un multiplicateur de puissance. Le renforcement de l'Allemagne, soutenu par la France, est loin de la desservir ; le poids de l'Europe n'en est que plus renforcé.

La guerre d'Irak en 2003 a montré que la France peut définir et promouvoir une politique alternative, lançant une action diplomatique différente de celle que les États-Unis voulaient imposer au reste du monde. Mais cette action n'aurait pu se faire sans soutien ; le renfort de l'Allemagne a déterminé sa position au niveau européen, celui de la Russie a été essentiel au Conseil de sécurité de l'ONU.

La France doit être capable de délivrer un message à la fois universel et conforme à son intérêt national et européen, sans que Paris ne cède à l'arrogance, défaut qui lui est souvent reproché. Elle ne doit pas s'adjuger le monopole des droits de l'Homme, n'en étant pas l'unique instigatrice – la Grande-Bretagne et les États-Unis y ont eu un rôle décisif.

Elle peut en revanche défendre la notion de multipolarité, thème correspondant aux aspirations d'une majorité du peuple français. Contribuer, via le projet européen, à la mise en place d'un monde multipolaire, peut servir à la fois ses intérêts et ceux de l'ensemble de la planète. C'est par ce biais qu'elle pourra être entendue par la majorité des nations.

L'Allemagne



La situation géographique, au carrefour de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale, autant que son poids économique et démographique, font de l'Allemagne un acteur essentiel du continent européen.

De l'unification à la Seconde Guerre mondiale

Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion du ministre-président de la Prusse, Otto von Bismarck, que le projet d'une Allemagne unifiée voit le jour. À l'issue de la guerre contre la France en 1870, le roi de Prusse Guillaume I^{er} se fait sacrer Empereur. L'unité allemande est marquée par une structure politique autoritaire, dans laquelle le *Kaiser* (l'Empereur) détient l'essentiel des pouvoirs.

Sous son règne, puis celui de son petit-fils, Guillaume II, à partir de 1888, l'Allemagne connaît une période de rapides progrès économiques, industriel et scientifique. En 1914, son alliance à l'Autriche la précipite dans la guerre contre la Russie qui s'oppose sur la question serbe avec son alliée, la France. C'est le début de la Première Guerre mondiale.

La République de Weimar, née de la défaite de 1918, est rapidement confrontée à d'énormes difficultés politiques et économiques. Elle doit mettre en œuvre le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, qu'elle considère comme un *Diktat*. Outre la restitution à la France de l'Alsace-Lorraine, des territoires sont aussi cédés à la Belgique et à la Pologne ; les demandes de réparations importantes demandées par la France hypothèquent les chances d'une reconstruction économique de l'Allemagne. En 1919, l'instauration d'une Constitution démocratique et libérale ne parvient pas à faire taire les nombreuses oppositions à la République de Weimar et à surmonter le manque de tradition démocratique de l'Allemagne.

La crise économique de 1929 plonge l'Allemagne dans une profonde dépression économique et sociale, et la succession de gouvernements impuissants discrédite le régime et favorise ses opposants les plus farouches. Les nazis, avec le soutien des milieux d'affaires, apparaissent comme les vainqueurs des élections en janvier 1933, conduisant le maréchal Hindenburg, Président, à nommer Adolf Hitler, chef de file des nazis, comme chancelier.

Celui-ci place très rapidement le pays entier sous son contrôle et celui du parti nazi, instaurant un régime dictatorial, répressif et antisémite. Hitler remet en cause les contraintes héritées du traité de Versailles. Poursuivant une politique de réarmement actif, il annexe l'Autriche en 1938 (*Anschluss*). Face à la montée en puissance de l'Allemagne nazie et à ses

vellités guerrières et expansionnistes, les démocraties occidentales entérinent le démembrement de la Tchécoslovaquie à Munich en 1938, avant de déclarer la guerre à l'Allemagne lorsque Hitler envahit la Pologne, le 1^{er} septembre 1939.

Symbole de la division de l'Europe

Après la capitulation sans condition de l'Allemagne, le 8 mai 1945, le pays exsangue est amputé d'une partie de son territoire et privé de sa souveraineté. L'Allemagne est divisée en quatre zones d'occupations réparties entre les puissances alliées : États-Unis, Royaume-Uni, France et Union soviétique. Les projets économiques et politiques des puissances se montrent rapidement inconciliables. La République fédérale d'Allemagne (RFA) est créée le 8 mai 1949, rassemblant les dix *Länder* (régions) occidentaux tandis que la République démocratique Allemande (RDA) est créée, en octobre de la même année, dans la zone soviétique.

La division de l'Allemagne symbolise celle de l'Europe au cours de la guerre froide : tandis qu'à l'Ouest, une démocratie parlementaire, tournée vers les institutions occidentales, se met en place (la RFA adhère à l'OTAN en 1954), la RDA est pleinement intégrée dans le bloc communiste : l'URSS et ses satellites d'Europe centrale et orientale. Ce n'est qu'au début des années 1970, sous l'impulsion de l'*Ostpolitik* du chancelier social-démocrate Willy Brandt, que la RFA reconnaît la RDA et que les deux Allemagne adhèrent à l'ONU (1973).

Les frontières de l'Allemagne de 1937 à 1949



La soumission politique et économique de la RDA ne se fait pas sans heurts, provoquant notamment un exode massif de la population vers l'Ouest qui conduit à la construction en 1961 du mur de Berlin, séparant les deux parties de la capitale divisée.

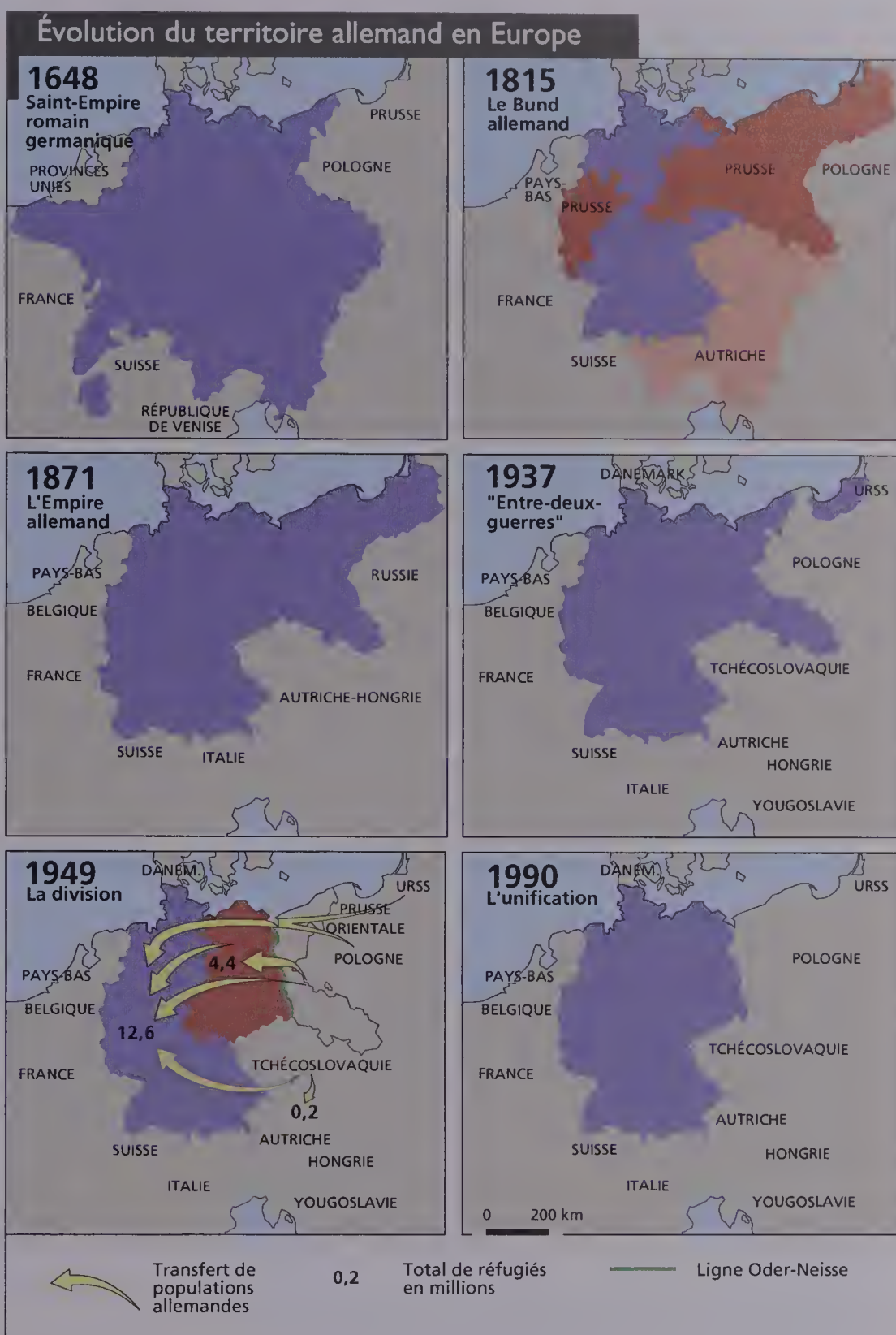
Quant à la RFA, désireuse de s'ancrer dans le camp occidental et de contribuer à la stabilisation et à la reconstruction du continent européen, elle s'engage dès ses balbutiements dans le processus de construction européenne. La nécessité d'intégrer la RFA dans un ensemble européen permettant d'encadrer sa reconstruction économique et de l'ancrer dans une coopération étroite avec ses voisins est d'ailleurs largement à l'origine des premières initiatives de la construction européenne. Le projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), proposé en 1950 par le ministre des Affaires étrangères français Robert Schuman, s'adresse avant tout à l'Allemagne.

Sous l'impulsion du chancelier Konrad Adenauer, la République fédérale d'Allemagne s'engage clairement dans le camp occidental, par le biais de la construction européenne, et d'une réconciliation durable avec la France, consacrée par le traité de l'Élysée, signé en 1963 par le Chancelier Adenauer et le Président français, Charles de Gaulle. Dès lors, le couple franco-allemand constitue un élément central – mais non exclusif – de la construction européenne. Plusieurs « couples franco-allemand » ont ainsi marqué son histoire : Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, François Mitterrand et Helmut Kohl ont donné ensemble des impulsions importantes de l'intégration européenne.

L'Allemagne réunifiée, une puissance européenne ?

Sous la pression de la vague des révolutions démocratiques, le mur de Berlin tombe en novembre 1989. Un an plus tard, un traité d'Union (4 octobre 1990), scelle la réunification de l'Allemagne. Celle-ci s'accompagne de la signature de traités avec l'URSS, la Pologne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, permettant une reconnaissance des frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale.

La question des frontières définitives de l'Allemagne réglée, la réunification se fait par une intégration des *Länder* de l'Est dans la RFA, et non par la création de nouvelles structures politiques ou institutionnelles. Malgré le coût économique et social important de la réunification et contrairement aux craintes que certains pouvaient avoir, la réunification de l'Allemagne en 1990 n'a pas remis en cause son ancrage européen. Le chancelier Kohl a ainsi accepté de partager sa puissance économique en intégrant l'Union économique et monétaire (UEM) dans le traité de



Maastricht de 1992, alors même que le Mark était le symbole d'une certaine puissance allemande retrouvée.

Forte de cette unité, l'Allemagne compte désormais pour un cinquième de la population de l'Union européenne et un quart de son PIB, et entend renouer avec une certaine « normalité » politique. Elle semble donc retrouver une politique étrangère qui lui est propre, n'hésitant plus à se démarquer par exemple des États-Unis, dont elle a été au cours de la guerre froide l'un des plus fidèles alliés. C'est cependant essentiellement dans le cadre d'institutions internationales, telles que l'Union européenne (à travers la PESC), l'OTAN et l'ONU, que la « nouvelle Allemagne » tente de défendre ses intérêts et points de vue, privilégiant une voie multilatéraliste pour l'affirmation de son rôle international. Symbole de cette « normalité » retrouvée, l'Allemagne a participé, pour la première fois depuis 1945, à une intervention militaire hors de ses frontières, lors de la guerre menée par l'OTAN au Kosovo en 1999.

Le Royaume-Uni

Vaste empire devenu puissance moyenne, pays solidement lié aux États-Unis mais indissociable du continent européen et de ses équilibres, le Royaume-Uni demeure un acteur essentiel du système international.

L'ère victorienne et la *pax britannica*

À la fin du XIX^e siècle, l'Angleterre de la reine Victoria est la puissance mondiale dominante. Avant tout puissance industrielle et économique, le Royaume-Uni est aussi à l'époque le plus vaste empire que le monde ait connu : un quart de la population mondiale et des terres émergées font partie de l'Empire britannique. Sa puissance maritime et économique lui confère une influence mondiale, et on parle même de *pax britannica*. Ce rayonnement s'accompagne d'un « splendide isolement » vis-à-vis du continent européen, par lequel le royaume se maintient à l'écart des conflits et rivalités.

La montée en puissance et la course aux armements, réalisées par l'Allemagne de Guillaume II, conduisent néanmoins à la signature d'une entente cordiale avec la France en 1904 ; puis à

l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne, aux côtés de la Russie et de la France en 1914, après que l'Allemagne eut envahi la Belgique et ainsi violée sa neutralité.

Des victoires pour un déclin

Le lourd tribut humain, économique et financier que la guerre représente pour le Royaume-Uni, est atténué par des compensations obtenues par le traité de Versailles de 1919 : une partie des colonies allemandes et de l'Empire ottoman lui est confiée, lui offrant une position clé au Moyen-Orient notamment. Dans l'entre-deux-guerres, la Grande-Bretagne conduit une diplomatie dite de l'apaisement, privilégiant une certaine modération dans la demande de réparation à l'Allemagne et un rôle actif pour la Société des Nations (SDN). Cette modération conduit même le Royaume-Uni à refuser toute alliance contre les régimes fascistes et nazi, mais également toute action destinée à contrer l'expansionnisme de Hitler, comme le montre la signature des accords de Munich en 1938 par le Premier ministre, Neville Chamberlain, qui entérine la décomposition de la Tchécoslovaquie au profit de l'Allemagne hitlérienne.

Le Commonwealth en 2003



Entrée cependant en guerre peu de temps après, la Grande-Bretagne, dirigée désormais par Winston Churchill, s'engage pleinement dans la lutte contre l'Allemagne, faisant preuve d'une capacité de résistance exceptionnelle, après que la France eut demandé l'armistice en juin 1940. Après la défaite de ses alliés, et malgré des bombardements très intenses tout comme son relatif isolement en Europe, le Royaume-Uni, participant à la grande alliance contre l'Allemagne nazie aux côtés des États-Unis et de l'Union soviétique, parvient à résister et à contrecarrer les desseins de Hitler.

Victorieux et solide allié des États-Unis au sortir de la guerre, le Royaume-Uni accepte de s'engager dans des alliances militaires contraignantes. Il signe le traité d'Union occidentale à Bruxelles en 1948 avec les pays du Benelux et la France, puis le traité de l'Atlantique Nord en 1949, qui instaurent des garanties de défense collective entre leurs signataires. Mais cette victoire s'accompagne d'un délitement de l'Empire britannique et de la puissance relative qu'il procurait : l'Inde et le Pakistan sont indépendants en 1947. Le Commonwealth, dans lequel sont regroupées les colonies britanniques, devient progressivement une association plus souple d'États, accompagnant le démantèlement de l'Empire britannique. Le Royaume-Uni ne conserve au bout du compte que des « confettis d'empire », telles que les îles Malouines (Falkland en anglais), qui seront à l'origine d'une guerre anglo-argentine en 1982, ou encore Hong Kong, finalement rétrocédé à la République populaire de Chine en 1997.

■ Entre *special relationship* et engagement européen

Pour autant, la Grande-Bretagne continue dans un premier temps à se percevoir comme une grande puissance, et refuse notamment de s'engager dans les premières étapes de la construction européenne. Elle la considère, en effet, comme peu crédible et pouvant porter atteinte à sa liberté de manœuvre et à sa souveraineté nationale. L'alliance très étroite avec les États-Unis, qualifiée de *special relationship*, est alors perçue comme un moyen de pallier à ce délitement de la puissance britannique, laquelle s'exerce donc désormais « par procuration », à travers le grand frère américain. Mais si cette *special relationship* permet, par exemple, aux Britanniques de bénéficier de la technologie nucléaire américaine et de constituer ainsi son propre arsenal, elle possède ses limites.

L'humiliation subie par l'expédition franco-britannique de Suez, en 1956, révèle le rôle secondaire que jouent désormais les deux anciennes puissances européennes face aux superpuissances soviétique et américaine. Elle illustre aussi le fait que les États-Unis n'hésitent pas à s'opposer frontalement au Royaume-Uni lorsque les intérêts des deux États divergent, et que la *special relationship* est peut-être une relation inégale, indispensable au Royaume-Uni mais simplement utile aux États-Unis.

L'épisode de Suez entame une prise de conscience et une reconnaissance accrue du déclin britannique, sur le plan économique notamment. Alors que le Royaume-Uni avait refusé d'entrer dans la CEE et avait même créé une organisation parallèle – l'Association européenne de libre-échange (AELE) – le Premier ministre Harold Macmillan, soucieux de « faire souffler le vent du changement », demande l'adhésion de son pays à la CEE en 1961. Dès ses premières années de fonctionnement, il apparaît en effet que le dynamisme de la CEE et les bénéfices qu'elle procure à ses États membres sont supérieurs à ceux que le Royaume-Uni peut tirer du Commonwealth ou de l'AELE. Son adhésion est néanmoins retardée jusqu'en 1973, en raison de deux vetos successifs

du Président français Charles de Gaulle (en 1963 et 1967), qui voyait dans le Royaume-Uni un possible « cheval de Troie » des États-Unis dans la jeune Communauté européenne.

■ De la CEE à l'UE : les ambiguïtés britanniques

Depuis son adhésion à la CEE en 1973, en même temps que l'Irlande et le Danemark, le Royaume-Uni s'est avéré être l'un des États membres les plus récalcitrants vis-à-vis de la construction européenne. Fondée à la fois sur un attachement très fort à la souveraineté nationale et sur une volonté de défendre activement les intérêts nationaux du royaume dans le cadre communautaire, la politique européenne du Royaume-Uni a été à l'origine de plusieurs crises (notamment la contribution financière du pays à la CEE). Ainsi, au début des années 1980, le Premier ministre conservateur, Margaret Thatcher, menace de bloquer toute décision au sein de la Communauté et obtient une réduction de la contribution britannique au budget communautaire, qu'elle juge excessive.

L'Acte unique européen, signé en 1986, et l'instauration du marché unique, qui marquent des avancées importantes de la construction européenne, sont toutefois soutenus par le Royaume-Uni. Le pays n'est pas opposé à toute forme de construction européenne, mais privilégie plutôt une construction économique, tout en rejetant cependant les avancées qui peuvent porter atteinte à ses pouvoirs régaliens. Il en va ainsi au moment de la négociation du traité de Maastricht en 1991, au cours de laquelle le Royaume-Uni refuse de signer la charte sociale européenne. Il s'oppose en effet à toute mention d'une éventuelle vocation fédérale de l'Union européenne naissante, ainsi qu'à toute irruption du domaine de la défense dans le champ des politiques européennes.

De même, le Royaume-Uni ne souhaite pas pour l'instant s'engager dans la troisième phase de mise en œuvre d'Union économique et monétaire, qui consacre l'adoption de la monnaie unique, l'euro – malgré les pressions exercées en ce sens par les milieux économiques britanniques. Parallèlement, le Royaume-Uni n'a jamais envisagé l'Europe comme une puissance politique et militaire, privilégiant le cadre transatlantique de l'OTAN, et redoutant un éventuel « découplage » entre les Européens et leur allié États-Unis.

L'arrivée au pouvoir du Premier ministre travailliste, Tony Blair, en 1997 a cependant permis un certain « réinvestissement » du pays dans la construction européenne. La déclaration franco-britannique de Saint-Malo, en décembre 1998, marque notamment son engagement en faveur du développement d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) au sein de l'Union européenne. Toutefois, lorsque des choix stratégiques opposent Européens et États-Unis – telles que la crise puis la guerre contre l'Irak en 2003 –, le Royaume-Uni continue parfois à opter pour une solidarité transatlantique plutôt qu'européenne.

Les difficultés rencontrées à l'issue de la guerre – révélations sur les mensonges faits par le gouvernement britannique sur l'arsenal irakien pour justifier le recours à la guerre, instabilité chronique en Irak – et l'unilatéralisme de plus en plus accentué de Américains pourraient conduire Londres à réexaminer à terme sa politique. La Grande-Bretagne a peut-être plus à gagner en s'investissant davantage en Europe qu'en suivant, plus ou moins aveuglément, les États-Unis.

L'Italie



Jeune État européen, l'Italie est un acteur essentiel de la construction européenne, mais dont la relative instabilité politique a pénalisé parfois l'affirmation.

De l'unification italienne à la Première Guerre mondiale

Traditionnellement divisée en une multitude de royaumes et principautés, l'Italie ne connaît de véritable mouvement d'unification qu'à la fin du XIX^e siècle. Sous l'impulsion de son Premier ministre, Camillo Benso Cavour, et avec l'aide de Napoléon III dans sa lutte contre l'Autriche, Victor-Emmanuel II, roi de Piémont-Sardaigne, parvient à obtenir la Lombardie grâce aux victoires de Magenta et Solferino (1859), puis à rattacher la Toscane, la Romagne et la Sicile à son royaume. Proclamé roi d'Italie en octobre 1861, il complète l'unité italienne grâce à la cession de la Vénétie par l'Autriche, et la prise de Rome, qui devient

la capitale du royaume en 1870. L'Italie monarchique repose alors sur un régime parlementaire, mais dont le suffrage censitaire ne concerne que 2 % de la population. En matière de politique étrangère, l'Italie se lance dans des conquêtes coloniales, notamment en direction de l'Afrique orientale (Éthiopie), et la Triple-Alliance avec l'Allemagne et l'Autriche est renouvelée en 1887.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate en 1914, l'Italie refuse pourtant d'entrer en guerre aux côtés de ses alliés, rejoignant même le Royaume-Uni et la France en 1915, en échange de la promesse de nouveaux territoires (Dalmatie, Trieste et Istrie notamment).

L'Italie fasciste

Victorieuse mais ruinée au sortir de la guerre, l'Italie n'obtient pas, par le traité de Saint Germain-en-Laye de 1919, tous les territoires qui lui avaient été promis. Le sentiment de frustration nationale qui en découle, conjugué à de grandes difficultés économiques et sociales, favorisent l'installation d'un climat de violence politique et de revendications nationalistes. Ce contexte va favoriser l'essor du mouvement fasciste dirigé par Benito Mussolini. Après la marche sur Rome des troupes fascistes, le 27 octobre 1922, le roi Victor-Emmanuel III, craignant une remise en cause de son régime, nomme Mussolini chef d'un gouvernement alliant fascistes et libéraux. Après quatre années de consolidation progressive de son pouvoir, Mussolini promulgue, en 1926, les lois fascistes qui interdisent toute opposition, remettent en cause les libertés, et confisque la totalité du pouvoir. Le régime monarchique, désormais purement symbolique, n'est aboli qu'en 1946. D'abord régime de privation des droits et des libertés internes, le régime fasciste se radicalise progressivement pour devenir un régime non seulement dictatorial mais expansionniste. L'Italie attaque ainsi l'Éthiopie en 1935, et scelle une alliance avec l'Allemagne nazie, aux côtés de laquelle elle entre en guerre en 1940.

Après le débarquement anglo-américain en Sicile en 1943, l'Italie connaît une guerre civile. Elle entre en guerre aux côtés de l'Allemagne contre les Alliés, avant qu'un armistice ne soit signé en 1944. Mussolini est arrêté et exécuté en 1945.

Les fragilités d'une démocratie nouvelle

Proclamée le 2 juin 1946, la République italienne se voit retirer ses colonies et certains de ses territoires, par le traité de Paris en 1947. Le régime de démocratie parlementaire italien est marqué par une profonde instabilité, et plus de cinquante gouvernements se sont succédé depuis sa création.

Sur le plan intérieur, la vie politique est dans un premier temps largement dominée par la démocratie chrétienne, alliée aux sociaux-démocrates, au parti libéral et au parti républicain, puis aux socialistes à partir de 1962. De 1973 à 1980, pendant les « années de plomb », l'Italie est secouée par d'importantes violences terroristes de la part des néo-fascistes et des brigades rouges, mais les institutions résistent.

L'unification de l'Italie



Au début des années 1990, une nouvelle crise politique d'envergure frappe le régime lorsque des juges, ayant mené combat contre la mafia, s'intéressent aux dérives financières des partis du gouvernement : devant les révélations de corruption, de détournements de fonds et de liens avec la criminalité organisée, de nombreux responsables politiques sont mis en examen en 1993. Les élections législatives de 1994 voient s'effondrer le parti socialiste et la démocratie chrétienne, jadis piliers de la vie politique italienne. Ce climat politique est favorable à l'émergence de nouveaux pôles politiques, tels que la Ligue du Nord, les néo-fascistes de l'Alliance nationale ou *Forza Italia*, nouveau parti de l'homme d'affaire italien Silvio Berlusconi, qui devient pour la première fois Président du Conseil pour sept mois. En 2000, le retour au pouvoir de cette coalition a parfois été montré comme l'un des symboles d'une certaine poussée du populisme en Europe. Ce retour du populisme a conduit à plusieurs crises entre l'Italie de Berlusconi et ses partenaires européens, alors même que l'Italie avait été, traditionnellement, l'un des piliers de la construction européenne.

Au cœur de la construction européenne et de l'Alliance atlantique

Très fragilisée politiquement et économiquement au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Italie entame sa reconstruction, sous la présidence du Conseil d'Alcide de Gasperi (1945-1953). Grâce notamment à l'aide des États-Unis et à un engagement immédiat dans la construction européenne, l'Italie connaît une reconstruction économique rapide. Mais ce « miracle italien » a pour conséquence indirecte d'accentuer les inégalités entre le Nord fortement industrialisé (Lombardie, Piémont) et le Sud, plus rural et pauvre.

Membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1952) et de la Communauté économique européenne (CEE, 1957), l'Italie y voit un moyen de regagner une place qu'elle avait perdue sur la scène internationale, et de reconstruire son économie. Le souvenir de la dictature de Benito Mussolini a aussi certainement contribué à faire de ce pays, et de ses classes dirigeantes, des partisans convaincus d'une Europe fédérale. Parallèlement, l'Italie adhère à l'OTAN dès 1949, au même moment que l'Allemagne, et sa position géographique lui confère rapidement un rôle clé dans le dispositif militaire de l'OTAN, qui se matérialise par l'accueil d'importantes bases militaires alliées et la présence de la sixième flotte américaine.

Si l'Italie, en vertu de son poids économique et démographique, fait partie des « grands » pays de la Communauté puis de l'Union européenne, elle a parfois été reléguée au second plan des grands débats européens, éclipsée par la prédominance du couple franco-allemand ou victime de sa grande instabilité politique. Les difficultés que l'Italie a parfois rencontrées pour la mise en œuvre de certaines réformes – notamment la gestion de ses finances publiques, les retards dans l'application du droit européen ou la difficulté de respect des critères de convergences en vue de l'Union économique et monétaire (UEM) – ont pesé sur la politique européenne de l'Italie. La qualification très difficile du pays, pour la troisième phase de l'UEM qui concerne l'adoption effective de la monnaie unique, a cependant permis à l'Italie de faire partie des onze premiers pays de la « zone euro ».

Sur le plan stratégique néanmoins, les crises balkaniques de la décennie 90 ont confirmé le rôle pivot de l'Italie dans la défense des intérêts et des principes européens dans la péninsule. Elle a, par exemple, dirigé l'opération *Alba* en 1997 en tant que « nation-cadre », engageant plus de 3 000 hommes – auxquels s'ajoutaient

L'économie de l'Italie en 2000



400 soldats danois, français, grecs, roumains, espagnols et turcs –, qui avait pour but de prévenir un effondrement interne et une guerre civile en Albanie. Mais malgré l'exposition directe du pays aux crises de l'ex-Yougoslavie et à l'afflux de réfugiés en provenance d'Albanie, certaines faiblesses des capacités militaires de l'Italie ont parfois confiné le pays dans un rôle plus diplomatique – de base arrière – que de puissance régionale.

L'Italie a cependant été l'un des acteurs essentiels du développement d'une politique européenne à l'égard de la région méditerranéenne et du Proche-Orient. Cependant, si le pays a traditionnellement été un soutien à la construction d'une Europe politique et à l'émergence d'une politique étrangère commune, les difficultés de réorganisation de son outil de défense, et un tropisme atlantiste renforcé sous le gouvernement de Silvio Berlusconi, ont pu rendre peu lisibles les priorités européennes de l'Italie et sa capacité à être un acteur décisif de l'émergence d'une « Europe puissance ».

Qu'il s'agisse des enjeux de réformes économiques ou des grandes orientations institutionnelles et politiques de l'Union européenne, l'Italie demeure néanmoins un membre clé de la construction européenne, à défaut d'en être toujours un leader.

La péninsule ibérique

Les guerres napoléoniennes ont durablement brisé la puissance de l'Espagne et du Portugal, bâtie sur les océans et outre-mer. Coupés de leur métropole, l'Amérique hispanique et le Brésil ont acquis leur indépendance entre 1822 et 1824. Réduites à quelques poussières d'empire, Madrid et Lisbonne ont été accaparées et affaiblies par une contestation intérieure chronique. Les deux pays ont perdu toute capacité d'influence extérieure et sont devenus l'enjeu d'intérêts étrangers. L'affirmation démocratique des années 1970-1980, en consolidant l'État, a permis à la péninsule ibérique de retrouver une identité internationale, fondamentalement européenne et atlantique.

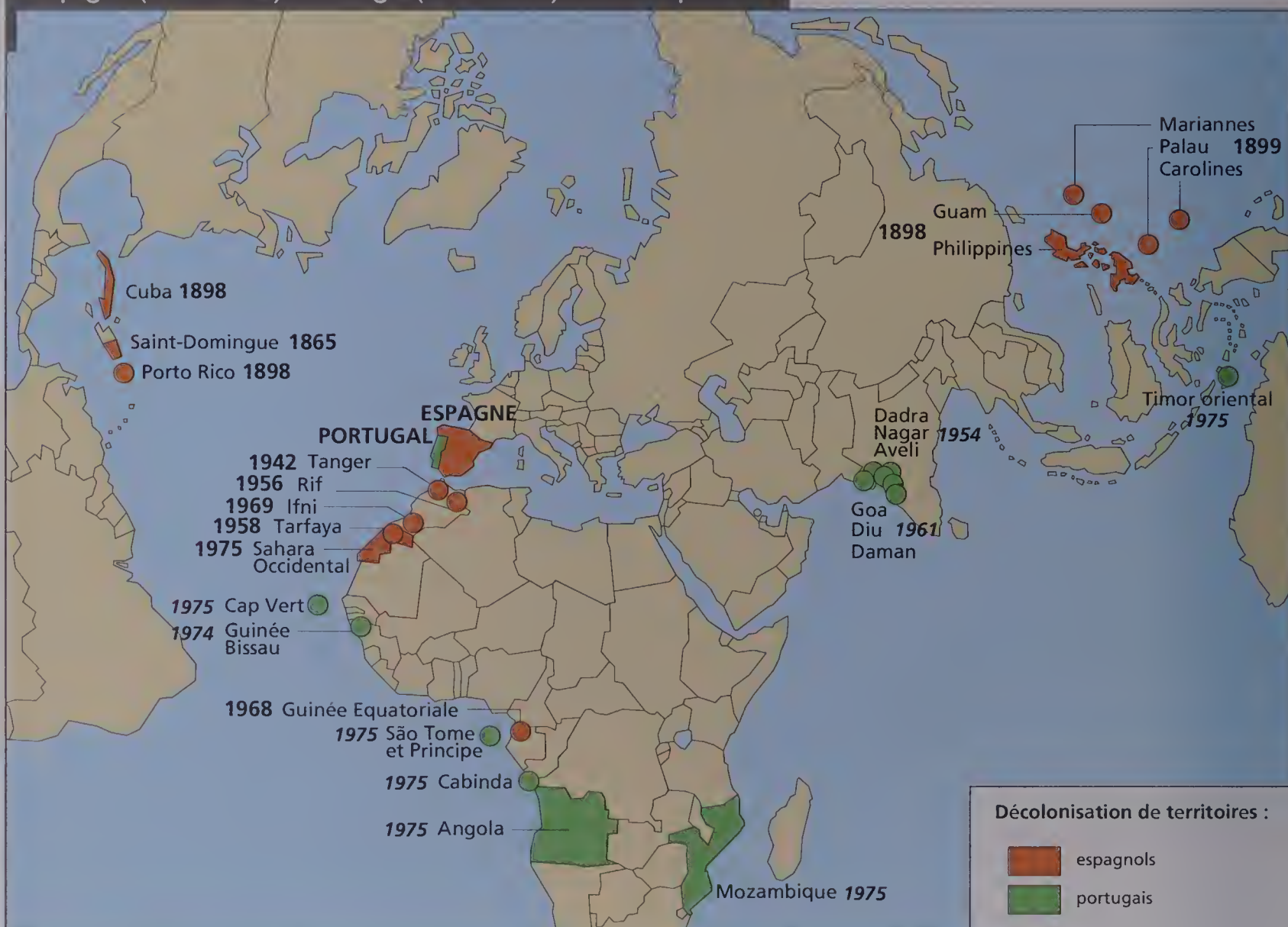
Un territoire enjeu

Les États-Unis et l'Allemagne se sont partagé les ultimes reliquats extérieurs de l'Espagne en 1898-1899. Un temps convoitées par l'Angleterre, les colonies africaines du Portugal ont basculé vers une indépendance liée à l'URSS en 1974 et 1975. En Asie, l'Indonésie a occupé et annexé le Timor en 1975.

La guerre froide a durci les contraintes extérieures, cette fois-ci nord-américaines. Le Portugal entre dans l'Alliance atlantique en 1950. L'Espagne et les États-Unis ont signé un traité de défense en 1953. États périphériques, l'Espagne et le Portugal ont été le terrain commode d'affrontements qui les dépassaient. En 1823, la France intervenait, au nom des puissances absolutistes, pour rétablir Ferdinand VII écarté par une révolution libérale. En 1870, la succession d'Espagne a été à l'origine du premier bras de fer franco-allemand. De 1936 à 1939, la guerre civile a servi de banc d'essai au second conflit mondial et à la guerre froide. Au Portugal, la « Révolution des œillets » (1974) a matérialisé les rêves inachevés des contestataires.

Pendant toute cette période seules les rivalités entre puissances ont permis aux deux États ibériques de préserver une marge d'autonomie. Les bras de fer croisés ont donné à l'Espagne la possibilité de participer au partage du Maroc. La France préférait l'Espagne à l'Allemagne ou à l'Angleterre comme voisine de l'Algérie. Les mêmes considérations ont garanti au Portugal le maintien de sa présence prolongée en Afrique australe.

Espagne (1865-1975), Portugal (1954-1975) : fin d'empires



Planisphère oblique ; projection à compensation régionale. J. Bertin.

Une puissance émergente

Les ruptures politiques intérieures des années 1970-1980 ont consolidé les identités nationales. Elles se sont accompagnées dans un premier temps d'un solde du passé colonial avec la complicité des forces armées. Les colonies portugaises ont été reconnues comme États indépendants peu après le coup d'État du 25 avril 1974. Quelques semaines après la mort de Franco, en janvier 1976, l'armée espagnole s'est retirée du Sahara occidental.

La diplomatie des gouvernements démocratiques a mis fin dans un certain désordre initial à plusieurs dizaines d'années d'isolement. L'Espagne, liée par traité aux États-Unis, a assisté au sommet des non-alignés de La Havane en 1979. Le Portugal, membre de l'OTAN, a tenu un discours progressiste militant. Mais une évaluation des contraintes et des marges d'autonomie extérieures a progressivement conduit les équipes élues, démocrate-chrétiennes ou socialistes, à privilégier une insertion négociée à l'environnement immédiat de la péninsule, l'Europe et l'Alliance atlantique. L'Espagne est entrée dans l'OTAN en 1982. Espagne et Portugal ont adhéré à la CEE en 1986. Ce choix, attendu par les voisins et alliés des deux pays, leur a permis d'accéder à une majorité internationale incontestée et d'entrer en concurrence diplomatique avec leurs nouveaux partenaires. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a siégé à Madrid en 1980. L'Espagne a parrainé avec le Mexique le premier sommet ibéro-américain (1991), accueilli la première conférence de paix arabo-israélienne (1991), collaboré avec les Nations unies pour le maintien de la paix, en Afrique australe, en Amérique centrale et en Bosnie, organisé l'exposition universelle et les Jeux olympiques en 1992, servi de cadre à la première conférence euro-méditerranéenne en 1995 et à une réunion de rénovation de l'Alliance atlantique en 1997.

Rien n'est pourtant acquis. Les deux pays n'ont pas les moyens de leur nouveau volontarisme extérieur. Cette déficience est compensée par le croisement d'allégeances contraires. Les investissements, les coopérations militaires alternent partenariat européens, nord-américains ou japonais. Mais la pression de

l'émigration clandestine africaine, l'incertitude algérienne, la présence problématique d'enclaves espagnoles sur la côte du Maroc, un chômage et une inflation en décalage avec le reste de l'Union européenne, la persistance de revendications nationalistes en Catalogne et au Pays basque, constituent autant de facteurs affaiblissant les ambitions européennes, méditerranéennes et latino-américaines de Lisbonne et Madrid. La recomposition d'une diplomatie espagnole active, bonifiant ses atouts ibéro-américains et méditerranéens grâce à une insertion volontariste dans les groupes des fondateurs de l'Europe unie, a été affectée par les choix pro-américains effectués depuis 1996 par les gouvernements dirigés par le Parti populaire.

LA COMMUNAUTÉ IBÉRO-AMÉRICAINE DES NATIONS

Les dictatures de Franco et Salazar cultivaient le souvenir de l'âge d'or impérial espagnol et portugais. La référence compensait l'isolement international des deux pays. L'affirmation démocratique des années 1970 s'est accompagnée d'un projet plus effectif. Madrid et Lisbonne ont adhéré à la Communauté européenne en associant leurs anciennes colonies sur le modèle de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni. Une clause concernant l'Amérique latine a été introduite dans le traité d'adhésion à la CEE. L'Espagne et le Portugal ont soutenu l'extension des accords de Lomé – accords de coopération entre la Communauté européenne et plus de 60 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – à l'Angola, au Mozambique, au Cap-Vert, à la Guinée, à Sao Tomé et Principe et à la République dominicaine. Suivant l'exemple du Commonwealth et de la francophonie, l'Espagne a structuré un espace ibéro-américain avec la complicité initialement réticente du Mexique et du Portugal. Depuis 1991, les États de cette communauté culturelle tiennent une conférence annuelle.

ESPAGNE : ÉTAT, NATIONALISMES ET RÉGIONALISMES

L'Espagne est l'un des plus vieux États européens. C'est aussi celui dont l'unité est la moins stabilisée. Le lien personnel entre la couronne et les diverses composantes du royaume a empêché pendant longtemps l'unification administrative, fiscale et douanière du pays. Restée à l'écart de la révolution industrielle, l'Espagne a tardivement créé un réseau ferroviaire et routier irriguant son espace national. La perte des colonies au XIX^e siècle a provoqué un repli sur soi. Les querelles dynastiques entre carlistes (légitimistes) et isabélins (orléanistes) ont mis à nu une hétérogénéité territoriale. À trois reprises en 1833, 1847 et 1872, la Catalogne et le Pays basque ont défendu la cause carliste pour préserver leurs privilèges. La monarchie isabéline a finalement imposé une règle commune. Mais l'essor économique de la Catalogne et du Pays basque, l'isolement et le retard de la Castille ont conforté les particularismes et le rejet du pouvoir madrilène. Le fédéralisme en Catalogne et le nationalisme au Pays basque ont pris le relais de la contestation carliste. Ils ont conjugué leurs efforts avec ceux de la gauche et des libéraux pour obtenir un changement de régime.

La République de 1932, gagnée en commun, accorde aux régions culturellement différentes – la Catalogne, la Galice et le Pays basque – un statut distinct. La victoire de Franco en 1939 consolide l'alliance des régionalistes avec la gauche et les libéraux. Le retour de la démocratie en 1977 confirme la convergence. L'Espagne reconnaît son pluralisme idéologique et territorial. L'État cède une partie de ses compétences à dix-sept régions autonomes. Quatre d'entre elles – l'Andalousie, la Catalogne, la Galice et le Pays basque – bénéficient de pouvoirs plus étendus. Cette évolution apaise les violences. Seul le groupe clandestin ETA continue les actions engagées pendant la dictature pour obtenir l'autodétermination du peuple basque.

Les communautés autonomes espagnoles



L'Europe centrale > et orientale

Comme celle de «Balkans», la notion « d'Europe centrale et orientale » renvoie à un entrelacs de réalités et de représentations géographiques, politiques et culturelles. Après la chute du communisme en 1989, elle s'est imposée pour désigner la partie de l'ancienne Europe de l'Est qui n'appartenait pas au territoire de l'URSS (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, États issus de l'ex-Yougoslavie et l'Albanie). Y sont également rattachés les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) redevenus indépendants en 1991. La zone peut être définie comme un espace dont les États, nés de la dislocation des grands empires ont vu leur trajectoire historique influencée par une localisation à mi-chemin entre l'Allemagne et la Russie. La poursuite des processus d'intégration à l'OTAN et à l'Union européenne devrait lui permettre de s'ancrer résolument à l'Ouest.

La fin des grands empires

En Europe orientale, la lente érosion de l'Empire ottoman a permis l'émergence d'États-nations en Serbie, au Monténégro, en Roumanie et en Bulgarie au XIX^e siècle, avant que les guerres balkaniques (1912-1913) et la Première Guerre mondiale ne viennent compléter le processus, avec la création de l'Albanie en 1912-1913 et de la Yougoslavie (1918). Les traités de Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Neuilly et Trianon ont par ailleurs consacré la fin des empires austro-hongrois, allemand et russe, ainsi que la réapparition d'un État polonais, la création de la Tchécoslovaquie et l'indépendance des États baltes. Ces partages territoriaux ont alimenté l'irrédentisme des « perdants » (Allemagne, Hongrie, Bulgarie notamment), tandis que les

« vainqueurs » (dont la Roumanie) rejoignaient une « petite entente » mise en place à l'initiative de la France, le 1^{er} septembre 1920. Hormis la Tchécoslovaquie, les États d'Europe centrale et orientale ont connu l'introduction de régimes autoritaires dans les années 1930. Confrontés à la montée de l'Allemagne nazie, ils ont été abandonnés par des démocraties ouest-européennes soucieuses de paix à tout prix (accords de Munich en 1938).

L'expérience de la soviétisation

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Armée rouge soviétique a procédé à une « libération »-occupation des pays d'Europe centrale et orientale, prélude à l'établissement rapide de dictatures de type soviétique au prix d'une répression brutale, notamment illustrée par la tenue de « grands procès » – procès Rajk en Hongrie en 1949, procès Slansky en Tchécoslovaquie en 1952. Jusqu'à la mort de Staline, le 5 mars 1953, les régimes est-européens, inféodés à l'URSS et intégrés dans le COMECON, ont suivi une ligne politique dure, tandis que l'État procédait à la collectivisation des terres et au développement d'industries étatiques. L'assouplissement consécutif à la révélation des horreurs du stalinisme a encouragé des réformes en Pologne et en Hongrie où Imre Nagy a déclaré son pays « neutre », provoquant une intervention brutale de l'armée soviétique le 4 novembre 1956 – 25 000 victimes, 15 000 déportés, 100 000 réfugiés.

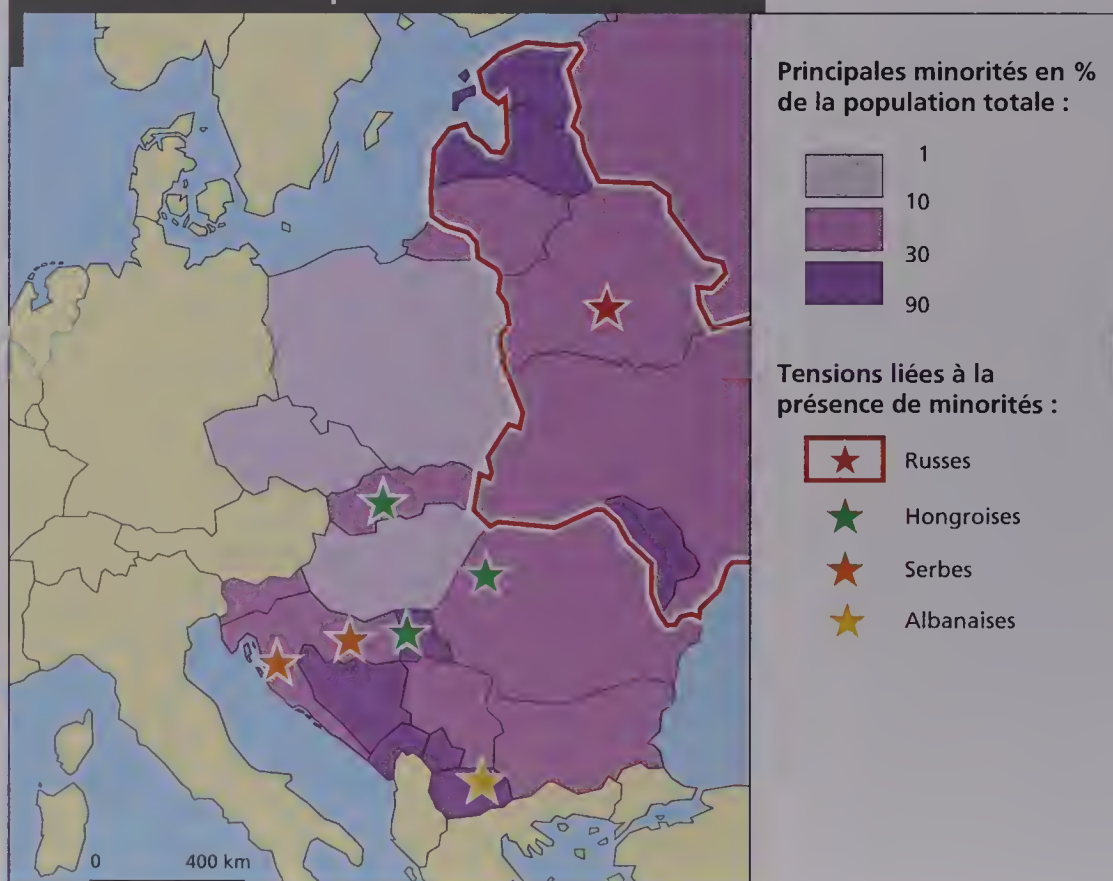
De façon récurrente, les régimes soviétisés ont été confrontés à des crises (RDA 1953, Hongrie 1956, Tchécoslovaquie 1968, Pologne 1980-1981), auxquelles ils ont remédié par un mélange entre répression (intervention du pacte de Varsovie à Prague en

1968, introduction de l'état de siège en Pologne en décembre 1981) et quelques concessions économiques. Si l'avènement du communisme a pu favoriser des formes de mobilités sociales inédites, sous l'effet d'une urbanisation et d'une industrialisation accélérées, le modèle de croissance extensive adopté a montré ses limites dès les années 1960. Les régimes est-européens ont alors suivi des trajectoires diversifiées (normalisation en Tchécoslovaquie, kádárisme en Hongrie, réaffirmation d'une certaine fierté nationale en Roumanie et en Bulgarie...), sans parvenir à prévenir l'approfondissement de la crise économique dans les années 1980. L'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en URSS, en mars 1985, a rendu possibles des réformes à l'Est, tandis qu'était abandonnée la doctrine de la « souveraineté limitée » de Brejnev.

Le « retour en Europe »

Inaugurés par les précurseurs hongrois (réhabilitation d'Imre Nagy en mai 1989) et polonais (élections semi-libres en

Minorités en Europe centrale et orientale



L'évolution des frontières en Europe centrale de 1914 à 2003



juin 1989), les changements politiques en Europe centrale et orientale se sont accélérés à l'automne 1989 après le démantèlement, à l'initiative de la Hongrie, du rideau de fer avec l'Autriche et la fuite massive des Allemands de l'Est vers la RFA. Le mur de Berlin est tombé le 9 novembre 1989, ouvrant la voie à la réunification de l'Allemagne, tandis que les régimes communistes bulgare, tchécoslovaque, et roumain s'effondraient tour à tour. Ces bouleversements ont surpris par leur rapidité et leur caractère pacifique, si l'on excepte l'exécution sommaire du dictateur roumain, Nicolae Ceausescu, et de son épouse, le 25 décembre 1989.

Depuis lors, les États d'Europe centrale et orientale ont établi des régimes démocratiques et entrepris de créer des «économies de marché viables» dans le cadre de «thérapies de choc», au coût social extrêmement élevé. Le chômage et des disparités régionales et sociales nouvelles ont fait leur apparition, contribuant à alimenter le sentiment d'aliénation des sociétés envers leurs élites politiques. Si certaines tensions intercommunautaires ont été gérées avec succès (divorce entre Tchèques et Slovaques en 1993, situation des minorités hongroises dans les pays voisins de la Hongrie), l'éclatement de la Yougoslavie, en 1991, s'est en revanche soldé par quatre années de guerres et plus de 300 000 victimes.

Entre 1994 et 1996, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ont déposé leur candidature à l'Union européenne (UE) et à l'OTAN. Une première vague (Pologne, République tchèque, Hongrie) a rejoint l'Alliance atlantique en mars 1999, alors que sept autres candidats (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) étaient invités à intégrer l'organisation à Prague en novembre 2002. Après avoir défini les critères politiques et économiques de l'intégration à Copenhague en juin 1993, l'UE a décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec cinq PECO (Hongrie, Pologne, Estonie, République tchèque et Slovénie, plus Chypre) en décembre 1997, puis avec cinq autres (Roumanie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, plus Malte) en 1999.

Le 1^{er} mai 2004, elle accueillera dix nouveaux membres (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie), la Bulgarie et la Roumanie devant rejoindre l'UE à l'horizon 2007. Les perspectives d'intégration des Balkans de l'Ouest (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Serbie-Monténégro) semblent plus lointaines, sauf peut-être pour la Croatie.

Les Balkans



Le terme « Balkans » désigne une zone géographique située au sud-est de l'Europe et bordée par les mers Adriatique et Ionienne à l'ouest, les mers Egée et Marmara au sud, et la mer Noire à l'est. Au nord, elle est limitée par le cours du Danube. À cet ensemble, il est cependant coutume d'ajouter des États comme la Roumanie et la Turquie, dont l'histoire et la culture sont en partie liées avec lui. Aujourd'hui sont donc qualifiés de balkaniques les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Roumanie, Serbie-Monténégro (dont la province du Kosovo, sous contrôle international), Slovaquie et Turquie. En termes de relief, la péninsule balkanique se caractérise par des paysages de montagne qui ont, au cours de l'histoire, handicapé le développement de voies de communication. Par leur situation, les Balkans constituent néanmoins une zone de transit privilégiée entre l'Europe et l'Orient.

À partir du XIX^e siècle, la notion de « Balkans » s'est progressivement chargée de connotations culturalistes négatives jusqu'à devenir synonyme d'arriération et de divisions. Le terme de « balkanisation » reste parfois abusivement utilisé pour désigner des processus de fragmentation, territoriale ou non.

Diversité de peuplement et histoire impériale

Incorporés dans l'Empire romain pendant l'Antiquité, les Balkans ont été traversés, après 395, par la ligne de démarcation entre Empires romain d'Orient (Byzance) et d'Occident (Rome). Aux VI^e et VII^e siècles, des populations d'origine slave se sont établies dans la région. Après cinq siècles de gestion impériale ottomane (XIV^e-XIX^e siècle), les peuples balkaniques ont connu des émergences nationales dans un contexte de lent délitement de

l'Empire ottoman. L'apparition, dans une zone très diversifiée d'un point de vue culturel, linguistique (roumain, grec, slave, albanais) et religieux (orthodoxie, catholicisme, islam), d'une logique stato-nationale a engendré des rivalités territoriales et des conflits sanglants : guerres balkaniques de 1912-1913, Première et Seconde Guerres mondiales. L'avènement de dictatures communistes, en 1944-1945, a mis un terme autoritaire à ces conflits. Au lendemain de la chute du communisme en 1991, la Yougoslavie fédérale a éclaté au prix d'affrontements intercommunautaires extraordinairement meurtriers.

Entre « retour en Europe » et risque de marginalisation

Depuis la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine en décembre 1995 et l'intervention occidentale au Kosovo au printemps 1999, les États des Balkans ont suivi des cheminements différenciés : la Slovaquie rejoindra l'Union européenne en mai 2004, la Bulgarie et la Roumanie (un groupe auquel la Croatie aimerait être rattachée) à l'horizon 2007. Les « Balkans de l'Ouest » sont, eux, administrés dans le cadre de protectorats internationaux (Bosnie-Herzégovine, Kosovo) ou d'États faibles (Albanie, Macédoine, Serbie-Monténégro). La viabilité des équilibres politiques et économiques de l'après-guerre reste incertaine, tout comme les perspectives d'intégration à une future Europe élargie.

Les États balkaniques



Les peuples balkaniques



De l'URSS à la Russie



Peu de pays ont connu, au cours de la décennie écoulée, des bouleversements politiques, socio-économiques et stratégiques aussi dramatiques que la Russie. La profonde rupture qu'a constituée l'effondrement de l'Union soviétique, fin 1991, l'a en effet rendue méconnaissable. Alors que son histoire s'était confondue durant cinq siècles avec celle de l'Empire – tsariste puis soviétique –, la Russie a été ramenée à des dimensions territoriales et humaines inédites. L'idéologie communiste et ses corollaires ont été répudiés ; le processus de démocratisation, lancé par Gorbatchev lors de la *perestroïka*, s'est tant bien que mal poursuivi, tandis que les réformes économiques et les transformations sociales qu'elles ont entraînées ont rendu inconcevable tout retour à l'ordre ancien.

L'évolution la plus remarquable concerne toutefois la considérable perte de puissance enregistrée par la Russie au cours de ces dernières années. Jusqu'en 1989, Moscou était l'épicentre d'une puissance globale, discutait d'égal à égal avec Washington et jouait un rôle majeur dans la définition des grands équilibres stratégiques. Leader du « camp socialiste » durant la guerre froide, la Russie disposait alors d'un formidable potentiel militaire et comptait de nombreux alliés dans pratiquement toutes les régions du globe. Une quinzaine d'années plus tard, le contraste est saisissant. Plongée dans un profond désarroi identitaire, le

plus souvent isolée sur la scène internationale, elle n'a que rarement – pour reprendre la définition de la puissance de Raymond Aron – « la capacité à imposer sa volonté aux autres ».

Les aléas de la « transition »

Le déclin de la puissance russe est la conséquence directe de fragilités internes, que les réformes mises en œuvre au cours de ce qui à été communément qualifié de « période de transition » n'ont, paradoxalement, fait qu'accentuer.

Au plan économique, la libéralisation engagée au début de 1992 a abouti à un effondrement de la richesse nationale sans précédent. Le produit intérieur brut (PIB) de la Russie a ainsi été réduit de moitié, et ne représente plus aujourd'hui qu'un peu plus du quart de celui de l'URSS en 1989. Avant la crise financière d'août 1998, le PIB russe équivalait approximativement à celui de l'Espagne ; par tête d'habitant, il était inférieur de moitié à celui du Portugal. La part de la Russie dans la richesse mondiale est, quant à elle, passée de 3,4 % en 1992 à 2 % en 1998. Ces données ne rendent toutefois pleinement compte d'évolutions qualitatives importantes. Ainsi, la Russie a connu un phénomène de désindustrialisation allant bien au-delà d'une réforme de

Croissance territoriale de la Russie et de l'URSS



l'appareil de production nécessaire au changement du système. Cette dégradation du potentiel industriel et technologique trouve son expression la plus probante dans la structure très déséquilibrée des exportations russes : la part des matières premières et autres produits semi-finis n'a cessé de croître, au détriment de celle des produits manufacturés.

Fondamentalement, la Russie n'est pas parvenue – au terme de dix années de réformes – à se doter d'une véritable économie de marché. Certes, l'immense majorité des entreprises a été privatisée, mais le comportement des acteurs économiques demeure souvent inchangé et l'appareil de production peu restructuré. Le cadre légal et les mécanismes de régulation font défaut. Les droits de propriété – en particulier ceux des investisseurs étrangers – ne sont pas encore pleinement garantis. Enfin, des pans entiers de l'économie de la Russie sont contrôlés par des groupes criminels, phénomène indissociable de la fuite des capitaux ininterrompue que connaît ce pays depuis 1992.

Le bilan de la décennie écoulée, du point de vue politique, est tout aussi mitigé. La présidence Eltsine (1991-1999) a été marquée par une grande instabilité, résultat – entre autres – de l'absence de consensus au sein de la société. Dans un premier temps, cette absence s'est traduite par une confrontation incessante entre le Kremlin et le Soviet suprême qui failli dégénérer, à l'automne 1993, en véritable guerre civile. L'adoption d'une nouvelle constitution, le 12 décembre 1993, n'a apporté qu'une stabilisation en trompe-l'œil. Le deuxième mandat Eltsine (1996-1999) a été marqué par les absences répétées du Président, en raison de problèmes de santé et par une fronde récurrente du parlement, qui a culminé au printemps 1999 avec le lancement d'une procédure d'*impeachment*.

La Russie de Poutine

L'élection de Vladimir Poutine à la tête de l'État russe, le 26 mars 2000, a ouvert une nouvelle phase dans l'histoire de la Russie post-soviétique. Placées sous le signe de la restauration de l'autorité de l'État, les années 2000-2003 ont été marquées par une stabilisation politique et une forte reprise économique. Cependant, certaines dérives autoritaires ainsi que la poursuite du conflit tchétchène ralentissent les perspectives de modernisation du pays et son rapprochement avec l'Occident.

La refonte du système fédéral, décidée par Vladimir Poutine au printemps 2000, est une première illustration de cette remise en cause de l'héritage eltsinien. La décennie 1990 a vu l'affaiblissement ininterrompu du pouvoir central et la montée en puissance de certaines régions et républiques qui ont su tirer avantage du « fédéralisme contractuel » mis en place sous la présidence de Boris Eltsine. Ce fédéralisme leur a permis de négocier avec Moscou des « accords de délimitation des compétences » particulièrement favorables. Cette décentralisation non-contrôlée a notamment eu pour effet d'accentuer les disparités économiques,

La constitution du glacis en Europe



Projection horizontale équivalente.

juridiques et politiques entre les sujets de la Fédération et fait craindre une désintégration de l'État russe. Soucieux de mettre un terme à ces tendances centrifuges, Vladimir Poutine a annoncé, le 14 mai 2000, le regroupement des 89 entités constitutives de la Fédération en sept grandes régions administratives, à la tête desquelles ont été nommés des « super-préfets », chargés de veiller à la bonne application des lois fédérales.

La restauration de l'autorité de l'État – souhaitée par une majorité de Russes – s'accompagne cependant de phénomènes inquiétants. Ainsi, la seconde guerre de Tchétchénie, à l'origine de l'irrésistible ascension politique de Vladimir Poutine à l'automne 1999, s'avère plus destructrice encore que le conflit de 1994-1996. Les atteintes aux droits de l'Homme, perpétrées par les forces fédérales dans la république indépendantiste, sont massives et « couvertes » par le pouvoir. Par ailleurs, l'étau semble se resserrer autour de la liberté d'expression : les pressions exercées sur de nombreuses organisations non gouvernementales, les déboires des chaînes NTV et TV-6 sont autant d'éléments convergents qui renforcent cette impression. De fait, tous les contre-pouvoirs, existants ou potentiels, sont l'objet d'une attention croissante de la part des autorités, tendance à laquelle l'arrivée massive de représentants des services secrets, à tous les niveaux de l'appareil d'État, n'est pas étrangère.

Quelle place sur la scène internationale ?

Tirillée dans son identité, profondément désorientée après la fin de la guerre froide, la Russie post-soviétique a tenté de redéfinir ses intérêts nationaux en tenant compte des réalités stratégiques nouvelles et des contraintes qui s'imposent à elle. De fait, la

La Russie administrative



politique étrangère de la Russie a connu, depuis 1991, trois grandes phases.

Au cours des premiers mois consécutifs à l'éclosion de l'URSS, le Président Eltsine et son ministre des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, ont fait du rapprochement avec les pays occidentaux l'objectif central de la diplomatie russe. Constatant la fin des antagonismes idéologiques, les dirigeants russes aspiraient à un «partenariat stratégique» avec les États-Unis et l'Europe, perçu comme la condition de la réussite des transformations économiques et politiques internes. Moscou rompt alors avec la plupart des anciens États-clients de l'URSS, se retire d'Europe centrale et orientale, néglige largement ses relations avec les nouveaux États indépendants et calque le plus souvent ses positions sur celles de Washington.

À partir de 1994, les difficultés internes et les résultats jugés décevants de la coopération inconditionnelle avec l'Occident conduisent la Russie à une réorientation progressive de ses priorités diplomatiques. Moscou cherche, par le biais de la Communauté des États indépendants, à reconstituer une sphère d'influence en ex-URSS, tandis que les incompréhensions et contentieux avec les pays occidentaux se multiplient (élargissement de l'OTAN à d'anciens pays membres du pacte de Varsovie, bombardements contre les Serbes de Bosnie, coopération russo-iranienne, rivalité autour des hydrocarbures de la Caspienne, projets américains de défense antimissile, etc.).

Cette nouvelle politique, incarnée par Evguéni Primakov, nommé à la tête du ministère des Affaires étrangères en janvier 1996, a pour mot d'ordre la mise en place d'un monde multipolaire au sein duquel la Russie envisage des partenariats privilégiés avec la Chine et l'Inde. La crise du Kosovo – révélatrice de l'impuissance stratégique d'une Russie très affaiblie par le

krach financier d'août 1998 – soulignera cependant l'impasse de cette posture de confrontation feutrée avec l'Occident.

Héritant d'une situation internationale peu favorable, Vladimir Poutine va mettre en œuvre une politique étrangère placée sous le signe du réalisme et du pragmatisme. Conscient des faiblesses de la Russie, il renoue rapidement le dialogue avec les Occidentaux (visite du secrétaire général de l'OTAN à Moscou en février 2000, relations privilégiées avec G. Schröder et T. Blair), tout en cherchant à préserver les partenariats existants (traité d'amitié avec la Chine en juillet 2001) et à restaurer les positions économiques et politiques de Moscou dans l'espace post-soviétique. Le 11 septembre 2001 accélère et cristallise des choix stratégiques – partenariat avec l'Occident et singulièrement avec les États-Unis – préexistants. De fait, Vladimir Poutine a saisi l'opportunité de la lutte contre le terrorisme pour repositionner son pays sur la scène internationale. La signature d'un nouvel accord de désarmement nucléaire russo-américain et la mise en place du Conseil Russie-OTAN, en mai 2002, ont illustré cette nouvelle entente russo-occidentale.

Mais celle-ci ne peut en aucun cas être assimilée à un ralliement total à Washington, ni même à une alliance stratégique Russie-États-Unis. Moscou conserve des intérêts spécifiques. Aussi pendant la crise, puis la guerre irakienne en 2003, elle s'est opposée à la ligne américaine, défendant avec Paris et Berlin la suprématie de l'ONU et des règles de droit international par rapport à l'unilatéralisme américain.

L'Europe du Nord



Parfois marginalisé sur l'échiquier géopolitique européen, l'ensemble formé par les pays scandinaves et les États riverains de la mer Baltique constitue pourtant un espace historique de coopération et d'échanges. Dès le Moyen Âge, la Hanse, puissante confédération de comptoirs maritimes, créait une dynamique d'intégration et d'interdépendance dans la région. Parfois divisée en raison de conflits, la région nordique semble retrouver, depuis, une nouvelle identité.

Entre morcellement et coopérations

Pendant la guerre froide, l'espace nordique se caractérise par une grande diversité de positionnements stratégiques, et contribue ainsi à l'équilibre européen précaire de 1947 à 1990. Alors que la Norvège et le Danemark entrent dans l'OTAN, la Suède préserve une neutralité décidée dès 1814. Par ailleurs, la Finlande signe avec la Russie un traité de paix et d'amitié en 1950 et mène dès lors une politique de neutralité. À la même époque, les trois républiques baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) font partie intégrante de l'URSS. L'importance stratégique de la région pendant la guerre froide, due à sa situation de tampon entre les dispositifs de l'OTAN et ceux de l'URSS et du pacte de Varsovie, a peut-être rendu nécessaire cet équilibre nordique.

Cette disparité n'empêche pas une dynamique de coopération propre à la région, à travers notamment le Conseil nordique, créé en 1952. Néanmoins, la période de la guerre froide consacre une certaine marginalisation de l'espace nordique. À l'exception du Danemark, qui rejoint la CEE en 1973, les pays scandinaves demeurent en dehors de la construction européenne et créent, à partir de 1957, l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Intégration sous-régionale et européanisation

La chute de l'URSS et la fin des tensions bipolaires en Europe ont eu pour conséquence de permettre à la fois un renforcement des coopérations à l'échelle de l'Europe du Nord, mais aussi son intégration progressive dans l'Union européenne.

L'indépendance des trois républiques baltes, la chute des régimes communistes et la fin des tensions Est/Ouest permettent le renforcement des coopérations et des échanges entre tous les pays de l'Europe septentrionale. Le Conseil baltique voit ainsi le jour en 1992, auquel participe l'Allemagne, le Danemark, l'Estonie, la

Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Russie et la Suède. La multiplication des coopérations et consultations entre tous ces pays a notamment pour but de tirer avantage de la fin de la guerre froide, pour établir un véritable ordre de sécurité sous-régional.

Parallèlement à ces coopérations sous-régionales, la fin de la guerre froide a aussi pour conséquence de rapprocher l'espace nordique des institutions euro-atlantiques que sont l'UE et l'OTAN. La Finlande et la Suède entrent dans l'Union le 1^{er} janvier 1995, la Norvège, dont la candidature avait pourtant été acceptée, demeure en dehors faute de ratification du traité d'adhésion. Les trois républiques baltes sont candidates à l'adhésion, et devraient devenir membre dès 2004, ce qui achèvera de constituer un véritable «espace nordique» dans l'UE. Ces États ont aussi manifesté leur désir d'adhérer à l'OTAN et de tourner ainsi définitivement la page de leur domination par l'URSS. Seules la Suède et la Finlande souhaitent pour l'instant rester en dehors de l'OTAN, avec laquelle elles collaborent néanmoins à travers le Partenariat pour la paix (PPP).



La CEI



Le 8 décembre 1991, les présidents russe (Boris Eltsine), ukrainien (Leonid Kravtchouk) et biélorusse (Stanislas Chouchkévitich) réunis à Bélovège, près de Minsk, constataient la « fin de l'URSS en tant que réalité géopolitique et sujet du droit international » et créaient la Communauté des États indépendants (CEI). Deux semaines plus tard, les républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizie, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan), la Moldavie et l'Arménie signaient les accords d'Alma-Ata et rejoignaient la CEI, précipitant la démission du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev et la disparition formelle de l'URSS. Des 15 anciennes républiques soviétiques, seuls les États baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), l'Azerbaïdjan et la Géorgie – en pointe dans la lutte pour l'indépendance – décidaient de se tenir à l'écart de cette nouvelle organisation.

Les difficultés de la CEI

D'emblée, la CEI va être le théâtre des intérêts et des visions divergentes de ses États membres. Alors que la Russie considère la Communauté comme devant être l'instrument de la réintégration économique, politique et militaire (notamment avec l'édification d'un traité de sécurité collective) de l'espace post-soviétique, l'Ukraine voit en elle « l'instrument du divorce pacifique » entre l'ancienne métropole et les nouveaux États indépendants. De fait, une fois réglés les dossiers les plus lourds et potentiellement les plus menaçants (succession juridique de l'URSS, contrôle des arsenaux nucléaires, etc.), la CEI se trouve paralysée. En l'absence de mécanismes d'application contraignants, la plupart des accords signés en son sein demeurent lettre morte. À partir de 1996 apparaissent les premiers signes d'un véritable clivage entre les pays de la CEI, tandis que de nouveaux acteurs, aux intérêts souvent divergents (États-Unis, OTAN, Turquie, UE, Iran, Chine, etc.), sont de plus en plus présents en ex-URSS. En mars 1996, la Russie et la Biélorussie annoncent la création d'une union renforcée puis, quelques jours plus tard, la constitution, avec le Kazakhstan et la Kirghizie, d'une Union douanière. Les États les plus soucieux de leur indépendance décident pour leur part de coordonner leurs efforts au sein d'un forum informel, le GUAM (acronyme de Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie), mis en place en octobre 1997 avec le soutien de Washington. Il s'agit officiellement, de contrebalancer les ambitions géopolitiques de la Russie qui considère ces États comme son « étranger proche ». Ces derniers, en effet, ne veulent plus être sous la coupe de Moscou, et cherchent de nouveaux partenariats.

Les antagonismes éclatent au grand jour en 1999 : la Géorgie, l'Azerbaïdjan – ces deux pays ayant rejoint la CEI à l'automne 1993, suite à d'intenses pressions de la

Russie – et l'Ouzbékistan annoncent, en février, la non-prorogation de leur participation au traité de sécurité collective de la CEI. Quelques semaines plus tard, alors que la Russie impuissante dénonce « l'agression » de l'OTAN (son intervention militaire, sans mandat international, au Kosovo), les présidents des nouveaux États indépendants (NEI) – anciennes républiques soviétiques, à l'exception des trois états baltes – sont invités à Washington au sommet du 50^e anniversaire de l'Alliance atlantique, à la seule exception du chef d'État biélorusse, A. Loukachenko. En novembre 1999, en marge du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les États-Unis et plusieurs États du Caucase et d'Asie centrale annoncent la conclusion d'un accord sur la construction de pipelines d'évacuation pour les hydrocarbures du bassin caspien. La Russie en est isolée et pointée du doigt.

L'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en Russie et l'onde de choc du 11 septembre 2001 ont sensiblement modifié les rapports de forces géopolitiques dans l'espace post-soviétique. Ayant fait son deuil de la CEI, en tant qu'outil d'intégration régionale, et privilégiant désormais une approche bilatérale dans ses relations avec ses voisins, Moscou a repris l'initiative en ex-URSS grâce à un dynamisme économique retrouvé et une stratégie d'ensemble plus cohérente que par le passé. L'après 11 septembre a consacré le rapprochement russo-américain et rendu possible le dépassement de certains antagonismes dans l'espace post-soviétique. Moscou a ainsi accepté la présence militaire américaine en Asie centrale et a activement collaboré avec les États-Unis lors de la campagne d'Afghanistan.

Plus de 10 ans après l'effondrement de l'URSS, l'espace anciennement soviétique apparaît fragmenté. De fait, la plupart des NEI n'ont plus grand-chose en commun, hormis une appartenance passée à l'empire russe et certains défis liés à la démocratisation et aux réformes économiques.



La construction européenne



Si la construction européenne, telle qu'elle se développe depuis cinquante ans, est la première à avoir permis des avancées concrètes vers une unification de l'Europe, de nombreux projets d'organisation du continent européen l'ont précédée. Ils avaient pour objectifs de garantir à cet ensemble la stabilité, la prospérité et la paix entre ses composantes, tels que le *Projet pour rendre la paix perpétuelle*, proposé par l'abbé de Saint-Pierre lors des négociations d'Utrecht (1713-1715), la proposition de Victor Hugo de donner naissance aux *États-Unis d'Europe* devant le congrès de la paix de 1849, ou encore l'Union paneuropéenne proposée par Coudenhove-Kalergi en 1923. Tous se heurteront néanmoins à l'absence de volonté des États-nations européens de s'engager dans une unification contraignante.

Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale, et la pression conjuguée de la dévastation du continent européen et du début de la guerre froide, pour que les projets d'union des Européens soient véritablement à l'ordre du jour. Initiatives et mouvements en faveur d'une unification européenne se multiplient, que les Congrès de La Haye du 10 mai 1948, puis de Bruxelles en février 1949, tenteront de coordonner. Ces congrès permettront de jeter les bases de la Charte européenne des droits de l'Homme et déboucheront sur la création du Conseil de l'Europe en 1949. Mais cette organisation favorise la conception d'une Europe reposant sur la coopération entre États souverains, au détriment d'une approche fédéraliste de la construction européenne, ce qui limite considérablement ses perspectives de développement en une véritable Europe unie.

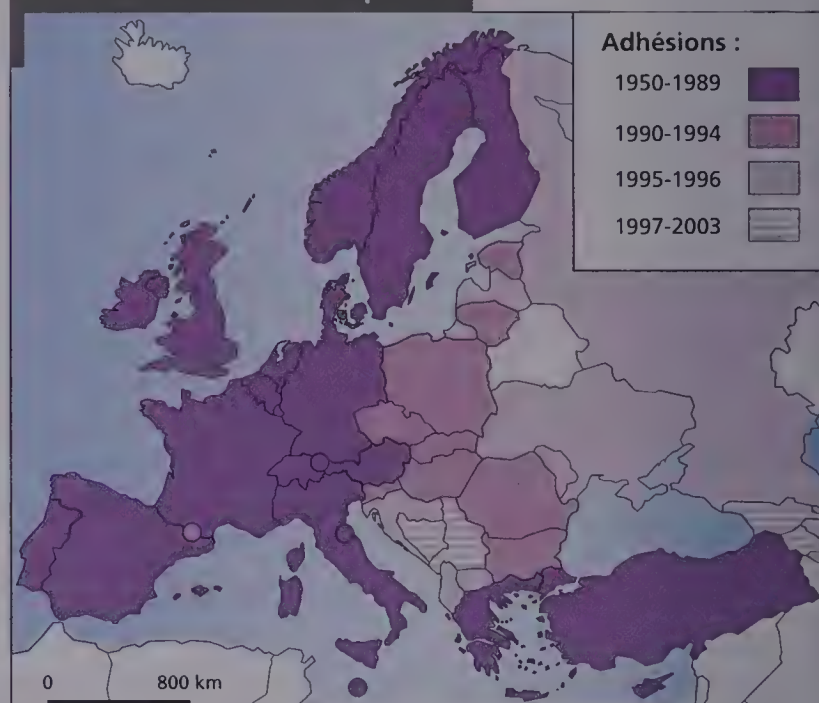
Naissance de l'Europe communautaire

Convaincu que l'unification de l'Europe « *ne se fera pas en un jour* » mais par « *des coopérations concrètes* », le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, propose, dans sa déclaration du 9 mai 1950, une première étape de cette construction européenne fonctionnaliste.

Inspiré par le Commissaire au Plan, Jean Monnet, ce plan prévoit la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France, de l'Allemagne et de tout autre pays européen souhaitant s'associer à eux, et l'instauration d'une haute autorité supranationale. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui voit le jour en 1952 entre six pays d'Europe occidentale (Italie, Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) est la première étape de la construction d'une Europe communautaire, destinée à s'étendre à d'autres domaines et à avoir une finalité fédéraliste.

Les réussites initiales de l'Europe communautaire vont désormais reléguer au second plan les projets d'union politique, de même que le rejet par la France, en 1954, du traité de la Communauté européenne de défense (CED) qui instituait une armée européenne, repousse pour longtemps toute tentative d'intégration politique ou militaire. Après cet échec, les six de la CECA décident donc de relancer la construction européenne par une poursuite de la méthode fonctionnaliste. Ils signent le traité de Rome, en mars 1957, qui pose les bases d'une Communauté économique européenne (CEE), reposant sur l'instauration d'un marché commun et d'institutions communes s'inspirant de celles

Le Conseil de l'Europe



de la CECA, ainsi que la mise en œuvre de politiques communes telles que la politique commerciale et la politique agricole commune (PAC).

Le développement de l'Europe communautaire, de crises en relances

Soumis à des conceptions parfois divergentes de l'Europe entre États membres, et aux crises internationales, le développement des communautés européennes a été structuré en grande partie par les crises et les relances qui l'ont accompagné. Dans les années 1960, l'opposition du Président de Gaulle, à une évolution fédéraliste de la CEE, provoque plusieurs crises et conduit au compromis de Luxembourg (1966), qui introduit implicitement la règle de l'unanimité. Le Président français oppose son veto à deux reprises, en 1963 et 1967, à une adhésion du Royaume-Uni, qui ne l'obtiendra – avec l'Irlande et le Danemark –, qu'en 1973.

Ces blocages seront suivis d'une relance de la construction européenne dans les années 1970, que les crises économiques internationales (disparition du système monétaire international, chocs pétroliers) rendent aussi nécessaire. À partir de 1970, le lancement de la Coopération politique européenne (CPE) permet de développer des réflexes de coopérations en matière de politique étrangère, tandis que la création du système monétaire européen, en 1979, permet d'atténuer les conséquences du désordre monétaire international. Sur le plan institutionnel, les réunions des chefs d'États et de gouvernements sont institutionnalisées à travers le Conseil européen, et le Parlement européen est élu pour la première fois au suffrage universel en 1978.

Dans les années 1980, la CEE s'élargit à la Grèce (1981), au Portugal et à l'Espagne (1986) et fait entrer ainsi trois pays méditerranéens dont le niveau de développement économique est

inférieur à celui des autres États membres. Ce qui aurait pu poser des problèmes de cohésion interne renforcera au contraire la volonté des États membres à s'engager dans de nouvelles avancées.

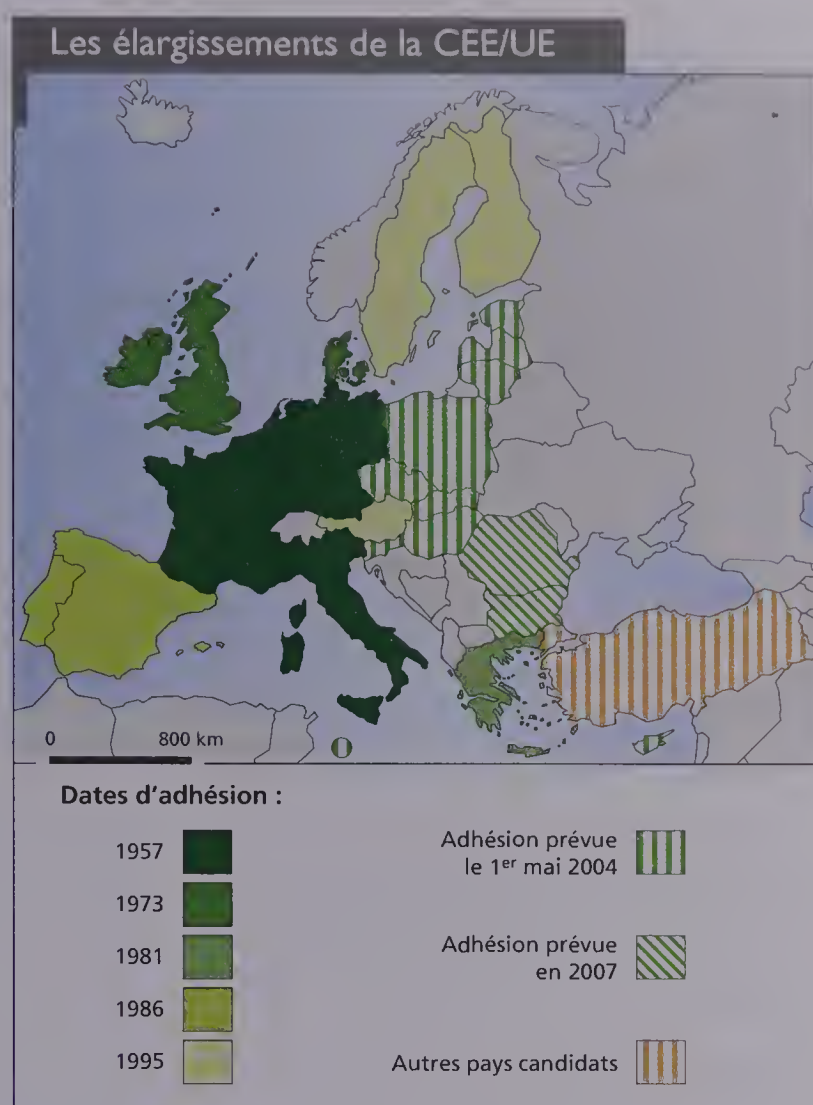
De la même manière, l'Acte unique européen – signé en février 1986 et entré en vigueur un an plus tard – jette les bases de ce qui deviendra, en 1993, le grand marché intérieur ; cet acte lance également une politique de cohésion économique et sociale, destinée à permettre aux régions ou aux pays en retard de développement de la communauté d'en supporter certains effets potentiellement déstabilisateurs. L'Acte unique européen a aussi institutionnalisé des politiques communes qui s'étaient développées de manière informelle, en dehors du cadre strict des traités : politique en matière de développement technologique, politique industrielle, énergétique, environnementale, sociale et coopération politique européenne (CPE). Des réformes institutionnelles, destinées à renforcer l'efficacité et la légitimité du système décisionnel communautaire, étaient aussi entreprises : extension du vote à la majorité qualifiée à la plupart des domaines d'application du marché intérieur, renforcement des pouvoirs du Parlement européen...

■ L'Union européenne : et après ?

Au début de la décennie 1990, la perspective du grand marché intérieur, les bouleversements géopolitiques liés à la fin de la guerre froide et la réunification de l'Allemagne vont servir de moteur à une nouvelle relance de la construction européenne. Deux conférences intergouvernementales, chargées de préparer une révision des traités européens, s'ouvrent en 1990 : l'une sur l'union économique et monétaire, l'autre sur l'union politique. Le traité de Maastricht qui en résulte – signé en février 1992 et entré en vigueur en 1993 – engage les États membres sur la voie de l'adoption progressive d'une monnaie unique, l'euro. Il instaure également une coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, et lance une union politique concrétisée essentiellement par l'instauration d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Les différentes communautés pré-existantes qui forment désormais la Communauté européenne, ainsi que l'union politique sont rassemblées sous l'appellation commune d'Union européenne (UE). Celle-ci repose sur une structure en trois « piliers » : le premier est constitué par la communauté européenne, au sein de laquelle le vote à la majorité qualifiée et les pouvoirs du parlement européen sont étendus ; le deuxième contient les dispositions relatives à la PESC, et le troisième les coopérations en matière de justice et d'affaires intérieures.

Mais ce traité sur l'Union européenne porte aussi le sceau des divergences entre les projets européens des États membres : toute référence à la vocation fédérale de la nouvelle Union européenne est par exemple évitée, et les dossiers les plus sensibles, telle la PESC, seront gérés sur un mode intergouvernemental et non supranational. De même, la difficulté de ratification du traité montre que l'une de ses ambitions, qui consistait à vouloir « rapprocher l'Europe des citoyens », demeure une nécessité difficile à concrétiser. Après l'élargissement de l'UE à la Suède, à la Finlande et à l'Autriche en 1995 – portant à quinze le nombre d'États membres – et malgré l'adoption de nouveaux traités à Amsterdam en 1997, puis à Nice en 2000, la question de la réforme des institutions européennes continue de se poser. La perspective de l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale, autrefois sous domination soviétique, relance aussi le débat et les interrogations sur la finalité de l'Union, tant sur les plans



politique et institutionnel que sur celui des frontières ultimes de l'Union. Cela d'autant plus, que le décalage entre les progrès économique et financier de la construction européenne et ses difficultés politiques semblent se poursuivre : tandis que l'euro devient monnaie courante dans onze pays au 1^{er} janvier 2002, l'UE peine à s'affirmer comme un véritable acteur international, malgré le lancement d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD), bras armé de la PESC.

Face à ces défis, et afin de donner toutes les chances de réussite à une nouvelle conférence intergouvernementale (CIG), prévue pour 2004, les quinze États membres ont convoqué une Convention sur l'avenir de l'Union. Composée de représentants des États membres, des parlements nationaux et européens, de la Commission et des pays candidats, celle-ci est chargée de formuler des propositions ou des recommandations afin de réviser à nouveau les traités européens, et de permettre à un système institutionnel, initialement prévu pour six États, de fonctionner dans une Europe à vingt-cinq ou trente États membres.

Si la construction européenne a été l'une des évolutions marquantes des relations internationales de la seconde moitié du XX^e siècle, sa dynamique demeure entravée par la persistance de visions nationales divergentes quant à sa finalité politique. Cependant, la résolution de cette question sera indispensable pour l'émergence de l'UE comme puissance du XXI^e siècle.

Les évolutions de l'architecture européenne de sécurité

L'appellation d'« architecture européenne de sécurité » définit les différentes organisations, créées par des pays européens, pour garantir leur défense ou leur sécurité. En dehors de l'ONU dont la vocation est universelle, le continent européen a la particularité d'avoir développé plusieurs organisations de sécurité, rivales ou complémentaires, au cours de la guerre froide : l'OTAN, le pacte de Varsovie, l'UEO et l'OSCE en particulier. La chute de l'URSS en 1991 et la dissolution du pacte de Varsovie qui ont marqué la fin de la guerre froide, auraient pu remettre en cause cette architecture européenne de sécurité. Cependant, la disparition d'une menace immédiate ayant été remplacée par de nouveaux risques et conflits, ces organisations tentent au contraire, depuis 1990, de s'adapter aux nouveaux défis européens et internationaux.

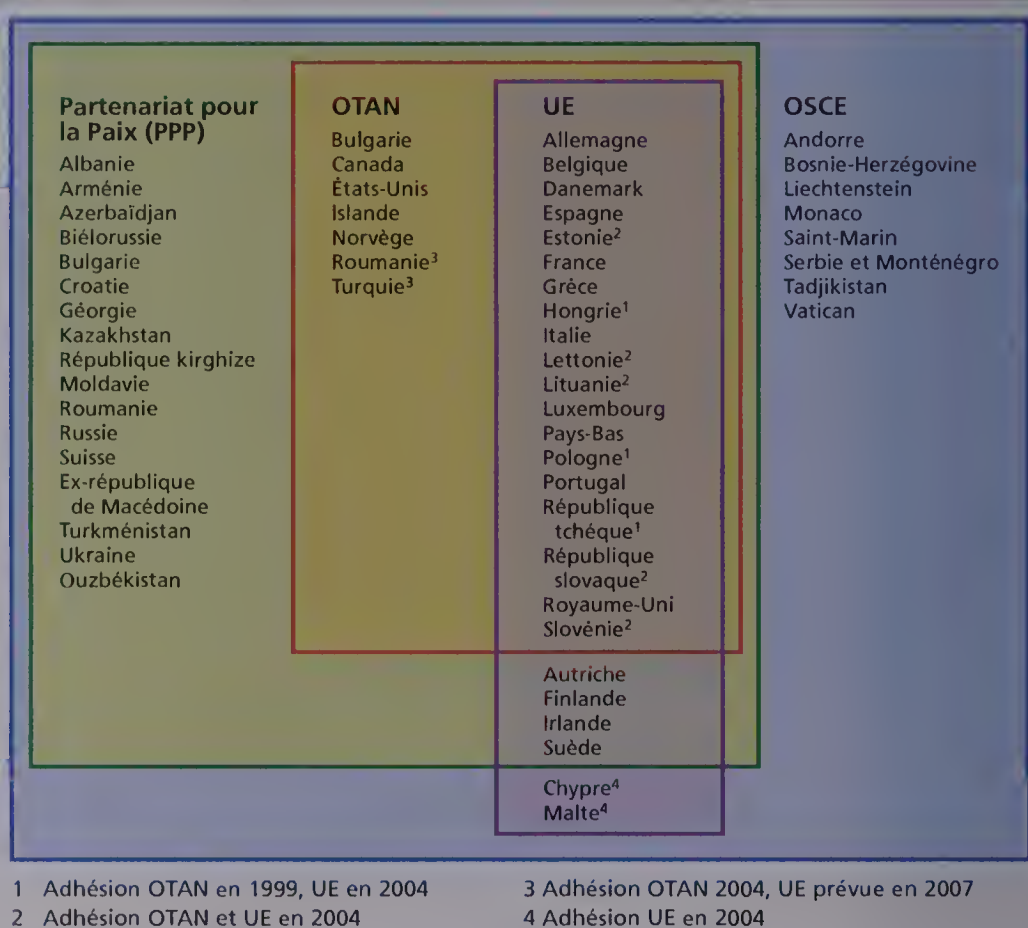
Un héritage de la guerre froide

La guerre froide avait conduit à l'apparition d'une architecture de sécurité clairement bipolaire, reflet du contexte stratégique du moment. Alors que la majorité des pays d'Europe occidentale formaient l'OTAN à partir de 1949, avec les États-Unis et le Canada, les pays d'Europe centrale et orientale étaient regroupés dans le pacte de Varsovie autour de l'URSS. Ces organisations défendaient une conception classique de la sécurité : la défense contre une éventuelle agression extérieure. Le regroupement d'un grand nombre d'États, dans un tel système d'alliance structuré, était cependant novateur et illustrait le degré de tension régnant sur le continent.

Face à ces deux organisations de défense, d'autres organisations ont progressivement émergé, répondant à d'autres conceptions ou modèles de sécurité. Certains pays d'Europe de l'Ouest (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) ont créé, en 1954, une Union de l'Europe occidentale (UEO), fondée sur un traité de collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de légitime défense collective. Ses ambitions demeuraient cependant limitées en raison de la suprématie de l'OTAN.

Quant à l'Europe communautaire, qui n'est pas à proprement parler une organisation de sécurité, elle s'est rapidement affirmée comme un élément stabilisateur et structurant de l'ordre ouest-européen. Malgré l'échec, en 1954, de la Communauté européenne de défense (CED) qui faisaient pour longtemps des questions de sécurité et de défense un sujet tabou de la construction européenne, la dimension de sécurité dans la construction communautaire demeurait. Rassembler des États, souvent en guerre par le passé, dans un même ensemble étroitement lié, défendait certainement une conception de la sécurité basée, non plus sur leur défense, mais sur leur intégration. En effet, le

L'architecture de sécurité collective en 2003



contexte de la guerre froide ne permettait pas l'affirmation d'un pôle spécifiquement européen de sécurité en dehors de l'OTAN.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), lancée en 1975, répondait à une troisième conception de la sécurité : basée sur le dialogue et le renforcement de la compréhension mutuelle entre tous les pays européens, elle favorisait une gestion « collective » de la sécurité, destinée à prévenir les conflits plus qu'à les résoudre. De ce point de vue, le principal atout de la CSCE était sa composition paneuropéenne, regroupant des pays des deux blocs antagonistes.

Les défis de l'après guerre froide

Avec la disparition de l'URSS en 1991 et la fin du conflit Est/Ouest, cette architecture de sécurité, héritée de la guerre froide, aurait pu être condamnée à disparaître. L'OTAN se retrouvait être une alliance défensive sans ennemi. La CSCE, qui avait contribué à certains accords clôturant la guerre froide et au démantèlement du rideau de fer, semblait avoir accompli sa tâche principale. Quant à ce qui allait devenir l'Union européenne, certains de ses États membres semblaient toujours lui refuser de jouer un rôle dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Les conflits dans l'ex-Yougoslavie, la grande complexité des enjeux stratégiques européens et mondiaux de l'après guerre froide, et le besoin de consultation et de coopération de tous les partenaires européens pour faire face à ces nouveaux défis ont

cependant conduit à une adaptation de ces organisations plutôt qu'à leur dissolution. La crainte, également, d'un retrait ou d'un désintérêt croissant des États-Unis, à l'égard d'un continent européen qui pourrait ne plus être aussi prioritaire dans la stratégie américaine, renouvelait les débats sur la capacité des pays d'Europe de l'Ouest à disposer de leurs propres moyens de sécurité et de défense. Enfin, se posait la question de la réunification de la « famille européenne », après les divisions imposées au cours de la guerre froide.

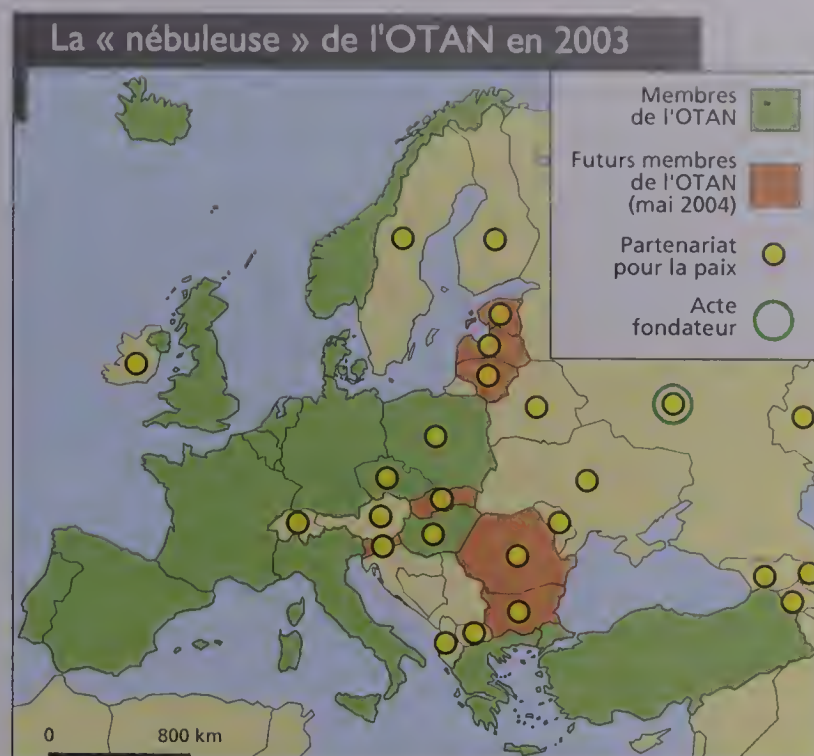
Nouveau contexte, nouvelles ambitions

Dès 1990, la signature de la « Charte de Paris pour une nouvelle Europe » laisse envisager une gestion collective de la sécurité entre tous les pays européens, autrefois divisés en deux camps opposés. Parce que la CSCE, devenue OSCE en 1994, est la seule organisation ouverte à tous, véritablement paneuropéenne (elle compte aujourd'hui 55 États membres), et que ses principes de gestion collective de la sécurité semblent apporter certaines réponses aux incertitudes du nouveau contexte européen, elle est perçue par certains comme devant symboliser la « maison commune » de la sécurité européenne. Mais les structures de l'OSCE et la faiblesse de ses moyens opérationnels la cantonnent dans un rôle de gestion civile de la sécurité, impuissante en cas d'escalade de violence ou de conflits.

L'OTAN, quant à elle, adopte rapidement un nouveau concept stratégique, reconnaissant la disparition de la menace autour de laquelle elle s'était structurée, et entame une ouverture progressive vers l'Est. Un Conseil de Coopération Nord-Atlantique (CCNA ou Cocona) est mis en place dès 1991, suivi du Partenariat pour la Paix en 1994, qui établissent des structures de coopération et de consultation entre les membres de l'OTAN et les pays de l'ancien bloc de l'Est. Si des interrogations subsistaient quant au bien-fondé du maintien de l'Alliance atlantique, le fait que l'OTAN ait été la seule organisation véritablement opérationnelle pour intervenir militairement dans des conflits, comme ceux de l'ex-Yougoslavie, ont rapidement renforcé le camp des partisans de son maintien et de sa primauté dans l'architecture européenne de sécurité. En 1995, elle opère les premières frappes sur les positions des Serbes de Bosnie assiégeant Sarajevo, et c'est autour d'elle que sont organisées les forces (l'IFOR) chargées de mettre en œuvre les accords de Dayton. Par ailleurs, l'OTAN s'élargissait dès 1999 à trois anciennes républiques communistes : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, qui devraient être rejointes en 2004 par sept autres (l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie). L'évolution de l'OTAN et du contexte stratégique européen a aussi permis de développer progressivement la coopération entre l'Alliance et la Russie, en particulier à partir de la signature de l'acte fondateur OTAN-Russie, en 1997.

Primauté de l'OTAN, émergence de l'Europe

Tandis que la primauté de l'OTAN se confirme, les partisans d'une affirmation de l'Europe sur la scène internationale voient dans l'après guerre froide, un contexte propice à l'émergence de l'Europe communautaire, en tant qu'acteur international majeur. Une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est instaurée par le traité de Maastricht, signé en 1992, au sein de ce qui devient l'Union européenne (UE). Les dispositions de cette PESC portent néanmoins le sceau des divergences d'ambitions et de



projets des États membres à l'égard du rôle que l'UE devrait jouer sur la scène internationale.

Alors que certains souhaitent doter l'Union d'une véritable dimension de sécurité et de défense, d'autres s'y opposent et privilégient l'OTAN, empêchant tout progrès vers une défense européenne commune. Une division implicite de la sécurité semble alors s'opérer : à l'OTAN la gestion politico-militaire des crises, à l'UE la gestion politico-économique. Ce scénario a pour inconvénient de rendre les Européens incapables d'intervenir militairement dans des conflits où les États-Unis refusent de s'engager. Il semble donc nécessaire de permettre la constitution d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD), préservant l'Alliance atlantique, tout en permettant aux Européens d'agir sans en engager nécessairement tous les membres. C'est au sein même de l'OTAN que l'IESD est créée en 1994. Elle repose sur la consolidation d'un « pilier européen » de l'Alliance tout en renforçant le lien transatlantique.

D'autre part, si l'UEO apparaît comme un possible bras armé de l'UE dans un rôle d'interface avec l'OTAN, il faut attendre 1998 et la déclaration franco-britannique de Saint-Malo pour que le développement de capacités militaires dans le cadre de l'UE voie le jour, à travers le lancement de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Celle-ci se fonde, notamment, sur la création d'une force de réaction rapide de 60 000 hommes, destinée à être l'outil opérationnel de la PESC et à transformer l'Union européenne en un acteur stratégique crédible sur la scène internationale. Il ne s'agit pas d'une « armée européenne » destinée à assurer la défense de ses États membres, mais d'une force de projection devant permettre aux Européens de mener des missions dites de Petersberg : missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix et missions de combat, y compris pour le rétablissement de la paix. L'UEO, dont les membres appartiennent à l'UE et à l'OTAN, est dès lors destinée à disparaître en tant qu'organisation opérationnelle.

La question des relations entre cette PESD et l'OTAN demeure, actuellement, une des incertitudes de l'architecture européenne de sécurité.

La Turquie

La Turquie (780 600 km² et plus de 66 millions d'habitants) est considérée, depuis plusieurs années, comme une puissance régionale potentielle. Ce pays a pourtant échoué, pendant des années, dans son objectif de montée en puissance.

« Paix dans le pays, paix dans le monde »

La survie de l'État a longtemps été la principale préoccupation des dirigeants turcs dans le jeu des relations internationales. Cela s'explique par le traumatisme initial dû aux conditions dramatiques de la naissance de la république, proclamée le 29 octobre 1923.

Bien que se méfiant du danger que représente le « grand voisin du Nord », Kémal Ataturk impose une doctrine neutraliste résumée dans la formule « paix dans le pays, paix dans le monde », qui libère la Turquie de tout engagement extérieur ayant un rapport avec l'héritage ottoman. Cette problématique oriente la politique extérieure du pays jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, non sans quelques succès d'ailleurs : visite officielle du premier ministre grec Vénizelos en 1930; entrée dans la SDN en 1932; signature du pacte balkanique avec la Grèce, la Yougoslavie et la Roumanie en 1934; signature de la Convention de Montreux sur les détroits en 1936.

La Seconde Guerre mondiale transforme cette situation et replace la Turquie dans le tourbillon des alliances et contre-alliances. Obsédée par la menace de l'URSS, elle s'ouvre à la France et au Royaume-Uni (mai 1939) mais attend la signature du Pacte germano-soviétique pour parapher cet accord (octobre 1939), se rétracte dès l'invasion de la Finlande (juin 1940), se rapproche de l'Allemagne (Pacte de non-agression de juin 1941), mais proclame son attachement aux alliés (novembre 1943) pour finalement entrer en guerre contre l'Allemagne nazie en février 1945.

Les bénéfices de la guerre froide

Après 1945, le partage du monde en deux blocs ne permet plus de penser une stratégie régionale que dans la mouvance de l'un des deux camps. Pour la Turquie le créneau est étroit. Mais la situation instaurée en 1946-1947 est finalement une véritable aubaine pour le pays : à l'initiative d'une puissance non européenne, une alliance, qui comporte en fait peu de servitudes, se traduit au contraire par une aide unilatérale, notamment militaire, avec pour objectif, non un conflit direct, mais une doctrine de *containment*.

L'intégration à l'OTAN, le 18 février 1952, ne signifie pas une totale soumission à celle-ci, mais plutôt la recherche d'objectifs propres, c'est-à-dire essentiellement la maximisation des ressources nationales. L'évolution de la situation internationale permet d'ailleurs de desserrer l'étau des États-Unis, en cherchant, notamment, à réduire l'antagonisme avec l'URSS, ce qui aboutit, à partir de 1961, à la signature d'une série de contrats commerciaux avec les pays d'Europe orientale.

La tension à Chypre en 1964, et surtout l'engagement militaire dans l'île en 1974, cristallisent la contradiction et opposent aux yeux d'une partie des Turcs intérêt national et participation à l'OTAN. Après 1974, l'Europe de l'Ouest dénonce la Turquie, et

les États-Unis décident un embargo sur les livraisons d'armes entre 1975 et 1978. Pour beaucoup, le concept d'alliance se trouve vidé de sa signification.

Un environnement très instable

C'est après le coup d'État du 12 septembre 1980 et dans une situation politique régionale et internationale très troublée (révolution iranienne, invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques...) que les liens se resserrent de nouveau avec les puissances occidentales, et particulièrement les États-Unis par la signature de l'accord de coopération économique et de défense qui a pour but principal une aide très importante à la modernisation des forces armées turques. Il faut toutefois admettre que c'est avant tout la volonté d'équilibre entre ses différents partenaires qui irrigue les réflexions et les initiatives de la diplomatie turque.

Les événements internationaux marquent le début des années 1990, notamment l'effondrement de l'empire soviétique, la guerre du Golfe et la dislocation de l'ex-Yougoslavie ont évidemment renforcé l'importance géopolitique de la Turquie, dans laquelle les puissances occidentales voient une carte essentielle pour la stabilité régionale. Il est cependant nécessaire de préciser les points suivants, pour éviter des simplifications abusives :

- le fossé avec le monde arabe reste très profond, la crise kurde et l'incertitude sur l'avenir de l'Irak l'aggravent encore;
- la méfiance à l'égard de l'Iran demeure forte, mais il est excessif de parler de compétition entre deux modèles;
- l'engouement pour l'Asie centrale atteint ses limites en Turquie. Entreprises et sociétés civiles peuvent être dans ce domaine plus actives que l'État;
- le Caucase est un piège dans lequel la Turquie s'efforce de ne pas se laisser emporter. Malgré son lien étroit avec l'Azerbaïdjan, elle tente d'établir des liens convenables avec l'Arménie. Sa réponse est plutôt la Zone de coopération économique de la mer Noire (ZCEMN);
- les drames vécus par les musulmans des Balkans sont très fortement ressentis. Les Anatoliens se sentent plus proches des Bosniaques, Bulgares et autres musulmans européens que des turcophones d'Asie centrale.

LES COMMUNAUTÉS MUSULMANES DES BALKANS

La dislocation du bloc communiste a libéré des peuples qui ont eu, jusque dans un passé récent, une histoire commune avec l'Empire ottoman. Aux communautés d'origine turque en Bulgarie (1 million), en Macédoine (90 000), en Thrace occidentale (120 000) et au Kosovo (120 000) s'ajoutent les communautés islamisées de Bosnie (900 000), du Kosovo (3,5 millions), du Sandjak serbe et les Pomaks de Bulgarie... Réciproquement une partie des élites turques est d'origine balkanique. Au-delà des événements dramatiques récents (conflit en Bosnie-Herzégovine), il semble que cette dernière cherche à créer dans la région une zone d'influence économique en s'appuyant sur ces communautés musulmanes.

La Turquie : une périphérie conflictuelle



MER NOIRE - CAUCASE : PRIORITÉ À LA ZCEMN

On constate une extrême prudence dans le traitement des inextricables problèmes caucasiens. Y compris dans le conflit opposant Arméniens et Azéris. Des relations correctes avaient été établies avec le président arménien Ter Petrossian et les dirigeants turcs n'ont jamais cédé aux appels radicaux des groupes panturquistes et islamistes qui exigeaient une intervention militaire aux côtés des Azéris.

Dans la région, la Turquie préfère concentrer ses initiatives sur la ZCEMN constituée à son initiative le 25 juin 1992 à Istanbul et regroupant l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, la Géorgie, l'Albanie et la Grèce. Outil potentiel de développement économique, cette communauté de la mer Noire devrait avant tout favoriser la sécurité régionale.

CHYPRE : UNE SITUATION BLOQUÉE

Depuis l'intervention de l'armée turque en 1974, la situation dans l'île semblait bloquée. Le rôle acquis par la Turquie sur l'échiquier géopolitique régional semblait la rendre moins sensible aux pressions internationales visant au retrait des troupes turques du nord de Chypre. Toutefois, la

décision prise par l'UE, lors du Conseil européen d'Helsinki, d'intégrer Chypre, même divisée, modifie les données du dossier. De plus en plus de voix, de la République turque de Chypre Nord et de Turquie même, se prononcent désormais en faveur d'une solution négociée et rapide qui vise à la réunification de l'île. Cependant, celle-ci a échoué. Le 16 avril 2003, seule la République de Chypre a signé son traité d'adhésion à l'UE. Mais sous la pression d'Ankara, le régime chypriote turc a cependant lâché du lest, en ouvrant le 23 avril la « ligne verte » qui séparait l'île depuis 1974.

LA QUESTION KURDE

La présence d'environ 12 millions de Kurdes sur son sol constitue pour la Turquie un problème récurrent qui connut son paroxysme en 1984 et 1999, période durant laquelle le Parti des Travailleurs du Kurdistan – PKK – a engagé la lutte armée. Face à l'inexistence de propositions ou de tentatives de solutions politiques et dans un contexte de misère économique, ce groupuscule aligna près de 15 000 combattants. Cet essor est largement favorisé par l'aide fournie en sous-main par la Syrie, l'Irak, l'Iran, la Grèce ou la Russie qui utilisent le PKK comme carte dans leurs diverses négociations avec l'État turc. La lutte armée a aujourd'hui cessé, et malgré plus de 30 000 morts, la recherche de solutions politiques est à l'ordre du jour.

L'Amérique du Nord

Les États-Unis dominent, tant politiquement qu'économiquement, l'espace nord-américain qu'ils partagent avec le Canada et le Mexique. Au cours de l'histoire, ils en ont défini les frontières, repoussant la leur vers l'Ouest et amputant le Mexique de vastes territoires, avant de s'ouvrir progressivement au monde du XX^e siècle, souvent appelé le «siècle américain».

Après avoir intégré économiquement le Canada et le Mexique, en créant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1992, l'ambition de Washington est désormais d'y intégrer l'Amérique du Sud, tout en amplifiant ses relations avec le Canada et le Mexique. Depuis peu, cette «île continent», souvent épargnée par les guerres, a vu son invulnérabilité prendre fin avec les attentats du 11 septembre 2001, perdant ainsi de son caractère exceptionnel, et ouvrant une ère nouvelle dans la redéfinition des critères d'immigration de la zone, ainsi que dans les relations internationales.

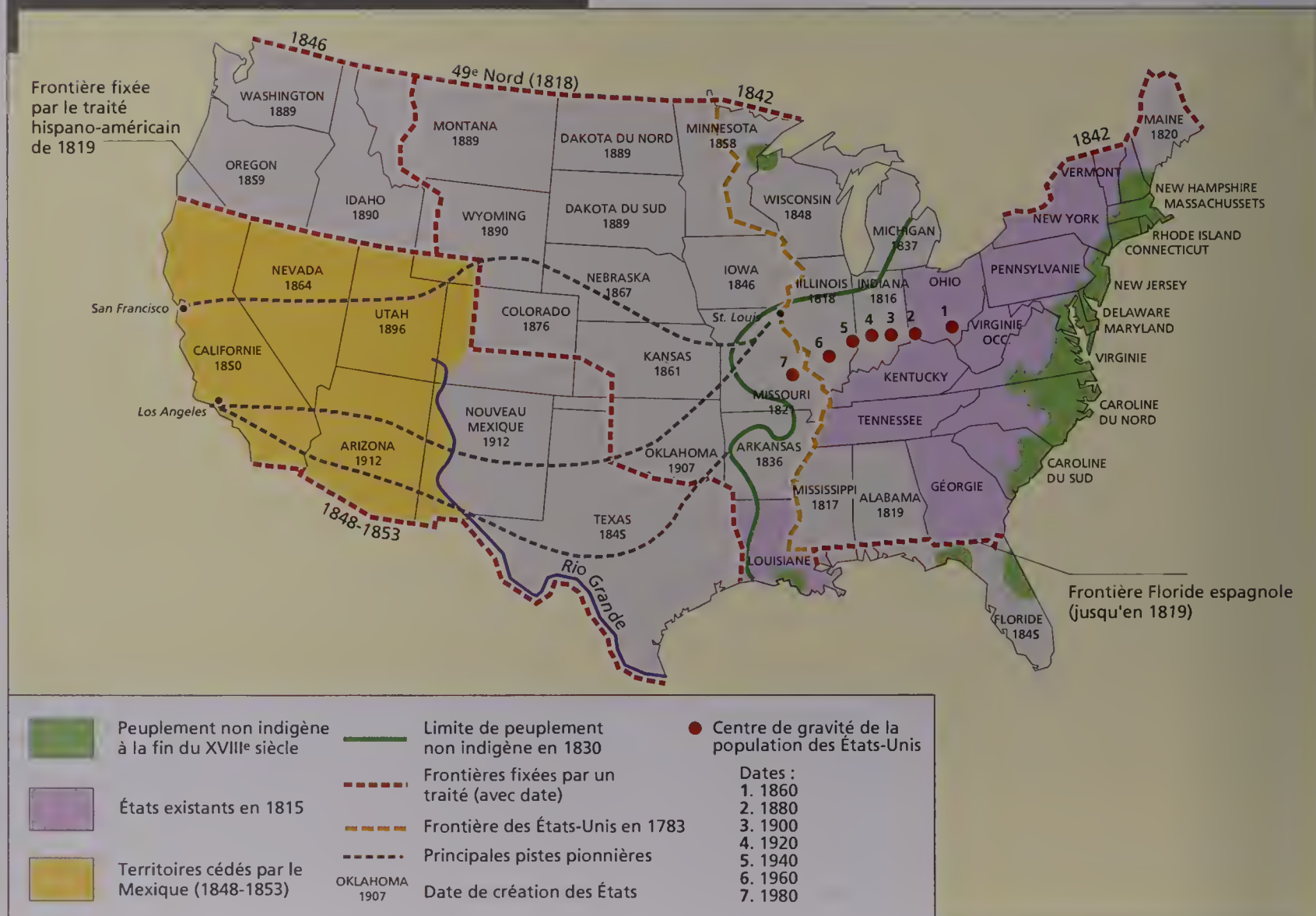
Les États-Unis

Avec près de 300 millions d'habitants, les États-Unis sont le troisième État le plus peuplé du monde. Les 9,37 millions de km²

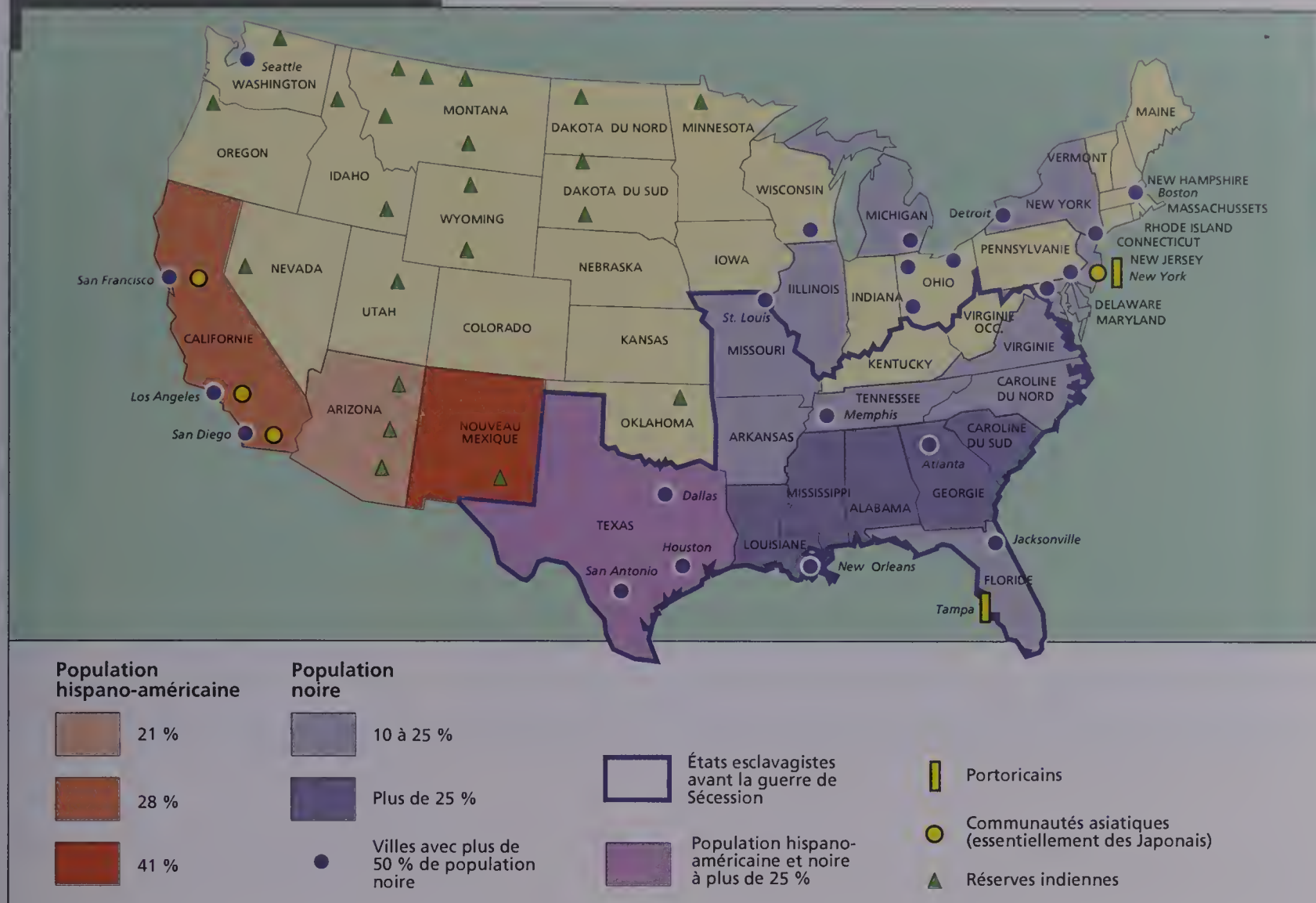
en font le quatrième pays le plus étendu, bénéficiant d'une façade maritime sur deux océans (Pacifique et Atlantique), une mer au sud (Golfe du Mexique), cinq grands lacs au nord, et deux frontières longues de plusieurs milliers de kilomètres. L'espace géographique est complété par l'Alaska et Hawaï, tandis que l'espace stratégique comprend de multiples bases militaires dans le monde entier, et de nombreux systèmes d'alliances.

De l'indépendance des treize colonies, en 1783, à la fixation de la frontière entre le Canada et l'Alaska en 1903, le territoire s'est étendu progressivement vers l'ouest, tandis que l'hégémonie américaine était théorisée par la doctrine Monroe en 1823, faisant du reste du continent la «chasse gardée» des États-Unis. Pendant plusieurs décennies, la jeune nation s'est repliée sur elle-même, refusant de s'impliquer dans les affaires extérieures. Cette période a pris momentanément fin avec la Première Guerre mondiale, puis à nouveau avec la Deuxième Guerre mondiale. À chacune de ces occasions, Washington est sorti de son isolationnisme dans le cadre d'un règlement de crise, avant de s'effacer derrière le multilatéralisme (création de la Société des Nations, en 1919 et des Nations unies, en 1945), ou de se désintéresser du monde (dans les années 1920).

La formation du territoire des États-Unis



Les minorités aux États-Unis



Depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis sont devenus la nation « indispensable », en même temps que l'hyperpuissance, dominant le monde dans tous les domaines.

Les États-Unis sont la première puissance économique du monde. Après la Deuxième Guerre mondiale, les réserves d'or ont apporté un avantage considérable à Washington ; leur économie de marché s'imposait comme modèle, en opposition au modèle collectiviste soviétique. La fin de la guerre froide et l'effondrement du système soviétique – ce dernier ayant montré ses limites avant de disparaître – a marqué le triomphe de l'économie de marché, et par conséquent celui des États-Unis. Si ce modèle semble aujourd'hui accepté par tous, l'absence d'un contre-modèle laisse envisager sa mutation, voire même sa disparition, selon certains économistes.

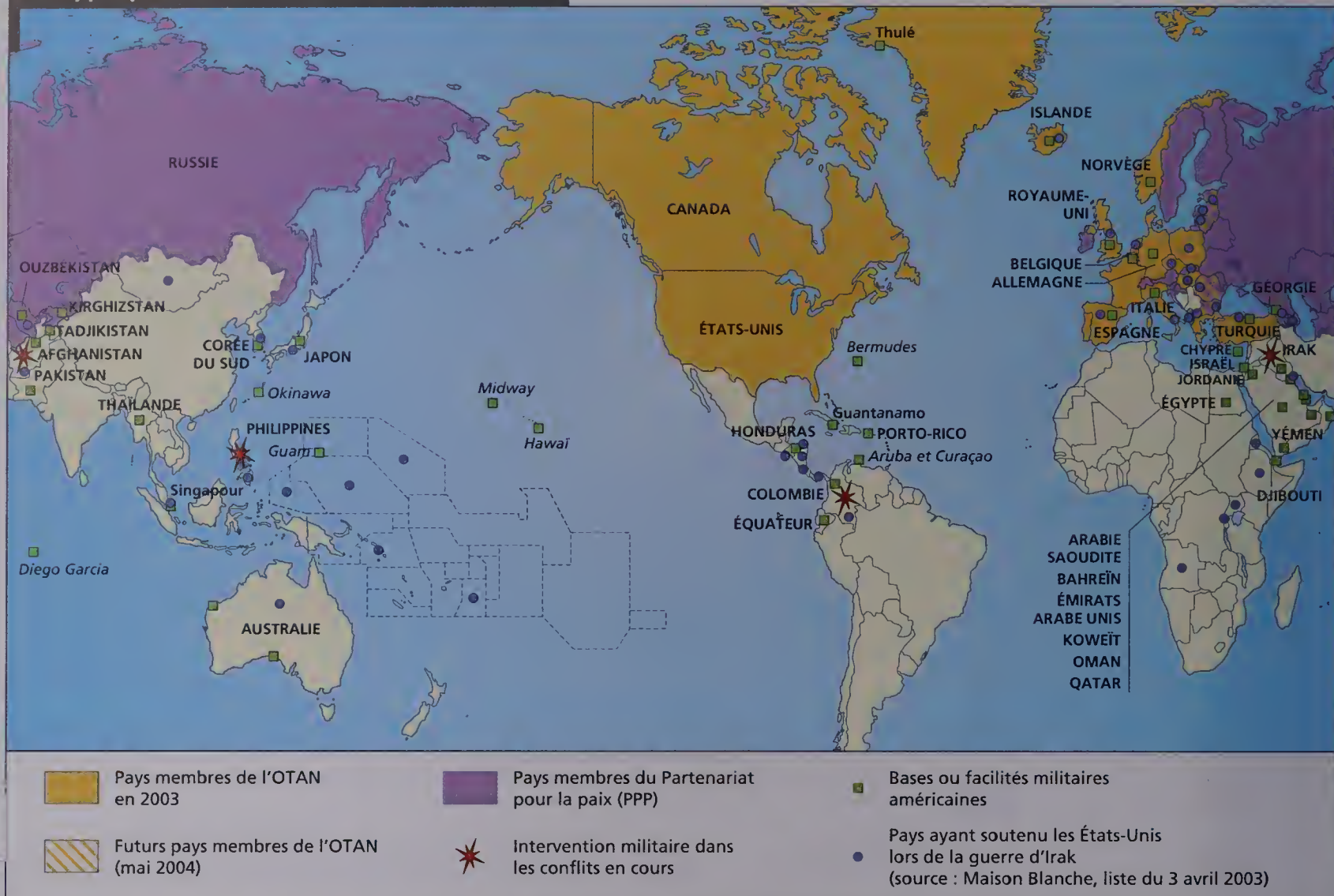
Le dollar reste la monnaie référence à l'échelle planétaire, mais la concurrence, notamment celle de l'euro, se fait de plus en plus menaçante. Enfin, les produits américains et la société de consommation continuent d'assurer, même en période de crise, une bonne croissance. Les attentats du 11 septembre, cependant, semblent avoir remis ces tendances à la baisse, et Washington n'affiche plus son optimisme serein d'antan sur les questions économiques et sociales. C'est notamment le cas en ce qui concerne le déficit de la balance commerciale, qui ne cesse de s'amplifier, et inquiète les économistes américains, au même titre que le déficit budgétaire qui, stable sous Clinton, s'est fortement creusé au cours des années 2002-2003. Malgré une croissance supérieure à celle des puissances européennes et du Japon, l'économie américaine est aujourd'hui en crise.

Sur le plan culturel, l'Amérique exporte son modèle dans le monde entier. La mondialisation est souvent confondue avec l'américanisation, et les produits pris pour cible, par ceux qui la combattent, ne sont généralement autres que les grandes marques américaines. Cette hégémonie culturelle s'explique tant par la généralisation de l'anglais comme langue universelle, que par le dynamisme des États-Unis. Le pouvoir d'attraction de la société de consommation américaine incarne encore, en ce début de XXI^e siècle, un rêve pour des millions d'individus. Par ailleurs, les réseaux d'influence et de savoir sont plus développés aux États-Unis que dans les autres démocraties, notamment grâce au nombre important de complexes universitaires, de centres de recherche (appelés *Think tanks*) et de lobbies, qui jouent un rôle essentiel dans la formulation de la politique étrangère, et trouvent un écho favorable auprès des responsables politiques, en particulier au Congrès. Le fonctionnement des institutions américaines, souvent mal connu à l'extérieur, permet ainsi à des groupes de pression de peser considérablement dans les décisions politiques.

Enfin, les universités américaines, comptant parmi les plus réputées au monde, attirent chaque année un nombre considérable d'étudiants du monde entier, qui sont ensuite intégrés à des groupes de recherche aux États-Unis. La preuve la plus significative est le nombre de prix Nobel, attribués à des centres de recherche universitaires américains, dans lesquels se côtoient des experts de diverses nationalités.

La puissance politique et militaire des États-Unis dépasse celle de tous les empires de l'histoire de l'humanité. Les dépenses dans

L'hyperpuissance militaire américaine



le domaine militaire représentent 400 milliards de dollars par an, soit près de 50 % de celles du monde entier, et Washington dispose d'un réseau sur tous les continents, par le biais de bases militaires et de systèmes d'alliances (OTAN en 1949 et depuis 1994, coopération sous l'égide de l'OTAN avec les pays du Partenariat pour la paix).

«Nation indispensable», comme l'a définie Bill Clinton, l'Amérique est aussi la nation «incontournable» sur les questions politiques, ce qui l'expose parfois à de vives critiques de la part de ceux qui jugent son attitude trop hégémonique. Cependant, les attentats du 11 septembre 2001 ont révélé la vulnérabilité du territoire américain, qui depuis 1812 n'avait fait l'objet que d'une seule attaque (Pearl Harbor en 1941, soit en dehors du continent américain).

En perdant de ce recul stratégique qui lui a tant été bénéfique, l'Amérique se retrouve au même niveau que les autres nations, et se doit de repenser sa sécurité. Cela suppose, dans l'esprit de la Maison Blanche, des augmentations conséquentes des capacités de défense, et le déploiement d'un bouclier antimissile, censé protéger le territoire américain d'attaques balistiques. Mais c'est surtout au niveau stratégique que les évolutions sont les plus conséquentes, Washington ayant décidé de repenser les systèmes d'alliance dont il fait partie, privilégiant les coalitions de circonstance à des structures jugées de plus en plus souvent contraignantes outre-atlantique.

La gestion de la crise irakienne, au printemps 2003, a mis à mal le fonctionnement des Nations unies, les États-Unis et les États composant la coalition choisissant de lancer l'offensive militaire sans l'aval de l'organisation internationale. À la fois

dans l'obligation d'assumer son leadership et tenté par un repli sur lui-même selon les circonstances, le géant américain éprouve parfois certaines difficultés à se faire comprendre du reste du monde, et fait face à divers problèmes de perception. C'est notamment le cas dans les zones à risques où les forces militaires américaines ont fait, au cours des années 2002-2003, l'objet d'un déploiement.

LA DOCTRINE MONROE ET LE PANAMÉRICANISME

En 1823, le Président James Monroe interdit l'ingérence des puissances européennes dans les affaires du continent américain, faisant des Amériques centrale et du Sud la «chasse gardée» des États-Unis. À la fin du XIX^e siècle, cette doctrine servit de cadre à la politique d'expansion des États-Unis. En 1898, la guerre avec l'Espagne leur permit de récupérer Porto-Rico (plus les Philippines et l'île de Guam) et de voir évacué Cuba. Les États-Unis devinrent la puissance dominante des Caraïbes.

Le panaméricanisme étendit l'influence des États-Unis en Amérique centrale avec le canal de Panama, le contrôle du Nicaragua et les interventions au Mexique. En Amérique du Sud, ils jouèrent le rôle de protecteur et étendirent leur influence économique et politique. La première union panaméricaine fut créée sans succès entre 1906 et 1909. En 1945, les États-Unis obtinrent la création d'une organisation des États américains (OEA) qui devint, en 1948 avec le traité de Rio, un pacte d'assistance mutuelle et de résolution des conflits entre États membres. Les États-Unis l'utilisèrent pour lutter contre le communisme et intervenir directement dans les affaires intérieures des pays d'Amérique latine (interventions à Cuba, au Nicaragua, au Honduras et en République dominicaine). Des accords de défense bilatéraux ont également permis aux États-Unis de maintenir des observateurs militaires dans plusieurs pays d'Amérique latine.

Les États-Unis et leur arrière-cour



- 1 Aérostats avec radars pour détecter des vols à basse altitude
- 2 Garde nationale US et garde-côtes
- 3 Avions Awacs de détection radar
- 4 Bâtiments de l'US Navy en renfort des garde-côtes
- 5 Conseillers militaires US. Radars et aviation prêtés à la Colombie, à la Bolivie et au Pérou

-  Interventions américaines (1903-1965)
  Bases américaines, points d'appui
-  Accords bilatéraux de défense avec les États-Unis
  Annexion

Le Canada

Membre du Commonwealth, le Canada est le deuxième* plus grand pays du monde, avec près de 10 millions de km², mais également le moins peuplé de la zone, avec moins de 30 millions d'habitants, répartis sur 7 % du territoire, le long de la frontière avec les États-Unis. Au cours des dernières décennies, aux traditionnelles communautés anglophone et francophone sont venus s'ajouter des immigrants de multiples origines (Chine, Inde, Pakistan, Philippines et Corée du Sud sont les principaux pays sources), diversifiant ainsi la population canadienne. C'est surtout le cas de Toronto, la ville la plus peuplée de l'État fédéral, souvent citée comme exemple de la multiethnicité nord-américaine. Par ailleurs, aux nombreux Canadiens immigrant aujourd'hui vers les États-Unis (environ 100 000 par an), se substitue un nombre à peu près égal d'Américains venus s'installer au Canada.

Les dix provinces qui composent le territoire national sont diversement peuplées et développées. Si la Colombie britannique, le long de la Côte Pacifique (région autour de Vancouver), s'affiche par son dynamisme, les principaux centres démographiques et industriels demeurent l'Ontario et le Québec, dans lesquels se trouvent quatre des cinq plus importantes villes du pays (Toronto, Ottawa, Montréal et Québec). Dans la province francophone, où d'importants mouvements indépendantistes se manifestent depuis 1970, un référendum a confirmé, le 30 octobre 1995, l'attachement à la fédération, mais à une très faible majorité. L'autonomie de la « belle province » aurait des effets dévastateurs sur l'unité fédérale, et constitue le dossier le plus important de politique intérieure canadienne.

Sur le plan international, le Canada, membre du G8, est l'un des pays les plus riches et industrialisés de la planète. Il exporte de nombreuses matières premières, du bois et du blé, ainsi que de l'énergie produite par de nombreux complexes hydroélectriques. Malgré ce dynamisme, l'économie canadienne est fortement dépendante des États-Unis, notamment en matière de produits manufacturés. Par ailleurs, un accord de libre-échange, visant à éliminer les barrières tarifaires et commerciales entre les deux pays (CUFTA), a été adopté en 1989, précédant de peu l'ALENA. Cette relation étroite avec Washington, si elle apporte de nombreux avantages, a souvent servi d'argument aux mouvements indépendantistes québécois, qui estiment que le lien unissant les provinces à Washington est un gage d'autonomie, et que l'union fédérale n'est plus nécessaire. Plus autonomes, les provinces deviennent par là même plus dépendantes de Washington que d'Ottawa, mais également moins solidaires les unes des autres.

En matière de défense et de sécurité, le Canada est membre de l'OTAN, et participe aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le territoire canadien est intégré à la sécurité des États-Unis par l'accord bilatéral pour la surveillance et la détection aérospatiale, au sein du NORAD (*North American Air Defense*), qui lie le Canada au système d'alerte avancé américain et à sa planification nucléaire stratégique. Le bouclier antimissile américain pourrait, en s'étendant, offrir un parapluie de protection au Canada, et le système Echelon (intégration des services de renseignement et d'observation) étend le NORAD à d'autres partenaires. Sur le plan sécuritaire, de multiples mesures ont été adoptées par le gouvernement fédéral après les attentats du 11 septembre, et Ottawa participe de façon active à la lutte contre le terrorisme.

Les Caraïbes

Les Caraïbes, « Méditerranée des Amériques », sont l'une des régions les plus fragmentées du monde. Réduites à leur définition la moins extensive, elles se composent d'un archipel de milliers d'îles qui, en forme d'arc, sépare l'océan Atlantique au nord, de la mer Caraïbe au sud, depuis les côtes nord-américaines jusqu'à celles du Venezuela, en Amérique du Sud.

Une hétérogénéité politique et linguistique

Près de 5 des 35 millions d'habitants des Caraïbes vivent dans des États qui relèvent des ex-puissances tutélaires. Ainsi les départements d'Outre-Mer français (Martinique et Guadeloupe), l'État libre associé de Porto Rico, dont le rattachement aux États-Unis (1898) a été modifié par le référendum d'autodétermination de décembre 1991.

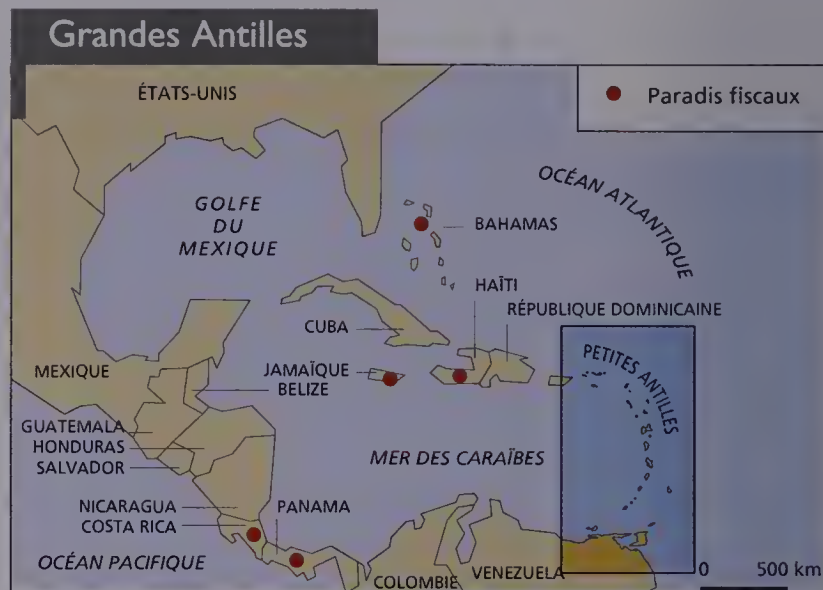
Certains des États indépendants ont tenté de se regrouper en fédérations. Après différents échecs, une communauté caraïbéenne (CARICOM) a été créée en 1973 par d'anciennes dépendances britanniques : la Barbade, le Guyana, la Jamaïque et Trinidad et Tobago. Outre ces pays, elle regroupe aujourd'hui onze autres pays anglophones (Antigua et Barbuda, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Haïti, Montserrat, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Surinam), qui se sont engagés, depuis 1992, dans la création d'un marché commun.

Cinq langues se partagent l'expression caraïbe et en divisent les communautés : l'anglais, l'espagnol, le français, le néerlandais, le créole qui lui est propre sans être tout à fait commun.

Terres d'extermination et de migrations

Les Caraïbes furent une terre d'extermination dès leur « découverte » par les Européens, à la fin du XV^e siècle. Elles devinrent le théâtre d'une lutte inexpiable entre les Caribes, Indiens dont la réputation de cruauté et les rites anthropophagiques ont donné nom aux « cannibales », et les premiers migrants Espagnols ; en vingt ans, les réserves humaines indigènes étaient épuisées. La population indigène de la seule île d'Hispaniola (que se partagent aujourd'hui Haïti et Saint-Domingue), aurait ainsi été réduite, selon Las Casas, de 2 millions en 1492 à 11 000 en 1516. Guerres, massacres, suicides collectifs de communautés « rétives au travail », épidémies diverses, désarticulation culturelle et économique des peuplements : les Indiens, victimes d'un génocide « sans préméditation », furent balayés de la surface de leurs îles.

Le deuxième destin des Caraïbes fut d'être, en conséquence, une terre de migrations : transportée par la population européenne, la première vague de migrants suscitée par le développement de la canne à sucre, fut celle des esclaves noirs, objets d'un trafic qui a concerné plusieurs millions d'individus. Plus tard une deuxième vague de migration, composée d'Indiens, fut provoquée par les développements de la production et du commerce de la canne à sucre, associés à partir de la moitié du XIX^e siècle, à l'abolition progressive de l'esclavage, la dernière île qui y procéda



étant Cuba, en 1883. Aujourd'hui, les Caraïbes sont généralement des terres d'émigration vers les métropoles ex-colonisatrices. Les motivations des émigrants insulaires sont tout autant économiques que politiques : plus de cinq millions d'entre eux, dont plus d'un million de Cubains, vivent aujourd'hui aux États-Unis, principalement en Floride, auxquels il faut ajouter une centaine de milliers de Haïtiens. Quant aux Guadeloupéens et aux Martiniquais, leur population en France métropolitaine (300 000) est aussi importante que celle qui est restée insulaire.

Terres sous influences

Le bassin caraïbe a, depuis les premières relations établies entre l'Europe et l'Amérique, constitué l'avant-poste des flux politiques et idéologiques que l'Europe eut, pour un temps, la mission d'exporter dans les Amériques. Ainsi les idées de la Révolution française, avant de pénétrer sur le continent sud-américain, ont-elles fait halte dans les dépendances antillaises et particulièrement en Haïti. Ce pays, indépendant en 1803, servit de refuge aux créoles révolutionnaires de l'Amérique du Sud, en lutte contre la domination espagnole.

Aujourd'hui, les îles Caraïbes, toujours partagées entre des influences qui s'en disputent le contrôle, constituent la terre d'élection d'une application particulièrement agressive de la doctrine Monroe qui faillit, en octobre 1962, lors la crise des missiles de Cuba, être à l'origine d'une guerre nucléaire. Depuis lors, les Caraïbes sont marquées par une affirmation indiscutée de l'hégémonie nord-américaine, confirmée par les expéditions de Grenade (1983) – qui a stoppé l'expansion idéologique procubaine – et de Panama (1989) qui se conclut par l'extradition sur le territoire nord-américain du général Noriega, convaincu de trafic de drogue. La disparition à partir de 1989 de la zone d'influence soviétique, et l'agonie du castrisme dans un État asphyxié par un blocus économique nord-américain, encore renforcé en 1996 par l'adoption des lois Helms-Burton, semble avoir effacé toute perspective de remise en cause de la *Pax americana* dans le bassin caraïbe.

Depuis les années 1980, les réseaux internationaux de production et de diffusion de la drogue se sont développés dans certains États caraïbes. Dans leur stratégie de conquête du marché nord-américain, ils ont noué des liens de dépendance fondés sur des mécanismes d'influence et de corruption avec les autorités insulaires. Ainsi les îles Bahamas ont acquis le statut douteux de « paradis des trafiquants », les autorités au pouvoir étant soupçonnées de couvrir l'organisation de ce type de trafic. Cette interaction de la drogue et de la politique n'est pas le monopole des îles Bahamas. L'exécution du général Ochoa en 1989 à Cuba, le coup d'État haïtien qui se conclut le 1^{er} octobre 1991 par le renversement du président élu Aristide et le maintien au pouvoir de factions militaires, témoignent, à des degrés divers, d'un processus de formation et de reproduction du pouvoir politique autour du partage des ressources extraites du *narco-trafico*.

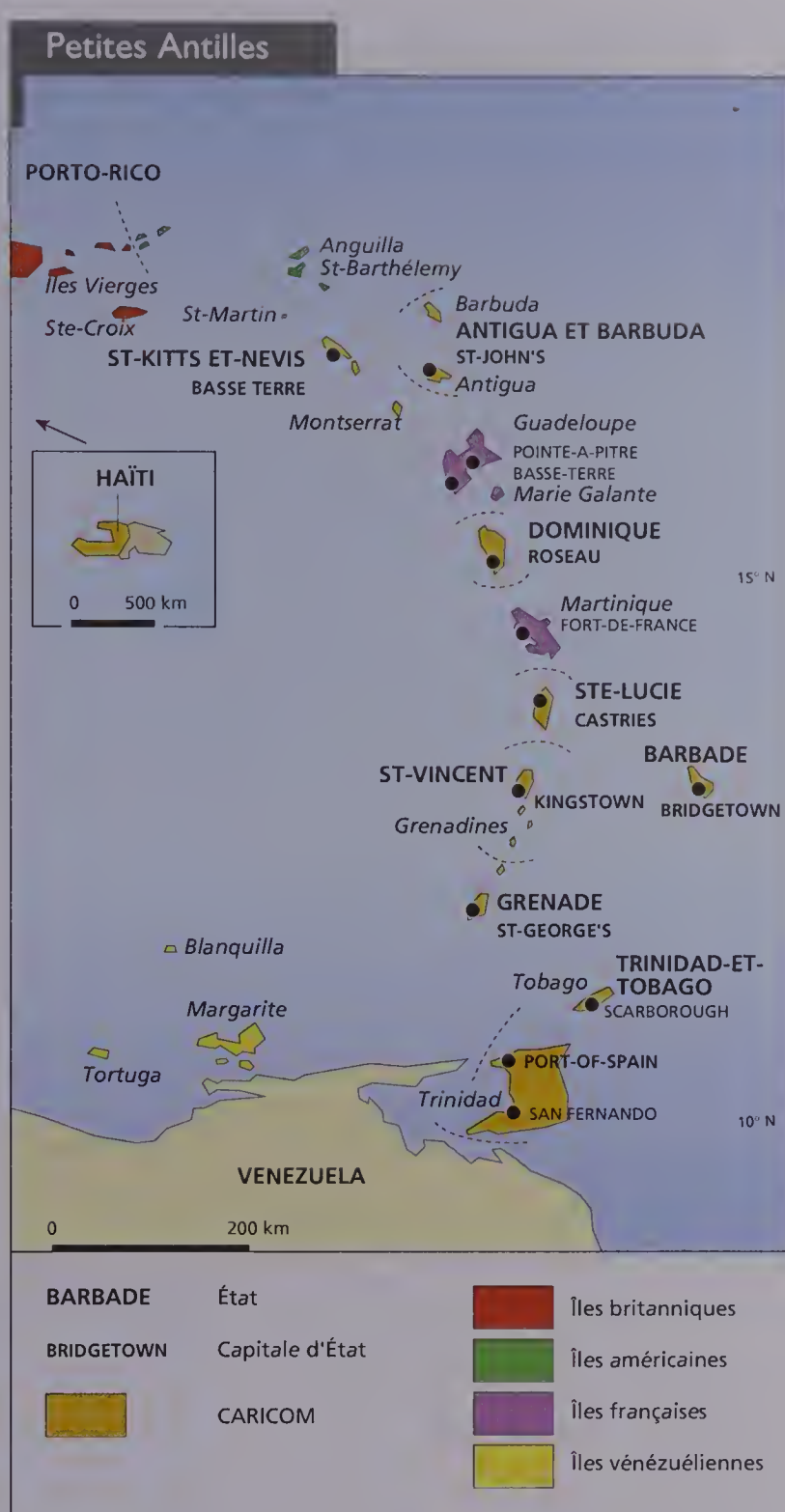
Un développement économique incertain

Le monde caraïbe a fait l'objet, depuis le milieu des années 1980, de politiques initiées depuis les métropoles afin de substituer à une économie de plantation (sucre, banane) en pleine crise, une activité productive autocentrée. Il s'agissait d'implanter des pôles industriels dont les produits pourraient accéder – à des tarifs préférentiels – aux marchés continentaux. La tentative exemplaire, de ce point de vue, reste la CBI (initiative du bassin caraïbéen), entreprise par les États-Unis en 1983, qui s'adresse à 24 États de l'archipel caraïbe et de l'Amérique continentale (centrale et du Sud). Mais les résultats sont incertains et ne semblent pas avoir pallié le déclin de la plantation. Le taux de croissance de la plupart des États caraïbes reste faible après la stagnation, voire le recul de la seconde moitié des années 1980. Le taux de chômage reste très important (20% en moyenne dans les États du CARICOM, 50% parmi les jeunes), et l'endettement international alarmant : ainsi la Jamaïque détient l'un des taux d'endettement par habitant les plus forts du monde (plus de 4300 millions de dollars en 1995 pour un peu plus de 2,5 millions d'habitants). Autrefois créateur, Trinidad et Tobago doit désormais, comme la Jamaïque, se soumettre aux directives du FMI.

En conséquence, si l'idée de révolution a fui l'horizon caraïbéen, la contestation, pour être dépourvue d'idéologie, demeure. Elle s'exprime par des actions collectives et sporadiques, telles que les émeutes de la faim : en 1984, 1988 et 1990 en République dominicaine, en 1985 en Jamaïque, et de manière endémique en Haïti où l'intervention internationale destinée à restaurer la démocratie (1995) ne peut empêcher les violences liées à la situation économique et sociale : Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord avec 65% de chômage, son indice de développement humain est l'un des plus faibles du monde.

Les DOM : des îlots de paix et de prospérité?

Par contraste, les départements d'outre-mer français (DOM) peuvent apparaître comme des îlots de paix et de prospérité. Pourtant, ils connaissent aujourd'hui des difficultés économiques qui atteignent un niveau particulièrement alarmant. Ces départements disposent en effet d'atouts insuffisamment mis en valeur. Leurs économies sont déséquilibrées et trop tournées vers la métropole, caractéristiques d'une « économie de rente ». L'agriculture reste dominée par les cultures traditionnelles de plantation peu variées. Cette faiblesse accroît la fragilité du secteur primaire, tributaire en majorité du maintien des protections et de subventions,



indispensables à sa survie. L'industrie y est peu développée. Les économies sont principalement orientées vers le tertiaire.

Ces difficultés économiques se répercutent fatalement sur le plan social, se traduisant par un taux de chômage près de trois fois supérieur à la moyenne nationale et un taux inégal d'allocation au RMI. Le revenu moyen des ménages dans les DOM atteint à peine 60 % de celui des ménages métropolitains.

Cependant, le taux de croissance économique est très sensiblement supérieur à celui de la métropole. Mais c'est principalement l'écart entre une croissance démographique très forte et une croissance économique faible, qui est à l'origine du chômage.

Le développement économique reste ainsi aussi problématique que celui des autres États des Caraïbes. Le mal développement engendre un mal de vivre qui se manifeste sur le plan culturel, diagnostiqué par certains comme une « quête d'identité ».

L'Amérique centrale



La géographie et l'histoire coloniale ont donné à cet ensemble géopolitique éclaté une homogénéité paradoxale. Les facteurs idéologiques et les ambitions contraires qui ont divisé les sept États centraméricains constituent un élément d'identité partagée. L'ingérence des puissances extérieures, attirées par le caractère géostratégique de l'isthme, a entretenu cette unité et cet antagonisme. Enjeux de forces supérieures, l'Amérique centrale et ses États ont pu être qualifiés de « républiques bananières », version tropicale de la « souveraineté limitée ».

La République des Provinces unies d'Amérique centrale, qui a obtenu son indépendance en 1821, a éclaté quelques années plus tard. Simon Bolivar imaginait un avenir à l'échelle du monde pour l'isthme. Il y organisa en 1826 le premier congrès panaméricain. Mais ce carrefour de routes commerciales importantes a polarisé la rivalité des puissances. Les divisions, attisées de l'extérieur, ont brisé les aspirations unitaires.

Terre de conflits idéologiques

Les pays centraméricains ont une longue tradition de contradictions idéologiques et frontalières, porteuses d'aspirations hégémoniques opposées.

Portés alternativement par les libéraux et les conservateurs de l'un ou l'autre des pays, les projets unitaires ont nourri les guerres, consolidé les unités nationales et rectifié à la marge les frontières mutuelles. Depuis la crise de 1929, progressistes et libéraux ont pris le relais, le libéral dissident nicaraguayen Augusto Sandino ouvrant une nouvelle phase de conflits idéologiques en prenant les armes contre une coalition conservatrice et libérale.

Un isthme convoité

L'Amérique centrale, lieu de passages entre le nord et le sud de l'hémisphère occidentale, les côtes Est et l'Ouest des États-Unis, l'Extrême-Orient et l'Europe, a été l'objet de convoitises concurrentes depuis la décolonisation.

La pression anglaise avait détaché de l'Empire espagnol, en 1662, le « Honduras britannique », aujourd'hui Belize, et en 1687 la façade atlantique du Nicaragua, terre des Miskitos.

L'émergence de la puissance nord-américaine a progressivement réduit la présence britannique. L'annexion en 1848 des provinces septentrionales du Mexique a donné aux États-Unis l'or de la Californie. Le plus court chemin de New York à San Francisco passait avant cette date par l'Amérique centrale.

Le traité Clayton-Bulwer (1850) a figé les acquis et établi une sorte de condominium américano-britannique sur l'isthme

et l'éventuel canal transocéanique qui pourrait être construit. Pris par d'autres priorités, africaines et asiatiques, le Royaume-Uni a rétrocédé les îles de la Baie au Honduras (1859) et reconnu la souveraineté nicaraguayenne sur le « royaume Miskito » (1860). Au même moment, les États-Unis investissent la région en construisant deux chemins de fer transocéaniques au Nicaragua et au Panama, tandis que le groupe Morgan finance un aventurier, William Walker, qui prend le pouvoir au Nicaragua de 1855 à 1857. La victoire des États-Unis sur l'Espagne (1898) sanctionne un changement dans l'équilibre des puissances. La société bananière *United fruit*, multinationale imposant ses lois à de petits États sans moyens, est créée en 1899 au Costa Rica. Solidement installés dans les anciennes possessions espagnoles de Cuba et de Porto Rico, les États-Unis contrôlent les voies d'accès à l'isthme centraméricain : le traité Hay-Pauefote (1901) les laisse maîtres du jeu. Le Royaume-Uni passe la main.

Les évolutions sont alors très rapides. Les actifs de la société française du canal de Panama, en faillite depuis 1889, sont rachetés. En 1903, Washington force la Colombie à signer un traité cédant pour 99 ans 6 miles de terres situées de part et d'autre du futur canal. La Colombie ayant refusé de le ratifier, les États-Unis favorisent la sécession de la province colombienne de Panama. Ce nouvel État confirme le traité rejeté par Bogota.

L'activisme des États-Unis est théorisé par le président Théodore Roosevelt, qui amende la doctrine Monroe, tandis que l'amiral Mahan lui donne une légitimité géopolitique. Désormais,



la souveraineté des États centraméricains, riverains de la « Méditerranée américaine », s'arrête là où commence l'intérêt des États-Unis. Le Nicaragua, lieu d'un éventuel canal parallèle à celui de Panama est occupé militairement à plusieurs reprises. Plus tard, les États-Unis affinent leur domination en formant les élites locales et en permettant une délégation du contrôle de la région. Ainsi, ils créent l'École militaire des Amériques à Panama (1949).

La rivalité soviéto-américaine a bousculé une domination sans partage. Dès 1954, l'aviation nord-américaine bombarde le Guatemala nationaliste d'Arbenz soupçonné de sympathies soviétiques. La victoire sandiniste à Managua, la signature du traité Carter-Torrijos donnant à Panama le contrôle du canal ont croisé l'ère Brejnev et la guerre fraîche. Les guérillas au Guatemala et surtout au Salvador ont cherché le soutien de Moscou, direct ou via Cuba et le Nicaragua. Le président Reagan a fait miner les ports du Nicaragua et décrété un embargo. Ces interventions, de « basse intensité », parce que la rivalité soviéto-américaine est indirecte, alimentent de vraies guerres civiles.

L'effondrement soviétique a modifié la donne. Moscou a appelé le Nicaragua et le Salvador à négocier. En 1989, un mois et huit jours après la chute du mur de Berlin, Washington lance l'opération « juste cause » sur Panama, dépose le président Noriega et l'emprisonne aux États-Unis. Cette intervention signe la fin de la guerre froide et la reprise en main de l'Amérique centrale par les seuls États-Unis. Les sandinistes sont contraints d'accepter des élections qu'ils perdent en 1990. La guérilla salvadorienne signe un accord de paix en 1992 et celle du Guatemala en 1996. Les États-Unis donnent, à ce moment-là, une dimension nouvelle au contrôle qu'ils exercent sur ce qu'ils appellent « l'Amérique moyenne ». Ils ont évacués en 1999, comme le stipulait l'accord Carter-Torrijos de 1969, le canal de Panama et les bases adjacentes. Ils ont aussitôt mis en place une forme de contrôle militaire allégé, articulé sur un réseau de bases dites d'opérations avancées (ou FOL).

Une rhétorique unitaire et persistante

Les projets d'union sont une constante de la politique centraméricaine. Au XIX^e siècle, les assemblages de circonstance, toujours imposés, ont été défaits par les armes. Les rares ententes abouties ont été soutenues de l'extérieur. Le mercenaire William Walker a été défait, en 1857, par une coalition centraméricaine soutenue par l'Angleterre. Les États-Unis ont imposé, en 1902 et 1907, une convention de paix et d'arbitrage et une cour d'arbitrage.

Dans les années 1980, l'exacerbation des tensions a mobilisé les Centraméricains, les grands États latino-américains, en particulier le Mexique, la France dès 1981 et la Communauté européenne, afin de favoriser une paix de compromis, écartant les risques d'un dérapage Est/Ouest. Le groupe de Contadora, constitué en 1983 et élargi bientôt à toute l'Amérique latine, a permis la signature d'un compromis centraméricain à Esquipula. Cet accord



a encouragé une détente au Nicaragua et la paix au Salvador et au Guatemala. Ce pays et le Honduras ont réglé leurs problèmes frontaliers. Le Guatemala a reconnu le Belize. Ce nouveau climat a favorisé de nouvelles ententes. Les sept États centraméricains ont décidé de constituer un Parlement et le marché commun centraméricain, qui végétait depuis 1960, y a trouvé une nouvelle impulsion.

L'Europe, qui avait ouvert, en 1983, un dialogue pour appuyer le processus de paix, a été sollicitée en vue d'équilibrer le voisinage jugé trop exclusif des États-Unis. Le contentieux ouvert en 1993 avec la mise en place d'une organisation européenne du marché de la banane a cependant altéré cette perspective.

Sollicités par le Mexique et les États-Unis, les États centraméricains ont négocié en ordre dispersé, à la fin des années 1990, des accords commerciaux bilatéraux. Le Mexique, soucieux de désenclaver sa province la plus méridionale, le Chiapas, et de réduire les soutiens du groupe EZLN (armée zapatiste de libération nationale) dans cette région, a proposé la mise en œuvre d'infrastructures couvrant l'espace centraméricain, le plan Puebla-Panama.

Le groupe de Rio

Le 5 janvier 1983, dans l'île panaméenne de Contadora, le Mexique, le Venezuela, la Colombie et le Panama ont constitué un groupe de contact afin de parvenir à un accord de paix régional en Amérique centrale. Ce groupe est ultérieurement relayé par un « Groupe d'appui » créé à Lima le 28 juillet 1985 par l'Argentine, le Pérou, l'Uruguay. Faute d'accord, le Groupe cesse de se réunir en 1986. Mais la concertation portera ses fruits en 1986, 1987, 1988. Groupe de Contadora et d'appui ont fusionné pour donner naissance à la première organisation strictement latino-américaine : le « Groupe de Rio ».

L'Amérique andine

Du Venezuela au Chili, l'Amérique andine est une zone d'instabilités, un ensemble géostratégique fragile, perméable aux influences extérieures. Elle est, à bien des égards, un prolongement géographique et géopolitique de l'isthme centraméricain.

Les tentations d'un espace unitaire

Ce « lieu sans limites » est alternativement séparé ou uni par la cordillère andine. L'école géostratégique brésilienne a élaboré une théorie originale et jamais vérifiée, associant le contrôle de l'Amérique du Sud à celui des hauts plateaux boliviens, qui constituèrent le cœur de l'empire inca. Cet empire avait créé un espace andin uni du Sud colombien au Nord chilien d'aujourd'hui. Le conquérant espagnol a perpétué cette organisation. Mais en déplaçant la capitale de la vice-royauté du Pérou de Cuzco, dans la montagne, à Lima en bord de mer, il en a décalé le centre de gravité. D'autres organisations territoriales ont émergé et se sont consolidées. Au nord, une vice-royauté de Nouvelle-Grenade a été créée en 1717, avec Caracas pour centre. À l'est, une vice-royauté du Rio de la Plata incluant le Haut-Pérou a été

constituée en 1776, autour de Buenos-Aires. En 1824, c'est encore au Pérou que s'est joué le destin de l'empire. Mais les forces indépendantistes qui l'ont emporté venaient du nord avec Bolivar et de l'est avec San Martin. Porté par cet antagonisme originel, le rêve unitaire, panaméricain avant d'être andin, a dressé les anciennes provinces les unes contre les autres.

L'union de la Bolivie et du Pérou a été éphémère, comme celle du Venezuela, de la Colombie et de l'Équateur. Le Chili, au tournant du XX^e siècle, a coordonné sa politique extérieure avec deux pays non andins, l'Argentine et le Brésil. Il faut attendre les années 1960 pour retrouver l'expression d'un projet andin. Le défi du développement, le succès du marché commun européen, suscitent la création, en 1969, du pacte andin dont le Chili fut écarté après le putsch du général Pinochet. Le pacte andin s'est perpétué sous le nom de Système d'intégration andin, mais le Chili a choisi de s'ouvrir au monde (ALENA, Union européenne, APEC, MERCOSUR), la Bolivie a renforcé ses liens avec le marché commun du cône Sud et le Brésil (MERCOSUR), tandis que la Colombie et le Venezuela ont créé une zone de libre-échange (1992) et constitué le « G3 » avec le Mexique. En 1992, les pays andins et latino-américains ont formé le « Groupe de Rio ».

Pronunciamientos

Les tentations unitaires ont été accompagnées de contradictions et de conflits. La construction d'identités nationales fortes s'est opérée parfois au nom d'une ambition panaméricaine mais toujours contre un voisin concurrent. En 1883, le Chili a pris la façade pacifique de la Bolivie et trois provinces du Pérou. En 1942, le Pérou a annexé une part importante de l'Équateur, ce contentieux rebondissant en 1980 et 1995 a trouvé une solution négociée grâce à une médiation brésilienne. Argentine et Chili ont avancé de façon parallèle et rivale vers le Sud patagonien. Une médiation pontificale a permis de régler, en 1984, leur contentieux en Terre de Feu. Depuis 1991, dix-sept litiges ont été surmontés.

La pression politique et démographique du Brésil sur les pays andins, très forte au tournant du siècle, lui a permis d'étendre son territoire sans conflit d'envergure. Elle a conduit les pays andins, et notamment le Venezuela, à mettre en œuvre des programmes de colonisation et de défense frontalières.

Ces instabilités et conflits ont donné aux armées une place privilégiée : l'Amérique andine a été et reste le lieu de pronunciamientos militaires. La Bolivie, qui en a connu 180 depuis son indé-

L'Amérique andine : un espace économique éclaté



pendance, est un cas exceptionnel, mais les coups d'État ont été fréquents en Équateur ou au Venezuela. Ils ont suscité et légitimé une contestation civile armée d'autant plus violente que les indépendances, de type « rhodésien », ont perpétué des sociétés duales, opposant la côte et les terres basses métissées et hispanisées, à la montagne indienne. Le clivage est particulièrement marqué au Pérou, en Équateur et en Bolivie. À la fin du XVIII^e siècle, de brutales « jacqueries » indiennes ont secoué la vice-royauté de Lima. Les guérillas d'aujourd'hui puisent dans cette dualité leur dynamisme et parfois, comme le Sentier lumineux au Pérou, un radicalisme messianique. En Bolivie, la paysannerie indienne, attachée à la culture de la coca, s'est régulièrement soulevée. Celle-ci a cependant trouvé, au tournant du XXI^e siècle, une expression politique originale en intégrant les rangs du Parlement. Au Pérou, le malaise des campagnes indiennes a perturbé, à partir des années 1990, un jeu électoral jusque-là dominé par l'élite blanche de Lima. Dans les autres pays, la culture des armes entretient des maquis idéologiquement composites aux effets parfois dévastateurs. La violence colombienne des années 1950 a provoqué la mort d'environ 300 000 personnes. Elle se perpétue aujourd'hui avec des groupes d'inspiration communiste classique (FARC) ou « guevariste » (ELN) et des fronts paramilitaires (extrême-droite). 20 à 30 000 personnes meurent chaque année en Colombie, affectée par une violence politique et sociale qui franchit de plus en plus les frontières et gagne les pays voisins. Ailleurs, en Équateur ou au Venezuela, l'insatisfaction électorale a porté au pouvoir une nouvelle génération d'officiers, populistes et d'origine modeste.

Le poids des influences extérieures

Fragiles, mais riches de ressources agricoles et minières, ces pays ont été soumis très tôt à des pressions extérieures. Au XIX^e siècle, le Royaume-Uni a étendu, aux dépens du Venezuela, le territoire de sa colonie guyanaise. L'Espagne a tenté, en 1864, de reprendre le contrôle du Pérou. Des sociétés britanniques, qui s'intéres-



saient aux nitrates ont encouragé les antagonismes entre Chili, Bolivie et Pérou, conclus par la guerre du Pacifique (1879-1883). Les États-Unis ont provoqué, en 1903, la sécession de la province colombienne de Panama pour s'assurer la maîtrise du futur canal transocéanique. Les intérêts contraires des sociétés pétrolières nord-américaines et britanniques sont à l'origine de la guerre du Chaco qui a opposé la Bolivie au Paraguay (1932-1935). En 1973, les États-Unis ont laissé faire un putsch au Chili contre un gouvernement jugé trop progressiste.

Inquiets de l'écho rencontré dans les Amériques par les idéologies extrémistes (nazie, fasciste et communiste), dans des États concurrents, les États-Unis ont suscité, en 1948, la création à Bogota de l'Organisation des États américains (OEA). Le succès de la révolution cubaine (1960) et sa tentative d'expansion dans les pays andins ont provoqué l'apparition de guérillas castristes contre lesquelles les États-Unis ont soutenu une réaction militaire. Inventée par le Brésil, la doctrine de « sécurité nationale » prend une valeur hémisphérique avec le putsch du Chili de 1973.

L'effondrement soviétique, le repli cubain, l'ouverture aux échanges ont bouleversé la politique nationale et les relations extérieures des pays andins. La concurrence économique entre les pays asiatiques, les États-Unis et l'Union européenne leur donne une marge de manœuvre nouvelle. Mais le poids croissant de l'économie parallèle liée au trafic des stupéfiants affaiblit les États et les maintient en situation de faiblesse à l'égard de Washington. Les pays andins ont néanmoins réussi à faire entendre leur voix lors du sommet des Amériques de Miami, en décembre 1994. Ils ont aussi obtenu de l'Union européenne, en 1990, une aide commerciale particulière, régulièrement renouvelée. La Colombie, troisième bénéficiaire de l'aide militaire des États-Unis, est devenue au tournant du XXI^e siècle, le relais le plus sûr de la diplomatie nord-américaine en Amérique latine, par le biais d'un plan qui porte son nom. Ce plan a été ultérieurement étendu à ses voisins andins.



D'après : Orlando Peña, *Estados y territorios en America Latina y el Caribe*. Era, Mexico, 1989.

Le cône Sud

L'identité géographique du cône Sud relève de l'évidence cartographique. À la pointe extrême Sud des Amériques, c'est ici que la cordillère andine finit à l'ouest, dans les eaux du Pacifique, et à l'est, dans celles de l'Atlantique.

Ce vaste ensemble est historiquement marqué par l'antagonisme de trois pays qui ont refusé les dépendances extérieures : l'Argentine (2,8 millions de km², 36,2 millions d'habitants), le Brésil (8,5 millions de km², 174,5 millions d'habitants) et le Chili (756 945 km², 15,4 millions d'habitants). Deux petits États, le Paraguay (406 752 km², 5,3 millions d'habitants) et l'Uruguay (176 215 km², 3,3 millions d'habitants) constituent les marches disputées de cet espace.

Des frontières disputées

Héritées d'un passé colonial ayant opposé les empires espagnol et portugais, les rivalités entre États ont été alimentées par l'absence de vraies limites. Comme en Amérique du Nord, l'espace a été lentement occupé par des fronts pionniers. À l'exception du territoire paraguayen actuel, longtemps préservé par les missions jésuites, les autochtones ont été partout refoulés. Les jeunes États indépendants ont fondé leur identité sur le progrès et la purification ethnique. Les derniers Charruas ont été tués en Uruguay dès 1832. L'Argentine et le Chili ont brisé les ultimes résistances indiennes de 1877 à 1880, pour ouvrir leur Sud à la colonisation. Le Brésil pour sa part, a marché vers l'ouest, dès le XV^e siècle, en refoulant les peuples premiers.

Ces fronts se sont croisés au XVIII^e siècle. Ils ont été à l'origine de conflits et de contentieux territoriaux toujours actifs pour certains et poursuivis jusque dans l'Antarctique. Le pape avait concédé à l'empire portugais des limites théoriques en 1493, et le traité de Tordesillas (1494), conclu entre les rois catholiques d'Espagne et Jean II de Portugal, avait délimité les aires respectives de l'empire colonial des deux pays : la ligne de démarcation entre les deux empires était fixée à 370 lieux à l'ouest de la ligne des Açores et du Cap Vert. À l'ouest, les terres réservées à l'Espagne, à l'est celles qui revenaient au Portugal. Initialement encouragée par l'absence espagnole, l'avancée lusitanienne s'est finalement arrêtée aux abords du Rio de la Plata. L'annexion de Montevideo par le nouvel empire brésilien a provoqué une guerre avec l'Argentine. La dispute, achevée par la création d'un Uruguay indépendant en 1828, s'est prolongée en querelles civiles jusqu'en 1851. La rivalité entre le Brésil et l'Argentine s'est alors déplacée vers le Paraguay, partagé, sur le modèle polonais, au terme d'une guerre aux allures de génocide (1869).

Argentine et Chili, qui se disputaient le canal de Beagle, ont été au bord de l'affrontement après plusieurs incidents en 1978. Des négociations ont permis de régler plusieurs points contestés en 1981, 1991 et 1995.

Dans ce bloc de pays, le Brésil tient une place à part. Son dynamisme est à l'échelle de son territoire et de sa population. Dès le milieu du XIX^e siècle, il fait pression sur la quasi-totalité des États héritiers de l'empire espagnol.

Le cône Sud, un espace qui se cherche



À l'exception du Chili, sans frontière commune, tous ont été contraints d'accepter des cessions de territoires. Ce grignotage, qui se poursuit, a conduit les États riverains du Brésil à refouler les migrants indésirables et à organiser le peuplement de leurs frontières. Aujourd'hui, l'influence dominante du Brésil repose sur la valorisation de ses ressources et de l'espace amazonien. Le Brésil est la puissance industrielle, militaire et audiovisuelle majeure de la zone sud-américaine.

Des États en quête de souveraineté

Les centres de puissance sont cependant lointains et s'équilibrent, ce qui a permis aux États du cône Sud d'inventer des stratégies d'endiguement, restées inachevées.

La France et l'Angleterre ont au long du XIX^e siècle conforté leurs ambitions concurrentes sur le Rio de la Plata. Les bouches du Parana et de l'Uruguay, comme celles de l'Escaut, devaient échapper au contrôle unilatéral de l'Argentine, du Brésil et de l'une ou l'autre des puissances européennes. L'Uruguay y a gagné son indépendance en 1828, dans les mêmes conditions que la Belgique. L'Angleterre et la France ont de la même façon pesé sur la Triple Alliance Argentine-Brésil-Uruguay, pour empêcher en 1869, un partage total du Paraguay. Le blocus maritime du Venezuela, en 1902, par une flotte de guerre armée par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, a provoqué un premier contre-feu venu du cône Sud. L'Argentine, en plein essor économique, propose une lecture latino-américaine de la doctrine Monroe, la doctrine Drago, qui a fait école. Elle dispose que « l'endettement d'un pays ne doit pas servir d'occasion à l'intervention armée ». Le Brésil a, de son côté, acquis en 1903, une partie de la Guyane française. La Grande Guerre a offert à l'Argentine, au Brésil et au Chili l'opportunité de créer un éphémère bloc d'intérêt en 1915, le bloc « ABC » (pour Argentine, Brésil et Chili).

Les États-Unis ont ultérieurement imposé leurs projets pan-américains. L'Argentine a essayé de préserver son autonomie en s'appuyant sur les pays de l'Axe et sur l'Espagne franquiste, tentative brisée par l'issue du second conflit mondial et la détérioration des termes de l'échange. Le Brésil, deux décennies plus tard, a tenté de gagner un espace autonome. Il a construit une stratégie d'alliance idéologique avec les États-Unis, associée à une affirmation souveraine. Les militaires qui ont pris le pouvoir en 1964 ont couplé leur combat anticommuniste et antisoviétique avec une vision géopolitique de leur pays. La théorie de la « sécurité nationale » a conforté les liens idéologiques avec Washington qui a encouragé sa diffusion régionale. Mais en consolidant les affirmations nationales, elle a suscité des tensions qui ont dégénéré en conflits ouverts avec l'atténuation de l'antagonisme Est/Ouest. Le Brésil en effet s'est doté d'industries d'armement et d'informatique, protégées de la concurrence et exportatrices. Il a assuré une présence dans l'Atlantique Sud et pour la première fois en Afrique. Le Chili du général Pinochet a, de son côté, affiché des prétentions sur un triangle maritime dont le sommet est l'Île de



Pâques et dont la base s'appuie sur la frontière terrestre des Andes. La dictature militaire argentine a, elle, développé une technologie militaire de pointe et engagé, en 1982, un conflit pour le contrôle des îles Malouines avec le Royaume-Uni. Affaiblis par l'échec de leurs ambitions et la dette extérieure, soumis à la pression des États-Unis et des Européens, ces régimes se sont effondrés entre 1983 et 1989. Le risque lié à leur quête de souveraineté et aux performances de leurs industries d'armements dépassait le danger présenté par une Union soviétique en déclin.

Les nouvelles démocraties ont délaissé le terrain de la souveraineté engagée. Le dossier des Malouines a été mis « sous cloche ». Argentine et Brésil ont abandonné leurs recherches nucléaires à finalité militaire et ont signé le traité de Tlatelolco et le TNP. Mais la volonté d'autonomie, riche ici d'une expérience séculaire reste entière. En 1991, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont décidé de constituer un Marché commun du cône Sud, le MERCOSUR, en passe d'organiser, autour du Brésil, l'ensemble sud-américain. Ce projet a inquiété les États-Unis qui s'efforcent de convaincre les différents États de la région d'intégrer le projet ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques). En 1996, les États-Unis ont tenté de déstabiliser l'espace MERCOSUR en accordant à la seule Argentine, le statut d'allié privilégié, hors OTAN.

Ces efforts ont cependant été ébranlés par la crise économique, sans précédent, que connaît l'Argentine. L'attente de capitaux étrangers, la parité fixe du peso avec le dollar renchérissant le prix des produits argentins, ont mené le Fonds monétaire international (FMI) à ne plus financer l'Argentine à fonds perdus. Contrainte à la faillite publique le 23 décembre 2001, puis à la dévaluation le 6 janvier 2002, l'Argentine tente depuis de remonter économiquement la pente et de faire face à une grave crise politique et sociale.

Le Maghreb



Le terme «Maghreb» était employé par les géographes arabes pour désigner la partie nord de l'Afrique, à l'exception de l'Égypte. Les Français désignèrent par ce nom l'ensemble qui correspondait à la partie de la région placée sous leur domination (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). À l'indépendance de ces trois États, l'expression désigna à nouveau l'ensemble de la région, en incluant la Mauritanie.

Élément des Empires romain puis byzantin, le Maghreb fut, à partir de 647, conquis par les Arabes et converti à l'islam. Les Turcs étendirent leur domination dans la région à partir du XVI^e siècle. Le déclin progressif de l'Empire ottoman dès le XVII^e siècle ouvrit la voie aux ambitions européennes. La France s'empara d'Alger (1830) et étendit son contrôle à la Tunisie (1881). La Mauritanie (1904) puis le Maroc (1911) devinrent protectorats français. L'année 1911 marqua également le début de l'occupation italienne en Libye. En Algérie, où de nombreux immigrants européens s'installèrent, la France pratiqua une politique d'assimilation et de développement, dont la plupart des habitants musulmans du pays restèrent néanmoins à l'écart.

La décolonisation se passa différemment selon les pays. L'Italie dut abandonner la Libye dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que la France concéda l'indépendance à la Tunisie, au Maroc (1956) et à la Mauritanie (1960). En Algérie, la guerre d'indépendance (1954 à 1962) fut particulièrement dure et suscita une vague mondiale de réprobation à l'égard de la France. Cette période favorisa la constitution d'un sentiment national en Algérie, mais aussi dans le reste du Maghreb sous domination française. La France restera pourtant le principal interlocuteur européen.

Parvenus à l'indépendance, les pays du Maghreb suivirent des chemins divergents, malgré une volonté commune d'affirmation sur la scène internationale.

L'Algérie

En Algérie, le FLN instaura un régime autoritaire de tendance socialiste qui, malgré l'instabilité politique du pays, entreprit une «révolution agraire», la nationalisation des secteurs minier et pétrolier, ainsi qu'un ambitieux programme universitaire. L'Algérie s'impliqua, en outre, dans les affaires internationales. Elle accueillit en 1973 le quatrième sommet des pays non alignés. Depuis l'annulation des élections législatives de 1992, que le FIS (Front islamique du salut) s'appretait à gagner, l'Algérie est engagée dans une guerre civile. L'opposition armée, aujourd'hui dominée par le GIA (Groupe islamique armé) a intensifié son action, alors que les réformes politiques, ajournées depuis 1992, n'ont guère réussi à reprendre leur cours.

La Tunisie

La Tunisie mena sous le règne de Bourguiba une politique proche de celle suivie par l'Algérie. Moins riche en matières premières, elle dut renoncer, dès la fin des années 1960, à la politique de collectivisation des terres, alors que la production industrielle demeurait assurée aux deux tiers par des entreprises d'État. En 1987, le général Zine el-Abidine Ben Ali déposa Bourguiba.

La Libye

Gouvernée jusqu'en 1969 par le roi Idris I^{er}, la Libye restait un État pauvre vivant en particulier de la concession de bases navales aux Britanniques et aux Américains. Le boom pétrolier qu'enregistra le pays dans les années 1960 (les exportations de pétrole furent multipliées par près de 200 entre 1960 et 1970) modifia totalement les équilibres internes du pays, et le régime d'Idris fut renversé par un coup d'État en 1969.

Le nouveau maître du pays, le colonel Kadhafi, opta lui aussi pour un modèle d'inspiration socialiste, cette fois-ci teinté d'islamisme et d'aventurisme politique, oscillant entre de multiples tentatives d'union avec des pays voisins et des opérations de déstabilisation ou de conquête, parfois contre ces mêmes pays.

Depuis maintenant quelques années, des tentatives de libéralisation de l'économie sont perceptibles bien que les résultats ne soient pas encore probants.

Le Maroc

Le Maroc resta une monarchie après l'indépendance, incarnée par Mohammed V jusqu'en 1961, puis par Hassan II. Ce dernier engagea une politique plus conservatrice que ses voisins, et demeura proche de la France sur le plan international.

Enfin, les timides tentatives de modifications du jeu politique, entreprises par le jeune roi Mohammed VI, se heurtent aux forces extrémistes internes, en témoignent les récents attentats terroristes de mai 2003.

La Mauritanie

La Mauritanie, enfin, constituait un lien entre les possessions françaises d'Afrique occidentale et du Maghreb. La population de cet État pauvre et créé de toutes pièces se divise en deux groupes principaux : les populations noires du Sud et arabo-berbères du Nord, qui dominent le pays, cohabitent difficilement, et les relations entre la Mauritanie et son voisin du Sud, le Sénégal, sont fréquemment tendues pour cette raison.

Diversité de la région

Si l'ensemble du Maghreb se caractérise par son dynamisme démographique, les situations économiques des cinq États sont en revanche extrêmement différentes : la Mauritanie a un PNB par habitant inférieur à 400 dollars (2002) alors que celui de la Libye était le plus fort d'Afrique après les deux chocs pétroliers (environ 8400 dollars en 2002).

La Libye et l'Algérie, ont cependant connu depuis 1994 des «croissances négatives» dues à la guerre civile pour l'Algérie, et à l'embargo décrété depuis quatre ans par l'ONU pour la Libye en raison des activités terroristes dont elle est soupçonnée.

Ressources des pays du Maghreb



Le Maghreb dans les relations internationales

Chacun des cinq États est membre à la fois de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Ligue arabe, et s'est impliqué d'une manière ou d'une autre dans la lutte contre Israël : le Maroc en envoyant des troupes sur le plateau du Golan en 1973, la Tunisie en accueillant le siège de l'OLP après que celle-ci eut été chassée du Liban en 1982.

Ces positions communes n'ont pas empêché l'apparition de graves divergences entre l'Algérie et le Maroc au sujet du Sahara occidental. Cette ancienne colonie espagnole, partagée en 1976 entre le Maroc et la Mauritanie, a depuis lors fait l'objet d'un conflit opposant le Front Polisario (mouvement pour l'indépendance de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro, soutenu par l'Algérie) au Maroc et à la Mauritanie.

La Libye du colonel Kadhafi, par ailleurs, n'a guère simplifié les rapports qu'entretient la région avec le reste du monde en menant une politique des plus agressive, fondée sur un panarabisme teinté de religion. Son soutien ostensible aux mouvements terroristes, qui lui a valu des représailles américaines en 1986, le conflit avec le Tchad à propos de la bande d'Aouzou, les tentatives de déstabilisation menées en Égypte et en Algérie expliquent son isolement international. Au cours de la dernière période, on constate un net recentrage de la politique extérieure libyenne en direction de l'Afrique.

Quant à l'Algérie, en dépit de la frénésie de voyages officiels de son Président Bouteflika, les terribles contradictions internes qui la minent l'empêchent de tenir son rôle sur la scène internationale.

Le projet d'unification

Les pays du Maghreb ont, dès 1956, affirmé leur volonté de construire un espace commun. En 1989, les cinq États ont signé le traité de Casablanca, qui fondait officiellement l'Union du Maghreb arabe (UMA). Cette organisation, qui s'efforce de suivre le modèle européen, devait contribuer à une intégration des économies de la région qui, en favorisant une meilleure intégration du Maghreb à l'économie internationale, permettait également d'offrir aux partenaires économiques de la région, notamment l'Union européenne, un interlocuteur unique. Cependant, bien que plusieurs projets d'envergure aient été envisagés (projets d'infrastructures, carte d'identité maghrébine), de nombreuses difficultés n'ont pas été surmontées et pèsent lourdement sur le projet d'union. La nature des régimes politiques du Maghreb constitue un obstacle. L'hétérogénéité économique ne facilite pas non plus l'unification. Quant aux problèmes posés par la situation en Algérie, ils rendent hasardeux tout projet à long terme avec ce pays.

Signe de sa faiblesse, l'UMA n'a pas été en mesure de prendre en charge les conflits de la région et des divergences importantes persistent sur les principaux dossiers internationaux.

Le monde nilotique



Situé à l'extrémité nord-est du continent africain, le monde nilotique, que composent l'Égypte et le Soudan (respectivement 1 et 2,5 millions de km²), est bordé par la mer Méditerranée au nord et la mer Rouge à l'est. Son importance stratégique est apparue dès 1869, quand le canal de Suez fut ouvert, conformément au souhait émis par le vice-consul d'Alexandrie, Ferdinand de Lesseps, d'unir ces deux mers.

C'est cependant le Nil, le plus long fleuve du monde (6 671 km), qui caractérise le mieux les enjeux liés à la région. Prenant naissance au Burundi, il se transforme en Nil Blanc dans la région des Grands Lacs, et en Nil Bleu au niveau des hauts plateaux d'Éthiopie, avant de poursuivre son cours. Il se divise à nouveau en deux branches, en aval du Caire, terminant sa course dans les eaux de la Méditerranée. Une grande partie des relations entretenues, aujourd'hui, entre l'Égypte (65 millions d'habitants) et le Soudan (32 millions d'habitants) a pour enjeu les eaux du Nil, source vitale dans une région où la moindre pénurie en «or bleu» peut provoquer une catastrophe humanitaire comme écologique.

L'Égypte

Suite à l'expédition ratée de Bonaparte (1799), c'est Mohammed Ali, un officier de l'armée turque, qui s'arroge le pouvoir dans la ville du Caire. Les fondements réels de l'Égypte moderne sont dès lors établis, suscitant les convoitises de puissances européennes qui cherchent à s'appropriier les provinces d'un Empire ottoman en nette décomposition. La puissance britannique occupe ainsi le pays en 1882, puis y impose son protectorat en 1914.

Cependant, en 1922, les manifestations de la foule égyptienne, combinées aux demandes des nationalistes égyptiens, poussent la couronne britannique à reconnaître l'indépendance de l'Égypte. En 1952, le coup d'État des «Officiers libres», mené par le colonel Gamal Abdel-Nasser, provoque la chute du roi Farouk et la proclamation de la République d'Égypte, un an plus tard.

Nasser, fort de sa notoriété, ne trouve aucun mal à interdire le multipartisme, et à entreprendre des réformes économiques et sociales, dont la réforme agraire. Il ne réussit cependant à faire évacuer les troupes britanniques du sol égyptien qu'à l'issue de l'expédition de Suez de 1956, opération qui renforce son prestige.

Nationaliste, Nasser n'en est pas moins en quête d'alliances occidentales solides et susceptibles de renforcer la position de son pays. Ne parvenant cependant pas à se concilier les faveurs des États-Unis, il choisit de se poser en chef de file des intérêts du monde arabe. Il figure ainsi parmi les initiateurs du Mouvement des non-alignés (1955), s'approvisionne en armes auprès de la Tchécoslovaquie et est à l'origine de la création de l'éphémère République arabe unie, union de l'Égypte et de la Syrie (1958-1961). Nasser envoie de même ses troupes au Yémen pour soutenir les républicains en guerre contre les monarchistes (1963-1969), et apporte son soutien au Front de libération nationale (FLN) d'Algérie. Ces entreprises ne sont cependant pas toutes auréolées de succès, comme le prouvent notamment l'enlèvement des troupes égyptiennes, engagées au Yémen, et surtout la défaite des Arabes face à Israël durant la guerre des Six jours (1967).

Anouar al-Sadate est élu Président à la mort de Nasser en 1970. Il rompt avec plusieurs des principes de Nasser, libéralisant l'économie du pays et profitant de la défaite des troupes arabes – lors de la guerre d'octobre 1973 – pour faire passer auprès de l'opinion égyptienne la nécessité de négocier la paix avec Israël. Le voyage «historique» qu'il effectue à Jérusalem en 1977, est le préalable aux accords de Camp David (1978), puis à un traité de paix égypto-israélien (1979). Ces entreprises individuelles sont perçues comme une trahison par une grande partie du monde arabe. Sadate est assassiné par des islamistes égyptiens en 1981.

Hosni Moubarak décide de maintenir les grands axes de la politique de son prédécesseur. Il s'empresse cependant de déclarer l'état d'urgence, afin de traquer les extrémistes islamistes du pays, et tente de gagner à nouveau la confiance des États arabes. Il soutient ainsi l'Irak dans sa guerre contre l'Iran (1979-1988) et noue des contacts avec Yasser Arafat. L'Égypte se voit contrainte d'atténuer l'ampleur de ses critiques face à la politique israélienne, menée dans les territoires palestiniens. Elle est en effet menacée d'être privée de subsides économiques américains impératifs – quoiqu'insuffisants – pour la survie du pays. De surcroît, cette position la met en contradiction avec ses homologues arabes qui, bien que majoritairement soumis aux volontés américaines, n'en demeurent pas moins libres de calmer leurs opinions publiques par leur dénonciation de la politique israélienne. L'Égypte a soutenu l'intervention contre l'Irak lors de la guerre du Golfe de 1991 ; elle s'y est opposée en 2003. Bien que s'étant conformée à la légalité internationale lors de ces deux événements, ses décisions restent dictées par son souci de garantir au mieux une stabilité politique interne que l'influence des mouvements islamistes, le mécontentement de l'opinion publique, les difficultés économiques et les tensions régionales risquent de menacer à tout moment. Sans compter que les relations du gouvernement égyptien avec Israël restent empruntées de tensions mal dissimulées, et que le régime semble ne pas être apprécié par l'Administration Bush, comme l'a prouvé la récente ingérence américaine au Soudan.

Le Soudan

Le Soudan, ou *Bilad as-soudan* («pays des Noirs») a obtenu son indépendance le 1^{er} janvier 1956. Depuis cette date, le pays connaît une instabilité interne qui met en exergue la particularité et la complexité de la configuration ethnique et politique du pays. Sa composante religieuse et ethnique est le facteur majeur qui empêche l'émergence d'une unité nationale effective. Une haine quasi viscérale oppose en effet les nordistes (75 % de la population, musulmans sunnites pour l'essentiel) aux sudistes (15 % de chrétiens, 10 % d'animistes). Bien que remontant à la révolution mahdiste de la fin du XIX^e siècle, force est de constater que cette opposition a été renforcée avec la présence anglaise dans le pays (1898-1956). La couronne britannique a en effet contribué à amplifier cet antagonisme, en christianisant une partie de la population à qui elle s'efforçait de transmettre ses propres valeurs.

La première guerre civile, qui éclate à la veille de l'indépendance, ne s'achève ainsi qu'en 1972, quand les accords d'Addis-Abeba entérinent l'autonomie du Sud. Le répit s'ensuivant est de courte durée. En 1983, l'application par le maréchal Nemeiry de la *charia*

Le monde nilotique



(loi musulmane) sur l'ensemble du pays ainsi que le découpage du Sud en trois provinces provoquent un embrasement général qui conduira à la création de l'Armée de libération du peuple du Soudan (ALPS), mouvement dirigé par le colonel John Garang. La condition que celui-ci pose à la paix est, non plus l'indépendance formelle du Sud, mais l'institution d'un cadre laïc et fédéral garantissant l'égalité de toutes les composantes du pays.

Le régime Nemeiry (1969-1985) va s'effondrer sous le poids d'une population révoltée par la famine et la corruption. Un Conseil militaire transitoire se forme dès lors, et tient des élections libres en avril 1986. Le gouvernement de Sadiq al-Mahdi, qui invite les Frères musulmans à entrer dans son gouvernement, se montre incapable d'endiguer les tensions régionales et les

difficultés économiques du pays ; l'armée l'écartera en juin 1989. Le général Omar Hassan al-Bachir, qui préside depuis aux destinées du pays, va porter un coup d'arrêt à tout processus démocratique : il légitime les activités du Front national islamique de Hassan al-Tourabi, lance des offensives militaires dans le Sud et cherche à constituer une terre d'accueil pour tous les mouvements islamistes radicaux. Appuyant l'Irak durant la guerre du Golfe de 1991, et accusé d'avoir abrité Oussama Ben Laden au début des années 1990, le régime voit son isolement s'accroître lorsque les États-Unis l'accusent de soutenir le terrorisme. En 1996, le Conseil de sécurité de l'ONU décrète des sanctions à son encontre. Par ailleurs, l'implication de soudanais dans la tentative d'assassinat du Président égyptien Moubarak, à Addis-Abeba en 1995, mine les relations Khartoum-Le Caire. L'Ouganda et l'Érythrée rompent également leurs relations diplomatiques avec le Soudan, qu'ils accusent de soutenir les groupes d'opposition en présence sur leur territoire par l'entremise d'al-Tourabi.

L'année 1999 a constitué un tournant pour le pays, avec l'emprisonnement d'al-Tourabi, le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Érythrée ainsi que l'institution de pourparlers avec l'Ouganda. De même, les négociations relancées avec l'ALPS à Machakos (Kenya), en octobre 2002, confirment la volonté du régime soudanais de se concilier les faveurs de Washington. Néanmoins, le risque demeure grand de voir le Sud, très riche en pétrole, revendiquer son indépendance. Cette éventualité porterait un coup dur pour le nord du pays, qui se retrouverait amputé de revenus considérables, comme pour l'Égypte, qui pâtirait de toute réévaluation des dispositions du partage égypto-soudanais de 1959, accord en vertu duquel elle exploite 75 % du débit annuel moyen du Nil.

LE CANAL DE SUEZ

Inauguré en 1869, le canal de Suez est l'important point de jonction entre la Méditerranée et la mer Rouge. Il incarne une importance stratégique considérable qui explique, en grande partie, l'occupation de l'Égypte par la couronne britannique en 1882.

La crise de Suez de 1956, qui conduit à une attaque israélo-franco-britannique, s'explique quant à elle par la nationalisation du canal par Nasser. Celle-ci implique l'interdiction du passage des navires israéliens, et l'exclusion des puissances européennes dans la zone. La guerre de juin 1967 conduit à une nouvelle fermeture du canal dont l'issue n'intervient qu'en 1974, avec les accords de désengagement conclus entre l'Égypte et Israël.

Le canal de Suez a néanmoins perdu de son importance aujourd'hui. Malgré les travaux d'élargissement et d'approfondissement, ainsi que les tarifs de navigation préférentiels dont bénéficient les navires géants l'empruntant, il reste dans l'incapacité d'accueillir les supertankers utilisés pour le trafic pétrolier.

L'ARMÉE DE LIBÉRATION DU PEUPLE DU SOUDAN (ALPS)

L'Armée de libération du peuple du Soudan (ALPS) est la branche armée du Mouvement de libération du peuple du Soudan (MLPS), fondé en 1983 en Éthiopie afin de contrer les ambitions du régime Nemeiry. Dirigée par John Garang, l'ALPS compterait actuellement plus de 30 000 combattants. Son action, initialement destinée à favoriser l'émergence d'un Soudan uni, a considérablement varié avec le temps. Œuvrant indépendamment des formations rebelles analogues, l'ALPS semble ainsi, par l'influence de J. Garang, avoir officiellement procédé à la redéfinition de ses ambitions politiques, en visant désormais l'institution d'un État à majorité chrétienne dans le Sud du Soudan. Elle bénéficie dans ses actions de l'appui de l'Érythrée, de l'Ouganda, du Zimbabwe, d'Israël et des États-Unis. Ces derniers sont de fervents partisans des pourparlers de Machakos, dont les points d'achoppement concernent les modalités de partage du pouvoir au Soudan, l'exploitation des richesses pétrolières et la question de l'institution de la *charia* dans le pays.

Moyen-Orient > et péninsule arabe

Un grand nombre de pays du Proche-Orient contemporain ont vu leur configuration territoriale se préciser au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le démembrement de l'Empire ottoman donne ainsi lieu à l'application des dispositions de l'accord Sykes-Picot (1916), conclu secrètement entre les puissances française et britannique, et en fonction duquel la France obtient la mainmise sur les provinces de la Syrie et du Liban, la Grande-Bretagne s'adjugeant pour sa part la Palestine, la Transjordanie et l'Irak.

La désunion arabe

La Syrie connaît son indépendance effective en 1946, suite au retrait du dernier contingent de troupes françaises encore présent sur son territoire. S'ouvre dès lors une longue période d'instabilité gouvernementale dont le dénouement n'intervient qu'en 1970, quand le général Hafez al-Assad conquiert le pouvoir. La stabilité politique de la Syrie, sur le plan interne, a eu cependant un prix : les libertés publiques ont été quasiment supprimées, depuis l'arrivée du Baas au pouvoir en 1963, année durant laquelle l'état d'urgence a été proclamé dans le pays. Le contexte régional continue en effet à primer dans la vision syrienne, qui considère que des réformes ne sont pas envisageables tant que perdure le contentieux israélo-arabe. Une situation que Bachar al-Assad confirme lors de son accès à la présidence syrienne, en juillet 2000. Bien qu'affichant une relative souplesse par rapport à la politique de son père, il n'en continue pas moins à faire du retrait israélien, sur les frontières de juin 1967, le préalable à toute négociation pour la paix.

Le Liban a, pour sa part, longtemps pâti de la situation conflictuelle régnant dans le Proche-Orient. Son indépendance n'avait pu être obtenue que du fait d'un compromis entre sunnites et maronites, matérialisé par le Pacte national de 1943 ; il instituait un équilibre confessionnel entre les différentes communautés religieuses du pays. C'est cependant l'intégration de la résistance palestinienne dans la vie libanaise qui entraîne l'ère d'instabilité dans laquelle va plonger le pays. Les survivants du « Septembre noir » jordanien (1970) s'installent ainsi au Sud-Liban, où ils créent le « Fathland ». Leur ralliement auprès des forces islamoprogressistes du pays pousse les maronites à faire appel aux troupes syriennes en 1976. Il s'ensuit une période sanglante, marquée notamment par l'entrée des troupes israéliennes au Liban (1982) ; le dénouement n'intervient qu'à la signature des accords de Taëf en 1989. Le retrait des Israéliens du sud du pays se fait plus tard, en 2000. L'État hébreu continue cependant à occuper les fermes de Chebaa, suscitant ainsi les actions du Hezbollah libanais, et justifiant le maintien d'une partie des troupes syriennes sur le territoire, au nom de la sécurité nationale libanaise.

La Jordanie, bien qu'également concernée par les conflits régionaux, a pourtant connu un destin singulier. Accédant à l'indépendance sous le nom de Transjordanie en 1946, avant de devenir Royaume hachémite (1949), elle participe ainsi à la guerre israélo-arabe de 1948-1949. Elle finit par conclure un armistice qui, doublé d'arrangements secrets avec l'État hébreu, lui fait gagner la Cisjordanie. Ces territoires lui échappent cependant

avec la guerre de juin 1967. Le choix pro-occidental de la Jordanie est, dans une certaine mesure, favorable à Israël. La Jordanie commet toutefois une erreur fatale en soutenant l'Irak durant la guerre du Golfe de 1991. Elle en paya le prix en étant contrainte d'accueillir une centaine de milliers de Palestiniens expulsés du Koweït. Mais surtout, elle se voit conduite à signer un traité de paix avec Israël, initiative considérée comme une trahison aux yeux du reste du monde arabe. Depuis son accession au trône, en février 1999, le roi Abdallah II s'est conformé à la politique de son père.

L'Irak accède de son côté à l'indépendance en 1932, bien que contraint à signer en contrepartie un traité d'alliance reconnaissant la mainmise de la couronne britannique sur les décisions militaires les plus importantes du pays. Le 14 juillet 1958, un groupe d'officiers, dirigé par le général Abdelkarim Qassem, renverse la royauté et lui substitue la République. Il est écarté à son tour en 1963, mais ce n'est qu'avec le coup d'État du général Ahmad Hassan al-Bakr, le 17 juillet 1968, que le parti Baas assure sa mainmise sur les affaires du pays.

Bien que l'idée d'une réunification de la patrie arabe soit à la base de l'idéologie du parti, les régimes irakien et syrien, tous deux baasistes, n'en connaissent pas moins des divergences d'appréciation politique qui signent rapidement leur rupture. En 1979, Saddam Hussein, qui est pourtant le véritable homme fort du régime depuis 1968, écarte le général al-Bakr et instaure une dictature qui se caractérise notamment par un culte de la personnalité, sans équivalent dans la région. Un an plus tard, il attaque l'Iran. Huit ans de guerre s'ensuivent qui brisent littéralement les infrastructures de l'Irak. Contraint de trouver des subsides aptes à renflouer son économie, il envahit le Koweït en 1990. À la défaite que lui infligent les forces alliées, venues au secours de l'émirat, et parmi lesquelles figurent maints États arabes, succède l'instauration par le Conseil de sécurité de l'ONU d'un embargo qui affaiblit l'infrastructure du pays, sans entamer les bases du régime de Saddam Hussein. L'entrée des troupes américano-britanniques en Irak, en mars 2003, signe à la fois l'éviction de S. Hussein et l'effondrement du parti Baas irakien. Le chaos, dans lequel est plongé le pays depuis, souligne néanmoins l'urgence pour les Irakiens de s'accorder eux-mêmes sur les modalités de désignation d'un gouvernement représentatif de leurs intérêts.

L'Iran

Une nouvelle donne apparaît dans la région en 1979, avec la chute du Shah Mohamed Reza Pahlavi, et l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah Khomeiny à Téhéran. Le régime des dignitaires chiites, qui prône l'extension de la Révolution islamique et la déstabilisation des régimes proches de l'Occident, est attaqué en 1980 par l'Irak. Saddam Hussein affiche alors clairement sa volonté de stopper la potentielle extension de la révolution iranienne et jouit du soutien de la quasi-totalité des pays arabes. Seule la Syrie prend le parti de l'Iran. Ce conflit dure huit ans (1980-1988), et s'achève sans vainqueur ni vaincu mais laisse les deux belligérants dans une situation exsangue.

Trois raisons objectives ont empêché l'exportation de la révolution islamique iranienne : l'incapacité à dépasser l'opposition

Moyen-Orient et Golfe arabo-persique en 2003

This map illustrates the Middle East and Persian Gulf region in 2003, focusing on energy resources, infrastructure, and political tensions. The map includes the following elements:

- RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES:** Indicated by purple triangles, showing oil and gas reserves and production areas. Key locations include the Caspian Sea (MER CASPIENNE), the Persian Gulf (GOLFE PERSIQUE), and the Red Sea (MER ROUGE).
- Principaux oléoducs et gazoducs (existants et en projets):** Represented by solid red lines for existing pipelines and dashed red lines for proposed ones. Major routes include the Baku-Tbilisi-Ceyhan (BTC) pipeline, the Iraq-Turkey pipeline, and the Saudi Arabia-Turkey pipeline.
- Pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole):** Shaded in light yellow, covering countries like Saudi Arabia, Iraq, Kuwait, Bahrain, Qatar, and the United Arab Emirates.
- LES ÉTATS-UNIS DANS LA ZONE:** Indicated by green squares, showing permanent or temporary US military bases. Notable locations include Camp Doha and Ahmed al-Jaber in Iraq, and various bases in the Persian Gulf and the Red Sea.
- CONFLITS ET TENSIONS POLITIQUES:** Marked with symbols: red stars for open conflicts (e.g., Israel-Palestine, Iraq-Kuwait), white stars for frozen conflicts (e.g., Armenia-Azerbaijan), and red triangles for political troubles or tensions (e.g., Syria, Lebanon, Yemen).

The map also shows major cities, bodies of water (Mediterranean Sea, Black Sea, Caspian Sea, Persian Gulf, Red Sea, and the Aral Sea), and neighboring countries like Ukraine, Russia, Georgia, Armenia, Azerbaijan, Turkey, Iran, and others. A scale bar at the bottom indicates distances up to 1,000 km.

L'Iran adopte une attitude pragmatique durant la période ouverte par la deuxième guerre du Golfe et l'effondrement de l'URSS. Une acceptation de fait du rôle des États-Unis dans le Golfe est perceptible, même après sa subtile accentuation à partir d'août 1990. Le retrait américain n'a jamais ainsi été une condition préalable au rétablissement de bonnes relations avec les États de la région. Il apparaît, en effet, aux yeux de la grande majorité des responsables iraniens, que le seul obstacle au retour de leur pays dans le concert des nations demeure l'anathème jeté contre eux par les États-Unis. Le silence lors du massacre des chiites irakiens en 1991, le soutien apporté à l'Arménie chrétienne en guerre contre l'Azerbaïdjan chiite, le début de rapprochement discret avec l'Arabie saoudite, lors des réunions de l'OPEP, et l'attitude mesurée au moment des interventions militaires américaines en Afghanistan en 2001, puis en Irak en 2003, sont

La rivalité avec l'Arabie saoudite ainsi que la gestion des ressources pétrolières et gazières du Golfe, imposent à l'Iran d'entretenir des relations suivies avec le monde arabe, d'autant que les États-Unis ont décidé de s'appuyer sur les États arabes du Golfe. Téhéran poursuit donc une double politique d'amélioration des relations avec les États du Golfe et d'affirmation de sa présence militaire, notamment en contrôlant les îles Tomb et Abou Moussa.

Pour sa part, le rapprochement avec les nouvelles républiques du Caucase et d'Asie centrale répond à un nouvel impératif : l'Iran cherche à tirer partie de sa position géopolitique de porte maritime incontournable, et veille à ne pas se laisser distancer, non seulement par la Turquie, mais aussi par le Pakistan, voire l'Inde. L'activité de Téhéran, au sein de l'ECO, confirme ce réalisme politique et constitue un changement considérable par rapport à l'isolement dans lequel s'étaient laissés enfermer l'Iran impérial et l'Iran khomeyniste.

Jusqu'alors drapé dans son exception identitaire, l'Iran commence donc à s'insérer dans sa région et à entretenir des relations suivies avec ses voisins. Cependant, la violence de la rupture avec les États-Unis et la persistance des blocages existants avec ces derniers représentent une menace pour Téhéran. La position hégémonique de la première puissance mondiale, sur la scène moyen-orientale, fragilise les succès remportés par le régime de Téhéran sur la voie de l'indépendance nationale et de l'influence régionale.

Ces facteurs permettent de saisir les fondements de la politique de réarmement de la République islamique. La volonté de reconstituer une armée conventionnelle opérationnelle, dans le cadre d'une stratégie de puissance régionale, s'est concentrée sur les forces blindées, une force navale côtière et une aviation d'appui et d'interception. Les leçons militaires, tirées du deuxième conflit du Golfe, ont par ailleurs confirmé aux stratèges iraniens la nécessité d'un effort sur les équipements non conventionnels. Ces ambitions provoquent de vives inquiétudes chez les États arabes voisins, Israël et les États-Unis, d'autant que l'Iran a relancé son industrie nucléaire dès 1984. Ainsi, l'achèvement de l'installation d'un réacteur nucléaire par la Russie, à Bushehr en 1995, laisse supposer que la République islamique renoue avec la politique impériale d'avant 1979.

En réalité, cette politique, loin de signifier une quelconque agressivité expansionniste, montre que l'Iran veut se donner les moyens de se faire respecter et de devenir un interlocuteur à part entière des grandes puissances. Elle représente également le signe de la territorialisation de sa stratégie, et la fin des chimères concernant l'exportation de la révolution.

La péninsule arabique

Vaste quadrilatère d'une superficie d'environ 4 millions de km², la péninsule arabique est limitée à l'ouest par la mer Rouge et la presqu'île du Sinaï, à l'est par le Golfe arabo-persique et une partie du sud de l'Irak, au nord par la Syrie et le flanc ouest de l'Irak, et au sud par la mer des Arabes, prolongement de l'océan Indien. Sept pays la composent : Royaume d'Arabie saoudite, Koweït, Fédération des Émirats arabes unis, Sultanat d'Oman, Émirat du Qatar, Émirat du Bahreïn et République du Yémen.

Deux éléments majeurs font de cette zone une région-clé sur le plan des relations internationales : l'islam, né au cœur de l'Arabie saoudite contemporaine, et le pétrole, abondant dans la péninsule ; l'un suscitant l'appréhension et l'autre, la convoitise des grandes puissances de la planète.

Le berceau de l'islam

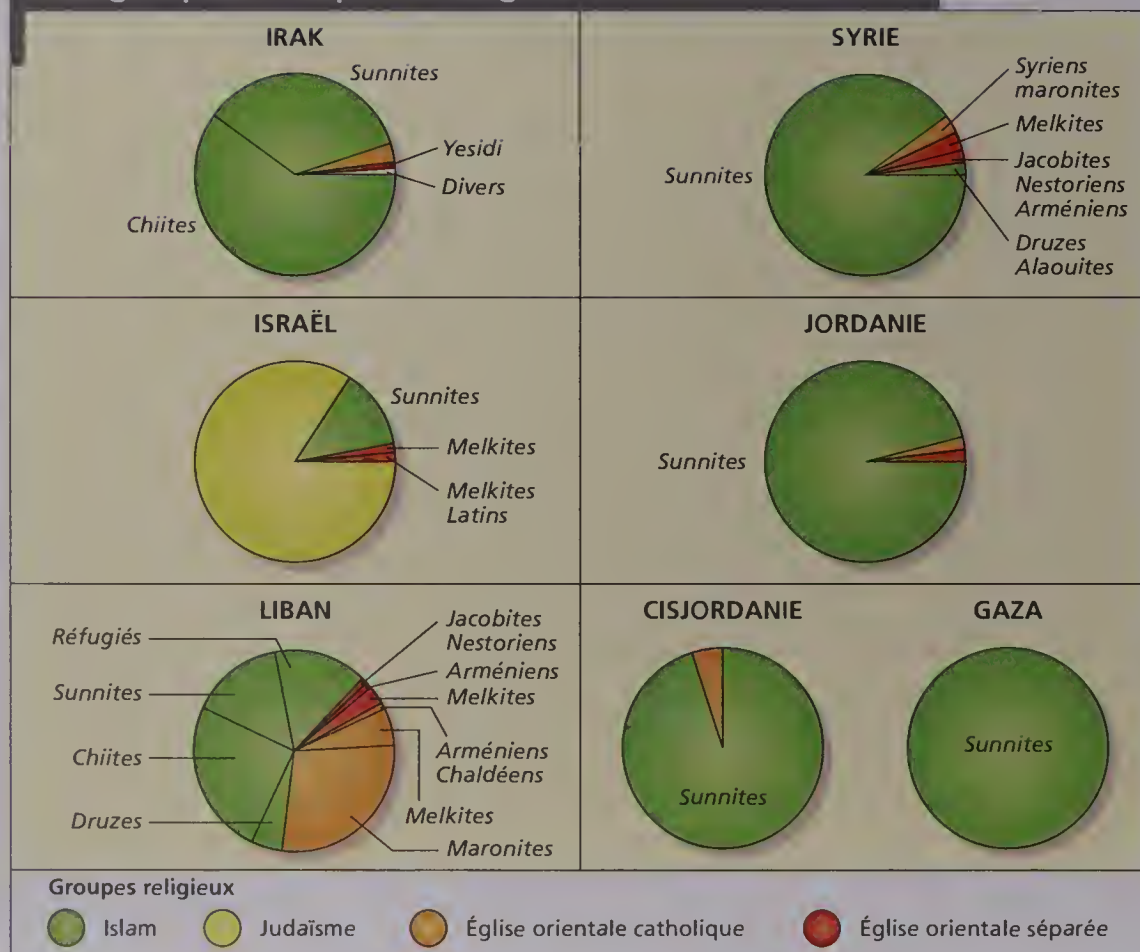
Né officiellement en 622, entre les villes de Médine et La Mecque, l'islam – dont les principales tendances sont le sunnisme et le chiisme – connaît une expansion qui dépasse rapidement les limites de la seule péninsule arabique. Néanmoins, le wahhabisme – variante politico-religieuse la plus rigoriste de l'islam – date de l'alliance en 1744 entre un émir du Najd, Mohammad Ibn Saoud, et un réformateur religieux, Mohammad

Ibn Abdel-Wahhab. Cette doctrine a, depuis son apparition, constitué la base de toutes les tentatives de construction étatique, menées par la famille Saoud d'Arabie saoudite.

Les fondements de l'Arabie saoudite contemporaine remontent à 1901, date à laquelle Abdel Aziz Ibn Saoud, couronnant deux tentatives avortées par ses prédécesseurs en 1818 et 1884, réussit à conquérir l'oasis de Riyadh, suivie des provinces de Hasa (1921), Hedjaz (1925) et Asir (1934). Prenant le titre de roi en 1932, il s'efforce d'asseoir la légitimité religieuse de son pays. La création de la Ligue islamique mondiale (1965), basée à La Mecque, et de l'Organisation de la conférence islamique (1969), ont pour vocation de confirmer ce rôle.

La politique que le roi Fayçal d'Arabie saoudite mène, dès 1964, à l'encontre du nationalisme arabe non aligné – symbolisé par l'Égypte de Gamal Abdel-Nasser et dont la guerre de juin 1967 signe l'échec officiel – illustre cette volonté d'imposer sa légitimité religieuse. De même, la guerre civile qui éclate au Yémen en 1962, pousse le royaume

Les groupes ethniques et religieux au Proche-Orient



à fournir une aide active aux monarchistes yéménites, tandis que la République d'Égypte choisit de soutenir militairement les républicains du pays. La fin du conflit, en 1970, bien qu'aboutissant au maintien du régime républicain au Yémen, n'en consacre pas moins la victoire de l'Arabie saoudite par l'affaiblissement de fait du nationalisme arabe.

Le retour de l'imam Khomeyni en Iran, en 1979, rend également l'Arabie saoudite soucieuse des menaces potentielles représentées par la révolution islamique iranienne (chiite). Cette conception, symbolique d'un différend religieux ancestral, amène ainsi le royaume à prendre partie pour l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. C'est également cette volonté de s'affirmer en garant des intérêts de l'islam sunnite qui l'amène à soutenir les *moudjahidin* afghans, de même confession, dans leur lutte contre l'invasion russe en Afghanistan.

Face au royaume saoudien, les autres pays de la péninsule arabique ont eu un rôle mineur dans l'histoire des relations internationales contemporaines. Tous, Yémen du Nord excepté, ont en effet été des protectorats ou des colonies britanniques jusqu'à une période récente. Présent depuis le XIX^e siècle, le Royaume-Uni se retira officiellement de la région en décembre 1971, mettant ainsi un terme à son expérience coloniale dans la péninsule.

La question religieuse, imbriquée dans les questions ethnico-nationales, demeure essentielle dans ces États : les Chiites du Bahreïn, qui constituent entre 60 % et 75 % de la population, parlent persan pour la plupart et ont revendiqué pendant longtemps leurs origines iraniennes, suscitant la méfiance de la minorité sunnite au pouvoir. Le Koweït reste, pour sa part, soumis à une configuration similaire, même si celle-ci est perçue de manière beaucoup moins menaçante par le pouvoir, seul le quart de sa population autochtone étant chiite. Enfin, le cas de l'Arabie saoudite n'est pas à négliger : les chiites saoudiens, longtemps opprimés, sont certes minoritaires sur le plan national, mais ils forment la majorité du Hassaa, province située sur la côte Est du pays et qui concentre l'essentiel des gisements pétroliers saoudiens.

■ Les hydrocarbures

Les monarchies du Golfe possèdent 44 % des réserves mondiales de pétrole.

C'est cependant l'Arabie saoudite – premier producteur mondial devant les États-Unis et forte du quart des réserves mondiales de pétrole – qui l'emporte de loin sur ses voisins. Ce sont d'ailleurs ces richesses qui provoquent la signature du Pacte de Quincy, le 12 février 1945. Établi pour une durée de 60 ans, cet accord stipulait l'octroi de conditions pétrolières avantageuses aux États-Unis, ces derniers assurant en contrepartie la défense du territoire saoudien.

Le consortium américain *Arab American Oil Company* (ARAMCO) entame l'exploitation des gisements de pétrole saoudiens dès 1948, bouleversant dès lors le destin d'un pays qui n'en continue pas moins à fonctionner conformément à ses valeurs traditionnelles, religieuses et tribales. L'Arabie saoudite bénéficie alors d'une manne financière énorme, par rapport à sa faible population. De plus, les moyens de pression économique dont elle dispose sont exceptionnels. C'est ainsi qu'en représailles à la guerre d'octobre 1973, le royaume procède à la baisse du tiers de sa production de pétrole, mesure qui provoque ainsi un quadruplement des prix dont le pays va encaisser les profits.

Plus récemment, l'Arabie saoudite a annoncé la découverte d'importants gisements gaziers, élément supplémentaire et

favorable au soutien de l'économie d'un pays qui, en dépit de sa richesse, demeure soumis à des problèmes économiques considérables, du fait de sa mauvaise gestion.

Cependant, la situation privilégiée de l'Arabie saoudite n'est en rien synonyme d'indépendance politique. Vivant dans l'obsession de voir sa stabilité politique péricliter, du fait de facteurs internes – sursaut populaire, opposition religieuse – comme externes – chiisme, convoitises occidentales –, le royaume a ainsi choisi de se placer sous la tutelle des États-Unis. Mais deux précautions valant mieux qu'une, la création en 1981 du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui réunit les États de la péninsule hors Yémen, permet également au royaume de chercher à s'assurer d'une stabilité régionale, fondée sur la coopération des États membres en matière économique, financière et monétaire.

■ La nouvelle donne politique

La guerre du Golfe de 1991 a incontestablement constitué un tournant dans la configuration géopolitique de la région : les États-Unis ont pu positionner leurs forces militaires dans le Golfe – en Arabie saoudite pour l'essentiel – et s'assurer ainsi une mainmise durable, officiellement justifiée par la nécessité de contrer rapidement toute nouvelle menace pouvant affecter la région. Cette situation fait cependant fi de certains problèmes restés longtemps béants : délimitation de la frontière terrestre de l'Arabie saoudite avec le Qatar et le Yémen, comme de sa frontière maritime avec le Koweït, contentieux irano-émirati sur les îles Tomb et Abou Moussa, etc. Il faut ainsi attendre l'année 1996, pour que Riyadh trouve un terrain d'entente avec ses homologues qatari et émirati, voire l'année 2000 pour que soit résolu son contentieux avec le Yémen.

La présence américaine dans le Golfe a également entraîné une exacerbation des tensions dans la région. La population saoudienne n'a ainsi pas manqué de dénoncer, à plusieurs reprises, la présence de troupes étrangères sur son sol. Cet état de fait est ressenti d'autant plus difficilement, que tout regain de tension intervenant dans les territoires palestiniens ne manque pas d'être reproché en grande partie aux États-Unis, à cause de leur soutien constant et non dissimulé à l'État hébreu. Dans ce contexte, les événements du 11 septembre 2001, qui impliquent la responsabilité de 15 Saoudiens (sur 19 kamikazes), sont venus non pas provoquer, mais confirmer un malaise effectif dans les relations américano-saoudiennes.

Les relations entre les deux États ne sont néanmoins pas condamnées. Les États-Unis ont certes anticipé leur intervention en Irak de mars 2003, en opérant un pré-positionnement de leurs forces militaires en dehors de l'Arabie saoudite, ce qui confirme à cette dernière la perte de son importance stratégique ; l'endossement de ce rôle par les autres États de la région est également inédit. Le Qatar abrite ainsi un centre de commandement américain essentiel ainsi que deux bases militaires, tandis que les autres monarchies du Golfe ont toutes procédé à l'accueil de troupes américaines sur leur sol.

Le Yémen, pour sa part, a décidé de faire de la lutte contre le terrorisme un pilier important de sa politique étrangère, se rangeant ainsi du côté des États-Unis qui savent lui en être financièrement reconnaissants. Mais l'Arabie saoudite n'en demeure pas moins liée aux États-Unis par le pacte de Quincy, dont il faudra attendre l'échéance qui, coïncidant avec le début d'un nouveau mandat présidentiel aux États-Unis, risque d'être seule à même de déterminer la nouvelle orientation que connaîtront les relations entre les deux pays.

L'Afrique australe

Cette région se définit essentiellement par rapport à l'influence d'un pays, l'Afrique du Sud, première puissance économique de l'Afrique subsaharienne et pays au long passé interventionniste chez ses voisins. Jusqu'à la fin de l'apartheid, en 1991, le pays a constitué un noyau de cristallisation de l'identité africaine, à cause du rejet unanime de ce régime par les habitants du continent. Pays de « la ligne de front », les voisins de la République sud-africaine (RSA) redoutent un leadership trop puissant qui pourrait déraiper de nouveau vers un véritable impérialisme. La transition politique en RSA a mis fin à sa propension à intervenir militairement dans les pays de la région accueillant l'ANC (*African national congress*). Deux groupes de pays peuvent être distingués en fonction du degré de dépendance vis-à-vis de la RSA. Un premier groupe est constitué d'États très dépendants : le Lesotho, le Swaziland, le Botswana et la Namibie, l'essentiel de leurs échanges commerciaux s'opérant avec la RSA. Le second groupe est constitué du Zimbabwe, du Mozambique, du Malawi, de l'Angola et de la Tanzanie, pour lesquels la RSA reste un partenaire de premier plan et qui subissent une influence politique non déterminante. L'Afrique australe compte 140 millions d'habitants et représente respectivement un tiers du PIB africain et 40 % de son commerce extérieur.

La colonisation

Les Portugais furent les premiers Européens à naviguer au large des côtes de l'Afrique australe, et visitèrent au XVI^e siècle les royaumes du Zimbabwe, du Lunda et du Kongo. Sur la côte orientale, ils établirent des comptoirs du Mozambique, où ils s'installèrent, jusqu'à Mombasa. Sur la côte occidentale, en Angola, ils pratiquèrent la traite esclavagiste. Au Cap, les Hollandais établirent, en 1652, une base agricole pour le ravitaillement des navires de la Compagnie des Indes orientales. Le gouverneur, Simon Van der Stel, développa ensuite une colonie de peuplement en faisant venir des volontaires parmi la population hollandaise. Les autorités sollicitèrent tout particulièrement les huguenots français qui représentèrent jusqu'à 20 % des premiers colons, rejoints ensuite par des pionniers allemands. Ces trois composantes se mêlèrent pour donner naissance au peuple afrikaner, longtemps désigné par le terme *boer*. L'extension des terres cultivées, qui ne fut possible qu'avec une utilisation croissante d'esclaves, provoqua des heurts avec les populations africaines locales, particulièrement les Khoikhoi et les Xhosa.

L'entrée de la colonie dans l'orbite britannique, à la fin du XVIII^e siècle, et l'abolition de l'esclavage de 1833 allaient provoquer la migration des *Boers* et la création d'États « blancs » (Natal, Transvaal), opposés à la couronne britannique et aux États « africains ». Mais la Grande-Bretagne devint la puissance coloniale dominante de l'Afrique australe. Seuls le Mozambique, l'Angola et la Namibie (colonie allemande jusqu'à son occupation par l'Union sud-africaine en 1920), échappèrent à sa domination.

La décolonisation dans un contexte de guerre froide

L'Afrique du Sud accédait à l'indépendance au terme de la Guerre des *Boers* (1899-1902). Les Anglais remettaient alors le pouvoir à la minorité blanche. La décolonisation du reste de la région fut tardive et conflictuelle. Le Malawi et la Zambie accédèrent à l'indépendance en 1964, la Tanzanie en 1961, l'Angola et le Mozambique en 1975, le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) en 1980 et la Namibie (ex-Sud-Ouest africain) en 1990. Les conflits de libération vont alors s'emboîter avec la rivalité des protagonistes de la guerre froide et l'intervention de l'Afrique du Sud. C'est en Angola et au Mozambique que les conflits ont été les plus longs et les plus sanglants.

Samora Machel, le leader du FRELIMO (Front de libération du Mozambique), parti d'inspiration marxiste-léniniste, proclamait l'indépendance du pays, le 24 juin 1975, et devint Président. Le mouvement luttait contre l'occupant portugais depuis 1962. Le mouvement rebelle RENAMO (Mouvement national de résistance du Mozambique) fut soutenu et armé par la Rhodésie du Sud, puis l'Afrique du Sud et les États-Unis. La Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud pensaient endiguer un régime qui menaçait de contagion les majorités noires de leur pays, victimes des politiques ségrégatives. Le FRELIMO, soutenu par la Chine, accueillait alors des combattants de l'ANC et servait de base arrière à des attaques contre son puissant voisin du sud. Après l'indépendance du Zimbabwe et les accords de Nkhotani (1984) avec l'Afrique du Sud, le Mozambique s'installait dans une phase de transition qui allait aboutir en 1990 à une nouvelle constitution, et à la signature d'un accord de paix le 4 octobre 1992, à Rome, avec le RENAMO.

De 1961 à 1974, le Portugal livrait en Angola l'une des plus terribles guerres de décolonisation qu'ait connues l'Afrique. Il s'opposait à trois mouvements de libération aux orientations bien différentes : l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), soutenue par les États-Unis ; le FLNA (Front national de libération de l'Angola) et le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), aidé par l'URSS. Dès 1975, le MPLA obtint l'essentiel des pouvoirs à Luanda, un pouvoir que lui contestait l'UNITA, appuyé par les États-Unis et l'Afrique du Sud qui envahissait le sud de l'Angola. Le MPLA reçut l'appui d'un corps expéditionnaire cubain de 50 000 hommes, et l'aide de l'URSS et de la RDA. Parallèlement, il accueillait et aidait le SWAPO (*South West African People's Organization*), qui combattait l'occupation illégale du Sud-Ouest africain par l'Afrique du Sud. En 1988 l'Afrique du Sud cessa de soutenir l'UNITA. Cuba commençait à retirer ses troupes et l'Angola devenait un important producteur de pétrole et de diamants. Le processus d'apaisement allait conduire les parties à un cessez-le-feu en 1991, et à des élections en 1992, qui furent remportées par le MPLA d'Edouardo Dos Santos et contestées par Jonas Savimbi. Il faudra attendre la mort de Jonas Savimbi, en 2002, pour que l'UNITA dépose les armes.

La fin de l'apartheid

Après le Zimbabwe en 1980 et la Namibie en 1990, l'apartheid (doctrine politique propre à l'Afrique du Sud, basée sur une séparation discriminatoire des races) fut le troisième et dernier régime de ségrégation aboli dans la région. Dès le milieu des années 1980, Pieter Villem Botha supprimait un certain nombre d'éléments du système de ségrégation (interdiction des mariages mixtes, obligation du passeport intérieur...). Mais c'est son successeur, Frederik De Klerk, qui mit fin au système. Il légalisait, en 1989, l'ANC et le Parti communiste sud-africain (SACP) et supprimait ensuite l'apartheid, en abolissant les dernières grandes lois ségrégatives (loi de classification de la population, loi sur la terre et l'habitat séparé...). En 1993, l'ANC de Nelson Mandela et le Parti National de Frederik de Klerk convenaient de partager le pouvoir jusqu'aux élections de 1994 qui couronnèrent Nelson Mandela. La transition démocratique fut toutefois marquée par des violentes oppositions entre le parti zoulou Inkatha de Mangosutu Buthelezi et l'ANC, mais allait finalement s'inscrire dans la durée avec l'élection de Thabo Mbeki à la magistrature suprême, en 1999.

La fin de l'apartheid a permis une décrispation des conflits régionaux (Mozambique, Angola, Namibie) et un certain souffle démocratique comme au Malawi, en Tanzanie ou en Zambie, où Frederik Titus Chiluba dut renoncer à briguer un troisième mandat en 2001. Néanmoins, comme le montre la dérive du Zimbabwe, un dirigeant avec une véritable légitimité populaire initiale peut être capable de tout pour garder le pouvoir. Ainsi Robert Mugabe, héros de l'indépendance, s'est-il lancé, pour rester au pouvoir, dans l'intimidation d'opposants (emprisonnement de Morgan Tsvangerai en 2003) et une réforme agraire aux effets catastrophiques.

Ressources minières et coopération économique

L'Afrique australe a été très tôt structurée par l'économie minière. La découverte dans la région du Vaal de cuivre et de diamants (1852 et 1867), d'or dans le Transvaal en 1886 et en Rhodésie en 1893, a permis l'essor de grands consortiums africains et multinationaux. Les grands bassins miniers ont attiré des migrants de l'ensemble de la région et d'une partie de l'Afrique centrale.

Cette rente minière assure l'essentiel des ressources de l'Angola, du Botswana, de la Zambie, du Zimbabwe, de la RSA, du Lesotho et du Swaziland. Ce modèle économique a nécessité la



mise en place d'importantes infrastructures qui sont les plus denses du continent et permettent l'exportation des minerais, l'ouverture des pays enclavés (Malawi, Botswana, Zimbabwe, Lesotho et Swaziland) et une véritable intégration régionale. La SDAC (*Southern Africa Development Community*) tente de parachever l'intégration en matière monétaire, diplomatique et de sécurité. Néanmoins deux principales menaces pèsent sur la région. Le ralentissement de la croissance en RSA, depuis la fin des années 1990, et les problèmes internes à la société sud-africaine (chômage qui atteint 35 % de la population active, chasse aux migrants clandestins, violence endémique...) ne pourront que se répercuter sur les pays voisins.

Enfin, les taux de prévalence du Sida des pays de la région sont les plus élevés du monde, et entraîneront à terme des conséquences sociales et économiques encore incalculables, notamment sur le secteur agricole. Le rapport du PAM (Programme alimentaire mondial), du 8 avril 2003, notait que 16,3 millions de personnes de la région étaient menacées de famine.

L'Afrique centrale

L'Afrique centrale se caractérise tout d'abord par un manque d'unité. Cette vaste zone, couvrant les bassins du Tchad et du fleuve Congo, est un espace qui subit les attractions des deux géants africains, le Nigeria et la République sud-africaine et, secondairement, de l'Afrique orientale, pour l'est du Congo. Afrique du vide (16 habitants par km²), cette région ne comporte pas de pays leader. La superficie et le poids démographique de la République démocratique du Congo (RDC) – 53 des 85 millions d'habitants que compte la région – ont davantage constitué des problèmes pour les dirigeants de ce pays, que représenté des atouts pour leur politique extérieure. L'implosion de la RDC, lors de la décennie écoulée, a été un élément de déstabilisation de l'ensemble de son voisinage.

Un espace francophone

Le français est la langue administrative de la quasi totalité de la zone, témoin de la colonisation française (ex-AEF, Afrique équatoriale française) et belge (ex-Congo belge). Seuls la partie anglophone du Cameroun, la Guinée équatoriale (ex-colonie espagnole), Sao Tome et Principe et l'enclave angolaise de Cabinda (ex-colonies portugaises) échappent à la domination du français. Les pays francophones ont accédé à l'indépendance en 1960.

La France a gardé une influence sur cette zone où elle est intervenue militairement à de multiples reprises : au Gabon (1964, 1990), en Centrafrique (1979, 2002), en République démocratique du Congo, l'ex-Zaïre (1979), au Congo (1997) et au Tchad (depuis 1968). Les pays se sont regroupés au sein de la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), un organisme dans lequel Omar Bongo, Président du Gabon depuis 1967, joue un rôle important.

La région, qui compte de nombreuses richesses minières regroupées essentiellement sur le territoire de la RDC, est aussi la première zone de production pétrolière du continent. Le Gabon, le Congo, le Cameroun et l'Angola sont devenus des producteurs importants. Les découvertes récentes de réserves, au large des côtes de la Guinée équatoriale, feront bientôt de ce pays le plus riche du continent, en terme de PIB par habitant. La concurrence acharnée pour le pétrole a souvent conduit les puissances occidentales à soutenir des régimes autocratiques.

Une région où la démocratie tarde à s'enraciner

L'Afrique centrale a été marquée depuis l'indépendance par des régimes autoritaires. Les successions se sont déroulées essentiellement dans la violence ou par des élections contestées. Au Congo en 1997, Denis Sassou-N'Guesso a repris le pouvoir à Pascal Lissouba – élu en 1992 –, au terme d'une sanglante guerre civile. Ange Félix Patassé, élu en 1993, n'a pu se maintenir au pouvoir jusqu'en 2003 que grâce au soutien français. François Bozizé lui a succédé après un coup d'État. L'arrivée d'Idriss Déby au pouvoir, à N'Djamena, a marqué la stabilisation de ce pays, qui connaît des troubles depuis plusieurs décennies. La découverte de réserves pétrolières importantes au sud du Tchad dans les années 1990 a néanmoins relancé les combats.



En RDC (ex-Zaïre), le régime corrompu de Mobutu a été déposé en 1997 par Laurent Désiré Kabila et ses alliés tutsis du Kivu, ainsi que les Rwandais et les Ougandais. En 1998, Laurent Désiré Kabila dut affronter une nouvelle révolte tutsie dans l'est du pays, appuyée par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Des forces venues de l'Angola, de la Namibie, du Zimbabwe, du Tchad puis du Soudan allaient soutenir le régime de Kabila, assassiné en 2001. Son fils, Joseph Kabila, lui succède et entame des négociations de paix qui aboutissent au retrait de tous les belligérants en 2002-2003. En mai 2003, des combats entre milices éclatent dans l'Ituri et provoquent l'envoi d'une force européenne de maintien de la paix. Depuis 1996, la guerre en RDC a provoqué plus de trois millions de morts.

L'Afrique des Grands Lacs

L'Afrique des Grands Lacs est composée de cinq pays aux situations contrastées. Si le Rwanda, le Burundi et, dans une moindre mesure, l'Ouganda comptent des densités très élevées (respectivement 345, 265, et 113 habitants au km²), le Kenya et la Tanzanie sont moins densément peuplés (51 et 38 habitants au km²).

Le Rwanda, le Burundi et le Tanganyika furent colonisés par les Allemands en 1890, tandis que l'Ouganda et le Kenya devinrent des protectorats britanniques en 1894 et 1896. En 1920, le Rwanda et le Burundi étaient placés sous mandat de la SDN, l'administration était confiée à la Belgique, la Grande-Bretagne recevait le Tanganyika. Les Arabes avaient, quant à eux, des contacts avec la côte du Kenya et de la Tanzanie actuelles, depuis le VIII^e siècle.

Les îles de Zanzibar, comptoirs où transitèrent nombre d'esclaves, et celle de Pemba furent assujetties par le Sultan d'Oman. C'est pourquoi les habitants de la côte sont en majorité musulmans, alors que les populations «de l'intérieur» sont fortement christianisées.

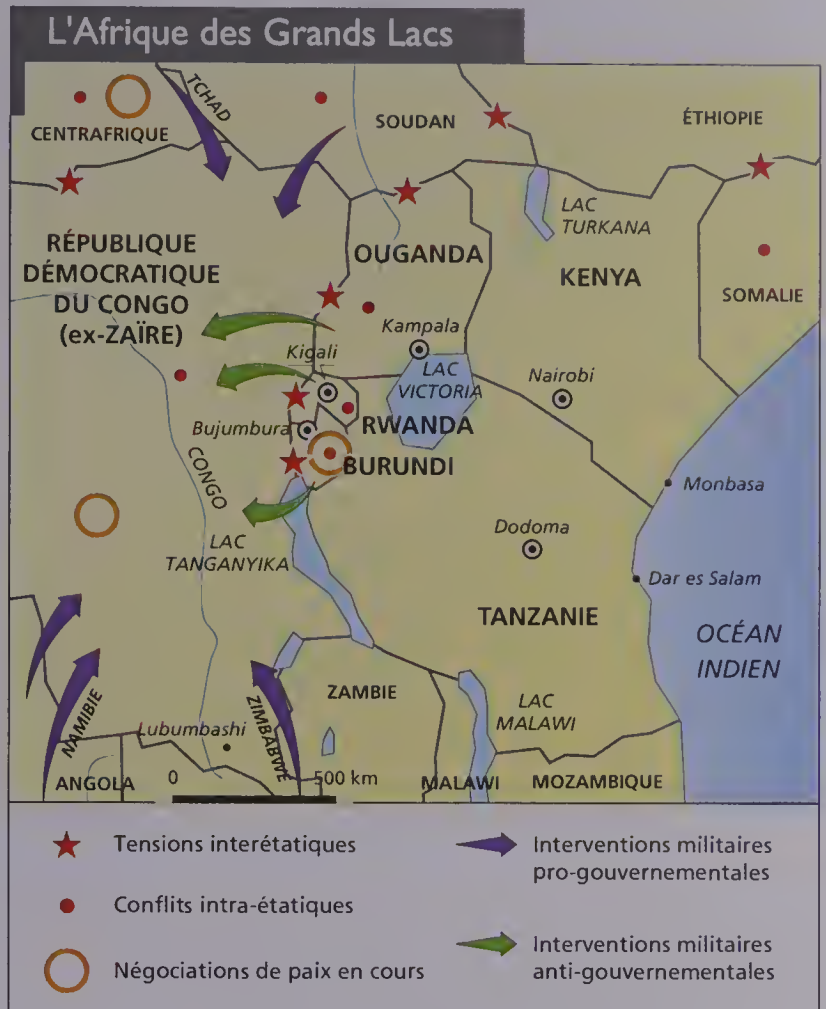
La décolonisation et «l'expérience tanzanienne»

Confrontés à partir de 1952 à la révolte Mau-Mau, les Britanniques accordent l'autonomie interne (1961) puis l'indépendance (1963) à leur protectorat kenyan. La KANU (Union nationale africaine kenyane) de Jomo Kenyatta accède au pouvoir. En 1978, Daniel Arap Moï succède à J. Kenyatta après sa disparition. En décembre 2002, l'opposant Mwai Kibaki remporte les élections présidentielles auxquelles D. Arap Moï n'a pas participé.

L'Ouganda de Milton Obote acquiert l'indépendance en 1962. De 1971 à 1979, le Général Idi Amin Dada établit une terrible dictature, renversée par l'armée tanzanienne, qui permet à Obote de recouvrer le pouvoir. Le Conseil national de la résistance (CNR), émanation du Mouvement de résistance nationale (mouvement de guérilla fondé par Yoweri Museveni), arrive au pouvoir en 1986 et installe une démocratie pluraliste à partir de 1992. Le pouvoir est cependant toujours détenu par Yoweri Museveni.

Le Tanganyika devient indépendant en 1961. Les îles Zanzibar et Pemba se rattachent en 1964 au pays pour former la Tanzanie. Le pays accueille sur son territoire les mouvements de libération des pays de l'Afrique australe (Frelimo, Swapo, MPLA...). Pour s'affranchir d'une tutelle économique britannique bien pesante, le président Julius Nyerere engage la Tanzanie vers l'*ujamaa* ou «socialisme africain», lors de la célèbre Déclaration d'Arusha de 1967. Il prône un développement autocentré ou *self-reliance*, reposant sur l'auto-suffisance alimentaire et la collectivisation des moyens de productions. L'une des mesures phares est l'incitation à la création de fermes communautaires ou «fermes *ujamaa*», qui en 1977 regroupent 13 millions de personnes.

Néanmoins, la production agricole n'atteint jamais les objectifs fixés, la Tanzanie ne se révélant ni socialiste ni autosuffisante. Le pays accède au multipartisme en 1992 et Benjamin William Mpaka est élu Président en 1995.



Les logiques d'un génocide

Incorporés à l'Afrique orientale allemande en 1898, le Rwanda et le Burundi étaient déjà des nations constituées, depuis des siècles, en royaumes du Rwanda et de l'Urundi. L'administration des Allemands, puis des Belges, va s'appuyer sur une minorité de la population, les Tutsis, auxquels ils prêtent une aptitude à commander. L'opposition Hutus/Tutsis, savamment entretenue par les autorités coloniales, va exacerber les tensions et déboucher sur la «Révolution rwandaise» de 1959, et l'exode des Tutsis dans les pays voisins (Burundi, Ouganda, Zaïre) après l'arrivée au pouvoir d'extrémistes Hutus. Les deux pays accèdent à l'indépendance en 1962. Les massacres ethniques vont ponctuer les décennies 1960, 1970 et 1980. En 1990, le FPR (Front patriotique rwandais), mouvement armé tutsi exilé en Ouganda, lance une attaque contre le Rwanda. En 1993, un accord de paix est signé entre le FPR et le Président hutu Juvénal Habyarimana. Le 6 avril 1994, l'avion transportant Habyarimana est abattu. C'est le signal de départ du génocide des Tutsis du Rwanda et des cadres Hutus modérés, qui provoque entre 800 000 et 1 million de morts en quelques mois. Le FPR conquiert le Rwanda, provoquant l'exil de nombreux Hutus au Zaïre, et parmi eux, les génocidaires de l'armée rwandaise et des milices interahamwe. Paul Kagame, le leader du FPR, entame alors un long processus de réconciliation, rétablit le multipartisme et est élu Président du Rwanda en 2000, réélu en 2003.

La corne de l'Afrique

Objet de rivalité impériale entre Italiens, Britanniques et Français pendant la colonisation, puis zone d'affrontements pendant la guerre froide, la corne de l'Afrique est restée l'une des régions les plus instables du globe, comme le prouvent la guerre civile djiboutienne (1991-1994) et la désagrégation de la Somalie, depuis 1970. L'indépendance de l'Érythrée vis-à-vis de l'Éthiopie en 1993, après la guerre de libération débutée en 1962, fut la première entorse au principe fondateur de l'Organisation de l'union africaine (OUA) d'intangibilité des frontières.

Djibouti

Djibouti est depuis longtemps un point de passage très fréquenté entre l'Arabie et l'Afrique, situé à l'extrémité orientale du continent africain, près du détroit de Bab el-Mandeb. Intéressés par sa position stratégique, les Français colonisent d'abord Obock, puis, après des accords avec les chefs locaux, créent la Côte française des Somalis en 1896. Le territoire, rebaptisé Territoire français des Afars et des Issas, décide à deux reprises (1958 et 1967) de rester sous la domination française, avant de devenir la République de Djibouti en 1977, dirigée par le président Hassan Gouled Aptidon, chef du parti unique RPP (Rassemblement Populaire pour le Progrès).

Cet État de 23 200 km² et de 638 000 habitants souffre de la division de sa population en deux principaux pôles ethniques : les Issas, qui sont un clan de l'ensemble Somali, et les Afars, qui se rattachent à l'ensemble Danakil éthiopien. Les Afars, qui représentent environ 40 % de la population djiboutienne, dénoncent le monopole politique des Issas. En 1991, certains éléments Afars se lancent dans une guerre contre le pouvoir, qui débouche en 1994 sur un accord de paix prévoyant la légalisation du FRUD (Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie), parti représentant les intérêts Afars. Cet accord prévoit en outre une association du FRUD au pouvoir et une ouverture démocratique limitée, puisque seuls quatre partis politiques sont reconnus. En 1999, le dauphin de H. G. Aptidon, Ismaël Omar Guelleh, ancien chef des services secrets et membre de la même fraction du clan Issa, est élu Président de la République. En janvier 2003, la coalition qu'il dirige, l'UMP (Union pour la majorité présidentielle), remporte tous les sièges du parlement. Elle doit faire face à de grandes difficultés : la guerre a dégradé une situation économique déjà délicate et le taux de chômage approche les 40 %.

Mais Djibouti a de nombreux atouts. Elle constitue désormais un débouché maritime vital pour l'Éthiopie, grâce au chemin de fer reliant les deux capitales. Le pays bénéficie également d'une rente financière de par sa situation stratégique. Pivot traditionnel de l'influence française dans la région, grâce à la présence d'une base militaire importante, le pays est aussi depuis peu un élément important du dispositif militaire américain. Les Américains, alliés à la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont ainsi mis en place la *Combined Joint Task Force* (CJTF), dont la mission est de surveiller les espaces maritimes, aériens et terrestres de six pays africains : l'Érythrée, l'Éthiopie, Djibouti, le Kenya, la Somalie et le Soudan, auxquels s'ajoute le Yémen. L'objectif évident est de prévenir la menace terroriste dans cette zone de transit pour les islamistes.

L'Éthiopie et l'Érythrée

Descendante du royaume d'Aksoum, État dont les dirigeants se convertissent, au IV^e siècle, à un christianisme qui se rattache à la même tradition monophysite que les chrétiens coptes d'Égypte, l'Éthiopie est l'une des plus anciennes nations d'Afrique. Cette appartenance à la chrétienté sera un facteur de cohésion et d'identité face à la progression de l'islam. Cela explique pourquoi le pays fut longtemps épargné par la colonisation, si l'on excepte l'épisode italien (1935-1945).

En 1952, les Nations unies optaient pour une fédération Éthiopie-Érythrée qui offrait à Addis-Abeba un accès à la mer. En 1962, l'empereur Hailé Selassié mettait un terme à l'autonomie de l'Érythrée en l'intégrant à l'Éthiopie. L'Empereur régnait autoritairement sur son pays, menacé par les divisions ethniques et le séparatisme de l'Érythrée et de l'Ogaden. Or, la crise économique et la persistance de profondes inégalités sociales ont conduit à une révolution, menée par des officiers progressistes de l'armée. L'Empereur est déposé en 1974. Il est remplacé par une junte, le « Derg », dont Mengistu Hailé Mariam s'impose comme leader. En 1977, l'Ogaden, peuplé de Somalis, fait sécession. Le régime socialiste « autoritaire » de Mengistu est aidé par l'URSS et Cuba. Le régime doit multiplier les interventions militaires pour éviter un éclatement du pays, notamment au Tigré et en pays Oromo. Cet état de guerre quasi-perpétuel ruine le pays qui connaît, en 1984-1985, une terrible famine.

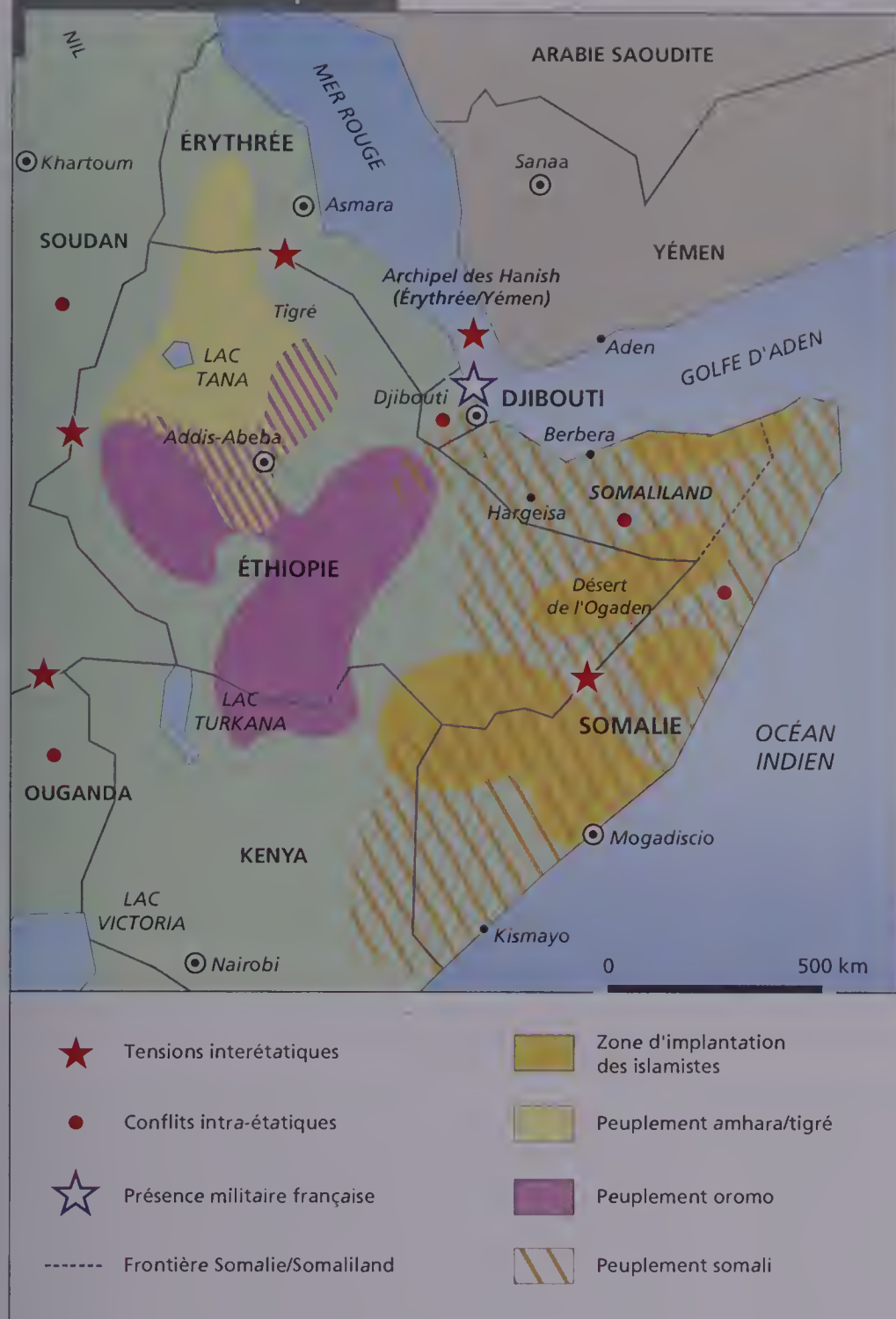
Au nord du pays, deux mouvements alliés, le FPLT (Front populaire de libération du Tigré), qui allait devenir le FDRPE (Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien) et le FPLE (Front populaire de libération de l'Érythrée), mènent depuis les années soixante une guerre au pouvoir central. En 1990, les deux mouvements conquièrent le nord du pays. En 1991, le FDRPE s'empare du pouvoir à Addis-Abeba. Il travaille ensuite à l'indépendance de l'Érythrée (1993) et à une nouvelle constitution fédérale (1995), sous la houlette du nouvel homme fort, Meles Zenawi.

L'entente des deux partis frères est de courte durée puisque dès son indépendance, l'Érythrée d'Issaias Afwerki, se référant aux tracés coloniaux, exige de l'Éthiopie certaines bandes de terrain frontalières, notamment dans la Zone de Tsorona et du Triangle de Badme. Une guerre oppose alors les deux pays, entre 1998 et 2000. Un accord prévoyant le tracé de la frontière par une commission indépendante, est signé en 2000. En 2002, Asmara et Addis-Abeba reconnaissent officiellement le tracé.

L'Éthiopie, coupée de son accès à la mer, tente depuis l'indépendance de l'Érythrée de sortir de son enclavement. Le pays mène une politique de rapprochement avec le Somaliland et le Soudan, espérant pouvoir faire de sa liaison avec Port-Soudan un axe de désenclavement, qui pourrait doubler la liaison maritime avec Djibouti. En effet, les relations diplomatiques entre l'Éthiopie et Djibouti ne sont pas toujours au beau fixe. De plus, la liaison ferroviaire avec ce pays est de mauvaise qualité. Djibouti, face à l'axe Soudan-Éthiopie-Somaliland qui semble se développer, se rapproche de plus en plus d'Asmara.

La décision prise par Addis-Abeba de soutenir Hiruy Tedla Bairu, secrétaire général de l'Alliance des forces nationales

La corne de l'Afrique



érythréennes (AENF) – lequel a annoncé le 1^{er} mai 2003 la mise sur pied d'une force armée pour lutter contre le pouvoir du président Issaias Aferwerki – devrait contribuer à renforcer les oppositions entre ces deux axes.

Le chaos somalien

Dans l'Antiquité, la côte somalienne était connue des Égyptiens sous le nom de Pount. Le pays fut, pendant des siècles, victime des rivalités entre les négus chrétiens éthiopiens, notamment sous le royaume d'Aksoum, et les différents pouvoirs musulmans. À partir du VII^e siècle, des tribus arabes s'installent sur les côtes et fondent un sultanat qui disparaîtra au XVI^e siècle. Il laissa place, en différentes entités dominées par les Somalis, à des pasteurs venus du Yémen.

S'il fallait administrer la preuve que l'homogénéité ethnique n'est pas un facteur déterminant pour la cohérence d'un État africain, la Somalie en est un exemple parfait. Les Somalis forment

l'unique ethnie du pays. Ils sont divisés en six grandes confédérations de tribus (Darod, Issak, Hawiye, Rahanwein, Dir, Digil) appelés aussi clans. Chacune de ces tribus est elle-même divisée en fractions et en sous-fractions. Les Somalis sont la grande ethnie de la corne de l'Afrique. Les aléas de la conquête coloniale les ont dispersés sur cinq entités politiques : la Somalia italienne, le Somaliland britannique, la Côte des Afars et des Issas française, le Kenya et l'Éthiopie.

En 1960, la Somalia et le Somaliland deviennent indépendants et décident de fusionner en un seul État : la République de Somalie. Aden Abdullah Osman Daar est le premier Président de la République. En 1967, il est battu aux élections par Ali Shermake. Ce dernier est renversé, deux ans plus tard, par une junte militaire conduite par le général Muhammad Siyad Barre, qui s'engage dans une politique nationaliste pan-somalienne et se rapproche un temps du camp socialiste.

Pour lutter contre les divisions tribales, qui entravent le bon fonctionnement du pays, Siyad Barre tente de faire l'union sacrée autour du projet de la Grande Somalie, symbolisée par les cinq étoiles du drapeau national – les cinq parties dispersées du peuple Somali. Il attaque l'Éthiopie en 1978 pour s'emparer de l'Ogaden, province éthiopienne majoritairement peuplée de Somalis. Les Somaliens sont assez rapidement mis en déroute par l'armée éthiopienne, très fortement encadrée par l'URSS.

Battu, Siyad Barre doit alors affronter une partie de son armée démobilisée et une part grandissante de la population somalienne, excédée par le monopole politique du clan Darod. Les Issas du Nord se révoltent contre le pouvoir central, et Siyad Barre ne peut se maintenir au pouvoir qu'en jouant sur le levier tribal.

Deux mouvements armés vont alors voir le jour : le MNS (Mouvement national somalien), proche des Issaks du Nord-Ouest et le FDSS (Front démocratique du salut somalien), dominé par le sous-clan Majertein. Progressivement, les autres clans importants se dotent d'un mouvement armé et, peu de temps avant sa chute, en janvier 1991, Siyad Barre ne contrôle plus que 2 % du territoire. Il n'est plus soutenu que par son clan, les Marehan. Le MNS est à l'origine de la déclaration d'indépendance du Somaliland, en mai 1991, État non encore reconnu par l'ONU. En 1993, Mohammed Ibrahim Égal est élu Président de la République du Somaliland.

L'intervention de l'ONU (1992-1995) pour remédier à la famine chronique qui s'installait dans le pays, n'a pu éviter la désagrégation complète de la Somalie, dirigée aujourd'hui par des chefs de guerre. En 1998, certains clans Darods du Nord-Est créent une région autonome, appelée Puntland.

Les seuls acteurs politiques à se réclamer d'une idéologie nationale sont désormais les islamistes, fermement implantés en Somalie. *Al-Ittihaad al-islamiya* est la plus puissante organisation islamiste présente sur la scène somalienne, depuis le début des années 1990, et ses liaisons avec le réseau *Al Quaida* sont avérées. À cause de sa décomposition politique, la Somalie est devenue une place forte de l'islamisme mondial.

L'Afrique occidentale



La présence européenne, dans cette région, date du XV^e siècle. Les Portugais se sont installés dès 1448 sur l'île d'Arguin, au large de la Mauritanie actuelle. Les Européens étaient attirés par l'or produit en Afrique occidentale, qu'ils devaient acheter aux commerçants arabo-berbères, maîtres des routes transsahariennes. La côte ouest du continent connut alors l'éclosion de nombreux comptoirs commerciaux.

À partir du XIX^e siècle, la France et la Grande-Bretagne devenaient les puissances dominantes de la région, elles allaient rivaliser dans la conquête territoriale, rencontrant la résistance de proto-États musulmans : Empire Peul du Macina (Mali), Senoussiya (Niger/Tchad/Libye), Califat de Sokoto (Nigeria), ou des pôles politiques de faible envergure, comme les royaumes côtiers Ashanti, Bénin, Ibo. Partant de leurs possessions du Sénégal, les Français se lancèrent dans la « Course au Tchad » pour bloquer les conquêtes des puissances concurrentes. Ils réussirent ainsi à relier leurs possessions de l'Afrique occidentale française (AOF) aux territoires d'Afrique du Nord et d'Afrique équatoriale française (AEF).

La Seconde Guerre mondiale a accéléré le mouvement conduisant aux indépendances. À son retour au pouvoir en 1958, le général de Gaulle proposa aux colonies françaises l'accès à l'indépendance, dans le cadre de la Communauté franco-africaine. Hormis la Guinée de Sékou Touré, qui s'ouvre vers le bloc communiste dès son indépendance en 1958, les autres colonies françaises avaient adhéré par référendum à cette association et accédèrent à l'indépendance en 1960. Elles gardèrent des liens très forts avec l'ex-métropole, matérialisés par une coopération très importante et l'adoption d'une monnaie commune, le franc CFA, garantie par la France. Les colonies anglaises accédèrent à l'indépendance à la même période : Ghana (1957), Nigeria (1960), Sierra Leone (1961), Gambie (1965) et intégrèrent le Commonwealth, une organisation plus souple et à vocation économique. La décolonisation portugaise est plus dramatique et plus tardive, il fallut attendre 1974 et la « Révolution des œillets » pour que la Guinée-Bissau (1974) et le Cap Vert (1975) soient indépendants.

Des régimes de parti unique aux « transitions démocratiques »

Les nouveaux pays devinrent rapidement des régimes présidentiels autocratiques. Les « pères de la nation » : Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Diori Hamani (Niger), Moctar Ould Daddah (Mauritanie), estimaient en effet que leurs pays ne pouvaient se payer le luxe de la division politique. D'autres pays allaient connaître une instabilité chronique ou des coups d'États militaires, comme le Burkina-Faso, la Guinée, le Libéria, le Nigeria ou la Sierra Leone.

Les régimes présidentiels forts n'ont pourtant pas évité les tensions, et les successions se sont généralement réalisées dans la violence. En Mauritanie, les militaires déposaient, en 1978, Moctar Ould Daddah, affaibli par sa participation au conflit du Sahara occidental au côté du Maroc. Tous ses successeurs ont été des militaires. Le colonel Maaouya Sid Ahmed Ould Taya, arrivé au pouvoir en 1984 après avoir destitué son prédécesseur,

Mohamed Khouna Ould Haïdallah, s'est maintenu au pouvoir en exacerbant les tensions ethniques et tribales, et en cadennassant les élections de « l'ère démocratique », commencée en 1992. Gnassimbé Eyadéma, le leader du Togo depuis 1966, ne s'est maintenu au pouvoir qu'au prix d'une division ethnique inquiétante. Le haut degré de corruption du pays, conjugué à la réélection contestée d'Eyadéma, en juin 2003, portent en germe de très dangereuses tensions.

Les anciens colonisateurs, dans un premier temps, n'ont pas favorisé l'avènement de démocraties. Les organisations financières internationales (FMI et Banque mondiale) ont commencé, au cours des années 1980, à évoquer la bonne gouvernance comme critère d'aide au développement. François Mitterrand annonçait en 1989, lors du Sommet de La Baule, que l'Aide publique au développement (APD) française serait conditionnée par l'adoption, par les pays africains, de réformes institutionnelles visant à établir la démocratie. Mais les processus aboutis sont encore peu nombreux. Le Mali fait figure d'exemple. Après deux mandats, Alpha Oumar Konaré s'est volontairement retiré de la vie politique et son successeur, Amadou Toumani Touré, a remporté en 2002 des élections que tous les partis politiques ont jugées transparentes et équitables. Les autres pays ayant négocié le tournant démocratique avec succès sont le Sénégal, le Ghana, le Bénin et, à un degré moindre, le Nigeria.

Des espaces économiques complémentaires

Traditionnellement, les pays sahéliens étaient des zones d'élevage qui fournissaient en viande les zones de productions agricoles forestières et côtières. Après l'indépendance et sous la pression démographique, ces pays ont mené des politiques d'autosuffisance alimentaire qui n'eurent cependant pas les effets escomptés. L'ONAHHA du Niger (Office nationale des aménagements hydro-agricoles) a créé, durant les décennies 1980 et 1990, de nombreux périmètres irrigués dans la vallée du Niger, mais les rendements furent le plus souvent décevants. Seul le Mali peut se targuer d'une véritable réussite, dans le delta intérieur du Niger. Grâce à une politique d'intensification et de diversification des productions, le Mali est devenu l'un des plus gros exportateurs de coton africain. Si l'on excepte le Sénégal, les pays de la charnière sahélienne souffrent de leur enclavement, et n'ont pas développé d'industrie de transformation.

Les pays côtiers ont, quant à eux, développé des agricultures de plantation, vouée à l'exportation. Mais ce modèle de développement reste tributaire des variations des cours mondiaux ainsi que de la concurrence des pays asiatiques et sud-américains. De plus, ces pays n'ont pas suffisamment investi dans les infrastructures et dans l'éducation. En outre, les ressources minières de l'Afrique de l'Ouest sont plus modestes, hormis le pétrole nigérian, les diamants libériens, et dans une moindre mesure l'uranium nigérien et le fer mauritanien. Les ressources halieutiques sont, quant à elles, en diminution constante, victimes des navires-usines européens ou est-asiatiques.

Les politiques internationales n'ont pas fait, dans cette zone comme ailleurs, la preuve de leur efficacité, ce qui a conduit la

majorité des États africains à créer le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) en 2001, programme économique résolument libéral, censé leur permettre de reprendre les rênes de leur destinée. Les différents plans de redressement économique et financier, qui ont obligé les dirigeants à geler l'embauche de fonctionnaires et à privatiser les entreprises d'État, ont en effet conduit à un rétrécissement du marché de l'emploi et ont parfois transformé des monopoles publics en monopoles privés, sans bénéfices avérés sur l'économie. La dévaluation du CFA, décidée par la France en 1994, a eu des effets différents selon les pays, plutôt défavorables aux pays sahéliens et favorables aux pays pratiquant l'agriculture d'exportation.

Le Nigeria et la Côte d'Ivoire : leaders régionaux ?

Avec ses 130 millions d'habitants, le Nigeria est la deuxième économie du sud du Sahara après l'Afrique du Sud. Son PIB, 41,085 milliards de dollars, est supérieur aux PIB cumulés des pays de la région. Ce géant démographique, à la rente gazière et pétrolière importante, est devenu une véritable puissance régionale. Il a pris une part déterminante dans la force d'interposition dépêchée pour régler la crise libérienne, l'ECOMOG (force militaire d'interposition ouest-africaine de la CEDEAO). Le pays est intervenu régulièrement pour encourager le dialogue dans des situations de crise, comme en Somalie et en Éthiopie, mais aussi plus récemment au Zimbabwe. Le Président nigérian s'est imposé comme l'un des leaders de la scène africaine, initiateur entre autre du NEPAD. Sa réélection de 2003, bien qu'entachée de fraudes, consolide indéniablement sa position.

Néanmoins, les tensions ethno-religieuses fragilisent le pays. Le Nigeria compte trois pôles ethno-démographiques principaux. Les Yorubas (22 %) occupent la partie sud-ouest du pays, ils sont chrétiens ou musulmans ; les Ibos (18 %) se trouvent au sud-est et sont chrétiens ; les Haoussas-Fulanis (25 %) occupent le nord du pays, ils sont musulmans. La lutte entre ces trois grands groupes a ponctué la vie politique nigériane de coups d'État et d'affrontements communautaires depuis l'indépendance.

En 1967, les Ibos proclamaient l'indépendance du Biafra, encouragés par la France. Le chef de l'État fédéral, le général Gowon, un nordiste, répondit par une répression sanglante. La guerre a duré trois ans et a provoqué, selon les sources, de 600 000 à 1 500 000 morts. Dans les années 1970, le découpage régional fut retouché plusieurs fois pour tenter d'augmenter le pouvoir des groupes minoritaires, et ainsi tempérer la rivalité entre les *Big Three*.

En 1993, sous la pression internationale, le général Babangida organisa des élections qui propulsèrent à la tête du Nigeria un civil Yoruba, Moshood Abiola. Elles furent cependant annulées sous la pression de l'armée, dont les plus hauts cadres sont des nordistes.

En 1999, après le mystérieux décès du général Sani Abacha, le général Oleségun Obasanjo est élu Président de la République. Depuis cette élection, les tensions se sont nouées sur un plan plus ouvertement religieux. En 2000, plusieurs États du Nord ont établi la *charia* (loi musulmane) comme loi fondamentale. Des litiges frontaliers opposent le pays au Cameroun, depuis plusieurs décennies. En 2003, la CPI (Cour pénale internationale) a donné au Cameroun la souveraineté de la presqu'île de Bakassi, dont le potentiel pétrolier est important.

La Côte d'Ivoire a longtemps été la vitrine de la décolonisation française. Trois décennies de croissances consécutives ont fait de



la Côte d'Ivoire le deuxième pôle économique de la région et la première destination des migrants ouest-africains. Le modèle de développement, bâti sur une agriculture d'exportation (cacao, hévéa, café...), s'est essouffé au tournant des années 1990.

La disparition de Félix Houphouët-Boigny, en 1993, a créé un vide politique. Son dauphin, Henry Konan Bédié, Baoulé comme lui, a été déposé, en décembre 2000, par le général Gueï. Les hommes politiques du Sud se lancent dans une surenchère nationaliste, faisant des immigrés et des gens du Nord des boucs émissaires. Alassane Dramane Ouattara, le leader nordiste, ne peut ainsi se présenter aux élections de septembre 2001, où l'opposant Laurent Gbagbo remporte une victoire contestée dans la violence par le général Gueï.

En septembre 2002, trois mouvements rebelles s'emparent de la moitié nord du pays. Les accords de Marcoussis (janvier 2003) permettent d'intégrer tous les courants politiques ivoiriens à un gouvernement d'unité nationale, présenté le 20 mars 2003 par le Premier ministre, Seydou Elimane Diarra. L'arrestation à Paris, fin août 2003, du rebelle Ibrahim Coulibaly, dit « I. B. », soupçonné de projeter l'assassinat de Laurent Gbagbo, prouvait que le retour à la normale était encore hypothétique. Toutefois, le départ de Charles Taylor du Libéria voisin, le 11 août 2003, laissait espérer un relatif apaisement dans ce pays qui servait de base arrière aux mouvements rebelles ivoiriens.

Le sous-continent indien

S'étendant de la frontière iranienne à la frontière birmane, de l'Himalaya à l'océan, l'espace indien constitue la véritable charnière de l'Asie.

L'espace indien

Rivalisant dans sa partie continentale avec la Chine, poussant comme elle ses avantages jusque dans les grands espaces d'Asie centrale, pourvu comme elle de ramifications culturelles ou ethniques parfois très éloignées au-delà des océans, l'espace indien diffère cependant de l'espace chinois par ses multiples fragmentations : marquetterie de langues, de religions, d'ethnies, de traditions politiques héritées de ses hôtes successifs, sa vocation est d'être l'espace foisonnant improbable où se mêlent l'Orient et l'Occident.

À l'inverse de la Chine, que l'on peut appréhender comme un espace clos, le sous-continent indien figure un immense couloir terrestre, qui s'étend sur plus de 30° de longitude, doublé d'un boulevard maritime très ancien de plus de 4000 milles nautiques reliant la mer Rouge et le golfe Persique à la mer de Chine et au Pacifique.

Lorsque le 14 juillet 1947, la Chambre des Communes britannique adopte l'*India Independence Act*, elle met non seulement fin à la souveraineté britannique sur cette partie du monde, mais elle

Une mosaïque linguistique



Tensions entre hindous et musulmans



opère aussi un nouvel éclatement politique d'un ensemble qui a vu alterner au cours des siècles périodes d'unité et morcellements.

Peuplé à l'origine d'habitants de type dravidien, le sous-continent a vu apparaître, vers 1500 ans avant notre ère, la diversité ethnique et politique avec les invasions aryennes. L'empire bouddhiste d'Açoka représente le plus grand exemple d'unité politique avant la conquête musulmane et l'instauration du pouvoir des empereurs Moghols. Mais au XVIII^e siècle, cet empire se délite sous les coups des Radjpoutes, des Sikhs et des Mahrattes, auxquels se joignent Français et Anglais.

La dernière unification politique du sous-continent indien sera le fait du *Government of India Act* de 1858. C'est cette période qui s'achève en 1947 avec l'indépendance séparée de l'Inde, à majorité hindoue, bâtie autour du Mahatma Gandhi et du Parti du Congrès, et celle du Pakistan, foyer musulman exigé par Ali Jinnah et la Ligue musulmane.

Engendrés dans le sang et les souffrances de la « Partition », Inde et Pakistan composent aujourd'hui l'essentiel de l'espace indien et leur opposition, irréductible, structure cet espace éminemment belligène.

Dans sa partie continentale, au nord du 20^e parallèle, l'espace indien se présente donc comme un triptyque dont le volet

occidental serait le Pakistan, le panneau central l'Inde et les États du Nord (Népal, Sikkim, Bouthan) et, en dernier lieu, le volet oriental constitué par le Bangladesh et la Birmanie. En outre, si au nord sont situés les régimes monarchiques des États des montagnes (Népal, Bouthan), au sud se trouvent les archipels (Maldives, Laquèdives) ainsi que la grande île de Ceylan, devenue Sri Lanka, qui n'a su trouver dans l'héritage de Westminster de quoi fonder une démocratie efficace.

■ **À l'ouest, le Pakistan**

Le Pakistan, réduit depuis la guerre d'indépendance du Bangladesh en 1971 à sa partie occidentale, a une superficie de 804 000 km² et compte 144 millions d'habitants. On y distingue trois grandes zones géographiques dont les caractéristiques ne sont pas sans effet sur les options stratégiques et de défense de ce pays : le Nord montagneux, le bassin de l'Indus, relativement étroit (500 km²), et le plateau Baloutche, à la frontière avec l'Iran.

■ **Au centre, l'Inde**

L'Inde (3,3 millions de km² et 1 milliard d'habitants) estime avoir pour vocation naturelle d'être la puissance régulatrice et dominante en Asie du Sud. Sa zone d'action prioritaire est le sous-continent, ses marches continentales et ses prolongements océaniques ou insulaires. L'Inde se méfie *a priori* de toute intervention d'une puissance étrangère à la région. Ce réflexe, qui a fondé le «neutralisme» indien et inspiré la politique indienne au sein du mouvement des non-alignés, n'exclut pas la recherche d'alliances stratégiques instrumentales. Le partenariat de l'Inde avec l'Union soviétique n'avait en effet aucune motivation idéologique mais avait pour objet de lui permettre de se procurer les armements aux prix les plus bas, dans des quantités et au niveau de technologie requis. Il avait aussi pour avantage de fournir un allié de revers vis-à-vis des principaux adversaires de l'Inde, la Chine et le Pakistan.

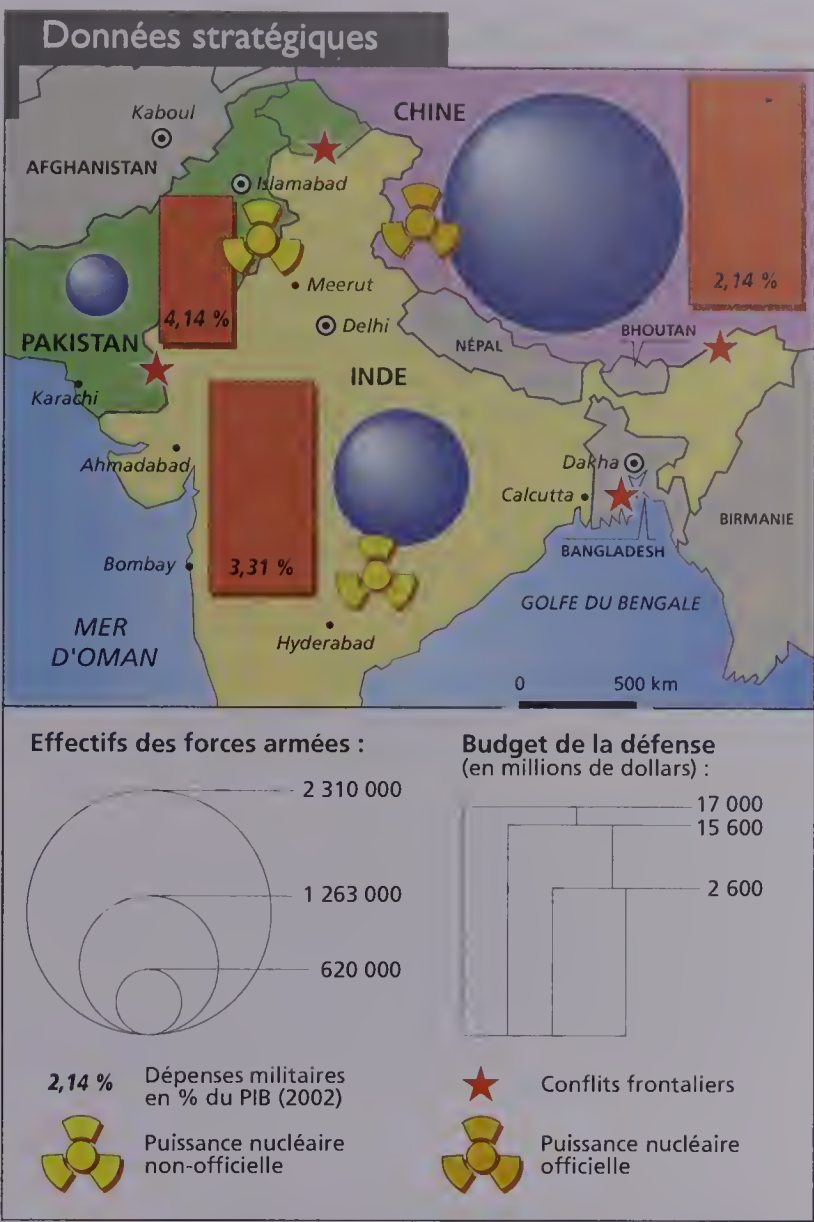
Avec ce dernier pays, l'Inde s'est, dès l'origine, opposée au sujet du Cachemire, État à majorité musulmane mais dont le souverain avait demandé son rattachement à l'Union indienne lors de l'indépendance de 1947. Le Cachemire a été à l'origine des conflits indo-pakistanaïes de 1948 et de 1965. Le partage actuel de l'ancien État princier a laissé à l'Inde la fertile vallée de la Jhelum, tandis que le Pakistan administre le Nord montagneux, «Azad Kashmir».

■ **À l'est, le Bangladesh**

La République du Bangladesh (ex-Pakistan oriental), dont l'indépendance a été proclamée en mars 1971, est peuplée de 140 millions d'habitants, en majorité d'ethnies bangalaises (98%), de religion musulmane (85%) et hindoue (15%).

Colonie britannique depuis 1764, le Bengale oriental avait été rattaché au Pakistan lors de la création de ce pays en 1947. Un fort courant autonomiste se développa progressivement dans le Pakistan oriental, et finit par triompher aux élections de décembre 1970. En mars 1971, l'armée pakistanaïse intervint et la répression fit des milliers de morts parmi la population bangalaise.

Le 26 mars 1971, la République populaire du Bangladesh fut proclamée, pendant qu'un gouvernement provisoire était créé en Inde. Le 4 décembre 1971, après plusieurs semaines de tensions, les forces indiennes alliées à l'armée de libération du Bangladesh attaquèrent l'armée pakistanaïse, qui capitula le 16 décembre. Le Pakistan et le Bangladesh procédèrent en 1975 à un échange de populations, les Bangalais du Pakistan regagnant le Bangladesh tandis que la minorité biharie du Bangladesh fut transférée au



Pakistan. À cette naissance, pour le moins difficile, succéda une instabilité politique durable. Les coups d'État se succédèrent jusqu'à celui du général Ershad, le 24 mars 1982. Après la crise de 1990, soldée par la démission du général Ershad, le pouvoir est revenu à la Begum Zia, veuve du deuxième président du Bangladesh, Ziaur Rahman, assassiné en 1981.

Pays essentiellement agricole, le Bangladesh occupe près de 144 000 km² dans la vaste plaine alluviale des deltas du Gange et du Brahmapoutre. Cette situation lui vaut d'être périodiquement ravagé par des inondations catastrophiques, comme celles de 1974 et de 1991 qui firent des centaines de milliers de victimes. Le Bangladesh, dont la population est à 80% illettrée, est l'un des pays les plus pauvres du monde.

Solidaire des pays du tiers-monde, actif au sein du groupe des 77, le Bangladesh a longtemps pratiqué une politique de non-alignement. Cette politique d'amitié «tous azimuts» a pour objet principal de trouver des alliés qui coopèrent à son développement économique.

En matière de défense, le Bangladesh se préoccupe en premier lieu de préserver sa souveraineté et sa sécurité face à l'Inde avec laquelle les rapports sont souvent rugueux. Il existe entre les deux pays un passif frontalier, avec des revendications sur le partage des eaux du Gange et du Brahmapoutre, ainsi que sur la délimitation des frontières maritimes, en dépit d'un traité signé pour 25 ans en 1971 entre New Delhi et Dacca.

Quant à la Birmanie, ayant suivi depuis la décolonisation une voie originale, très à l'écart des autres pays du sous-continent, elle a été rattachée, dans cet Atlas, à l'Asie du Sud-Est.

La querelle indo-pakistanaise

Si l'Inde a des ambitions océaniques, son principal souci de sécurité a cependant pour origine les contentieux terrestres avec ses voisins continentaux que sont le Pakistan et la Chine.

Créé par M. Ali Jinnah au prix de la « partition » de l'ancien empire des Indes britanniques pour servir de foyer aux populations musulmanes, le Pakistan présente, en dépit du facteur unificateur que représente l'islam, une grande diversité ethnique, sociale et même religieuse. Une telle fragmentation suscite d'importants problèmes intérieurs centrés sur deux questions fondamentales : la place de l'islam dans la société et dans la politique pakistanaise, la relation entre le pouvoir central et les pouvoirs régionaux. Dans cette société inquiète, l'opposition à l'Inde constitue un ferment unificateur ; les chefs politiques, qui ont tous les pouvoirs, n'ont pas cessé d'en jouer, au risque d'attiser des conflits mal éteints. De fait, depuis l'indépendance, l'Inde et le Pakistan se sont affrontés militairement à trois reprises en 1948, 1965 et 1971. Les événements de Kargill (infiltrations pakistanaises suivies d'une contre-attaque interne et d'incidents aériens) à l'été 1999, viennent compléter la liste de ces affrontements.

Au centre de ces affrontements, la question du Cachemire, née de l'annexion par l'Inde en 1948 des deux tiers de la Principauté et de sa population en majorité musulmane, reste ouverte et se prête à toute exploitation belliqueuse.

Mais, alors que dans les années 1980 la guerre d'Afghanistan cimentait l'insertion pakistanaise dans le camp occidental et permettait à Islamabad d'étendre son alliance avec Pékin dans le

cadre de la querelle sino-soviétique, les évolutions de la question afghane et la disparition de l'Union soviétique ont fait perdre à Islamabad son rôle d'allié indispensable à Washington et à Pékin.

De plus, les Pakistanais ont tiré les leçons de leurs défaites militaires et c'est désormais à la modernisation de leurs moyens militaires et à l'arme atomique qu'ils demandent les garanties de leur sécurité. Ces ambitions nucléaires pakistanaises, conjuguées à l'exploitation ambiguë par les pouvoirs militaires, depuis Zia ul Haq, des mouvements islamistes, tant sur la scène intérieure qu'au-delà des frontières (Afghanistan, Cachemire) détériorent l'alliance avec les États-Unis que l'on soupçonne de façon récurrente, à Islamabad, de favoriser le rival indien.

Enfin, l'activisme pakistanaise en Asie centrale peut inquiéter Pékin, soucieux des effets de ce dégel politique sur ses minorités. Bien plus encore, l'engagement pakistanaise aux côtés des Talibans et les ambiguïtés d'Islamabad dans la lutte antiterroriste depuis le 11 septembre 2001, sont venus, au-delà des postulats de loyauté, jeter un voile sur l'alliance américano-pakistanaise.

Dans cette nouvelle configuration, le Pakistan paraît isolé et vulnérable. Plus que jamais, la politique de défense pakistanaise demeure fondée sur le sentiment que le Pakistan reste en butte à l'hostilité de l'Inde, présumée désireuse d'attenter à l'existence même du pays. La faiblesse structurelle du pouvoir pakistanaise lui ôte toute réelle marge de manœuvre et n'en rend que plus dangereux le recours à une protection nucléaire, dont Islamabad serait bien avisée de ne pas tester les limites.

La confrontation sino-indienne

Alors que la querelle avec l'Inde apparaît centrale pour la politique de sécurité du Pakistan, pour l'Inde, c'est la Chine, puissance mondiale, nucléaire, membre du Conseil de sécurité des Nations unies, qui représente le véritable rival. Les alliances de la Chine avec la Birmanie ou le Pakistan révèlent, selon New Delhi, ses ambitions au sud de l'Himalaya. Le conflit frontalier sino-indien joue dans les relations sino-indiennes le même rôle que le conflit du Cachemire dans les relations sino-pakistanaises.

Les revendications chinoises portent à l'est, sur 90 000 km² en-deçà, vu de l'Inde, de la ligne Mac Mahon définie en 1914 par les accords de Simla. Au centre, 2000 km² font l'objet de contestations mineures. Mais le point le plus crucial de cette querelle se situe à l'ouest, où la Chine occupe l'Aksai Chin dont la valeur stratégique a été la cause du déclenchement du conflit sino-indien de 1962 et qui a produit un traumatisme durable dans la conscience collective indienne.

C'est à partir de 1962, en effet, que l'Inde a entrepris de conquérir le rang de puissance nucléaire. De là aussi est née l'alliance de revers indo-soviétique qui cumulait les avantages d'une fourniture d'armement à bas prix et l'insertion indienne dans le jeu triangulaire Moscou-Pékin-Washington. L'effondrement de l'Union soviétique a cependant bouleversé la donne. Un rapprochement des États-Unis et de l'Inde est sensible depuis la guerre du Golfe, en dépit d'un refroidissement consécutif à des livraisons d'armes américaines au Pakistan en 1995. Les rapports avec la Chine se sont améliorés : les deux pays ont retiré leurs troupes de la frontière de l'Arunachal Pradesh.

Enfin, les dirigeants indiens poursuivent la redéfinition de leurs relations avec la Russie : après Boris Eltsine en 1993 et Evguéni Primakov en 1996, Vladimir Poutine s'est rendu à New Delhi en 2002.



Source : d'après Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.

Problèmes frontaliers au nord de l'Inde



Source : d'après Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.

L'expansion océanique

Dans sa partie maritime l'« espace indien » s'étend des rivages orientaux de la mer d'Oman et du golfe du Bengale au nord jusqu'aux Mascareignes au sud. La présence d'influences communautaires d'origine indienne autour de cet océan traduit l'enracinement de la présence indienne dans cette zone. À la pointe d'un triangle dont les deux autres angles seraient l'Australie et l'Afrique du Sud, de colonisation européenne, l'Inde se présente comme la seule puissance majeure autochtone. Elle se trouve naturellement confrontée à la présence navale d'acteurs extérieurs soucieux de protéger ou contrôler des lignes de communication vitales (États-Unis, France, Russie et depuis peu, Japon).

L'analyse des dirigeants indiens depuis Nehru paraît héritée des colonisateurs britanniques qui ont toujours fait coïncider puissance mondiale et présence sur tous les océans. D'abord mise au niveau d'une ambition régionale, la marine indienne a eu deux objectifs principaux, l'un défensif, l'autre offensif. Le premier consistait à assurer la défense de 7000 km de côtes et du millier d'îles qui constituent sa frontière maritime. Le second était de pouvoir mener des opérations de blocus, voire de débarquement sur des côtes voisines.

Certes, l'Inde revendique la première place dans l'océan qui porte son nom. Mais il s'agit pour longtemps encore d'une

pétition de principe, qui trouve sa place, symbolique, dans la stratégie de l'Inde pour accéder au rang de grande puissance mondiale. En définitive, malgré les interventions passées au Sri Lanka ou aux Maldives, les intérêts majeurs de l'Inde restent encore plus fondamentalement continentaux qu'océaniques.

LES CONFLITS DU SOUS-CONTINENT DEPUIS 1947

2 novembre 1947 : l'armée pakistanaise envahit le Cachemire, à majorité musulmane, dont le souverain avait demandé le rattachement à l'Inde.

1^{er} janvier 1949 : le cessez-le-feu au Cachemire consacre la partition du territoire entre l'Inde – qui en conserve les deux tiers – et le Pakistan.

25 janvier 1957 : annexion du Cachemire par l'Inde.

20 octobre 1962 : conflit frontalier entre la Chine et l'Inde. L'armée indienne étant repoussée par la Chine, l'Inde demande l'aide des États-Unis. Le 22, la Chine se retire sur ses frontières.

24 août 1965 : nouveau conflit indo-pakistanaï. Les forces indiennes pénètrent au Pakistan oriental. Le Conseil de sécurité des Nations unies demande un cessez-le-feu qui intervient fin septembre.

26 mars 1971 : province du Pakistan, le Bengale oriental proclame son indépendance, suscitant une violente répression de l'armée pakistanaise.

2 décembre 1971 : l'offensive de l'armée indienne au Bengale oriental permet l'accession à l'indépendance du Bangladesh.

Été 1999 : crise de Kargill déterminant l'ouverture d'un conflit de basse intensité entre l'Inde et le Pakistan.

La Chine

La République populaire de Chine a choisi, après l'échec de la période maoïste, de s'ouvrir au capitalisme, sans changer de régime politique. Dernier grand pays communiste, elle connaît, depuis le début des années 1980, une très forte croissance économique. Géant démographique (1,3 milliard d'habitants), puissance nucléaire, membre du Conseil de sécurité des Nations unies, la Chine fascine et inquiète.

La Chine face au reste du monde

« Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera » : la formule de Napoléon a fait florès. Elle contient pourtant une double erreur. D'abord parce que le but de la Chine n'a jamais été de faire « trembler » le monde, même quand elle l'aurait pu. L'arrêt volontaire des prodigieuses expéditions maritimes « à la conquête de l'Ouest » de l'amiral Zheng He, vers 1430, en est une preuve : être au centre de l'univers, et surtout de la culture, a depuis deux mille ans suffi aux Chinois, animés d'une stratégie essentiellement défensive. Les seules exceptions, significatives, sont les premiers règnes des dynasties étrangères : Mongols au XIII^e siècle, Mandchous aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ensuite parce que l'empire des Qing (nom sinisé des Mandchous) n'était certainement pas « endormi » au temps de Napoléon : au faîte de sa puissance, il repousse ses frontières plus loin vers le nord et l'ouest qu'aucune autre dynastie ; il confirme le statut tributaire de la Corée et l'impose au Vietnam, à la Birmanie et au Népal ; surtout, il préside à un essor économique qui, en deux siècles, multiplie par trois – de 100 à 300 millions – le nombre de Chinois.

Le temps de la splendeur était cependant déjà quelque peu passé : les dernières années du XVIII^e siècle sont marquées par une vague de révoltes alimentées tant par les « blocages de haut niveau » d'une économie précapitaliste, que par l'affaiblissement de l'autorité centrale. Surtout, des empereurs médiocres laissent la réalité du pouvoir aux eunuques corrompus : schéma tristement banal dans l'histoire chinoise. Mais ce qui rendit progressivement catastrophique ce processus de déclin, fut l'intervention de plus en plus insolente de puissances qui, pour la première fois, n'étaient nullement prêtes à se glisser dans le monde de la tradition impériale et confucéenne : les Chinois doivent affronter une remise en cause existentielle.

Le dépeçage

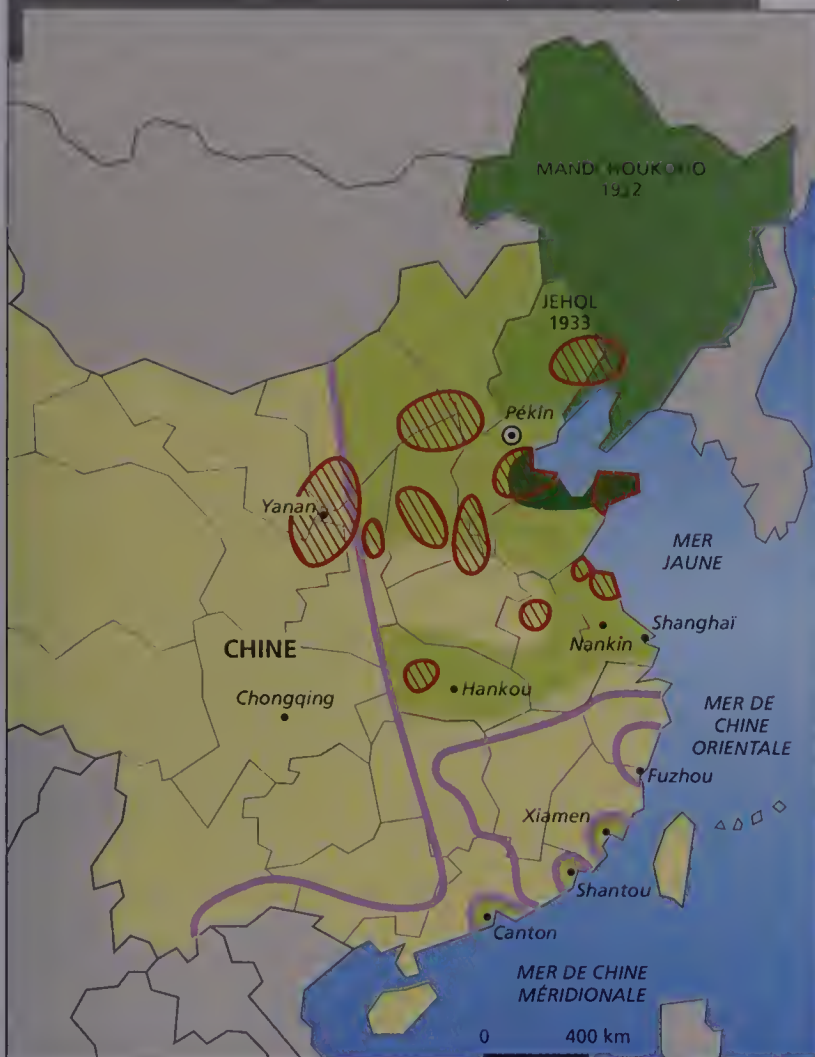
Les grandes étapes de ces interventions sont autant d'humiliations pour la sinité elle-même. Première et deuxième guerres de l'Opium (1842 et 1859-1860), suivies de la colonisation de Hong Kong et de l'ouverture aux marchands étrangers d'une trentaine de villes, avec l'octroi d'exorbitants privilèges d'exterritorialité. Défaite face à la France en 1885 et fin de la suzeraineté sur le Vietnam ; anéantissement par le « petit frère » japonais de la flotte modernisée à grands frais et perte de Taiwan ainsi que de la suzeraineté sur la Corée (1895). Conséquences de ce déclin et causes de son accélération, de gigantesques insurrections suivies d'atroces répressions ravagent la plupart des provinces et stoppent net l'essor démographique. Malgré des efforts sérieux, mais tardifs et pas assez systématiques, visant à l'« auto-renforce-



ment» et à la réforme du système, le « *break-up of China* », hallali mené par l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie et le Japon, s'alimente au tournant du siècle de la concurrence entre prédateurs. On partage l'immense territoire en de bien vagues « sphères d'influence », on s'empare de nouveaux points d'appui, même si c'est pour adhérer, sous la pression américaine, au principe de la « porte ouverte » en 1905.

La profondeur de l'espace et le poids démographique rendaient cependant impensable une mainmise coloniale complète. Le Japon lui-même, engagé à partir de 1915 dans un projet d'hégémonie sur la Chine, grignote le pays par le nord-est, tout en cherchant à satelliser ses autorités : la guerre qui, après de nombreux incidents, éclate en 1937, est pour Tokyo un pis-aller résultant de la nouvelle intransigeance du Guomindang, parti nationaliste fondé par Sun Yat-sen en 1905. Malgré le succès de la plupart des offensives nipponnes jusqu'à la fin de 1944, malgré la concentration en Chine de la plus grande partie des forces impériales, la résistance de Tchang Kaï-Chek à Chongqing n'est pas brisée, tandis que, autour de la « capitale » de Mao Zedong, Yan'an, ainsi que dans les vastes maquis communistes de Chine du Nord, se constitue une puissance militaro-politique. C'est elle qui, en 1949, portera le parti communiste chinois au pouvoir,

La Chine en danger de mort (1915-1944)



Conquêtes japonaises en Chine :



— Avancée extrême des Japonais (fin 1944)

▨ Principales zones de guérillas communistes et bases principales du PCC (Yan'an)

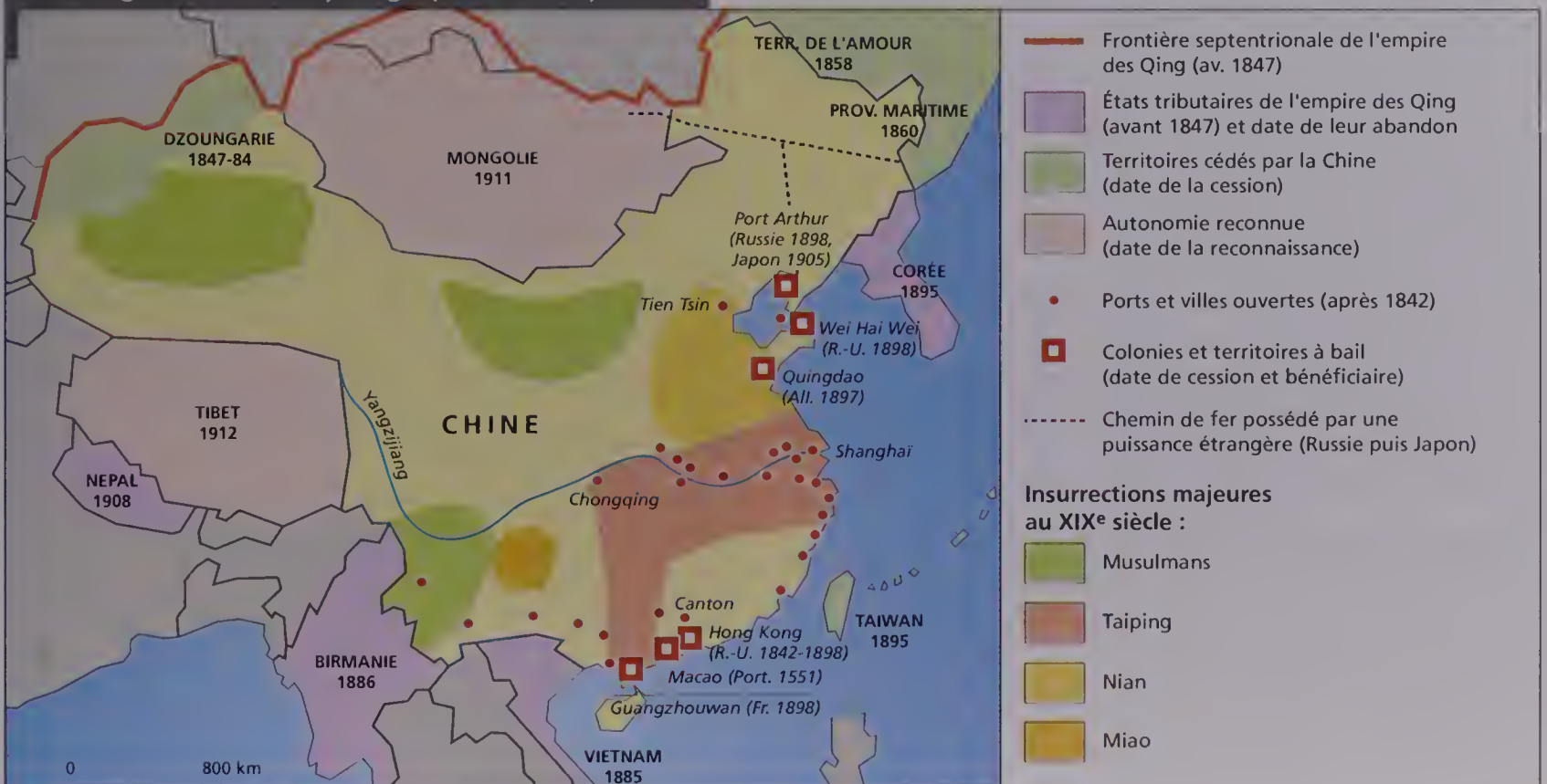
après trois ans d'une guerre civile qui, en sens inverse, emprunte les mêmes routes que l'Expédition du Nord, menée par le Guomindang vingt ans plus tôt, qui fut son véhicule vers l'hégémonie.

La république populaire conforte ses frontières

L'avènement de la République populaire – à Pékin, ville impériale – suivi dès 1950 de l'engagement massif en Corée contre les forces américaines, confirme le renouveau de la fierté chinoise, dans un pays enfin politiquement réuni (à l'exception taïwanaise près).

Le parti communiste assure son emprise en rendant au pays son unité et sa fierté. Dès 1942, Britanniques et Américains avaient renoncé solennellement à leurs privilèges (exterritorialité, concessions, ports ouverts), geste alors peu coûteux mais qui faisait de la Chine un égal, et bientôt un partenaire majeur dans la victoire de 1945 et au Conseil de sécurité de l'ONU. Les communistes, dans la foulée, obtiennent la renonciation des Soviétiques à leurs intérêts hérités des Tsars (1952-1955), déchirent violemment le statut d'autonomie du Tibet, s'assurent enfin, en 1984, la récupération avant la fin du siècle des dernières possessions européennes, Hong Kong et Macao. L'idée de se faire reconnaître comme grande puissance pousse même la Chine à un activisme agressif vis-à-vis de ses voisins récalcitrants : Inde, URSS et Vietnam. C'est aussi dans ce cadre que doit être compris le « schisme » de 1959-1963 avec Moscou. Produit d'un calcul rationnel et rétrospectivement justifié comme étant le raccourci le plus rapide vers l'indépendance et la puissance, il connaît des dérives extrêmes pendant la Révolution culturelle avec de graves incidents de frontière (1969). En 1989, c'est une Chine sûre d'elle-même et prospère qui peut se réconcilier avec une URSS en crise terminale. Les questions frontalières, disproportionnées par rapport à l'enjeu réel, provoquent conflits (en 1962 avec l'Inde, aussitôt vaincue; en 1969 avec l'URSS), ou conclusions de traités vus par Pékin comme des substituts à son long isolement international, ce jusqu'à son entrée à l'ONU en 1971.

De la grandeur au dépeçage (XIX^e siècle)

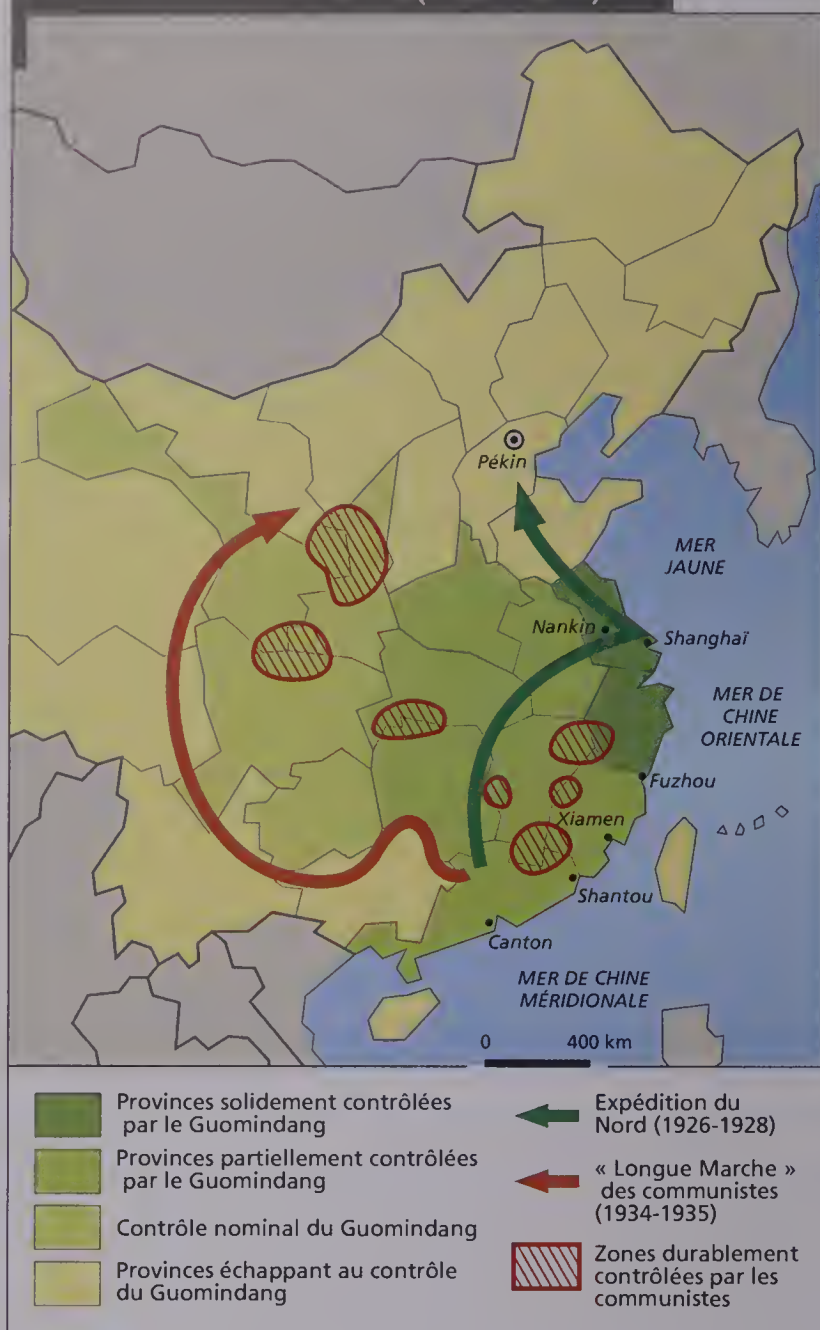


- Frontière septentrionale de l'empire des Qing (av. 1847)
- ▨ États tributaires de l'empire des Qing (avant 1847) et date de leur abandon
- ▨ Territoires cédés par la Chine (date de la cession)
- ▨ Autonomie reconnue (date de la reconnaissance)
- Ports et villes ouvertes (après 1842)
- ▨ Colonies et territoires à bail (date de cession et bénéficiaire)
- Chemin de fer possédé par une puissance étrangère (Russie puis Japon)

Insurrections majeures au XIX^e siècle :

- ▨ Musulmans
- ▨ Taiping
- ▨ Nian
- ▨ Miao

La Chine en morceaux (1927-1935)



Les limites terrestres paraissent aujourd'hui partout en voie de stabilisation, mais la question des frontières maritimes reste lourde de conflits potentiels : moins avec le Japon (îles Senkaku/Tiaoyutai) qu'avec les autres pays riverains de la mer de Chine méridionale sur laquelle les revendications de Pékin sont exorbitantes ; la tension se focalise périodiquement sur l'archipel, inhabité mais stratégique, des îles Spratly. L'irrédentisme des turcophones du Xinjiang, voire des Mongols (cependant très minoritaires dans leur propre province), la lourdeur du contentieux avec les Tibétains peuvent aussi, à moyen terme, renouveler les tensions dans bon nombre des régions périphériques. Enfin, malgré un rapprochement économique et humain, les relations avec un Taiwan solidement armé restent empreintes d'une méfiance, que la récupération de Hong Kong a peu de chances d'atténuer et que la victoire aux présidentielles de 2000 de l'indépendantiste modéré Chen Shui-Bian a encore exacerbé.

La Chine face à elle-même

« La Chine immobile », « l'empire éternel » : voilà encore des clichés plus proches de l'image que les Chinois ont d'eux-mêmes que de la réalité. En fait, depuis la première unification de 221 avant J.-C., la Chine a vécu divisée un bon tiers du temps, deux dynasties d'origine étrangère ont occupé le trône du Dragon, les guerres civiles et les mutations ont été

nombreuses, les centres de gravité politique et économique se sont beaucoup déplacés.

Il n'y a même pas d'adéquation entre Chine et sinité : au moins 50 millions de non-Han occupent la moitié du territoire et les trois quarts des régions frontalières. Circonstance potentiellement aggravante : Coréens, Mongols et désormais turcophones du Xinjiang ont non seulement des frères de l'autre côté de la frontière, mais un (ou plusieurs) États parlent leur langue. Les Zhuang (Thaïs) sont apparentés à de nombreuses populations indochinoises. Quant aux Tibétains, dont quelques éléments – à commencer par le Dalaï Lama – sont en Inde et au Népal, ils ont, plus que tout autre peuple, fait la preuve de leur refus d'intégration à la République populaire. Les Han sont certes lancés dans une vaste entreprise de colonisation interne : ils constituaient ainsi, dès 1990, 39% de la population du Xinjiang.

Les Han eux-mêmes, réunis par l'écriture, la culture et la religion, sont partiellement divisés par la langue : les provinces côtières du Sud-Est s'obstinent à parler leurs « dialectes » ; or elles s'appuient sur la diaspora chinoise, qui en provient, ainsi que sur son dynamisme économique sans égal. C'est là que l'on trouve aujourd'hui les Zones économiques spéciales (ZES), zones franches industrielles vivant en symbiose avec Hong Kong et Taiwan, ainsi que la majeure partie des « ports ouverts ». Inégalités de revenus et tensions avec le centre en résultent.

Chine des côtes et Chine intérieure

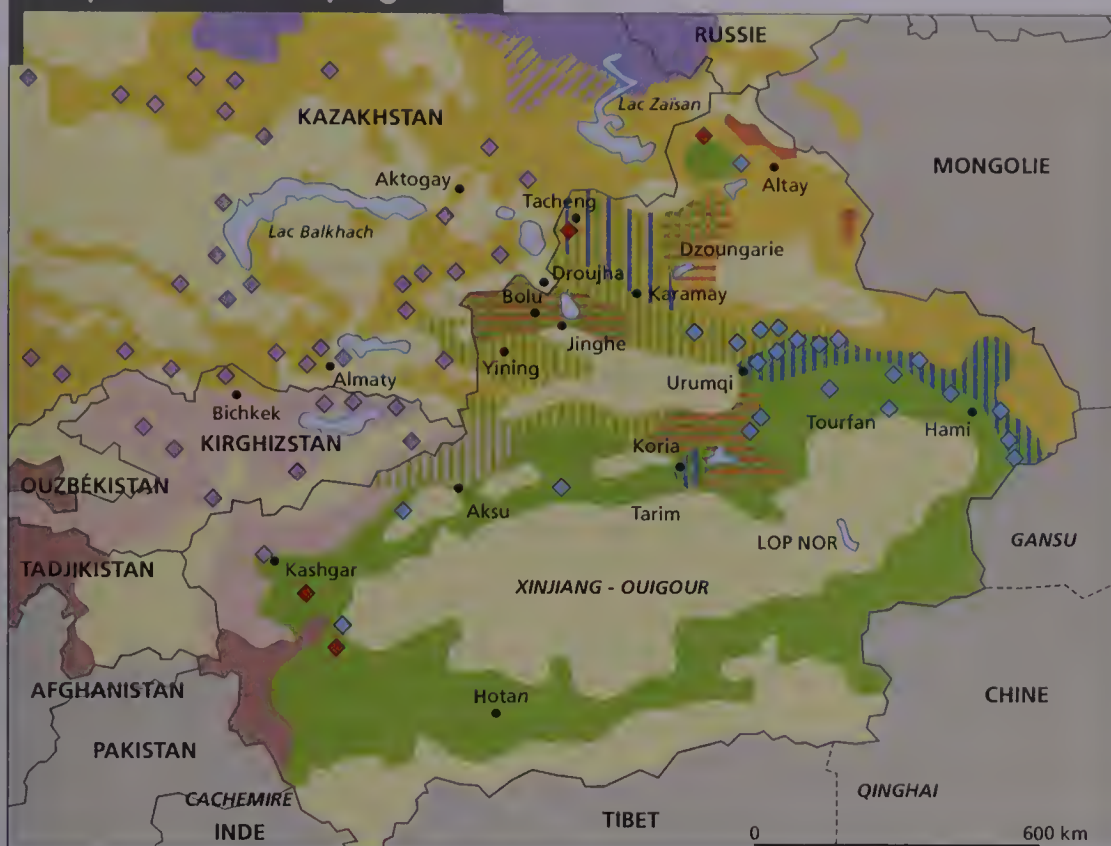
Le retour à la prépondérance des polarisations côtières consacre l'échec relatif de la tentative faite à l'époque de Mao Zedong pour rééquilibrer la croissance et ainsi homogénéiser le territoire : mise en place de nouveaux centres industriels dans le lointain intérieur, aux dépens des régions côtières favorisées par la pénétration étrangère ; progression des lignes de chemin de fer et des routes jusque dans l'extrême-Occident ; mise en valeur de nouveaux gisements de matières premières. Aujourd'hui c'est à nouveau sur la façade maritime, par l'ouverture aux capitaux et marchands étrangers que s'écrit l'avenir de la Chine. Mais que deviendra l'immense intérieur ?

La division fait partie de la tradition chinoise, tout autant que l'unité, et les périodes de centralisation furent souvent les plus dures pour la majorité de la population. La Chine des seigneurs de la guerre vit « l'âge d'or de la bourgeoisie chinoise » (M. C. Bergère). La « décennie de Nankin » (1927-1937) qui lui succéda fut assez brillante, malgré les empiètements japonais et malgré l'absence de consolidation d'un pouvoir qui ne contrôlait vraiment qu'une fraction du pays. Le manque de cohésion facilita les aventures politico-militaires de grande ampleur, comme l'Expédition du Nord, qui mena les héritiers de Sun Yat-sen de Canton à Pékin et la « Longue Marche », fuite en avant de l'Armée rouge pour sa survie et vers la légende.

Le salut par l'extérieur

Malgré les réserves qui précèdent, on doit admettre que la Chine populaire est plus solidement unifiée que la plupart des régimes antérieurs. Mais les « Chinois de l'extérieur » auxquels elle fait désormais appel constituent sa meilleure chance de développement rapide. Si la puissance politique et diplomatique est à Pékin, l'avance technologique, les capitaux et la connaissance du marché mondial sont à Taiwan, 4^e exportateur mondial de produits informatiques, Hong Kong qui a inauguré en 1997 un nouvel

Population du Xinjiang



Principaux groupes ethno-linguistiques :

Altaïque

Ouïgours Kazakhs Kirghizes Mongols Tatars

Chinois

Hans Huis (chinois musulmans)

Indo-européen

Tadjiks Russes et ukrainiens

Xinjiang-Ouïgour

Population : 19,2 millions dont Ouïgours 47 %, Hans 40,6 %, autres minorités (dont Kazakhs, Mongols, Huis, Kirghizes et tadjiks) 12,4 %.

Accroissement naturel : entre 1990 et 2000, 2,3 %.

Superficie : 1 646 000 km².

Régions faiblement peuplées

Sources : Année stratégique 2003, IRIS.

aéroport géant, et Singapour qui a renforcé, avec la crise asiatique, sa généralité en Asie du Sud-Est. Les deux pays et le territoire constituent aujourd'hui le ferment de l'essor économique du sous-continent. Sources de la majeure partie des capitaux qui y sont investis, intermédiaires financiers et technologiques incontournables, ils exportent ensemble plus que la République populaire de Chine. Derrière eux, l'omniprésente et l'entreprenante diaspora chinoise contrôle l'essentiel des réseaux économiques un peu partout en Asie du Sud-Est, malgré sa fréquente faiblesse numérique : seuls la Thaïlande, la Malaisie et Singapour ont des populations chinoises en proportion notable.

LA CHINE DEPUIS 1949

1^{er} octobre 1949 : proclamation de la République populaire de Chine, présidée par Mao Zedong.

13 janvier 1950 : traité d'amitié et d'assistance mutuelle entre la Chine et l'Union soviétique.

26 novembre 1950 : intervention de la Chine aux côtés de la Corée du Nord.

23 mai 1958 : Mao Zedong lance le « Grand Bond en avant ».

10 décembre 1961 : rupture des relations sino-soviétiques.

20-22 octobre 1962 : conflit frontalier avec l'Inde.

18 avril 1966 : Mao lance la « Révolution culturelle prolétarienne ».

25 octobre 1971 : admission à l'ONU (et au Conseil de sécurité) de la République populaire de Chine et expulsion de Formose (Taiwan).

21-28 février 1972 : visite de Nixon en Chine.

9 septembre 1976 : mort de Mao Zedong.

3-27 mai 1978 : conflit entre la Chine et le Vietnam.

Juillet 1978 : Deng Xiaoping relance les réformes économiques.

12 août 1978 : traité de paix avec le Japon.

15 décembre 1978 : rétablissement des relations diplomatiques avec les États-Unis.

1989 : « Printemps de Pékin » et massacre de la place Tiananmen.

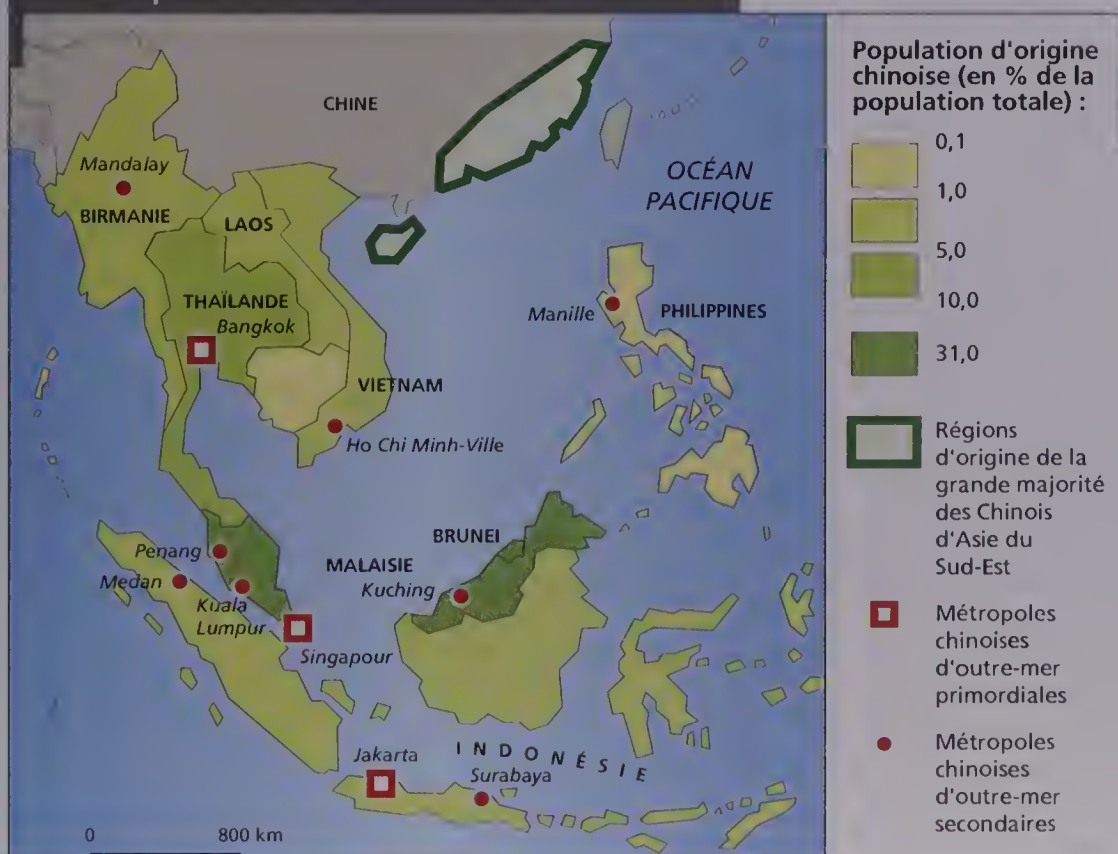
1^{er} juillet 1997 : rétrocession de Hong Kong.

19 février 1997 : mort de Deng Xiaoping.

11 décembre 2001 : la Chine rentre officiellement à l'OMC.

Novembre 2002 : XVI^e Congrès du Parti communiste ; Hu Jintao remplace Jiang Zemin au Secrétariat général.

La diaspora chinoise en Asie du Sud-Est



Population d'origine chinoise (en % de la population totale) :

0,1
1,0
5,0
10,0
31,0

Régions d'origine de la grande majorité des Chinois d'Asie du Sud-Est

Métropoles chinoises d'outre-mer primordiales

Métropoles chinoises d'outre-mer secondaires

L'Asie du Sud-Est



La terminologie « Asie du Sud-Est » est d'origine récente. Au-delà de cette appellation, ses contours géographiques ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, on s'accorde généralement pour dire que l'Asie du Sud-Est se compose de onze États : Birmanie, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Laos, Cambodge, Vietnam, Philippines, le sultanat de Brunei, et le Timor oriental. Son espace stratégique tend de plus en plus à se confondre avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ce nouvel espace de solidarité n'en est pas moins artificiel que les précédents, cette zone n'a en effet jamais connu d'unité politique et/ou territoriale.

Une région hétéroclite

L'Asie du Sud-Est ne constitue un espace homogène ni sur le plan religieux, ni sur les plans géographique, historique ou même ethnique. Quatre identités religieuses se juxtaposent en effet sur cet ensemble géographique : l'islam, l'hindouisme, le bouddhisme et le christianisme. Le dénominateur commun le plus évident est la prégnance historique et culturelle de l'Inde et de la Chine.

La géographie physique a structuré les espaces territoriaux. Les négociants arabes et indiens, venus par les mers, colportèrent d'abord le bouddhisme au XII^e siècle à Ceylan, puis l'islam au cours des XV^e et XVI^e siècles. L'hindouisme, propagé par l'Inde et marginalisé au XVII^e siècle, ne persistera que sur l'île de Bali. Si la religion musulmane a réussi à s'imposer, elle n'a pas fait disparaître pour autant les croyances antérieures, à l'image des lois coutumières du droit indonésien (*adat*), qui ont survécu dans les communautés villageoises.

À l'exception du Vietnam, resté fidèle à la civilisation chinoise qui s'imposa par une occupation de plus d'un millénaire, la plupart des pays d'Asie du Sud-Est ont choisi l'héritage indien.

À partir du XVI^e siècle, la région devint le lieu d'expression de rivalités maritimes internationales. Les richesses issues des matières premières, qui dans un premier temps justifiaient l'établissement de comptoirs régionaux, furent à l'origine de la colonisation européenne. L'Europe, grâce à la supériorité de sa marine et de son artillerie, prit le contrôle effectif de la région à partir du XIX^e siècle, et ainsi, pas moins de cinq pays extérieurs à la région la dominèrent tour à tour. Les Britanniques mirent la main sur la Birmanie et la Malaisie, les Français sur le Cambodge, le Laos et le Vietnam, les Américains sur les Philippines, les Néerlandais sur l'Indonésie, et les Portugais sur l'île de Timor.

Construire un espace économique

Quand les Européens investirent l'Orient, ils découvrirent que les Chinois y ont déjà développés dès les XVII^e et XVIII^e siècles d'excellents relais commerciaux, ainsi qu'un vaste et compétitif courant d'exportations.

Ce succès économique s'est bâti sur l'existence d'importantes colonies de commerçants chinois, dans les principaux ports de la région. Néanmoins, la plupart des Chinois vivant aujourd'hui en Asie du Sud-Est sont d'immigration récente : de 1881 à 1941, environ 15 millions d'immigrants chinois ont gagné la Malaisie.

Représentants environ 6 % de la population de l'ASEAN, les diasporas chinoises sont, à elles seules, l'une des clés de la réussite économique récente de ces pays. Bien qu'il soit extrêmement difficile d'estimer son poids économique et financier réel, cette diaspora chinoise serait le premier investisseur en Asie du Sud-Est ainsi qu'un des moteurs de l'intégration économique de l'ensemble de l'Asie-Pacifique.

Réparties de manière inégale, les communautés les mieux intégrées (Birmanie, Philippines, Thaïlande) se sont parfois fondues dans la population, au point de perdre leurs traits distinctifs (abandon des noms chinois au profit de noms autochtones, mariages mixtes). Cependant, les communautés chinoises connaissent, dans nombre de pays, une réelle précarité qui a fait naître une culture économique propre à une recherche accélérée du profit.

Sur le long terme les perspectives économiques sont assez prometteuses puisque l'ASEAN devrait représenter entre 10 % et 15 % du PNB mondial en 2030, selon la Banque mondiale. L'intensification des échanges a concouru à la constitution de blocs économiques transnationaux : *Pacific Rim* (communauté des États des rives est et ouest de l'Océan), *East Asian Littoral* ou *Asia Pacific Economic Cooperation*.

Il convient néanmoins de tempérer ces perspectives. En 1997, l'effondrement du Baht thaïlandais, allié à l'éclatement de la bulle financière, donne lieu à une crise économique majeure. Celle-ci mit un terme aux évolutions hâtives d'une région de nouveau confrontée aux incertitudes diverses. Cependant, l'Asie du Sud-Est, de par ses ressources et son marché considérable, continue de représenter un véritable enjeu pour les grandes puissances régionales que sont la Chine, le Japon, ou même l'Inde. Ces rivalités s'expriment notamment au niveau économique, au travers de propositions chinoises et japonaises de renforcement de la coopération avec les pays de cette zone. Tandis que Pékin proposait la création, dans les vingt ans à venir, d'une zone de libre échange entre la République populaire de Chine (RPC) et l'ASEAN, Tokyo signait avec Singapour, le 13 janvier 2002, un accord économique pour un « nouveau partenariat ». Son objectif serait d'encourager une intégration régionale qui renforcerait les pays États de cette zone face aux ambitions chinoises.

Recomposition de l'espace stratégique

Avec la disparition de la menace communiste vietnamienne, l'ASEAN s'est trouvée privée de son véritable dénominateur commun et demeure de plus confrontée à un double défi : d'un côté, l'association doit intégrer au mieux les ennemis indochinois d'hier, de l'autre faire face aux ambitions affirmées de la Chine.

Ces ambitions (renforcement de sa présence au Timor oriental, coopération accrue avec la Birmanie) sont une source d'inquiétude pour certains pays de la région, telle la Thaïlande dont les exportations n'ont pu augmenter en 2001 en raison d'une forte concurrence des produits chinois. À l'inverse, l'Indonésie – riche en pétrole et en gaz naturel –, fragilisée par la crise de 1997, constitue un partenaire privilégié pour la République populaire de Chine.

Cependant, ce postulat se trouve contrarié par un redéploiement des intérêts stratégiques des États-Unis dans la région. Les priorités américaines (développement économique et question coréenne) ont été sensiblement modifiées à la suite des attentats du 11 septembre 2001. La mise en avant de la lutte contre le terrorisme et pour la sécurité régionale a dès lors coïncidé avec les craintes d'une intensification des activités islamistes intégristes, qu'une recrudescence d'attentats terroristes dans le sud de la Thaïlande, ou encore à Bali en 2002, est venue conforter.

En outre, les États-Unis conservent la volonté d'un rééquilibrage de leur engagement régional en faveur de Taiwan, confirmant leur détermination à assurer la défense de l'île en cas d'agression de la Chine, avec laquelle une importante synergie économique s'est pourtant affirmée. Ce redéploiement stratégique est à l'origine de vives divergences entre les puissances régionales : si Pékin, méfiant à l'égard de cette présence accrue, entend souligner le nouveau rôle joué par « ANSEA plus trois » (Chine, Japon et Corée du Sud) sur les questions asiatiques, Tokyo, comme les Philippines insistent pour leur part, sur l'implication nécessaire des États-Unis ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.



Projection Mercator.

ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION RÉGIONALE

2 septembre 1945 : Hô Chi Minh proclame l'indépendance de la République démocratique du Vietnam

4 juillet 1946 : indépendance des Philippines

4 janvier 1948 : indépendance de la Birmanie

27 décembre 1949 : indépendance de l'Indonésie

22 octobre 1953 : indépendance du Laos

9 novembre 1953 : indépendance du Cambodge

6 septembre 1954 : création de l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (SEATO), qui fut le pendant oriental de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

31 août 1957 : indépendance de la Malaisie

1^{er} août 1960 : la déclaration de Bangkok établit l'Association du Sud-Est asiatique (ASA) entre la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande

9 août 1965 : indépendance de Singapour

8 août 1967 : déclaration de Bangkok fondant l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

7 décembre 1975 : l'armée indonésienne s'empare du Timor oriental (Portugal)

2 juillet 1976 : le Vietnam, réuni, prend le nom de République socialiste du Vietnam

1^{er} janvier 1984 : indépendance du Negara Brunei Darussalam

novembre 1989 : première réunion ministérielle du forum de Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) à Canberra, qui associe, outre les États membres de l'ANSEA, les cinq économies développées du Pacifique et la Corée du Sud

1991 : la Chine populaire, Taiwan et Hong Kong se joignent à la CEAP (APEC)

23 octobre 1991 : signature des Accords de Paris sur le Cambodge

10 juillet 1995 : les États-Unis établissent des relations diplomatiques avec la République socialiste du Vietnam

2 juillet 1997 : effondrement du baht thaïlandais, début de la crise asiatique dans la sous-région

6 novembre 2001 : la République populaire de Chine propose à l'ANSEA d'établir une zone de libre-échange

2002 : le Premier ministre japonais propose le projet d'un partenariat économique étendu, Japon-ANSEA (JACEP)

20 mai 2002 : indépendance du Timor oriental

18 au 18 juin 2002 : à Cha am se tient le premier Dialogue de coopération asiatique (ACD) qui, outre les États de l'ANSEA, rassemble le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, le Bahreïn, la Qatar et le Japon

14 septembre 2002 : signature d'un partenariat économique renforcé (CEP) entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États membres de l'ANSEA

Le Japon



Archipel composé de 6 852 îles (pour une superficie totale de 372 371 km²), à l'extrémité orientale de l'Asie, le Japon est resté à l'écart du monde jusqu'au XIX^e siècle. C'est à partir de l'ère Meiji (1868-1912), qu'il s'ouvre sur l'extérieur, cherchant, par une politique expansionniste, à limiter sa dépendance en ressources naturelles. Il s'empare de Taiwan (1895), des îles Kouriles, après une guerre victorieuse contre l'Empire russe (1905), puis de la Corée. Dans l'entre-deux-guerres, il occupe la Mandchourie. Il veut mettre à profit la Seconde Guerre mondiale pour asseoir son «aire de coprosperité» en Asie et n'hésite pas, à cette fin, à entrer en guerre contre les États-Unis.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Japon n'est plus rien. À l'abri du parapluie nucléaire américain, il connaît pourtant un formidable développement économique.

De l'année zéro à la guerre de Corée

Contraint de capituler sans conditions après l'explosion des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki (août 1945), le Japon est occupé militairement, pour la première fois de son histoire.

La guerre de Corée (1950-1953) est une chance historique pour le Japon. Elle réévalue considérablement sa position stratégique, l'archipel devenant un véritable «porte-avions» pour les États-Unis. Dans la logique du *containment*, ils décident de faire du Japon un bastion du «monde libre» face à l'Union soviétique, la Chine communiste et la Corée du Nord. En 1952, le Japon est même encouragé à constituer des «forces d'autodéfense», un embryon d'armée qui ne dit pas son nom. Pour les États-Unis, le Japon n'est plus l'ennemi haï mais un soutien utile, voire indispensable, dans la lutte contre le communisme en Asie.

Du formidable développement économique à la stagnation

Mais c'est sur l'économie japonaise que l'impact de la guerre de Corée est le plus considérable. Elle permet au Japon de bénéficier de transferts de technologies américaines et, surtout, d'accéder au marché des États-Unis, le plus vaste, le plus riche et le plus dynamique de l'époque. L'État japonais fait d'ailleurs du développement économique son but essentiel. Volontarisme étatique, rôle directeur du ministère de l'Industrie et du Commerce extérieur – le MITI – et consensus social permettent au Japon d'être, en 1975, l'un des membres fondateurs du G7.

L'économie japonaise, qui ne représentait en 1951 que le tiers du PNB du Royaume-Uni, va représenter, au début des années 1980, l'équivalent du total du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France. De 3 % du PNB mondial, il est passé à 16 %.

Très dépendant de l'extérieur pour ses importations de matières premières et énergétiques, le Japon, en dépit d'un assez vaste marché intérieur (près de 127 millions d'habitants en 2002) a fondé son développement sur les exportations et le commerce extérieur. Les succès de ses productions, automobile et électronique notamment, sur les marchés américain et européen, lui ont valu d'être parfois considéré comme un prédateur des autres économies occidentales.

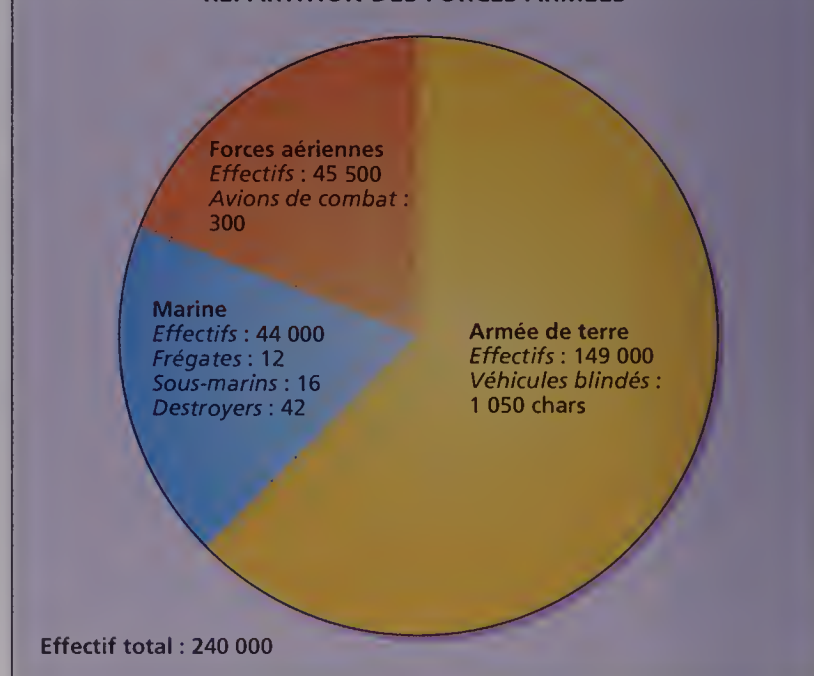
Depuis la fin des années 1980, il est devenu le premier créancier du monde et le premier acheteur de bons du Trésor américain.

À partir du début des années 1990, le Japon entre dans une période de stagnation économique avec une croissance zéro sur l'ensemble de la décennie. C'est l'éclatement de la bulle spéculative. Il s'efforce de faire évoluer sa stratégie, en délocalisant sa production, notamment dans les pays d'Asie où la main-d'œuvre est bon marché, ce qui lui permet, à la fois, de pénétrer les «marchés émergents» et de baisser, en apparence, ses excédents commerciaux. Mais la crise économique asiatique de 1997 le touche également de plein fouet. À l'heure actuelle, l'archipel n'est toujours pas sorti de la crise avec une croissance négative de 0,6 % et 3,5 millions de chômeurs en 2001.

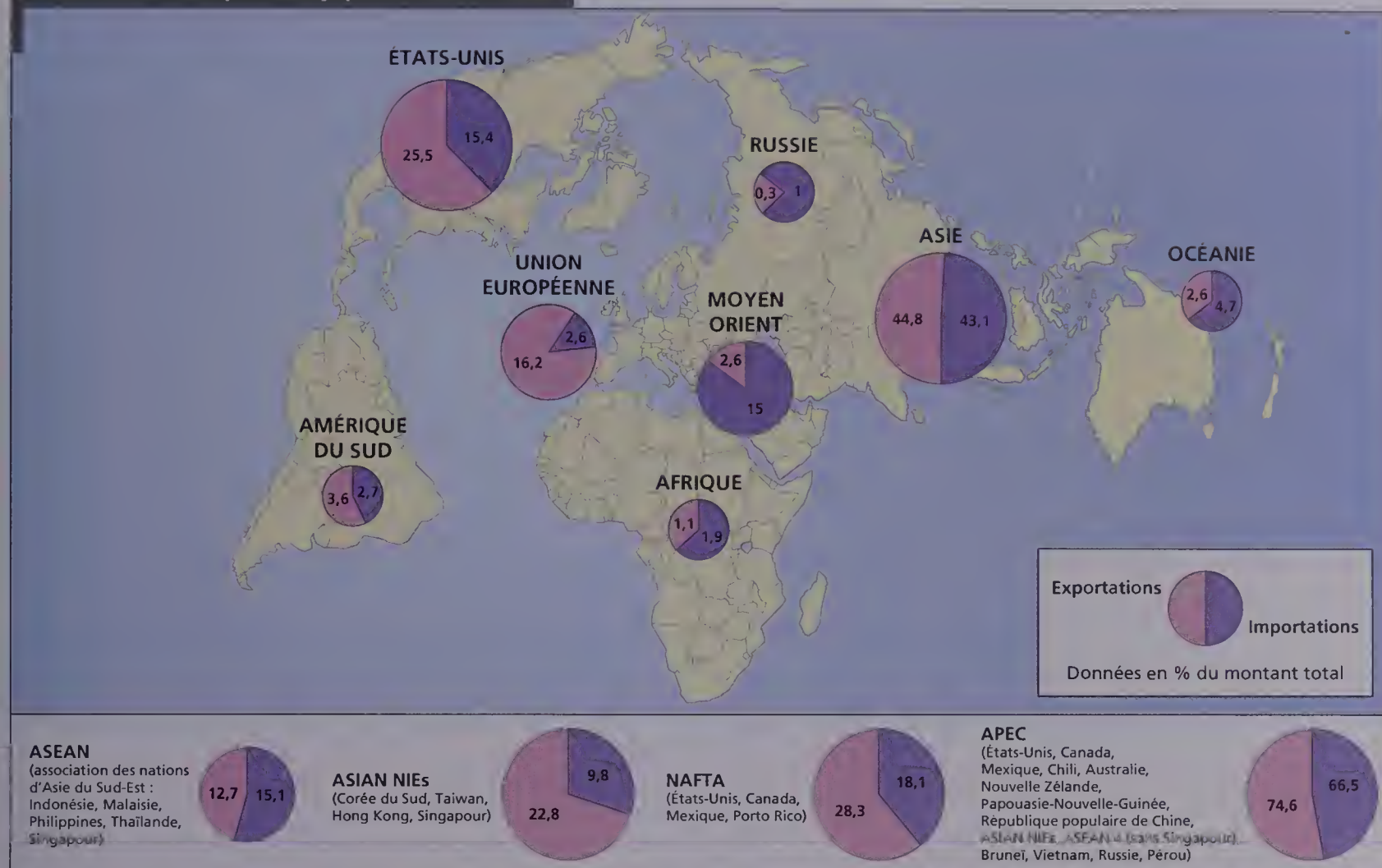
Dispositif militaire du Japon en 2002

CHIFFRES DE LA DÉFENSE JAPONAISE	
Budget militaire (en millions de \$)	40 400
Dépenses militaires (% du PIB)	0,86
Dépenses militaires par hab. (en \$)	318
Évolution du budget de la défense (%)	- 11,4

RÉPARTITION DES FORCES ARMÉES



Flux économiques du Japon en 2002



Planisphère oblique, projection à compensation régionale. J. Bertin.

Un rôle mondial ?

L'essor économique japonais a été facilité par le contexte international. Protégé par les États-Unis, il n'a eu à assumer aucune des responsabilités politiques internationales qui incombent aux puissances. La fin de l'affrontement Est/Ouest lui a fait craindre un changement de cette situation favorable : les États-Unis n'allaient-ils pas chercher à toucher les dividendes de la fin de la guerre froide en réduisant leur engagement (près de 50 000 soldats américains sont encore stationnés à Okinawa), alors même que l'environnement régional restait, de la Chine à la Corée du Nord, potentiellement dangereux ?

Ainsi le Japon va mettre sur pied un système de défense qui pour autant ne lui permet pas de s'émanciper de la tutelle américaine. Il crée, en 1976, un programme militaire qui ne peut cependant excéder les 1 % du PNB (0,86 % en 2002). En volume, du fait de l'importance du PNB japonais, le budget de la Défense (40,4 milliards de dollars) se situe au troisième rang mondial, derrière les États-Unis (310 milliards) et la Russie (44 milliards), mais loin devant la France (25,3 milliards).

Cette évolution est vivement ressentie par les voisins asiatiques du Japon. Les souvenirs de la Seconde Guerre mondiale restent en effet très présents, d'autant que le Japon n'a jamais vraiment reconnu ses erreurs passées et qu'il fait souvent montre de révisionnisme historique.

Le Japon n'est cependant pas devenu une grande puissance militaire. Son potentiel propre reste très faible au regard de certains de ses voisins. Il ne dispose évidemment pas de l'arme atomique et sa population reste largement hostile au réarmement. C'est avec beaucoup de difficultés que le gouvernement a pu faire adopter, en

1992, la loi «PKO» (*Peace keeping operation*) lui permettant de participer à des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Le Japon peut désormais envoyer des soldats, plutôt que de pratiquer la «politique du chéquier» : les États-Unis avaient obtenu, au moment de la guerre du Golfe, qu'il contribue de façon significative au financement de l'intervention internationale.

Plus récemment, l'archipel fut l'un des principaux donateurs à l'effort de reconstruction de l'Afghanistan, après que les États-Unis aient chassé les Talibans du pouvoir, à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

Mais le pays connaît une crise géopolitique. Le Japon qui bénéficiait auparavant d'une bonne situation économique, sans avoir à supporter d'obligations stratégiques, est partagé entre de nouvelles ambitions. Il revendique désormais un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Mais le poids du passé – les pays de la région n'ont pas oublié les excès de la Seconde Guerre mondiale – et les difficultés spécifiques sur le plan stratégique de l'Asie subsistent. En effet, la fin de la guerre froide n'a pas mis fin aux crises et aux oppositions entre États. La dépendance à l'égard des États-Unis est jugée de plus en plus pesante par les Japonais, mais le manque d'alternatives à lui opposer fait stagner la situation. Le Japon vit difficilement la montée en puissance de la Chine qu'il perçoit comme un rival potentiel. Enfin, les Japonais connaissent également une grave crise politique – la classe politique, embourbée dans les affaires de corruption, est accusée d'immobilisme –, et une crise sociale avec la remise en cause du modèle de la réussite des générations précédentes.

Le Japon demeure néanmoins le troisième PNB mondial et le premier créancier de la planète.

La Corée

Depuis 1953, les deux Corée se font face, de part et d'autre du 38^e parallèle, perpétuant une situation de guerre froide, malgré la disparition de l'antagonisme Est/Ouest.

Mutations politiques et sociales

La Corée du Nord est perçue, au sein de la communauté internationale, comme un trublion. La persistance d'un régime dictatorial d'essence communiste – Kim Jong Il a succédé à son père, le « grand leader » Kim Il-Sung (décédé en 1994) –, la voie choisie de la prolifération nucléaire et la dissémination de technologies de missiles (notamment vers l'Iran et la Syrie), la multiplication des incidents frontaliers avec la Corée du Sud ont isolé Pyongyang sur la scène internationale. Seule la Chine populaire, quand elle y trouve avantage, soutient encore cet État qui ne dispose plus comme atout international que de sa seule capacité de nuisance.

En plein marasme économique, la Corée du Nord voit son potentiel industriel et agroalimentaire décliner. La situation devient chaque hiver davantage critique, des cas de famine étant régulièrement signalés. Faute de devises étrangères, les matières

énergétiques font défaut. Même l'armée est touchée par les restrictions. Le régime de Pyongyang est aujourd'hui exsangue. Les dirigeants nord-coréens comptent uniquement sur les forces de répression interne, afin d'empêcher l'émergence de toute opposition organisée.

Sur le plan international, la Corée du Nord se fait remarquer par le développement de son arsenal nucléaire. En 1994, un accord diplomatique a permis de désamorcer une première crise grave. Depuis l'automne 2002, l'éventualité d'un programme militaire est de nouveau évoquée et suscite de graves tensions avec les États-Unis. Le Président Bush, après avoir adopté une posture très ferme, a accepté le principe de négociations directes avec Pyongyang. Le chantage exercé par la Corée du Nord a pour but d'obtenir *de facto* sa reconnaissance diplomatique par Washington ainsi que des aides économiques et énergétiques.

La Corée du Sud, qui a connu depuis 15 ans de réels progrès dans la voie de la démocratisation, s'inquiète des évolutions de sa voisine. Elle-même est confrontée à certaines tensions économiques et sociales. L'élévation du niveau de vie et la remise en cause de certaines valeurs culturelles traditionnelles débouchent sur des revendications sociales parfois violentes. Séoul tente d'y faire face et de s'adapter à l'ouverture au commerce mondial, notamment en intégrant l'OMC et en tentant d'acquiescer à l'étranger les nouvelles technologies qui lui permettront de poursuivre le développement de son appareil productif.

Sur le plan diplomatique, le fidèle allié des États-Unis manifeste, chaque jour davantage, l'envie de mener une politique plus indépendante.

Évolution des rapports de force

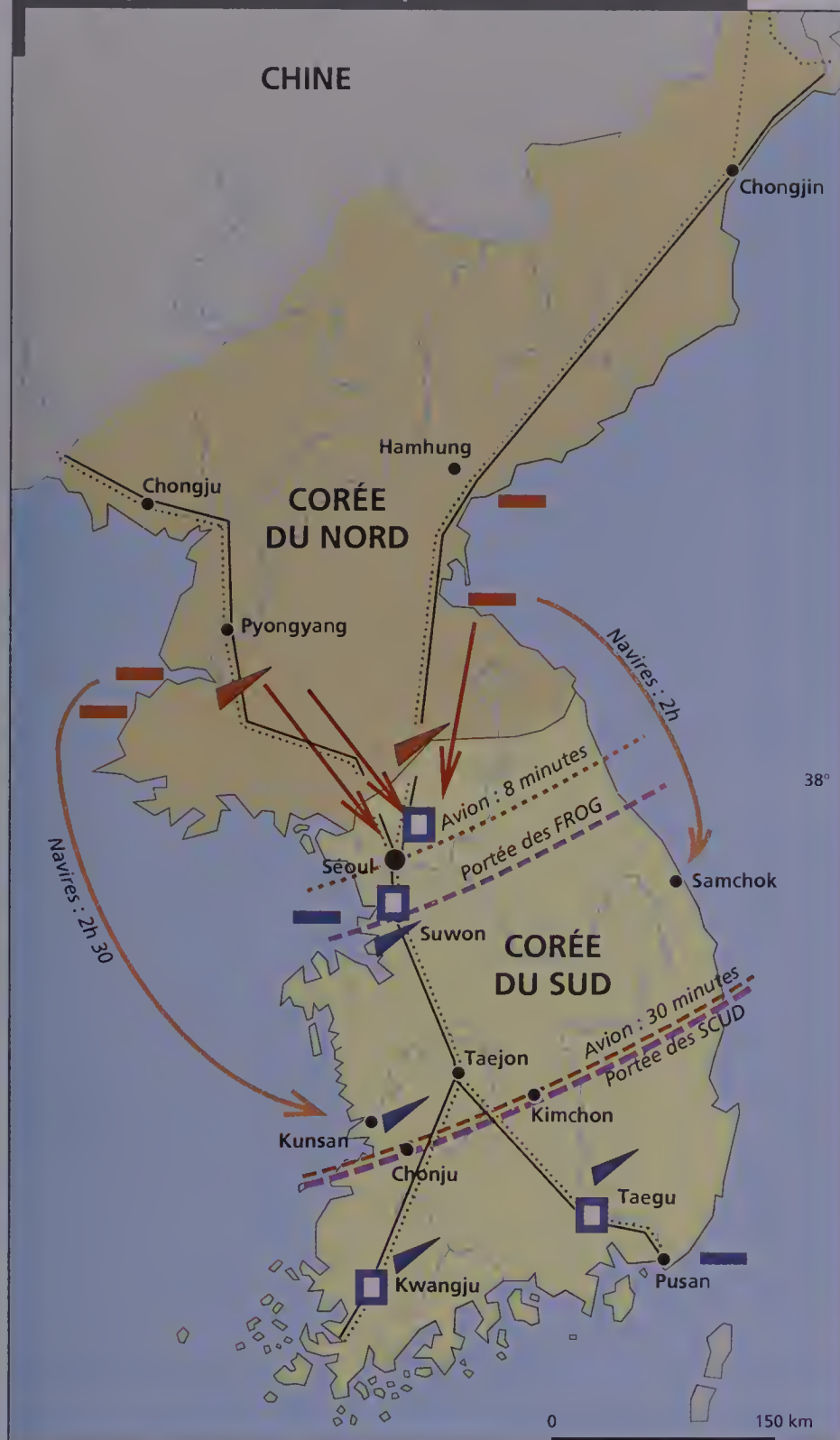
L'armée nord-coréenne est à l'image de son économie nationale. La puissante machine de guerre développée sous Kim Il-Sung n'existe plus. Les forces conventionnelles, encore estimées à un million d'hommes (plus 4 à 5 millions de réservistes) ne disposent plus que de capacités opérationnelles réduites. Depuis la disparition de l'URSS, le régime de Pyongyang connaît d'importantes difficultés, non seulement pour acquiescer des armes modernes, mais aussi pour assurer la maintenance des anciennes. Aussi l'état-major nord-coréen mise-t-il sur des capacités balistiques avec des missiles rustiques mais capables de perforer les défenses antiaériennes sud-coréennes, américaines et peut-être même japonaises. La déliquescence des capacités conventionnelles peut également expliquer le choix du nucléaire militaire. Certaines unités d'élite (environ 100 000 commandos) chargées d'opérer sur les arrières de l'ennemi après infiltrations aériennes, souterraines ou maritimes disposent encore de moyens considérables.

L'armée sud-coréenne voit à l'inverse ses capacités opérationnelles s'accroître considérablement. Le développement économique exceptionnel de ces vingt dernières années, a permis de nombreux programmes d'acquisition d'armes modernes. Cette modernisation profite tant aux États fournisseurs (au premier rang desquels les États-Unis), qu'à l'industrie locale qui bénéficie d'importants transferts de technologies.

Les proliférations en Corée du Nord



Perception de la menace par les deux Corée



▲ Le déploiement américain en Corée du Sud :

- Armée de l'air américaine
- Troupes américaines
- Marine américaine
- Bases aériennes de renseignements
- Mines nucléaires
- Bases de missiles
- Armes nucléaires

◀ Les représentations des menaces :

- Bases navales
- Bases aériennes
- Armée de terre
- Voie ferrée
- Voies express
- Axes d'attaque Nord-Sud

Les États-Unis disposent encore de 30 000 soldats en Corée du Sud, auxquels il faudrait ajouter l'ensemble du dispositif américain dans la zone (Japon et VII^e flotte). En réaction au développement des capacités balistiques nord-coréennes, Washington a déployé des missiles antimissiles Patriot.

Les perspectives de réunification

Assez paradoxalement, la réunification des deux Corée n'est plus véritablement souhaitée à brève échéance. La situation catastrophique de la Corée du Nord n'incite guère les dirigeants de Séoul à se lancer dans un processus de développement similaire à celui de la réunification allemande. Les puissants voisins que sont la Chine et le Japon se montrent plutôt inquiets devant la perspective d'une Corée réunifiée, dotée d'un fort potentiel économique et d'une armée imposante. Les États-Unis eux-mêmes semblent hésiter.

Ils ne peuvent se désintéresser de la Corée du Sud, la onzième économie mondiale et leur sixième client. La Corée constitue aussi un point d'ancrage pour les forces américaines et une bonne base pour les actions de renseignement en direction de la Chine et de l'ex-URSS.

Enfin, la bonne volonté coréenne leur permet de ne pas devoir compter sur le seul Japon comme allié stratégique dans la région.

On constate une certaine instrumentalisation de la crise nord-coréenne par Washington. La persistance d'une menace permet en effet de démontrer la nécessité de la présence militaire américaine, alors même que l'élection en 2002 du Président Roh traduit la montée d'un certain antiaméricanisme. Ce sentiment trouve notamment ses racines dans un réflexe nationaliste qui s'est amplifié au cours des dernières années et qui a été accentué par de nombreuses affaires – viols de Coréennes ou accidents de la circulation –, impliquant des militaires américains qui ont été soustraits à la justice coréenne pour être jugés par les États-Unis.

11 septembre 2001	44, 69, 117, 135	Amérique centrale	122	Blocus de Berlin	24, 74	Chen Shui-Bian	148	Convention européenne des droits de l'Homme	70
Abbé de Saint-Pierre	110	Amérique du Nord	116, 117, 118, 119	<i>Boat people</i>	26, 78	Chiluba Titus	137	Convention internationale sur les armes chimiques	44
Abdallah II	132	Amin Dada Idi	27, 139	Boer	136	Chine	146	Cordon sanitaire	18
Accord Sykes-Picot	132	Amiral Mahan	123	Bokassa	27	Christianisme	152	Corée	156
Accords d'Alma-Ata	109	Amnesty international	40, 70	Bolivar Simon	122	Churchill Winston	20, 22, 42	Corée du Nord	60, 156
Accords d'Helsinki	25	ANC (<i>African national congress</i>)	136, 137	Bongo Omar	138	Cyprus	115	Corée du Sud	156
Accords d'Oslo	88	Annan Kofi	36	Botha Villem Pieter	136	CIA	58, 77	Corne de l'Afrique	140, 141
Accords de Bretton Woods	50	Anouar al-Sadate	130	Bouddhisme	68, 152	CICR	40	Côte d'Ivoire	143
Accords de Brioni	80	ANZUS	32	Boulganine	76	CIO	40	Couche d'ozone	72
Accords de Dayton	81, 82	Apartheid	70, 136, 137	Bourguiba	128	Cisjordanie	87, 88, 89	Coudenhove-Kalergi	110
Accords de Genève	78	APEC (Coopération économique Asie-Pacifique)	39, 124, 152, 153	Bouteflika	129	CISL	40	Coup de Prague	22
Accords de Lomé	53, 101	Arabie saoudite	83	Brandt Willy	95	Clayton-Bulwer	122	Cour pénale internationale (CPI)	70, 143
Accords de Munich	102	Arafat Yasser	56, 88, 130	Braudel Fernand	8	Clinton Bill	48, 84	CPE (Coopération politique européenne)	110
Accords de Nkotami	136	ARAMCO (<i>Arab american oil company</i>)	134	Brejnev	103	Clivage Est/Ouest	8	Crise de Cuba	77
Accords de Taëf	132	Arap Moï Daniel	139	BRI	38	CMT	40	CSCE	101
Accords SALT	42	Arbenz	123	Briand Aristide	18	CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement)	29, 51, 53	Cuba	48
Accords START	43	Architecture européenne de sécurité	112, 113	Bruntland Gro Harlem	72	Coexistence pacifique	24	Dalāi Lama	148
Acheson	75	Arme biologique	44	Burundi	139	Colonisation	16	Davos	9
Acte unique européen	93, 97, 111	Arme chimique	44, 156	Bush Georges W.	10, 69, 84, 130, 156	COMECON	30, 102	De Gasperi Alcide	99
Adenauer Konrad	95	Arme nucléaire	44, 156	Buthelezi Mangosutu	137	Comité international de la Croix-Rouge	40	De Gaulle Charles	20, 95, 110, 142
AELE (Association européenne de libre-échange)	39, 97, 108	Armée rouge	22	Cachemire	145	Commission mondiale sur l'environnement et le développement	72	De Klerk Frederik	137
Afghanistan	79	Armes de destruction massive (ADM)	44, 84	CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle)	30	Commonwealth	96, 97, 101	Déby Idriss	138
Afrique australe	136	ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale)	39	Camp David	130	Communauté européenne	32, 38	Déclaration Balfour	86
Afrique centrale	138	ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est)	39, 152, 153	Canada	119	Communauté européenne de défense (CED)	110	Déclaration universelle des droits de l'Homme	70
Afrique des Grands Lacs	139	Asie centrale	109	Canal de Suez	76, 87	Communauté européenne de défense (CED)	110	Décolonisation	26, 128
Afrique équatoriale française (AEF)	138	Asie du Sud-Est	152	Caraïbes	120	Cône Sud	126	Deng Xiaoping	149
Afrique occidentale	142	Axe du mal	84	CARICOM	39, 120	Conférence coloniale de Berlin	17	Derg	141
Afwerki Issaias	141	Baas	132	Castro Fidel	77	Conférence d'Helsinki	24	<i>Desert fox</i>	84
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	38, 43	Bachar al-Assad	132	Catholicisme	104	Conférence de Bandung	27, 28	Détente Est/Ouest	24, 54
Aide publique au développement (APD)	54, 142	Balandier	28	CCG (Conseil de coopération du Golfe)	39, 134	Conférence de Bandung	27, 28	Développement durable	73
Al Quaida	57, 79, 141	Balkans	104, 114	Ceausescu Nicolae	103	Conférence de Yalta	20	Diaspora	62, 63
ALADI (Association latino-américaine d'intégration)	39	Bangladesh	145	CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier)	93, 95, 99, 110	Conflits israélo-arabes	83, 86, 87, 88, 89	Diên Biên Phu	78
ALECE (Accord de libre-échange centre-européen)	39	Banque mondiale	36, 50, 54	CEDEAO	39	Conflits yougoslaves	80, 81	Djibouti	140
ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)	39, 116, 117, 119, 124	Barak Ehoud	89	CEE	53, 93, 97, 99, 101, 108, 110	Congo	138	Doctrine Brejnev	30
Algérie	128	Baruch Bernard	24	CEEAC	39	Congrès de La Haye	110	Doctrine de la souveraineté limitée	103
Al-Ittihaad al-islamiya	141	Begin Menahem	56	CEI (Communauté des États indépendants)	39, 107, 109	Congrès de Vienne	38	Doctrine Drago	127
Allemagne	74, 94, 95	Ben Laden Oussama	57, 69, 79, 131	CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale)	138	Conseil de l'Europe	39, 110	Doctrine Jdanov	22
ALPS (Armée de libération du peuple du Soudan)	131	Benso Cavour Camillo	98	CENTO	32	Conseil européen	110	Doctrine Monroe	113, 123, 127
Amérique andine	124	Berlin	74	Charia	68, 131	Construction européenne	110, 111	DOM	121
		Berlusconi Silvio	99	Charte de l'Atlantique	26	Containment	25	Dos Santos Edouardo	136
		Biélorussie	109	Charte de San Francisco	36	Convention d'interdiction des armes biologiques	44	Dramane Ouattara	143
		BIRD	38	Charte des Nations unies	54	Convention de Genève	64	Alassane	143
		Blair Tony	107, 97	Charte sociale européenne	97	Convention de Kyoto	73	Droits de l'Homme	70, 71
								Dunant	40
								EAL (<i>East Asian Littoral</i>)	152
								Effet de serre	72

Égal Mohanimed Ibrahim	141	FPS	39	Guerre froide	22, 24, 64, 74, 79, 100, 105, 108, 114, 116	Kadhafi	128, 129	Mengistu Hailé Mariam	141
Églises chrétiennes	68	France	76, 92, 93	Guillaume I ^{er}	94	Kagame Paul	139	MERCOSUR	39, 124, 127
Égypte	130	Franco	101	Guillaume II	17	Kargill	146	Migrations internationales	64, 65
Eisenhower	76	Front de libération du Mozambique (FRELIMO)	136, 139	Guomindang	146	Kemal Mustapha	18	Milosevic Slobodan	48, 81, 82
ELN	125	Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE)	141			Kennan	25	Mitteuropa	18
Elsine Boris	106, 107, 109, 146	Front national de libération de l'Angola (FLNA)	136	Habyarimana Juvénal	139	Kennedy John Fitzgerald	32, 77	Mitterrand François	95, 142
Empire romain d'Occident	104	Front patriotique rwandais (FPR)	139	Hafez al-Assad	132	Kenya	139	Mobutu	138
Empire romain d'Orient	104	Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE)	141	Hailé Selassié	141	Kenyatta Jomo	139	Mohammed V	128
Empire romain germanique	34	Front populaire de libération du Tigré (FPLT)	141	Hamani Diori	142	Keynes	18	Mohammed VI	128
Empire soviétique	30	Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD)	140	Hamas	89	Khomeiny	132, 134	Monde nilotique	130, 131
Engels	8	FSM	40	Hassan al-Tourabi	131	Khouna Ould Haïdallah Khouna	142	Mondialisation	8, 9
Enola Gay	42	G8	119	HCR (Haut commissariat aux réfugiés)	36, 64	Khrouchev	77	Monnet Jean	110
Ère nucléaire	42	Galliéni	16	Hezbollah	56, 88	Kibaki Mwai	139	Moubarak Hosni	130, 131
Érythrée	140, 141	Gandhi	144	Hindenburg	94	Kissinger John	24, 78	Moudjahidin	134
Espagne	100, 101	Garang John	131	Hindouisme	68, 152	Kitchener	16	Mouvement des non-alignés	130
Est/Ouest	10, 22, 25, 26, 32, 44, 45, 55 75, 78, 154, 156	GATT	50	Hiro-Hito	42	Kohl Helmut	95	Mouvement national de résistance du Mozambique (RENAMO)	136
ETA	101	Gaza	87, 88, 135	Hiroshima	42, 154	Konan Bédié Henry	143	Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA)	136
État d'Israël	86	Gbagbo Gueï Laurent	143	Hitler	94	Kosovo	82	Moyen-Orient	132, 133, 134, 135
États baltes	109	Général Gowon	143	Hô Chi Minh	26, 78	Koweït	83	Mpaka William Benjamin	139
États-Unis	20, 45, 48, 76, 78, 79, 83, 84, 85, 88, 116, 117, 118, 119, 154, 156	GIA	128	Hobson	17	Kozyrev Andreï	107	MSF (Médecins sans frontières)	40
Éthiopie	140, 141	Giscard d'Estaing	95	Honecker	30	Kurde	34, 115	Mugabe Robert	137
Euro	97	Globalisation	8, 9, 71	Houphouët-Boigny Félix	142, 143	Lacoste	29	Mur de Berlin	10, 95, 103
Europe	20, 22, 74	Gorbatchev Mikhaïl	25, 30, 31, 32, 79, 103, 105	Hrebeltjanovic Lazar	82	Le Duc Tho	78	Museveni Yoweri	139
Europe centrale et orientale	102, 103	Gouled Aptidon Hassan	140	Hu Jintao	149	Lénine	17	Mussolini	98, 99
Europe de l'Est	30	Grandes Antilles	120	Human Right Watch	71	Léopold II	16	Nagasaki	42, 154
Europe du Nord	108	Greenpeace	40, 41	Huntington	67, 69	Liban	132	Nagy Imre	102
Eyadéma Gnassimbé	142	Groupe andin	39	Hussein Saddam	83, 84, 85, 132	Libye	128	Napoléon III	98
		Groupe de Rio	124	Hutu	139	Ligne Mac Mahon	146	Nasser	26, 28, 76, 88, 130, 134
		Groupe des 77	28, 53			Ligue arabe	27, 38, 39, 83, 128	Nehru	27, 28, 75, 147
		GUAM	109	Ibn Saoud Mohammad	134	Lippmann	24	NEI (Nouveaux États indépendants)	109
		Guerre d'Afghanistan	79	IDA	38	Lissouba Patrick	138	Nemeiry	131
		Guerre d'Irak	84, 85	Îles Tomb et Abou Moussa	135	Little Boy	42	Netanyahou Benjamin	89
		Guerre de Corée	24, 75, 154	Inde	145	Loukachenko	109	New Deal	20
		Guerre de Suez	76, 87	INTELSAT	38	MacArthur	75	Ngo Dinh Diem	78
		Guerre des Six jours	87, 88, 130	Internet	48, 49	Maccarthysme	75	Nigeria	143
		Guerre du Golfe	83, 130	Intifada	88	Machel Samora	136	Nixon	24, 78
		Guerre du Kippour	88	Irak	83, 84, 132	Macmillan Harold	97	Nkrumah	26
		Guerre du Kosovo	82	Irak Liberation	84	Maghreb	128	NOMIC	48, 66
		Guerre du Vietnam	24, 78	Iran	132	Maîtrise des armements	25, 42	Non-alignement	28
				Islam	68, 104, 152	Malouines	127	NORAD	119
				Israël	83, 135	Mandela Nelson	70, 137	Nord/Sud	26, 54, 55, 73
				Italie	98, 99	Maroc	128	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	143
				Japon	154	Marshall Mac Luhan	8		
				Jaruselski	30	Marx	8		
				Jinnah Ali	144, 146	Matières premières	52, 53		
				Jordanie	132	Mau-Mau	139		
				Judaïsme	68	Mauritanie	128		
				Kabila Joseph	138	Mbeki Thabo	137		
				Kabila Laurent Désiré	138	MCCA	39		
						Mengistu	31		

NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de communication)	48, 49	OTASE	32	Reagan	30, 79, 123	Sous-continent indien	144, 145, 146, 147	Union du Maghreb arabe (UMA)	39, 129
Nyerere Julius	139	Ouganda	139	Realpolitik	24	<i>Special relationship</i>	97	Union européenne (UE)	39, 81, 93, 95, 102, 103, 104, 108, 110, 111, 115, 124
O ACI	38, 48	Ould Daddah Moctar	142	Religion	68	SS-20	25, 30	Union nationale africaine kenyane (KANU)	139
Obasanjo Olesegun	143	Ould Taya Ahmed	142	République démocratique du Congo (RDC)	138	Staline	20, 22, 75, 102	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA)	136
Obote Milton	139	Oumar Konaré Alpha	142	République populaire de Chine	146	Sun Yan-set	146, 148	UNSCOM	84
OCDE	39, 46, 47	P acific Rim	152	Révolution bolchevique	18	SWAPO (<i>South West african people's organization</i>)	136	UPU	39
OCI	39	Pacte de Bagdad	32	Révolution culturelle	147	Syrie	132	URSS	20, 74, 76, 78, 79, 105, 106, 107, 109, 147, 156
OEA	39	Pacte de Bruxelles	22	Révolution des œillets	100	T alibans	58, 79	Uruguay Round	50
OIG	38	Pacte de Quincy	134, 135	Reza Pahlavi Mohamed	132	Tanzanie	139	V andenberg	22
OIPC	38	Pacte de Varsovie	22, 24, 30, 32, 74, 79, 107, 108	RFA	74	Tchang Kai-Chek	146	Victor-Emmanuel II	98
OIT (Organisation internationale du travail)	8, 36, 38	Pacte sur les droits civils et politiques	71	Rhodes Cecil	16	Tchéchénie	106	Victor-Emmanuel III	98
OLP (Organisation de libération de la Palestine)	88, 128	Pakistan	145	Rideau de fer	22, 24	Tedla Bairu Hiruy	141	Vietnam	78
Omar Guelleh Ismaël	140	Palestine	86	Roh	156	<i>Terræ incognitæ</i>	60	Von Bismarck	94
Omar Hassan al-Bachir	131	Pan Mun Jon	75	Roosevelt	20, 123	Territoire français des Afars et des Issas	140	W ahhabisme	68
OMC (Organisation mondiale du commerce)	38, 50, 54	Parlement européen	110	Rostow	29	Terrorisme	56	Walker	122
OMI	38	Parti du Congrès	144	Royaume-Uni	96, 97	Théorie des dominos	78	Weber	34
OMM	38	Patassé Ange Félix	138	Rugova Ibrahim	82	Tiers-monde	28, 55	Wilson	18, 19, 38
OMPI	38	Pearl Harbor	20, 117	Russie	105, 106, 107, 109	Tito	22, 28, 80	Y ougoslavie	80, 81
OMS (Organisation mondiale de la santé)	36, 38	PED	51	Rwanda	44, 139	TNP	43, 127	Z CEM	39, 114, 115
ONU (Organisation des Nations unies)	10, 11, 20, 26, 30, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 46, 53, 54, 56, 58, 64, 66, 73, 75, 79, 81, 83, 84, 85, 86, 88, 92, 95, 101, 116, 117, 128, 131, 132, 140, 141, 147	Péninsule arabe	132, 133, 134, 135	S ADC	39	Touareg	34	Zedong Mao	146, 148, 149
OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole)	38, 39, 53, 54, 85, 132	Péninsule ibérique	100	Sadiq al-Mahdi	131	Toumani Touré Amadou	142	Zenawi Meles	141
Ordre international	10, 11, 12, 13	Peres Shimon	89	Salazar	101	Touré Sékou	142	Zia ul-Haq	146
Organisation de l'union africaine (OUA)	140	Perestroïka	32, 105	Sandino	122	Trafic de drogue	58, 59	ZLEA	127
Organisation de l'unité africaine	27, 128	PESC (Politique étrangère de sécurité commune)	111	Sassou-N'Guesso Denis	138	Traité Carter-Torrijos	123	Zone grise	60
Organisation des États américains	27, 38	PESD (Politique européenne de sécurité et de défense)	97	Sauvy	26, 28	Traité de Casablanca	129		
Orthodoxie	104	Petites Antilles	121	Savimbi Jonas	136	Traité de l'Élysée	95		
OSCE	39, 109	Pinochet	127	Schmidt Helmut	95	Traité de Maastricht	93, 95, 97, 111		
Osman Daar Aden Abdullah	141	Plan Dawes	18	Schroeder Gerhart	107	Traité de Maastricht	93, 95, 97, 111		
Ostpolitik	25, 95	Plan Marshall	22	Schuman Robert	95, 110	Traité de Neuilly	102		
OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord)	22, 24, 32, 36, 38, 39, 42, 74, 81, 92, 95, 101, 102, 103, 107, 108, 109, 114, 117, 119	Plan Young	18	SDAC (Southern africa development community)	137	Traité de Saint-Germain-en-Laye	102		
		PNUD	36	SDN (Société des Nations)	18, 26, 36, 38, 86, 96, 116, 139	Traité de Tlatelolco	127		
		Porto Alegre	9	Seconde Guerre mondiale	20, 24, 25, 32, 36, 70, 74, 104, 114, 142, 154	Traité de Trianon	102		
		Portugal	100			Traité de Versailles	18, 102		
		Poutine Vladimir	106, 107, 109, 147			Traité Hay-Pauefote	122		
		Powell Colin	84			Traité SALT	24		
		Première Guerre mondiale	18, 104			Tribunal pénal international (TPI)	70, 81,		
		Primakov Evguéni	107, 146			Truman	22, 75		
		Proche-Orient	86			Tunisie	128		
		Prolifération	44			Turquie	114		
		Pronunciamientos	124			Tutsie	139		
		Protection de l'environnement	72, 73			U EM (Union économique et monétaire)	95, 99, 111		
		Puissance économique	50			UEO	32, 39		
		Puissance militaire	45			UIT	39		
		Pyongyang	60, 156			Ujamaa	139		
		R abin Itzhak	88, 89			UNESCO	36, 37, 39, 48, 66		
		RDA	74			UNICEF	36		
						Union africaine (UA)	38, 39		

Quels sont les formes et l'impact réel de la mondialisation ? Les États-Unis sont-ils une puissance hégémonique ? Où en est la construction européenne ? Quel est l'avenir de la Russie ? Quelles sont les racines des conflits qui ensanglantent l'Afrique ? La paix est-elle possible au Proche-Orient ? Quels sont les causes des conflits actuels et les risques de futurs affrontements ?

Autant de questions soulevées par une actualité internationale plus complexe que jamais. Chaque jour, submergés d'informations, nous avons du mal à y voir clair.

Permettre à chacun de décoder les grands événements et les tendances majeures de l'évolution du monde contemporain, tel est le but de cet **Atlas des relations internationales**.

- **200 cartes synthétiques** en couleurs d'une grande lisibilité pour visualiser et saisir les phénomènes majeurs.
- **Des analyses claires** pour resituer l'ensemble des problèmes internationaux dans une perspective globale.

■ Réalisé sous la direction de Pascal Boniface et par une équipe d'une trentaine d'experts qui sont avant tout des pédagogues, l'ouvrage permet de connaître et comprendre les mécanismes et ressorts de notre environnement international.

■ **PASCAL BONIFACE** est directeur de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et a écrit une trentaine d'ouvrages traitant des questions internationales. il est membre du comité consultatif du désarmement auprès du secrétaire général de l'ONU.

■ L'IRIS est un centre français indépendant d'études internationales, regroupant une trentaine de collaborateurs. Ses activités sont orientées dans quatre directions : la recherche et l'expertise pour le compte des institutions et des entreprises ; les publications ; l'organisation de colloques et séminaires ; la formation à destination des étudiants et des professionnels.

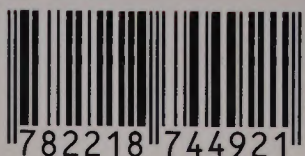


www.iris-france.org

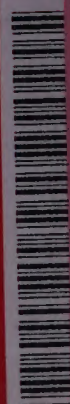
www.editions-hatier.fr

48 2818 2

29 €



9 782218 744921



KN-974-828